MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST (WURI)

ÉVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT DEFINITIF

Octobre 2025

Official Use Only

Fiche de contrôle qualité

- Nom du projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI Côte d'Ivoire)
- Titre du rapport : Évaluation Sociale du Projet WURI Côte d'Ivoire

■ **Rapport définitif**

Version	Date de transmission par le Consultant	Nbre de pages	Date de validation par la Banque mondiale	Nbre de pages
V2	25/09/2025	**140 sans les annexes**	20/10/2025	141 sans les annexes

■ **Détails du client**

- Nom : Unité de Gestion du Projet WURI Côte d'Ivoire
- Adresse : Abidjan, Cocody les II Plateaux, 7ème Tranche, Îlot n°232 / Lot 3317 bis, non loin du Pont « SORO »,
- Représentant : Monsieur Diakalidia KONATE, Coordonnateur du Projet WURI Côte d'Ivoire
- Référent : Monsieur ADOMAN Francis, Spécialiste Sauvegarde Sociale et Environnementale du Projet WURI Côte d'Ivoire

■ **Consultant**

- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Expert en sauvegarde environnementale et sociale

■ **Qualité des réviseurs UGP WURI Côte d'Ivoire**

Rôle	Nom	Poste
Reviseur 1	Dr. ADOMAN Francis	Spécialiste sauvegarde Sociale et Environnementale
Reviseur 2	M. TOUTOUKPO Charles	Spécialiste en Communication
Relecteur 3	M. TAPE Raoul	Spécialiste Suivi-Évaluation

Official Use Only

TABLE DES MATIÈRES

SIGNES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS ..... **V**

LISTE DES TABLEAUX ..... **VI**

LISTE DES FIGURES ..... **VII**

LISTE DES CARTES ..... **VIII**

LISTE DES IMAGES ..... **IX**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF **1**

EXECUTIVE SUMMARY **5**

1. INTRODUCTION **1**

1.1. Contexte 1

1.2. Justification 3

1.3. Objectifs du présent rapport 4

2. PRÉSENTATION DU PROJET **5**

2.1. Informations générales sur le projet WURI Côte d'Ivoire 5

2.2. Objectif de développement du projet 5

2.3. Description des composantes du projet 6

2.3.1. Composante 1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel 6

2.3.2. Composante 2 : Mise en place d'une plateforme d'authentification nationale solide et inclusive 6

2.3.3. Composante 3 : Promotion de l'accès aux services des programmes sociaux à travers la plateforme d'autentification nationale 7

2.4. Activités du projet et ses impacts 8

2.5. État des secteurs de production des documents d'identification 10

2.5.1. Contexte socio-historique de l'identification en Côte d'Ivoire 10

2.5.2. Écosystème actuel de l'identification en Côte d'Ivoire 11

3. DESCRIPTION ET ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLE A L'IDENTIFICATION ET À L'ÉVALUATION SOCIALE **14**

3.1. Description et analyse du cadre juridique et institutionnel de l'identification en Côte d'Ivoire 14

3.1.1. Cadre juridique national et régional de l'identification 15

3.1.2. Cadre institutionnel de l'identification en Côte d'Ivoire 33

3.2. Description et analyse du cadre légale applicable à l'évaluation sociale 35

4. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE RÉFÉRENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE **39**

4.1. Environnement biophysique 39

4.1.1. Délimitations géographiques 39

4.1.2. Relief 39

4.1.3. Sols 40

4.1.4. Climat 40

4.1.5. Végétation 41

4.1.6. Hydrographie 41

4.1.7. Pluviométrie 41

Official Use Only

4.2. Situation socio-économique 42
4.3. Atouts culturels 43
5. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION SOCIALE 43
5.1. Activité de cadrage 43
5.2. Recherche documentaire 44
5.3. Conception des outils de collecte 45
5.4. Collecte d'informations de terrain : enquête socio-économique et consultations publiques 46
6. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SOCIO-IDENTITAIRE DES PERSONNES ENQUÊTÉES 48
6.1. Caractéristiques socio-démographiques des personnes interviewées 48
6.1.1. Sexe et tranche d'âge 48
6.1.2. Situation matrimoniale 49
6.1.3. Nationalité 50
6.1.4. Niveau d'éducation et aptitudes à lire et écrire 50
6.1.5. Activités économiques 51
6.1.6. Niveau d'équipement en appareils électroménagers 51
6.1.7. Sécurité alimentaire 52
6.1.8. Accès au logement 53
6.2. Situation identitaire des personnes en Côte d'ivoire 54
6.2.1. Possession des documents d'identification 54
6.2.2. Dispositifs de production des documents d'identification en Côte d'Ivoire 57
6.2.3. Vulnérabilité et appui communautaire 60
6.2.4. Importance des documents d'identification et accès aux services 63
6.2.5. Perception du numéro d'identification unique 66
6.3. Cartographie des zones difficilement accessibles 68
6.3.1. Constat 68
6.3.2. Résultats 69
6.4. Groupes vulnérables, identification et principaux risques d'exclusion 75
6.4.1. État des lieux des groupes vulnérables du projet WURI 75
6.4.2. Risques sociaux et mesures d'inclusion des groupes vulnérables 78
6.4.3. Activités potentielles d'assistance aux personnes vulnérables 81
7. CONSULTATIONS PUBLIQUES 83
8. PLAN DE GESTION SOCIALE 92
8.1. Plan d'atténuation des risques sociaux liés au projet 93
8.2. Budget Financement du PGS 99
8.3. Plan de communication lié à la mise en œuvre du PGS 99
8.3.1. États des lieux de la communication en Côte d'Ivoire 99
8.3.2. Axes, messages, canaux et supports de communication 101
8.3.3. Matrice du plan de communication 102
8.4. Plan de renforcement des capacités des acteurs institutionnels 105
8.4.1. Identification des acteurs institutionnels bénéficiaires 105
8.4.2. Besoins et priorités des parties prenantes institutionnelles 107

Official Use Only

8.5. Surveillance et suivi-évaluation du PGS 113
8.5.1. Objectifs généraux du suivi et de l'évaluation 113
8.5.2. Surveillance et suivi-évaluation pendant la mise en œuvre 114
8.5.3. Portée du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGS 116
8.6. Dispositif de gestion adaptative du PGS 117
8.7. Responsabilité de mise en œuvre du PGS 117
CONCLUSION 120
BIBLIOGRAPHIE 122
ANNEXES (séparées) 123

Official Use Only

SIGNES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

BM	Banque mondiale
CEDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
CLTTE	Cellule de Lutte Contre la Traitre et le Travail des Enfants
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
COLOC-CMU	Comité Local Sous-préfectoral CMU
ES	Évaluation Sociale
HCR	Haut Commissariat des Réfugiés
MCNSLP	Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la Pauvreté
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
OIM	Organisation Internationale de la Migration
OSC	Organisation de la Société Civile
PGS	Plan de Gestion Sociale
PND	Plan National de Développement
PNLVBG	Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PSH	Personne en Situation de Handicap
UGP	Unité de Gestion du Projet
WURI	West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion /Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest

Official Use Only

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation succincte du projet WURI-CI 5
Tableau 2 : Composantes, sous-composantes et activités du WURI 8
Tableau 3 : Activités et sous-activités du projet et ses impacts sociaux 9
Tableau 4: Documents d'identification en Côte d'Ivoire 12
Tableau 5 : Synthèse des dispositions légales sur l'identification en Côte d'Ivoire 16
Tableau 6 : Acteurs institutionnels de l'identification en Côte d'Ivoire 34
Tableau 7: Synthèse des principes et procédures applicables à l'évaluation sociale du projet WURI 36
Tableau 8 : Situation socio-économique de la Côte d'Ivoire 43
Tableau 9 : Liste de la documentation de l'étude d'évaluation sociale 46
Tableau 10 : Taille de l'échantillon pour l'administration du questionnaire dans une sous-préfecture centrale 47
Tableau 11 : Tailles de l'échantillon pour l'administration du questionnaire dans un village 47
Tableau 12 : Taille de l'échantillon de l'enquête socio-économique 48
Tableau 13 : Localités frontalières de la Côte d'Ivoire en chiffre 70
Tableau 14 : Analyse des risques des localités frontalières de la Côte d'Ivoire 74
Tableau 15: Analyse des risques des localités enclavées 75
Tableau 16 : Etat des difficultés des groupes vulnérables en Côte d'Ivoire 76
Tableau 17 : Risques d'exclusion et mesures d'inclusion des personnes vulnérables du projet WURI 80
Tableau 18 : Matrice synthétique des résultats de la consultation publique 84
Tableau 19 : Matrice de Plan de Gestion Sociale du projet WURI 94
Tableau 20 : Budget prévisionnel de mise en œuvre du PGS 100
Tableau 21 : Analyse FFMO du projet WURI 101
Tableau 22 : Proposition de plan de communication du projet WURI 103
Tableau 23 : Bénéficiaires institutionnels du projet WURI 106
Tableau 24 : Matrice des besoins, priorités et mesures de renforcement des capacités des bénéficiaires institutionnels du projet WURI 107
Tableau 25 : Matrice de surveillance et de suivi-évaluation du PGS 114
Tableau 26 : Activités de suivi-évaluation du PGS 116

Official Use Only

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Composantes et sous-composantes du projet WURI 8
Figure 2 : Carte géographique de la Côte d'Ivoire 40
Figure 3 : Age et sexe des personnes interviewées 50
Figure 4 : Situation matrimoniale des enquêtés 50
Figure 5 : Nationalité des enquêtés 51
Figure 6 : Niveau d'instruction 51
Figure 7 : Activités économiques des enquêtés 52
Figure 8 : Possession d'équipements électro-ménagers 53
Figure 9 : Sécurité alimentaire 54
Figure 10 : Accès au logement par les enquêtés 55
Figure 11 : Documents d'identification acquis par les enquêtés 56
Figure 12 : Documents d'identification acquis par les enquêtés ivoiriens 57
Figure 13 : Raisons de non acquisition de documents d'identification par les enquêtés 58
Figure 14 : Niveau de satisfaction des enquêtés pour le temps mis pour la délivrance des documents d'identification en Côte d'Ivoire 58
Figure 15 : Le document d'identification difficile à obtenir pour les Ivoiriens 59
Figure 16 : Le document d'identification difficile à obtenir pour les non Ivoiriens 59
Figure 17 : Connaissance des services d'identification 60
Figure 18 : Témoins d'incidents dans un processus d'identification 60
Figure 19 : Confiance dans la sécurisation des données personnelles 61
Figure 20 : Appui ou soutien communautaire dans le processus d'obtention de documents d'identification 62
Figure 21 : Raisons de recours au soutien social pour la demande de document d'identification 62
Figure 22 : Garantie des droits liés à l'obtention des documents d'identification 63
Figure 23 : Principaux empêchements à l'obtention des documents d'identification 63
Figure 24 : Les obstacles liés aux personnes âgées ou handicapées dans l'accès aux services d'identification 64
Figure 25 : Les documents d'identification les plus importants pour les ivoiriens 65
Figure 26 : Les documents d'identification les plus importants pour les non ivoiriens 65
Figure 27 : Les avantages d'un document d'identification 66
Figure 28 : Difficultés d'accès à un service faute de document d'identification 66
Figure 29 : Niveau d'adhésion à l'identification unique 67
Figure 30 : Risques liés à l'attribution d'un numéro d'identification unique 68
Figure 31 : Groupes exposés à l'exclusion dans le processus d'attribution d'un numéro unique 68
Figure 32 : Suggestion pour la réussite du projet d'attribution numéro unique 69
Figure 33 : Villages frontaliers par zone géographique en Côte d'Ivoire 72
Figure 34 : Démographie des villages et campements frontaliers de la Côte d'Ivoire 73

Official Use Only

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Sous-préfectures frontalières de Côte d'Ivoire 71
Carte 2 : Villages frontaliers de Côte d'Ivoire 72
Carte 3 : Réseau routier de la Côte d'Ivoire 74

Official Use Only

LISTE DES IMAGES

Image 1 : Séance de formation des agents terrain de l'enquête socio-économique 49
Image 2 : Echange avec le Sous-préfet de Sangouiné 49
Image 3 : Focus group avec les femmes du village de Gbowé, Sous-préfecture de Grand-Béréby 49
Image 4 : Consultation communautaire dans le village de Logoualé 49

Official Use Only

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- **Contexte et justification de l'Evaluation Sociale**

La mise à la disposition de chaque citoyen d'un document justifiant son identité est incluse dans l'objectif 16.9 de la Résolution sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Pourtant, près de 1 milliard de personnes dans le monde n'ont pas de preuve d'identité élémentaire. Dans la région de l'Afrique subsaharienne (SSA), environ 40 % de la population (soit près de 502 millions de personnes) ne disposent pas d'une pièce d'identification officielle et, par conséquent, rencontrent de réels obstacles pour accéder à des services de base essentiels et donc pour devenir des membres à part entière de leur nation (PAD du projet WURI, 2018). Concernant la région de la CEDEAO, ce sont environ 196 millions de personnes qui ne sont pas enregistrées et qui n'ont aucun justificatif de leur identité.

La Côte d'Ivoire est aussi concernée par la problématique des personnes dépourvues de preuve juridique de leur identité. La Côte d'Ivoire a une couverture des identités très faible, avec une absence des enregistrements des naissances pour environ 60 % de la population. De façon générale, la non-possession de documents officiels d'identité entraîne l'exclusion sociale et la marginalisation des personnes rendues « invisibles ». Conscient des défis majeurs liés à l'identification, le Gouvernement ivoirien s'est engagé depuis une dizaine d'années, à améliorer son système d'identification sur l'ensemble du territoire et à briser les schémas d'exclusion et de discrimination, en particulier pour les personnes vulnérables sur le plan social et économique. Dans cette optique, la Cote d'Ivoire fait part depuis 2018 du Programme d'Identification Unique pour l'Intégration régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI). La Côte d'Ivoire fait part de la première vague des membres WURI. Il s'agissait alors de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Cote d'Ivoire, et la Guinée. L'objectif du projet est d'augmenter le nombre de personnes disposant d'une preuve d'identification unique reconnue par le Gouvernement et qui facilite leur accès aux services sociaux de base.

Conformément à l'examen environnemental requis par la Politique Opérationnelle OP/BP 4.01, le projet WURI est classé dans la catégorie B. Cela sous-entend qu'il a des risques environnementaux faibles et des risques sociaux élevés. Pour une gestion efficace des risques sociaux du projet, un document d'évaluation sociale a été élaboré en 2019. Cependant, étant donné que le projet a connu une restructuration en 2022, une mise à jour du document d'évaluation sociale s'est avérée nécessaire.

- **Objectif de l'ES**

Il s'agit de doter le projet WURI d'un instrument de sauvegarde favorisant l'inclusion sociale en vue de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. Et ce, à travers une identification sécurisée, fiable et unique par l'atteinte d'un objectif principal : identifier, décrire et évaluer les enjeux sociaux significatifs potentiels du projet. Ce faisant, il vise à identifier les activités du projet susceptibles d'avoir des impacts sur les communautés, en évaluant les risques et en recommandant des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Mener une revue du cadre politique, légal et institutionnel en matière d'identification des personnes, afin d'identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du projet ;
- Décrire l'état initial des milieux naturel et humain de la zone de référence du projet ;
- Identifier les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus des opérations d'identification ;

Official Use Only

- Analyser la situation du genre et de la pauvreté en relation avec l'identification des personnes ;
- Déterminer les risques sociaux susceptibles d'exclure les populations de certaines zones de l'opération d'identification ;
- Évaluer les impacts sociaux potentiels du projet sur les communautés, en particulier les groupes vulnérables ;
- Cartographier les zones/localités difficiles d'accès ou présentant des risques potentiels d'exclusion ;
- Réaliser des consultations des parties prenantes du projet (bénéficiaires, groupes vulnérables, autorités administratives et coutumières, populations, etc.) en vue de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur la conception et la mise en œuvre du projet ;
- Élaborer un Plan de Gestion Sociale (PGS) du projet.

- **Cadre juridique et institutionnel de l'ES**

Le document d'évaluation sociale est élaboré conformément à la politique de sauvegarde de la Banque mondiale et la législation de la République de Côte d'Ivoire. Au niveau de la Banque mondiale, il s'appuie principalement sur :

- L'OP/BP 4.01 : Évaluation environnementale ;
- Le Document d'évaluation du projet communément appelé *Project Appraisal Document* (PAD) ;
- L'accord de financement modifié.

Au niveau de la législation ivoirienne, il y a :

- La Constitution ;
- Le Code de l'environnement de 2024 ;
- Le décret n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales.

Sur le volet institutionnel, l'évaluation sociale concerne les organisations suivantes :

- Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
- Le Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la Pauvreté ;
- Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- Le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel ;
- L'Unité de Gestion du Projet.

- **Méthodologie**

La réalisation de l'étude d'évaluation sociale s'est basée sur une approche méthodologique particulière. Celle-ci a tenu compte des activités qui articulent une évaluation sociale qui sont aussi bien documentaires qu'opérationnelle. Les principales activités qui ont guidé l'élaboration de la méthodologie sont : la recherche d'informations incluant à travers les consultations, l'analyse des informations et la production du rapport. Une réunion de cadrage a eu lieu avec les principales parties prenantes afin d'aligner les compréhensions, de définir clairement les objectifs, la portée, la méthodologie, le calendrier et les responsabilités de l'étude. La revue documentaire a permis de consulter l'ensemble des documents nécessaires qui portent sur le projet d'identification d'une part et le projet WURI d'autre part. Cette revue a été précédée de la réunion de cadrage. Cette réunion a fixé les objectifs de l'étude d'évaluation sociale dans une logique d'harmonisation des points de compréhension entre les parties prenantes du projet.

Les conclusions de la documentation ont éclairé l'élaboration des outils de collecte des informations socio-économiques et identitaires sur les personnes. La réalisation de la collecte des informations de terrain a nécessité préalablement la constitution d'une équipe de dix (10) agents terrain. Ceux-ci ont été formés à l'usage des outils d'enquêtes élaborés et déployés en cinq (05)

Official Use Only

groupes de deux (02) personnes dans les différentes localités. Au terme de l'enquête socio-économique de quatorze (14) jours dans dix (10) Chefs-lieux de sous-préfectures et vingt (20) villages, un total de 1897 personnes ont été touchées.

- **Zones difficiles d'accès et groupes vulnérables**

Les zones difficiles d'accès désignent les localités qui ont des routes inaccessibles, situées à la frontière ou n'ayant pas des services de base. Cet état est un facteur bloquant de l'effectivité de l'identification des populations des localités frontalières difficiles d'accès. Sur 14 districts, 09 (64%) sont situés à la frontière avec d'autres pays. Ils constituent 16 régions (52%) sur 31. Sur 108 départements, 39 (42%) sont en zone frontalière. 109 (21%) sous-préfectures sur 509, 54 communes (27%) sur 201 et 239 villages (03%) sur 8600. Selon les chiffres issus du RGPH 2021, 16 093 380, soit 55% de la population vivent dans les régions frontalières dont 6 321 017 à Abidjan. Hormis Abidjan, ce sont 9 772 363 personnes (soit 33,24%) qui vivent dans les régions frontalières et environ 800 000 dans les villages et campements frontaliers. Le réseau routier en Côte d'Ivoire compte 82 000 kilomètres dont environ 7 500 kilomètres revêtues (9%). Tous les chefs-lieux de sous-préfectures de Côte d'Ivoire disposent aujourd'hui des 04 équipements en Côte d'Ivoire. Mais, il y a que 1555 villages qui ne possèdent pas tous les 04 équipements de base sur 8600 villages, soit un taux de couverture de 18%.

Les groupes vulnérables identifiés sont les personnes en situation de handicap, les femmes/filles, les réfugiés, les apatrides, les personnes déplacées internes, les enfants travailleurs, les LGBTQ+, les personnes itinérantes (semi-nomades et nomades) et les personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

- **Risques sociaux**

Les risques sociaux du projet qui toucheraient les personnes vulnérables sont l'éloignement géographiques des canaux d'identification, l'indisponibilité ou l'inadaptabilité des informations, la stigmatisation des personnes, le refus de l'autorité parentale ou tutélaire, les perceptions culturelles de non-visibilisation de la femme, la marginalisation communautaire, les agressions physiques, les coûts indirects de l'identification.

- **Impacts sociaux**

Les impacts sociaux du projet sont de deux natures. Il y a les impacts négatifs qui sont la résultante de la non-prévention ou atténuation des risques sociaux. Et les impacts positifs portent sur les bénéfices du projet dans l'amélioration des conditions sociales d'existence des populations.

La non-prévention des risques sociaux entraînerait l'exacerbation des mécanismes d'exclusion des populations vulnérables et d'aggravation de la précarité socio-économique. Les principaux impacts sociaux négatifs seraient : l'exclusion prononcée de l'accès aux services sociaux de base, le renforcement des inégalités sociales, l'aggravation des pratiques de marginalisation et discrimination, la vivification des pesanteurs culturelles de domination masculine et de violation des droits des femmes, la manifestation des crises sociales et des tensions familiales.

Cependant, la maitrise des risques sociaux est un atout de bonification des impacts sociaux positifs du projet qui sont : renforcement de l'inclusion sociale portée par la justice sociale, existence légale qui favorise l'accès aux services essentiels, réduction des inégalités sociales, diminution des pratiques de discrimination et de marginalisation, prévention des conflits dus aux frustrations sociales, renforcement de la sécurité, valorisation du genre (droit des femmes), mutation positive des barrières culturelles, lutte contre la pauvreté.

- **Recommandations**

- L'atteinte des impacts bénéfiques du projet passe par la maîtrise des risques sociaux. Les recommandations sont : Assurer l'existence d'un cadre juridique pertinent qui couvre

Official Use Only

toutes les activités opérationnelles du projet en l'occurrence la manipulation des données à caractère personnel ;

- Fonder la mise en œuvre du projet sur le principe de boucle de rétroaction avec les parties prenantes afin de promouvoir une communication active et constructive qui garantit la mobilisation sociale ;
- Associer les entités locales, administratives, politiques, religieuses et communautaires aux activités opérationnelles telles que les campagnes de sensibilisation, d'information, de gestion des plaintes et d'enrôlement des populations. C'est une stratégie d'appropriation du projet par les bénéficiaires ;
- Tenir compte des contraintes et exigences des partenaires institutionnels et des bénéficiaires dans la planification des activités ;
- Créer un cadre de formation et de renforcement des capacités des acteurs pour assurer une durabilité des impacts du projet ;
- Former les agents opérationnels aux bonnes pratiques sociales, au respect des directives de santé et sécurité au travail ;
- Mettre à la disposition des parties prenantes des canaux de plaintes pour sécuriser l'engagement des populations ;
- Collaborer avec toutes les parties prenantes, notamment les plus vulnérables pour s'assurer qu'il n'y aura pas des personnes exclues des services sociaux.

Official Use Only

EXECUTIVE SUMMARY

- **Context and Justification of the social assessment**

Providing everyone with identification through an identity document is included in Target 16.9 of the United Nations' Resolution on the Sustainable Development Goals (SDGs). However, nearly 1 billion people worldwide lack basic proof of identity. In the Sub-Saharan Africa (SSA) region, approximately 40% of the population (nearly 502 million people) do not have an official identification document and, consequently, face significant barriers to accessing essential services and thus to becoming full members of society (WURI Project PAD, 2018). Regarding the ECOWAS region, approximately 196 million people are not registered and have no proof of identification.

Côte d'Ivoire is no exception to the issue of people having no legal proof of their identity. Côte d'Ivoire has very low identity coverage, with about 60% of the population lacking registration. Generally, not possessing an official identity document leads to the social exclusion and marginalization of people who are rendered "invisible." Aware of the major challenges related to identification, the Ivorian Government has committed to improving its identification system throughout the country and to breaking patterns of exclusion and discrimination. To this end, the Government subscribed in 2018 to the Unique Identification for Regional Integration and Inclusion in West Africa (WURI) Project. The project's objective is to increase the number of people who have a unique proof of identification recognized by the Government, which facilitates their access to services.

In accordance with the environmental assessment OP/BP 4.01, the WURI project is classified as Category B. This implies that it has low environmental risks and high social risks. for effective management of the project's social risks, a Social Assessment document was prepared in 2019. However, the project underwent a restructuring in 2022, which required an update of the Social Assessment document.

- **Objective**

To provide the WURI project with a safeguard instrument that promotes social inclusion to improve the population's access to basic social services through secure, reliable, and unique identification involves achieving a main objective, which is to identify, describe, and assess the project's potential significant social issues. This is done by identifying project activities likely to have impacts on communities, assessing the risks, and recommending measures and actions to enhance positive impacts and mitigate negative impacts.

Specifically, the objectives are to:

- Conduct a review of the political, legal, and institutional framework for personal identification to identify any gaps that may exist and make recommendations to fill them in the context of the project's activities.
- Describe the baseline conditions of the natural and human environments in the project's reference area.
- Identify vulnerable groups likely to be excluded from identification operations.
- Analyze the gender and poverty situation in relation to personal identification.
- Determine the social risks likely to exclude populations in certain areas from the identification operation.
- Assess the potential social impacts of the project on communities, particularly vulnerable groups.
- Map hard-to-reach areas/localities or those with potential risks of exclusion.
- Conduct consultations with project stakeholders (beneficiaries, vulnerable groups, administrative and traditional authorities, populations, etc.) to gather their opinions, concerns, and suggestions on the project's design and implementation.
- Develop a Social Management Plan (SMP) for the project.

Official Use Only

- **Legal and Institutional Framework**

The Social Assessment document is prepared in accordance with the World Bank's safeguard policy and the legislation of the Republic of Côte d'Ivoire. At the World Bank level, it is primarily based on:

- OP/BP 4.01: Environmental Assessment; and also, on:
- The Project Appraisal Document, commonly known as the PAD.
- The amended financing agreement.

At the level of Ivorian legislation, there are:

- The Constitution.
- The 2024 edition of the Environment Code.
- Decree No. 2024-595 of June 26, 2024, determining the rules and procedures applicable to environmental and social assessments.

On the institutional front, the social assessment concerns the following organizations:

- The Ministry of Employment and Social Protection.
- The Ministry of National Cohesion, Solidarity, and the Fight against Poverty.
- The Ministry of Women, Family, and Children.
- The Economic, Social, Environmental, and Cultural Council.
- The Project Management Unit.

- **Methodology**

The social assessment study was based on a specific methodological approach. This took into account activities that structure a social assessment, which are both desk-based and operational. The main activities that guided the development of the methodology were: information research, information analysis, and report production. A scoping meeting was held with the main stakeholders to align understandings, and clearly define the objectives, scope, methodology, timeline, and responsibilities of the study. The documentary review made it possible to consult all necessary documents concerning the identification project on the one hand and the WURI project on the other. This review was preceded by the scoping meeting, which set the objectives of the social assessment study in order to harmonize the points of understanding between the project parties.

The conclusions from the documentation informed the development of tools for collecting socioeconomic and identity information about individuals. The fieldwork for data collection first required the formation of a team of ten (10) field agents. They were trained in the use of the developed survey tools and deployed in five (05) groups of two (02) people in the different localities. At the end of the socioeconomic survey in ten (10) sub-prefecture capitals and twenty (20) villages, a total of 1897 people were reached.

- **Hard-to-Reach Areas and Vulnerable Groups**

Hard-to-reach areas refer to localities that have inaccessible roads, are located on the border, or lack basic services. This situation is a blocking factor for population identification. Out of 14 districts[1], 09 (64%) are located on the border. They constitute 16 regions (52%) out of 31. Out of 108 departments, 39 (42%) are in border areas. 109 (21%) sub-prefectures out of 509, 54 municipalities (27%) out of 201, and 239 villages (03%) out of 8600. According to figures from the 2021 General Population and Housing Census (RGPH), 16,093,380 people, or 55% of the population, live in border regions, including 6,321,017 in Abidjan. Excluding Abidjan, 9,772,363 people (or 33.24%) live in border regions, and about 800,000 live in border villages and encampments. The road network in Côte d'Ivoire covers 82,000 km, of which about 7,500 km is paved (9%). All sub-prefecture capitals in Côte d'Ivoire now have the 04 essential facilities. However, there are 1555 villages out of 8600 that do not have all 4 basic facilities, representing a coverage rate of 18%).

Official Use Only

The identified vulnerable groups are persons with disabilities, women/girls, refugees, stateless persons, internally displaced persons, child laborers, LGBTQ+ individuals, and itinerant people (semi-nomadic and nomadic).

- **Social Risks**

The social risks of the project that would affect vulnerable people are the geographical distance of identification channels, the unavailability or unsuitability of information, stigmatization of individuals, refusal by a parent or guardian, cultural perceptions that discourage women's visibility, community marginalization, physical assaults, and the indirect costs of identification.

- **Social Impacts**

The social impacts of the project are of two types. There are negative impacts, which are the result of not preventing or mitigating social risks. And there are positive impacts, which relate to the project's benefits in improving the social living conditions of the population.

Failure to prevent social risks would lead to the exacerbation of exclusion mechanisms for vulnerable populations and the worsening of socioeconomic precarity. The main negative social impacts would be: pronounced exclusion from access to basic social services, reinforcement of social inequalities, aggravation of marginalizing and discriminatory practices, intensification of cultural burdens of male domination and violation of women's rights, and the manifestation of social crises and family tensions.

However, controlling social risks is an asset for enhancing the project's positive social impacts, which are: strengthening of social inclusion driven by social justice, legal existence that promotes access to essential services, reduction of social inequalities, decrease in discriminatory and marginalizing practices, prevention of conflicts due to social frustrations, strengthening of security, gender promotion (women's rights), positive transformation of cultural barriers, and the fight against poverty.

- **Recommendations**

Achieving the beneficial impacts of the project requires the elimination or control of social risks. The recommendations are:

- Ensure the existence of a relevant legal framework that covers all operational activities of the project, including the handling of personal data.
- Base the project's implementation on the principle of a feedback loop with stakeholders to promote active and constructive communication that guarantees social mobilization.
- Involve local, administrative, political, religious, and community entities in operational activities such as awareness campaigns, information dissemination, grievance management, and population enrolment. This is a strategy for project ownership by the beneficiaries.
- Consider the constraints and requirements of institutional partners and beneficiaries in activity planning.
- Create a framework for training and capacity building for actors to ensure the sustainability of the project's impacts.
- Train operational agents in good social practices and respect for health and safety at work guidelines; v Provide stakeholders with grievance channels to secure population engagement.
- Collaborate with all stakeholders to ensure that no one will be excluded from social services.

Official Use Only

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

La mise à la disposition d'un document d'identité pour chaque citoyen est incluse dans l'objectif 16.9, de la Résolution sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui exige « une identité légale pour tous » permettant d'avoir accès aux services et aux opportunités[1]. Pourtant, près de 1 milliard de personnes dans le monde n'ont pas de preuve d'identité élémentaire. Ces personnes ne disposant pas d'identité juridique sont généralement issues de groupes vulnérables et marginalisées (Desai et Clark, 2021)[2], en l'occurrence en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne qui représentent 81% des personnes sans documents d'identité (Desai, Metz et lu, 2018)[3]. L'identité et l'identification sont des concepts intimément liés amis avec des distinctions nettes qui méritent d'être précisées. L'identification selon Piazza et Ceyhan (2011) est le processus par lequel « les pouvoirs publics et privés ont été amenés à définir, codifier et matérialiser l'identité des individus ». Cela sous-entend qu'elle désigne l'ensemble de procédés pour attribuer un identifiant. En revanche, l'identité est l'ensemble des marqueurs socio-physiques qui rendent un individu unique et le distinguent des autres. Cette distinction identitaire peut se faire via un support matériel ou numérique.

Or dans la région de l'Afrique subsaharienne (SSA), environ 40 % de la population (soit près de 502 millions de personnes) ne disposent pas d'une pièce d'identification officielle et, par conséquent, rencontrent de réels obstacles pour accéder à des services essentiels et donc pour devenir des membres à part entière de leur nation (PAD du projet WURI, 2018). Concernant la région de la CEDEAO, environ 196 millions de personnes ne sont pas enregistrées et n'ont aucun justificatif d'identification (PAD du projet WURI, 2018).

La Côte d'Ivoire ne fait pas exception à la problématique des personnes n'ayant aucune preuve juridique de leur identité. La Côte d'Ivoire a une couverture des identités très faible, avec une absence des enregistrements pour environ 60 % de la population (PAD du projet WURI, 2018)[4]. Pour l'extrait de naissance et le certificat de nationalité, respectivement seulement 55% et 45% de la population en disposent. Pour beaucoup, les formalités administratives, l'éloignement géographique aux services d'état civil et le coût prohibitif (Demirgüç-Kunt et al., 2022)[5] sont des obstacles majeurs dans l'obtention d'une pièce d'identité. Les violences politiques, l'exploitation des enfants dans la cacaoculture, les pesanteurs culturelles et les mutations sexuelles (McGovern, 2019)[6] sont des freins à l'identification des populations en Côte d'Ivoire.

De façon générale, la non-possession de documents officiels d'identité entraîne l'exclusion sociale et la marginalisation des personnes rendues « invisibles ». Celles-ci sont mises à l'écart dans l'accès aux services essentiels comme l'éducation, la santé, l'emploi, etc. L'indice de vulnérabilité

---

[1] Groupe de la Banque mondiale. (2017). *Principes sur l'identification pour un développement durable : Vers l'ère numérique*. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

[2] CLARK Jonathan et DESAI Vyjayanti, « The Role of Digital Identity in Supporting the Livelihoods of Vulnerable Groups », in Martin Peitz & Joel Waldfogel (dir.), *The Oxford Handbook of the Digital Economy*, Oxford University Press, Oxford, 2021, pp. 770-791

[3] DESAI, Vyjayanti, METZ, Haelin, & LU, Caren, *By the Numbers: 1.1 Billion People without Proof of Identity*, World Bank Group (ID4D), Washington, DC, 2018, 2 p.

[4] BANQUE MONDIALE, *Project Appraisal Document on a Proposed Credit in the Amount of SDR 72.4 Million (US$100 Million Equivalent) to the Republic of Côte d'Ivoire for the WURI - West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion Program*, Washington D.C., Banque Mondiale, 2018, 118 p

[5] DEMIRGÜÇ-KUNT, Asli, Leora KLAPPER, Dorothe SINGER, et Saniya ANSAR, *La base de données Global Findex 2021 : Inclusion financière, paiements numériques et résilience à l'ère de la COVID-19*, Banque mondiale, Washington, DC, 2022, 224 p

[6] MIKE McGovern, *Engaging Marginalized Groups in the Design of Identification Systems in Africa*. World Bank, Washington, DC. 2019

Official Use Only

s'accentue et la mobilité géographique des personnes est limitée. En effet, le développement socio-économique est entravé par une planification efficace des politiques publiques.

La Côte d'Ivoire n'est pas en marge des impacts négatifs liés à la faible couverture de l'identification officielle de sa population. En effet, la situation actuelle de l'identification en Côte d'Ivoire est loin d'être idéale. Conscient des défis majeurs liés à l'identification, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à améliorer son système d'identification sur l'ensemble du territoire et à briser les schémas d'exclusion et de discrimination, en particulier pour les personnes historiquement marginalisées. Pour la pleine réalisation de son projet de société, l'État de Côte d'Ivoire a initié plusieurs projets d'amélioration de l'identification de la population. Les textes juridiques sur l'état civil et la nationalité ont connu des évolutions notables pour faciliter l'accès des populations aux documents d'identité. Par exemple, les audiences foraines ont été initiées pour permettre à des populations, souvent éloignées des centres urbains ou rencontrant des difficultés d'accès aux services administratifs, d'obtenir des documents d'état civil essentiels. Le Registre National des Personnes Physiques (RNPP) institué par Décret n°2018-454 du 9 mai 2018 relatif au Registre National des Personnes Physiques (RNPP) a pour objectif principal de créer une base de données nationale regroupant les informations d'identification de tous les citoyens ivoiriens et des étrangers résidant dans le pays.

Dans le Plan National de Développement (2016-2020)[7], la Côte d'Ivoire a marqué son engagement à lutter contre la pauvreté et les inégalités, parmi lesquelles figurent la non-possession de documents d'identité officielle par une frange importante de la population. Dans cette optique, le Gouvernement a souscrit en 2018 à l'initiative d'identification soutenu par la Banque mondiale qui porte sur la mise en place de système d'identification transformateur pour les pays à faible revenu, qui plus est en Afrique subsaharienne. Cette initiative dénommée « Projet d'Identification Unique pour l'Intégration régionale et l'Inclusion en Afrique de l'ouest (WURI) » s'inscrit dans la perspective gouvernementale de croissance de l'indice du développement humain.

La mise en œuvre de ce projet consiste donc à fournir des justificatifs d'identification unique reconnus par le Gouvernement à tous les résidents du pays. Le programme WURI a été approuvé pour faciliter l'accès aux services en finançant le développement de plateformes d'identification qui permettraient à toutes les personnes se trouvant sur le territoire d'un pays participant, sans aucune distinction, et sans prendre compte de nationalité, de statut juridique ou de résidence, de recevoir un justificatif d'identité unique reconnu par le gouvernement.

Conformément à l'examen environnemental OP/BP 4.01, le projet WURI est classé dans la catégorie B. En d'autres termes, l'exécution du projet entraîne des risques environnementaux faibles (aucune construction de BTP ou autre activité susceptible d'avoir un impact négatif sur les composantes environnementales). Cependant, les activités proposées dans le cadre du projet comportent des risques et impacts sociaux importants. Premièrement, l'un des risques importants de ce projet est l'exclusion de certains groupes vulnérables et de plusieurs autres groupes pour diverses raisons (tant lors de l'enregistrement en masse que lors de l'enregistrement continu tout au long du projet), ce qui aggraverait leur exclusion sociale et leur marginalisation. Deuxièmement, les données collectées pourraient être volées ou compromises d'une autre manière ou d'une autre, ce qui pourrait entraîner des fuites de données et/ ou d'autres problèmes liés à la protection des données à caractère personnel des individus tels que le vol ou l'usurpation d'identité, des harcèlements ou intimidations, l'atteinte à la vie privée des personnes, etc. Ainsi, le risque social est considéré comme « substantiel ».

[7] République de Côte d'Ivoire, *Plan National de Développement (PND) 2016-2020*. Abidjan: Ministère du Plan et du Développement, 2016

Official Use Only

En vue d'une gestion efficace des risques sociaux du projet, l'élaboration préalable d'un document de référence qui donne une orientation stratégique et opérationnelle à toutes les parties prenantes pour la prise en compte effective de toutes les considérations sociales dans toutes les activités du projet. Ainsi, l'évaluation sociale qui permettra la mise à disposition d'un plan de gestion sociale fournira toutes les informations et outils nécessaires à une gestion inclusive et transparente du projet.

Dès l'approbation du projet en 2018, une étude d'évaluation sociale a été réalisée en 2019. Cependant, l'accord de financement du projet WURI modifié et reformulé en 2022, recommande de « mettre à jour l'évaluation sociale ». L'ancrage institutionnel du Projet est passé du Ministère de l'intérieur à celui du Ministère de l'emploi et de la protection sociale d'une part et d'autre part, le projet rentrait dans une phase active et opérationnelle après 04 ans d'approbation sans véritable activité. La revue des instruments de sauvegarde était nécessaire pour s'adapter aux contextes socio-environnementaux changeants. L'évaluation sociale devrait être révisée pour y inclure le cas échéant les questions environnementales et un plan de santé, de sécurité et de risques au travail.

1.2. Justification

La réalisation de l'Étude Sociale (ES) dans le cadre du projet WURI est l'émanation d'un ensemble d'exigences normatives sur l'environnement dans un contexte de promotion du développement durable. L'environnement est un ensemble d'éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs socio-économiques, moraux et intellectuels susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur le développement du milieu, des êtres vivants et des activités humaines (Code de l'environnement, 2024).

La Constitution de la République de Côte d'Ivoire accorde une place de choix à l'environnement. En effet, l'article 19 mentionne que « le droit à un environnement sain est reconnu à tous ». C'est pourquoi la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale (Art. 28, Constitution de la République de Côte d'Ivoire).

Se fondant sur la loi fondamentale, le Code de l'environnement ivoirien fixe en son article 25, l'obligation pour l'État de réaliser « une évaluation environnementale et sociale (…) des projets de développement économique et social en vue de prévenir, minimiser, réduire et gérer les impacts sur l'environnement les populations ». À ce titre, le Projet WURI en tant qu'initiative de développement socio-économique de l'État implique la réalisation d'une étude d'évaluation sociale[8].

Bénéficiant de l'appui financier de la Banque mondiale à l'issue de l'accord de financement signé en 2018, le projet WURI se doit de satisfaire aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale qui le concernent. Qui plus est, cette approbation financière a procédé de l'examen environnemental et social du projet sur la base du postulat de la Banque qui « exige que les projets qui lui sont présentés pour financement fassent l'objet d'une évaluation environnementale (ÉE) qui contribue à garantir qu'ils sont environnementalement rationnels et viables, et par là améliore le processus de décision ».

[8] L'aspect environnement au sens de milieu naturel n'est pas pris en compte vu le risque environnemental faible du projet conformément à l'examen environnemental de l'OP/BP 4.01.

Official Use Only

Spécifiquement, le projet WURI s'aligne sur la politique de sauvegarde OP/BP 4.01[9] et est classé dans la catégorie B avec des risques sociaux significatifs aux effets négatifs importants dans son milieu de mise en œuvre. Dans cette optique, l'évaluation sociale consiste à examiner les effets négatifs et positifs que pourrait avoir le projet WURI sur les populations et à recommander toutes mesures éventuellement nécessaires pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs et améliorer la performance du projet.

Ainsi, au regard du cadre juridique de la Côte d'Ivoire (Constitution, Code de l'environnement, décret n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales), de la politique de sauvegarde de la Banque mondiale en l'occurrence OP/BP 4.01 et de l'accord de financement modifié, l'étude d'évaluation sociale est l'instrument de sauvegarde qui s'impose au projet WURI.

1.3. Objectifs du présent rapport

- **Objectif général**

Doter le projet WURI d'un instrument de sauvegarde favorisant l'inclusion sociale en vue de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base à travers une identification sécurisée, fiable et unique implique l'atteinte d'un objectif principal : identifier, décrire et évaluer les enjeux sociaux significatifs potentiels du projet. Et ce, en identifiant les activités du projet susceptibles d'avoir des impacts sur les communautés, en évaluant les risques et en recommandant des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs.

- **Objectif spécifique**

Spécifiquement, il s'agira de :

- Mener une revue du cadre politique, légal et institutionnel en matière d'identification des personnes, afin d'identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du projet ;
- Décrire l'état initial des milieux naturel et humain de la zone de référence du projet ;
- Identifier les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus des opérations d'identification ;
- Analyser la situation du genre et de la pauvreté en relation avec l'identification des personnes ;
- Déterminer les risques sociaux, susceptibles d'exclure les populations de certaines zones de l'opération d'identification ;
- Évaluer les impacts sociaux potentiels du projet sur les communautés, en particulier les groupes vulnérables ;
- Cartographier les zones/localités difficiles d'accès ou présentant des risques potentiels d'exclusion ;
- Réaliser des consultations des parties prenantes du projet (bénéficiaires, groupes vulnérables, autorités administratives et coutumières, populations, etc.) afin de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur la conception et la mise en œuvre du projet ;
- Élaborer un Plan de Gestion Sociale (PGS) du projet.

[9] Le Projet WURI a été approuvé avant l'entrée en vigueur des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale. Par conséquent, il s'aligne aux politiques de sauvegarde qui les précèdent.

Official Use Only

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Cette présentation tient compte des changements actuels et en cours du projet.

2.1. Informations générales sur le projet WURI Côte d'Ivoire

Le Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest de la Côte d'Ivoire est une initiative qui s'inscrit dans la volonté de l'État de Côte d'Ivoire d'améliorer la situation du développement humain par le renforcement de la protection sociale.

Le Projet WURI Côte d'Ivoire est approuvé depuis 2018. Au mois de septembre 2025, sa clôture est prévue pour juin 2026. Il bénéficie d'un crédit de la Banque mondiale d'un montant de 54 700 000 d'Euros. À la suite de la restructuration institutionnelle en 2022, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) est la structure de tutelle du projet[10]. Autrement dit, le MEPS est le maître d'ouvrage du projet WURI. Certes, le projet WURI est axé sur l'identification. Mais cette activité n'est pas la fin ultime du projet. L'impact du WURI est de renforcer l'accès aux services sociaux de base avec l'identification biométrique. Cette visée du projet justifie donc son ancrage institutionnel au MEPS.

Le projet WURI est exécuté pour le compte du MEPS par l'Unité de Gestion du Projet (UGP). L'UGP WURI, conformément à son document projet, a une coordination composée d'un Coordonnateur et son Adjoint. Aussi, est recruté un personnel clé : Responsable Administrative et Financière (RAF), Directeur Technique, Spécialiste en Sauvegarde sociale et environnementale, Spécialiste en Communication, Responsable des Opérations et des Moyens Généraux et Spécialiste en Suivi-évaluation. Les Spécialistes sont assistés dans leurs tâches par des Assistants.

Le projet WURI concerne tout le territoire de la Côte d'Ivoire et bénéficie à tous les résidents (les Ivoiriens et non- Ivoiriens).

Tableau 1 : Présentation succincte du projet WURI-CI

N°	RUBRIQUES	DÉTAILS
1	**Intitulé du Projet**	Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest de la Côte d'Ivoire
2	**Source de financement**	Banque mondiale
3	**Montant du financement (crédit IDA)**	54 700 000 d'Euros
4	**Durée de projet**	2018 – Juin 2026
5	**Structure de tutelle**	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)
6	**Organe d'exécution**	Unité de Gestion du Projet (UGP)
7	**Zone d'intervention du projet**	Tout le territoire national
8	**Bénéficiaire du projet**	Toutes les personnes résidents sur le territoire de la Côte d'Ivoire (Ivoiriens et non ivoiriens)

Source : Étude d'Évaluation Sociale (EES), Enquête 2025

2.2. Objectif de développement du projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'**« augmenter le nombre de personnes qui ont une preuve d'identité unique reconnue par le gouvernement et qui facilite l'accès aux services ».** Au terme du projet WURI, l'objectif est de couvrir 80 % de la population, soit environ 24 000 000 millions de personnes relativement au RGPH 2014 de la Côte d'Ivoire.

10 Initialement en 2018, le Ministère de l'intérieur et de la sécurité était l'institution tutélaire du projet

Official Use Only

L'atteinte de cet objectif traduit un enjeu d'inclusivité et de visibilité des populations, surtout les personnes vulnérables. Par exemple, sur 14 044 160 (RGPH, 2021) de femmes en Côte d'Ivoire, il s'agira d'atteindre un taux de 80% d'enrôlement, soit 11 235 328 femmes.

2.3. Description des composantes du projet

Le projet WURI est articulé autour de trois (03) composantes :

- Renforcement du cadre juridique et institutionnel pour la mise en place du système d'identification digitale ;
- Mise en place d'un système d'identification digitale via la biométrie de base solide et inclusif ;
- Promotion de l'accès aux services à travers des documents d'identification.

2.3.1. Composante 1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel

Cette composante vise à mettre en place des normes juridiques qui encadrent l'utilisation de base de données biométriques de la CNAM pour l'authentification des personnes devant avoir accès des services de programmes sociaux. Cette composante contribuera à l'élaboration d'ordonnance et de décrets encadrant l'utilisation du système de base de données biométriques de la CNAM. Les dispositions institutionnelles et de gouvernance nécessaires seront élaborées sur la base de ces textes juridiques et miss en œuvre au moyen d'instruments exécutifs appropriés. Dans le cadre de son architecture juridique, la plateforme nationale d'authentification aura les barrières légales appropriées protégeant contre les abus potentiels et la sécurisation des données acquises par les agences offrant des services supplémentaires à partir du système de la CNAM. La couverture devrait être universelle, toutes les personnes sur le territoire national étant identifiées de manière unique et de manière inintelligible. Au niveau institutionnel, le projet renforce les capacités des agences d'exécution, notamment en investissant dans la formation continue des utilisateurs et des administrateurs, aux niveaux central et décentralisé.

Cette composante prévoit également la reconnaissance mutuelle et l'authentification des usagers dans l'accès aux services dans les États membres de la CEDEAO et de l'AES. Le projet facilitera le dialogue régional menant à la définition de normes et de protocoles communs qui faciliteront l'interopérabilité transfrontalière des systèmes d'authentification. Alors que le développement du cadre juridique et institutionnel sera guidé par des normes internationales optimales, il sera adapté aux contextes régionaux et nationaux.

2.3.2. Composante 2 : Mise en place d'une Plateforme d'Authentification Nationale (PAN)

Cette composante soutiendra la création d'une plateforme Nationale d'Authentification à partir du système de données biométriques de la CNAM. Les données biométriques existantes dans la base de la CNAM seront complétées conformément aux normes de qualité internationales**.** Les particuliers pourront utiliser leur Numéro de Sécurité Sociale pour l'authentification afin d'accéder aux services des programmes sociaux au niveau national. Le système d'authentification sera soutenu par un mécanisme de recours pour résoudre les problèmes et les plaintes. Une gestion de projet efficace sera essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre de la PNA, à partir de l'enrôlement de masse des populations à la CMU.

Cette composante financera aussi la conception, le développement et la mise en œuvre des éléments suivants : (i) les aspects techniques de la mise en place d'une plateforme nationale d'authentification (PNA), à partir du renforcement de la base de données biométrique de la CNAM

Official Use Only

par l'enrôlement de masse des populations à la CNAM; (ii) les communications, l'engagement des parties prenantes, la prise en charge des plaintes et la gestion de projet, y compris la mise en œuvre des plans de gestion sociale.

La qualité du système technologique dépend d'un certain nombre de facteurs de conception et techniques et a de profondes répercussions sur le coût, l'utilité et la sécurité du système. Cela comprend la conception organisationnelle de la gestion des identifications, le choix de la technologie utilisée pour établir l'unicité, l'infrastructure d'authentification (c.-à-d., comment vérifier les pièces d'identité au moment de la transaction), la forme et le type de jeton (c.-à-d., les différents types de cartes ou l'utilisation de chiffres et de biométrie seulement), et les mesures de sécurité mises en place pour sécuriser les bases de données contre les catastrophes et les agressions informatiques. L'approvisionnement en matériel et en logiciels doit être conforme aux normes ouvertes afin de réduire les coûts, d'éviter une dépendance par rapport aux fournisseurs et de fournir une certaine flexibilité pour l'adaptation future.

La plateforme d'authentification nationale comporte les éléments clés suivants :

(ii) *Fiable*, c'est-à-dire qu'elle garantira le caractère unique de l'identification et disposera des bases techniques et juridiques nécessaires pour fonctionner de manière fiable et protéger efficacement les données personnelles ;
(iii) *Inclusif*, de sorte que tous les individus puissent avoir accès le droit de se faire authentifier à travers la base SIBIS de la CNAM pour bénéficier des programmes sociaux ;
(iv) Faciliter *l'accès aux services sociaux*, pour les particuliers dans les secteurs public et privé, en authentifiant de manière fiable l'identité d'une personne.

2.3.3. Composante 3 : Promotion de l'accès aux services des programmes sociaux à travers l'authentification biométrique

Cette composante mettra l'accent sur la prestation de services aux niveaux national et régional. Des systèmes d'identification de base permettant une reconnaissance mutuelle faciliteront des mouvements transfrontaliers sûrs et ordonnés. En plus, ils favoriseront l'accès aux services publics et privés régionaux et nationaux par l'utilisation des identifiants délivrés à cet effet.

Cette composante soutiendra l'intégration entre le système d'identification de base et les programmes de protection sociale en vue de faciliter l'accès aux services. Pour encourager l'adoption de cartes d'identité reconnues par le gouvernement, cette composante facilitera l'authentification des numéros UNI afin de construire l'accès aux services de filets de sécurité sociale. D'autres secteurs de services potentiels comprennent la santé publique (suivi des patients), les programmes de protection sociale, l'éducation (p. ex., les identifiants des étudiants), les communications mobiles (p. ex., l'enregistrement des cartes SIM) et l'inclusion financière (p. ex., KYC).

L'adoption des cartes d'identité reconnues par le gouvernement sera encouragée en reliant les systèmes d'identification de base aux programmes nationaux de protection sociale en cours. Les programmes nationaux de filets de sécurité sociale productifs, qui sont cofinancés par l'AID et les ressources gouvernementales, utilisent actuellement des cartes d'identité fonctionnelles moins fiables. La réorientation du programme vers des systèmes d'identification de base facilitera non seulement la déduplication des bénéficiaires et l'authentification aux points de paiement. Il permettra également de développer des systèmes plus fiables et sûrs. En outre, comme le projet mettra en œuvre un mécanisme d'interopérabilité pour fournir des numéros UNI conformes aux politiques de confidentialité, de protection des données et de consentement des utilisateurs, le risque d'EFC pour les fournisseurs de services sera réduit. Un décret ou un protocole d'entente régira les protocoles d'échanges de données pour chacun des deux systèmes.

Official Use Only

L'atteinte des composantes passe la réalisation des activités des différentes sous-composantes décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Composantes, sous-composantes et activités du WURI

Composantes du projet	Coût du projet en millions dollars	BIRD ou financement AID en millions dollars	Fonds fiduciaires en millions dollars	Fonds de contrepartie en millions dollars
COMPOSANTE 1 – RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE ET TECHNIQUE FAVORABLE	2,3	2,3	0	0
1.1 Identifier et adresser les lacunes dans les cadres juridiques, réglementaires et institutionnels existants concernant la mise en place et l'usage de la plateforme d'authentification nationale	2,3	2,3	0	0
1.2 Mener un dialogue régional sur la reconnaissance mutuelle des systèmes d'identification de pays	0	0	0	0
COMPOSANTE 2 – AMÉLIORER LA SOLIDITÉ ET LA FIABILITÉ DE LA PLATEFORME D'AUTHENTIFICATION NATIONALE	**59,8**	**59,8**	**0**	**0**
2.1 Créer un système d'identification de base	38,5	38,5	0	0
2.2 Renforcer les liens vers les systèmes d'EC[11]	12,4	12,4	0	0
2.3 Développement de systèmes pour la production de documents d'identité[12]	4,5	4,5	0	0
2.4 Création de systèmes d'information de support	2	2	0	0
2.5 Gestion de projet, redressement des griefs et engagement des citoyens	2,4	2,4	0	0
COMPOSANTE 3 – FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX GRÂCE A LA PLATEFORME D'AUTHENTIFICATION NATIONALE	**5,3**	**5,3**	**0**	**0**
3.1 Développer de stratégies nationales pour relier les services sociaux	0,05	0,05	0	0
3.2 Concevoir et mettre en œuvre l'interopérabilité entre les systèmes de services sociaux	1	1	0	0
3.3 Investissement ciblé en équipement	3,0	3,0	0	0
3.4 Campagnes de communication	0,8	0,8	0	0
Coûts totaux	**67,4**	**67,4**	**0**	**0**

Source : Document PAD WURI, 2018

2.4. Activités du projet et ses impacts

L'étude d'évaluation sociale du projet WURI a pour enjeu de déterminer ses impacts sur les bénéficiaires et leur environnement. Ces impacts qui sont susceptibles d'advenir sont tant bénéfiques que négatifs. L'intérêt est de pouvoir bonifier les impacts positifs et prévenir ou mitiger les impacts négatifs.

Le tableau ci-dessous permet de décrire pour chaque sous-activité du projet les impacts induits.

11 Cette activité n'est plus d'actualité dans l'implémentation du Projet
12 Activité non adaptée à la nouvelle orientation du projet

Official Use Only

Tableau 3 : Activités et sous-activités du projet et ses impacts sociaux

Sous-composantes	Sous-activités	Impacts sociaux négatifs	Impacts sociaux positifs
COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL			
1.1. Identifier et combler les lacunes du cadre juridique et réglementaire existant reconnu par le Gouvernement	1.1.1. Revue des encadrements juridiques et réglementaires	Exclusion juridique d'une catégorie sociale de l'identification	Amélioration des droits sociaux des personnes marginalisées
	1.1.2. Renforcement des capacités institutionnelles des agences d'exécution	Exclusion de l'accès à l'identification	Amélioration de l'accès à l'identification et des services associés
1.2. Mener un dialogue régional sur la reconnaissance mutuelle des systèmes d'identification		Usage des données personnelles comme arme en cas de tensions entre pays de la sous-région	Facilitation de la mobilité et de l'intégration régionale
COMPOSANTE 2 : ÉTABLISSEMENT DE LA PLATEFORME D'AUTHENTIFICATION NATIONALE			
2.1. Système d'authentification nationale	2.1. Création du système d'authentification pour l'accès aux programmes sociaux	Tension/stress psycho-sociale en cas de fuite des données personnelles	Renforcement de l'accès aux services de base
	2.2. Campagne d'enregistrement en masse	Exclusion durant les campagnes d'enregistrement de masse	Renforcement de l'accès aux services de base
	2.3. Faciliter l'inscription en continu	Coûts sociaux d'une réinscription en cas de non-délivrance des justificatifs	Inclusion accrue des populations et accès aux services de base
2.2. Système d'information de soutien	2.2.1. Système de gestion de projet et de surveillance	Définition d'indicateurs sociaux qui ne rendent pas compte des réalités des populations sur le projet et conduisent à un désengagement citoyen	Inclusion des populations dans la gestion du projet
	2.2.2. Centre de données sécurisé	Cyberattaque / violation des données personnelles source de crise de confiance sociale	Durabilité de l'accès des populations aux services
2.5. Gestion de projet, redressement de griefs et engagement des citoyens	2.5.1. Soutien à l'UMP	Discrimination dans le fonctionnement de l'UMP	Accès inclusif aux services de base
	2.5.2. Système de suivi et d'évaluation du projet	Marginalisation sociale dans le suivi et évaluation des activités	Engagement des populations dans le projet qui sont consultées
	2.5.2. Campagne de communication et engagement des citoyens	Exacerbation des inégalités et exclusion	Renforcement de la confiance et de l'appropriation du projet
	2.5.3. Développement du GRM	Augmentation des attentes non satisfaites qui conduit à des frustrations au sein des populations et une exacerbation des conflits sociaux	Amélioration de la confiance et de l'engagement citoyen
COMPOSANTE DU PROJET 3 : FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DES PROGRAMMES SOCIAUX À PARTIR DE LA PLATEFORME D'AUTHENTIFICATION NATIONALE			
3.1. Élaboration de la stratégie pour lier le		Exclusion de parties prenantes dans l'élaboration	Amélioration de la prestation des services à

Official Use Only

Sous-composantes	Sous-activités	Impacts sociaux négatifs	Impacts sociaux positifs
système d'authentification aux services sociaux du gouvernement		de la stratégie créant des frustrations et une faible appropriation du résultat	travers l'inclusion de toutes les couches sociales
3.2. Mise en œuvre de l'interopérabilité entre le système d'authentification biométrique et le système de protection sociale		Exacerbation des tensions sociales liées à la persistance des failles dans le système de protection sociale	Amélioration de l'Accès et de l'Efficacité de la Protection Sociale
3.3. Investissements ciblés dans l'équipement		Exacerbation des fractures sociales et de la crise de confiance dans les institutions	Massification de l'enrôlement des populations
3.4. Campagnes de sensibilisation	3.4.1. Développement d'une stratégie de sensibilisation	Exacerbation de la situation marginale de groupes de personnes non consultées dans la conception de la stratégie	Engagement citoyen des populations dans le projet
	3.4.2. Campagnes de communication et sensibilisation sur la livraison des services en utilisant les identifiants de base	Exacerbation des inégalités et exclusion	Amélioration de l'accès aux services

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

À l'analyse du tableau ci-dessus, l'impact positif clé à bonifier est le rétablissement de la justice sociale par l'exercice des populations, notamment les plus vulnérables, de leurs droits sociaux fondamentaux symbolisés par l'accès à des services sociaux essentiels. Toutefois, l'impact négatif du projet à prévenir porte sur l'intensification des inégalités sociales entre les citoyens ayant en principe des droits universels d'accès aux services sociaux.

La manifestation de l'impact social positif est une source de cohésion sociale entre les populations pour un développement humain harmonieux. Tandis que l'impact social négatif entraîne l'exacerbation de l'appauvrissement des populations et l'instabilité sociale qui affecte le développement socio-économique.

2.5. État des secteurs de production des documents d'identification

2.5.1. Contexte socio-historique de l'identification en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a une histoire de l'identification qui est consubstantielle à sa formation en tant qu'« État-nation » et de ses dynamiques socio-politiques. Durant la période coloniale française, l'identification était principalement administrative et visait à contrôler les populations, notamment à des fins de recensement, de travail forcé et de taxation pour l'exploitation agricole et le développement économique. La gestion de l'identité s'est traduite par des mouvements migratoires entraînant une population hétérogène, instituée par l'administration de l'époque pour soutenir les grands chantiers de développement, les exploitations agricoles (Bonnecase, 2001), les activités commerciales et le fonctionnement de l'administration coloniale (Ouattara, 2014). L'identité coloniale fut l'expression des droits des populations : les colons et les autochtones (migrants et non migrants). Les autochtones qui n'avaient droit à la citoyenneté française connurent la réhabilitation à l'état civil en 1950 avec l'arrêté général n° 4602 A.P. du 16 août 1950 généralisé à tous les autochtones de l'Afrique Occidentale Française.

Official Use Only

Avec l'indépendance, la nécessité de construire une identité nationale et un État moderne a conduit à la mise en place progressive de systèmes d'identification. Les premiers efforts se sont concentrés sur l'établissement de l'état civil et la délivrance de cartes d'identité, symboles de la citoyenneté ivoirienne. Le contexte de l'époque était marqué par l'afflux de populations de pays voisins, attirées par la croissance économique ivoirienne et par les politiques de gestion de la main-d'œuvre agricole notamment. Cela a rendu la question de la nationalité et de l'identification sensible. Ainsi, dès 1961, la formalisation de la citoyenneté est régie par la loi n°61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la nationalité ivoirienne. S'ensuit la loi n° 62-64 du 20 février 1962 instituant une Carte Nationale d'Identité.

Mais à partir des années 90, des tensions au cœur de l'identité en Côte d'Ivoire par le prisme des enjeux économiques et politiques ont émergé et se sont exacerbées avec la crise militaro-politique de 2002. L'identification est devenue un enjeu politique majeur, avec des accusations d'exclusion de certaines populations du processus d'identification et donc de la citoyenneté et du droit de vote. Ces crises ont mis en lumière les faiblesses du système d'état civil et d'identification, notamment en termes de fiabilité des registres et de processus de délivrance des documents.

Ces dernières années, l'État s'inscrit dans une volonté de réformer et de moderniser le système d'identification, notamment avec la création de l'Office National de l'État Civil et de l'Identification (ONECI). La Stratégie Nationale de l'État Civil et de l'Identification en Côte d'Ivoire vise à doter le pays d'ici 2025, d'un fichier national d'identité biométrique et d'un cadre de référence pour asseoir un système d'état civil fiable, sécurisé et statistiquement utile sur l'ensemble du territoire national. Elle permettra de mettre en place un système d'information de l'état civil et d'enregistrer l'identité de tous les individus qui vivent sur le territoire ivoirien. Mais, l'écosystème actuel de la Côte d'Ivoire est marqué par une sectorisation de l'identification.

2.5.2. Écosystème actuel de l'identification en Côte d'Ivoire

- **Catégorisation des documents d'identification en Côte d'Ivoire**

En Côte d'Ivoire, il existe deux (02) catégories de documents d'identification : avec biométrie et sans biométrie. Chaque document d'identification a ses spécifications fonctionnelles propres, mais des chevauchements peuvent être observés. Le tableau ci-dessous fait état des documents d'identification en cours en Côte d'Ivoire :

Tableau 4: Documents d'identification en Côte d'Ivoire

Titre du document	Spécification fonctionnelle	Institution	Documents d'identification à fournir y compris les autres documents administratifs	Effectif	Taux d'identification
Documents d'identification sans biométrie					
Acte de naissance	• Preuve d'identité et d'état civil : Il établit le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance d'une personne, ainsi que sa filiation • Document de base exigé dans des démarches administratives	Sous-préfecture/Mairie	• Extrait de naissance (pour les nouveau-nés) • Pièce d'identité du requérant	29 389 150 (RGPH, 2021)	57,9% en 2023
Jugement supplétif	• Donner une existence juridique à une personne qui n'a pas été déclarée à la naissance ; • Prouver son identité et son état civil pour toutes les démarches administratives • Régulariser l'exercice des droits civils et sociaux	Tribunal	• Une requête adressée au Président du tribunal (imprimé disponible au greffe) ; • Certificat médical de naissance (délivré par le médecin ou la sage-femme) ou à défaut un certificat médical d'âge physiologique (délivré par	Non disponible	Non disponible

Official Use Only

Titre du document	Spécification fonctionnelle	Institution	Documents d'identification à fournir y compris les autres documents administratifs	Effectif	Taux d'identification
			la mairie ou la sous-préfecture du lieu de naissance) ; ● Certificat de non-déclaration de naissance (délivré par la mairie ou la sous-préfecture du lieu de naissance)		
Certificat de nationalité	● Document officiel qui établit qu'une personne est reconnue comme citoyenne ivoirienne par les autorités compétentes. Il fait foi jusqu'à preuve du contraire ● Requis pour diverses procédures où la preuve de la nationalité ivoirienne est nécessaire ● Jouir de ses droits civils et politiques en tant que citoyen ivoirien	Tribunal	Généralement : ● Un imprimé de demande de « Certificat de Nationalité Ivoirienne » ● Un original de l'extrait d'acte de naissance du requérant ● La pièce d'identité ou l'acte de naissance du père ou de la mère Selon le cas spécifique, d'autres documents peuvent être requis : Si acquisition par mariage : ● Une preuve du mariage (extrait d'acte de mariage ou livret de famille) ; ● Preuve de la nationalité ivoirienne du conjoint (CNI ou certificat de nationalité). Si acquisition par décret (naturalisation) : Une copie du décret de naturalisation publiée au Journal Officiel. Pour les enfants trouvés : ● Une copie de l'ordonnance du juge des tutelles reconnaissant la qualité d'enfant trouvé ; ● Un extrait d'acte de naissance sans mention des parents.	22 924 530 (RGPH, 2021)	Non disponible
Carte de résident	● Résider légalement en Côte d'Ivoire ● Effectuer des démarches administratives et professionnelles ● Circuler librement ● Exercer ces droits	ONECI	● Une copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire en cours de validité ; ● Une copie du visa ; ● Une copie du cachet d'entrée ; ● Un extrait du casier judiciaire ; ● Récépissé de pré enrôlement en ligne ; ● Le reçu d'enrôlement ; ● L'extrait d'acte de naissance ou tout autre document en tenant lieu; ● L'extrait du casier judiciaire ;	6 435 835 (RGPH, 2021)	Non disponible

Official Use Only

Titre du document	Spécification fonctionnelle	Institution	Documents d'identification à fournir y compris les autres documents administratifs	Effectif	Taux d'identification
			• L'original du certificat de résidence datant de moins de six (06) mois délivrer dans une agence ONECI Le reçu de paiement délivré dans une agence Versus Bank		
Carte de résident CEDEAO			• Carte nationale d'identité du pays d'origine ; Ou Carte consulaire ; • Ou Extrait d'acte de naissance ; • Ou Passeport du pays d'origine ; • Ou Formulaire de déclaration d'appartenance à la CEDEAO ; • Obligatoire pour les professions réglementées (voir liste des professions spécifiques) ; Pas de date limite d'établissement exigée. • Reçu d'enrôlement.		Non disponible
Documents d'identification avec biométrie					
Carte nationale d'identité	• Prouver l'identité d'une personne de nationalité ivoirienne • Requise pour de nombreuses formalités • Exercer des droits civils et politiques	• ONECI	Généralement[13] : • Un original de l'extrait d'acte de naissance de moins de deux (2) ans. • Un original du certificat de nationalité ivoirienne de moins de deux (2) ans (sécurisé). • Le récépissé d'enrôlement (délivré lors de votre inscription). • Une copie de l'acte de mariage (pour les femmes mariées). • Le reçu de paiement du timbre (acheté en ligne via www.rnpp.ci).	17 385 410 : 15 ans et plus (RGPH, 2021)	8 000 000 (46%)
Carte CMU	• Accès aux soins de santé ; • Requise pour des démarches administratives	IPS CNAM	• Tout document d'identification reconnu en Côte d'Ivoire ou • Attestation sur l'honneur avec deux témoins	29 389 150 (RGPH, 2021)	Près de 18 000 000 (61%)
Passeport	• Il permet aux citoyens ivoiriens de voyager à l'étranger, • Il sert de preuve officielle de la nationalité ivoirienne ; • Preuve d'identité pour exercer des droits	Sous-Direction de la Police de l'Air et des Frontières (S/DPAF)	• Un formulaire de demande de passeport à remplir • Un original de l'extrait d'acte de naissance • La Carte Nationale d'Identité (CNI)	22 924 530 (RGPH, 2021)	Non disponible
Permis de conduire	• Le droit de conduire un véhicule motorisé (voiture, moto, camion, bus, etc.) ;	Direction Générale des Transports	• Un document d'identification original en cours de validité (Carte	17 056 982 : 15 ans et plus (UNFPA, 2024)	Non disponible

[13] Les documents à fournir varient légèrement selon votre situation (première demande, renouvellement, perte, etc.) et votre nationalité (Ivoirien d'origine, acquisition de la nationalité).

Official Use Only

Titre du document	Spécification fonctionnelle	Institution	Documents d'identification à fournir y compris les autres documents administratifs	Effectif	Taux d'identification
	• Facilite la réalisation de démarches administratives	Terrestres et de la Circulation (DGTTC)	Nationale d'Identité, passeport) • Le certificat d'examen théorique • Le certificat d'examen pratique • Un certificat médical d'aptitude à la conduite • Une attestation d'enregistrement		
Carte d'électeur	• Preuve officielle qu'une personne est inscrite sur les listes électorales et qu'elle a le droit de voter lors des élections et être candidat ;	Commission Électorale Indépendante (CEI)	Carte d'identité ou passeport en cours de validité	12 593 428	8 761 348 (70%)

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

3. DESCRIPTION ET ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLE A L'IDENTIFICATION ET À L'ÉVALUATION SOCIALE

3.1. Description et analyse du cadre juridique et institutionnel de l'identification en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, l'accès des populations aux prestations de services est, très souvent, conditionné par leur capacité à justifier leur identité. Jusqu'à présent, cette justification est plurielle et variable d'un service à un autre, en raison notamment de la pluralité des documents d'identification qui existent : carte nationale d'identité, extrait de naissance, certificat de nationalité, casier judiciaire, passeport, permis, carte scolaire, carte professionnelle, etc. Ainsi, le manque de preuve d'identification des individus est perçu comme facteur d'inaccessibilité aux prestations publiques : centre de santé, école, gendarmerie, police, banque, etc. De fait, l'on croit que les individus n'ayant pas facilement accès à ces prestations sont ceux qui ne disposent pas de documents d'identification de l'identité. Ainsi, la marginalisation de certains individus dans l'accès aux prestations publiques serait liée à leur manque d'identification. D'ailleurs, l'on estime que l'accessibilité des citoyens aux centres de santé (30%), à la scolarisation au secondaire (42%) à l'inclusion financière (40%) est faible et que le manque d'identification en est l'une des principales raisons. Par exemple, l'identification des individus est perçue comme garante de l'accès aux soins de santé, car ceux ne disposant pas de documents d'identité officiels, ne peuvent pas s'inscrire à la Couverture Maladie Universelle et donc, ne peuvent accéder aux soins couverts par cette assurance (MIDH, 2024).

Par conséquent, si l'inaccessibilité aux prestations de certains services est due au manque d'identification, la logique aurait voulu que la pluralité des documents justificatifs de l'identité favorise une accessibilité facile pour ceux qui disposent de tels documents. Cependant, malgré la pluralité des documents justificatifs de l'identité, certains citoyens éprouvent des difficultés à justifier leur identité pour accéder à certaines prestations de services. À cet effet, les résultats d'Afrobarometer (2022) montrent que la majorité (54%) des Ivoiriens – ayant eu affaire à une clinique ou un hôpital public au cours des 12 derniers mois –considèrent l'accès aux soins comme étant difficile. Par ailleurs, beaucoup d'entre eux (32%) ont dû payer un pot-de-vin pour pouvoir accéder aux soins médicaux nécessaires. Au niveau de l'éducation, les résultats d'Afrobarometer montrent que 37% des Ivoiriens qui ont eu affaire à une école publique au cours des 12 derniers mois, considèrent qu'il leur était « difficile » ou « très difficile » d'obtenir les services nécessaires auprès des enseignants ou directeurs d'école. Si la pluralité des documents justificatifs de l'identité ne garantit pas aux citoyens une accessibilité aux prestations de services, alors comment le Projet d'identification unique peut-il les intéresser ?

Official Use Only

En Côte d'Ivoire, l'identification des personnes physiques est encadrée par plusieurs textes juridiques et réglementaires. Ces normes sont principalement liées à l'état civil, aux documents d'identité et à l'identification biométrique.

3.1.1. Cadre juridique national et régional de l'identification

Tableau 5 : Synthèse des dispositions légales sur l'identification en Côte d'Ivoire

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
Loi n° 2016-886 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, modifiée par la Loi N°2020-348 du 19 mars 2020	Elle est la norme suprême encadrant les principes fondamentaux liés à l'identification des citoyens et à la protection des données personnelles, notamment : La nationalité et la citoyenneté. La Constitution définit qui est Ivoirien et encadre les conditions d'acquisition et de perte de la nationalité (Article 32 de la Constitution de 2016). Le droit à l'identité : Bien que la Constitution ne mentionne pas explicitement un "droit à l'identité", elle garantit des droits fondamentaux comme l'égalité devant la loi et l'accès aux services publics, ce qui suppose une identification des citoyens. La protection des données à caractère personnel : L'Article 5 de la Constitution dispose que « Chacun a droit au respect de sa vie privée », ce qui peut être interprété comme un fondement constitutionnel pour la protection des données d'identification. D'autres textes plus spécifiques (lois, ordonnances, décrets, arrêtés) définissent l'organisation et le fonctionnement du système de l'identification en Côte d'Ivoire.
Loi N°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil	Les articles 41 à 43 de cette loi précisent les modalités de déclaration des naissances, les informations requises pour l'établissement de l'acte de naissance, ainsi que les personnes habilitées à effectuer cette déclaration. L'article 41 stipule que les naissances doivent être déclarées dans un délai de trois mois suivant l'accouchement. Passé ce délai, l'enregistrement ne peut se faire qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal du lieu de naissance. Cette disposition vise à garantir que chaque individu soit enregistré dès la naissance, facilitant ainsi l'accès aux droits fondamentaux et aux services publics. L'article 42 détaille les informations devant figurer dans l'acte de naissance, telles que la date, l'heure et le lieu de naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms et nom attribués, ainsi que les informations sur les parents. Ces données constituent la base de l'identité légale de l'individu et sont essentielles pour l'établissement de documents d'identité officiels. L'article 43 précise que la déclaration de naissance peut être faite par le père, la mère, un ascendant, un proche parent, ou toute personne ayant assisté à la naissance. Le déclarant doit fournir un certificat médical de naissance, un carnet d'accouchement ou une attestation délivrée par un agent de collecte. En l'absence de ces documents, l'officier de l'état civil doit saisir le procureur de la République pour procéder conformément à l'article 13 de la loi. En somme, ces dispositions légales renforcent le lien entre l'enregistrement des naissances et l'identification des personnes, en établissant des procédures claires et en facilitant l'accès aux services d'état civil, contribuant ainsi à garantir le droit fondamental à une identité légale pour tous.
Loi N°2018-863 du 19 Novembre 2018 instituant	Elle s'adresse aux individus nés en Côte d'Ivoire qui : n'ont pas eu leur naissance constatée par un acte d'état civil dans les délais légaux ou par un

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
une procédure spéciale de déclaration des naissances	jugement supplétif régulièrement transcrit ; utilisent un faux acte de naissance ou un acte appartenant à une autre personne ; détiennent un acte de naissance dont les registres originaux ont été détruits ou détériorés. Cette procédure, gratuite et simplifiée, permet une régularisation sans audience foraine. Les citoyens concernés doivent se rapprocher des centres d'état civil ou des tribunaux compétents pour régulariser leur situation. Cette démarche est essentielle pour obtenir une identité légale, condition préalable à l'accès aux droits fondamentaux tels que l'éducation, la santé et l'emploi. Initialement prévue pour un an, cette procédure a été prorogée à deux reprises, la dernière en décembre 2021 pour une durée de trois ans, portant l'échéance au 4 avril 2025. Ainsi, la loi n°2018-863 constitue un instrument juridique crucial pour garantir à chaque individu une identité légale, en facilitant l'enregistrement des naissances et la régularisation des situations d'irrégularité d'état civil.
Décret n°2019-976 du 27 novembre 2019 fixant les modalités d'application de la loi n°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance.	Le décret n°2019-976 du 27 novembre 2019 fixe les modalités d'application de la loi n°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance. Cette procédure concerne les personnes n'ayant jamais été déclarées à l'état civil, celles dont les registres ont été perdus ou détruits, ainsi que celles utilisant un faux acte de naissance ou l'acte d'une autre personne. Le décret précise les autorités compétentes pour recevoir et traiter les demandes (officiers de l'état civil, procureur de la République, président du tribunal et greffe), ainsi que les formulaires et imprimés normalisés à utiliser. L'objectif est de permettre à ces personnes de régulariser leur situation d'état civil dans un cadre légal, encadré par une loi.
Loi N°2002-03 du 03 Janvier 2002 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire.	Selon l'article 7 de la loi n°2002-03, l'identification des étrangers vivant en Côte d'Ivoire s'établit par un titre de séjour. Les titres de séjour varient selon la nationalité et la durée du séjour. Pour les ressortissants de la CEDEAO, lorsque le séjour est inférieur ou égal à trois mois, la détention d'un permis de libre circulation est exigée. Lorsque le séjour excède trois mois, une carte de séjour était initialement requise. Toutefois, cette exigence a été supprimée par l'ordonnance n°2007-604 du 8 novembre 2007, dispensant les ressortissants de la CEDEAO de l'obligation de détenir une carte de séjour. Depuis le 4 octobre 2017, une carte consulaire biométrique est mise en place pour renforcer l'identification et la traçabilité des ressortissants de la CEDEAO résidant en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les ressortissants hors CEDEAO, tout séjour supérieur à trois mois impose l'obligation de détenir une carte de résident biométrique, dont la délivrance a été réactivée le 13 avril 2017 et mise en vigueur à partir du 4 octobre 2017. Avant cette date, un titre provisoire de séjour était délivré de manière transitoire. Quant aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, une autorisation provisoire de séjour est délivrée aux demandeurs d'asile munis d'une attestation officielle, tandis qu'une carte de réfugié est remise aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié.
Décision n°2005-05/PR du 15 juillet 2005 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire.	La Décision n°2005-05/PR du 15 juillet 2005 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire stipule, en son article 2, que toute personne résidant en Côte d'Ivoire est tenue de se faire identifier. Cette identification se fait après vérification des déclarations recueillies auprès des nationaux et des étrangers, dans le cadre d'une procédure administrative définie par décret pris en Conseil des Ministres ou par le biais des audiences foraines lorsque les conditions normales de déclaration ne sont pas applicables. Les services compétents ne peuvent refuser à une personne vivant en Côte d'Ivoire les documents auxquels elle a droit. L'article 3 précise

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	que l'identité des nationaux s'établit par la Carte Nationale d'Identité, document que chaque citoyen doit obligatoirement posséder. Quant à l'article 7, il indique que l'identité des étrangers vivant en Côte d'Ivoire est établie par un titre de séjour.
Loi N°2014-131 du 24 Mars 2014 relative à la Couverture Maladie Universelle	La Loi n°2014-131 du 24 mars 2014 relative à la Couverture Maladie Universelle (CMU) en Côte d'Ivoire établit un système obligatoire de couverture du risque maladie pour toutes les personnes résidant sur le territoire national. L'article 2 de cette loi institue ce système en précisant qu'il est mis en place une couverture obligatoire du risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire. Ce dispositif vise à garantir un accès équitable aux soins de santé, indépendamment du statut socio-économique des individus. Par ailleurs, l'article 27 stipule que chaque assuré se voit attribuer un numéro d'immatriculation unique pour la Couverture Maladie Universelle. Ce numéro unique constitue un élément central du système d'identification des personnes, facilitant ainsi la gestion des droits et des prestations au sein du système de santé. En somme, ces dispositions légales renforcent l'engagement de l'État ivoirien à promouvoir une solidarité nationale en matière de santé, en assurant une prise en charge collective des risques liés à la maladie.
Décret n°2017-123 du 22 février 2017 fixant le montant et les modalités de recouvrement des cotisations dues au titre du régime général de base et du régime d'assistance médicale de la Couverture Maladie Universelle.	Le Décret n°2017-123 du 22 février 2017 établit le montant et les modalités de recouvrement des cotisations pour le régime général de base et le régime d'assistance médicale de la Couverture Maladie Universelle (CMU) en Côte d'Ivoire. Pris en application de la Loi n°2014-131 du 24 mars 2014, il précise les modalités de financement de ce système obligatoire de couverture du risque maladie pour toutes les personnes résidant en Côte d'Ivoire. Selon l'article 3 du décret, les assurés du régime général de base doivent verser une cotisation individuelle mensuelle de 1 000 francs CFA. Un délai de carence est appliqué : trois mois pour les Ivoiriens et six mois pour les étrangers. ● Le décret prévoit des modalités spécifiques de recouvrement des cotisations en fonction des catégories socio-professionnelles : ● Salariés du secteur privé et assimilés : prélèvement direct sur les salaires. ● Fonctionnaires et agents de l'État : prélèvement à la source. ● Bénéficiaires de pensions et de rentes viagères : déduction des montants perçus. ● Acteurs du secteur agricole, contribuables soumis au régime de l'impôt synthétique, petits commerçants et artisans : modalités fixées par des arrêtés interministériels, tenant compte de la spécificité de leurs revenus souvent irréguliers ou saisonniers. ● Étudiants des établissements d'enseignement supérieur : dispositions particulières prévues. ● Autres personnes : modalités définies en fonction de leur situation. Pour les bénéficiaires du régime d'assistance médicale, sélectionnés sur des critères sociaux, les cotisations sont prises en charge par le budget de l'État. Le Décret n°2019-244 du 20 mars 2019 modifie le décret précédent, notamment l'article 30, en précisant que les cotisations du régime général de base et du régime d'assistance médicale sont dues à compter du 1er juillet 2019. Un rectificatif publié le 6 mai 2019 dans le Journal Officiel n°36 a corrigé une erreur de formulation dans cet article. Initialement, le texte mentionnait uniquement le régime d'assistance médicale. La version corrigée inclut également le régime général de base, assurant ainsi une application uniforme de la date d'entrée en vigueur des cotisations pour les deux régimes. Ces modifications visent à clarifier les modalités de recouvrement des cotisations

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	et à garantir une mise en œuvre cohérente de la CMU pour l'ensemble des assurés.
Loi N°2002-03 du 03 Janvier 2002, modifiée par la Loi N°2004-303 du 03 mai 2004 relative au titre de séjour des étrangers	La Loi n°2002-03 du 3 janvier 2002, modifiée par la Loi n°2004-303 du 3 mai 2004, établit le cadre légal de l'identification des personnes et du séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Les articles 7 à 11 de cette législation précisent les modalités relatives aux titres de séjour des étrangers. L'article 7 stipule que l'identité des étrangers vivant en Côte d'Ivoire est établie par un titre de séjour. L'article 8, dans sa version modifiée, énumère les types de titres de séjour disponibles pour les étrangers, notamment : le permis de libre circulation pour les ressortissants de la CEDEAO, la carte de résident, la carte de séjour temporaire, l'autorisation provisoire de séjour pour les demandeurs d'asile, et la carte de réfugié. L'article 9 précise que les conditions d'établissement, de délivrance, de forme et la période de validité de ces titres sont déterminées par décret pris en Conseil des ministres. Concernant les aspects financiers, l'article 10 indique qu'une taxe, fixée par la loi des Finances, est perçue pour la délivrance des titres de séjour. De plus, la possession d'un titre de séjour est obligatoire pour l'obtention d'un emploi par les étrangers résidant en Côte d'Ivoire, et la délivrance du visa du contrat de travail est soumise à la présentation d'un tel titre. Enfin, l'article 11 dispose que les modalités d'application des dispositions relatives aux titres de séjour sont fixées par décret pris en Conseil des ministres. Ces dispositions légales visent à encadrer de manière rigoureuse l'identification des étrangers et leur séjour en Côte d'Ivoire, en assurant une gestion administrative efficace et conforme aux normes établies.
Loi N°62-64 du 20 février 1962 relative à la carte nationale d'identité	Dans son Article 1er, la loi stipule que tout citoyen ivoirien âgé de plus de 16 ans doit justifier de son identité au moyen d'une carte nationale d'identité. Dans son Article 2, elle stipule que la délivrance de la CNI est soumise au paiement d'un droit de timbre, conformément au Code de l'enregistrement. Dans son Article 3, la loi stipule que les modalités d'application de cette loi seront fixées par décret. Depuis sa promulgation, la loi a été complétée et modifiée par plusieurs textes réglementaires, notamment : le décret n° 67-86 du 10 mars 1967 fixant les modalités d'application de la loi ; le décret n° 68-46 du 2 février 1968 modifiant certaines dispositions du décret précédent ; le décret n° 2000-419 du 31 mai 2000 actualisant les modalités d'application de la loi. Ces textes ont précisé les conditions de délivrance, de renouvellement et les obligations liées à la CNI.
Décret n°2000-419 du 31 mai 2000 fixant les modalités d'application de la loi n°62-64 du 20 Février 1962 instituant la Carte Nationale d'Identité	Le Décret n°2000-419 du 31 mai 2000 fixe les modalités d'application de la Loi n°62-64 du 20 février 1962, instituant la Carte Nationale d'Identité (CNI) en Côte d'Ivoire. Ce décret précise les conditions d'établissement, les pièces requises, les coûts associés et les caractéristiques techniques de la CNI. Conditions d'obtention de la CNI Tout citoyen ivoirien âgé de plus de 16 ans est tenu de posséder une CNI. La demande de CNI nécessite la présentation de documents tels que l'acte de naissance, le certificat de nationalité et une pièce d'identité. La demande s'effectue auprès des services compétents, notamment les préfectures ou sous-préfectures, ou lors des opérations d'identification spéciales. Coût de la Carte Nationale d'Identité

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	Le coût de la CNI est déterminé par le droit de timbre fixé par le Code général des impôts. Depuis 2014, le montant officiel pour l'établissement ou le renouvellement de la CNI est de 5 000 FCFA. Il est important de noter que des frais supplémentaires peuvent s'ajouter, tels que les coûts liés à l'obtention des pièces justificatives (acte de naissance, certificat de nationalité) et d'éventuels frais administratifs. Validité de la Carte La CNI est valable pour une période de dix ans à compter de la date de son établissement. Passé ce délai, elle doit être renouvelée selon les procédures en vigueur. Caractéristiques techniques de la Carte La CNI ivoirienne est conforme aux normes internationales, notamment la norme ISO 7810 pour les cartes de type ID-1. Elle intègre des éléments de sécurité avancés, tels que : Impression en micro-lettres : Texte imprimé en très petits caractères, visible uniquement à l'aide d'un appareil grossissant. Encres spécifiques : Utilisation d'encres à variation optique (OVI) et d'encres visibles uniquement sous lumière ultraviolette (UV). Guilloches : Motifs géométriques complexes imprimés pour prévenir la contrefaçon. Photographie et empreinte digitale : Inclusion de la photo et de l'empreinte digitale du titulaire pour une identification biométrique fiable. Autorités compétentes La délivrance de la CNI est assurée par les services préfectoraux, sous-préfectoraux ou municipaux, sous la supervision de l'Office National de l'État Civil et de l'Identification (ONECI). Cette structure est chargée de la gestion du système national d'identification.
Décret n°2007-647 du 20 décembre 2007 portant conditions d'établissement, d'obtention et de la forme de la carte nationale d'identité.	Le décret n°2007-647 du 20 décembre 2007, aujourd'hui abrogé et remplacé par des textes plus récents tels que le décret n°2014-319 du 4 juin 2014 et le décret n°2019-945 du 13 novembre 2019, définissait les conditions d'établissement, d'obtention et de forme de la carte nationale d'identité (CNI) en Côte d'Ivoire. Conformément à ce décret, tout national, âgé d'au moins seize ans, devait posséder une carte nationale d'identité comme preuve officielle de son identité. Ce document était établi et délivré par l'Office National d'Identification (ONI), sous la supervision de la Commission nationale de Supervision de l'Identification (CNSI). Son obtention reposait sur une procédure d'enrôlement, visant à collecter de façon fiable les informations personnelles du requérant. Deux voies étaient possibles pour obtenir la CNI : l'identification ordinaire et l'identification par inscription sur la liste électorale validée par la Commission Électorale Indépendante (CEI), conformément à l'Accord politique de Ouagadougou. Pour l'identification

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	ordinaire, le requérant devait fournir un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu, ainsi qu'un certificat de nationalité. Dans le cas d'une identification via la liste électorale, seul l'extrait de naissance ou le jugement supplétif était requis. La procédure par liste électorale prenait fin une fois la carte remise. En cas de perte, vol, destruction ou dégradation de la carte, un duplicata pouvait être établi sur présentation d'un certificat de perte délivré par les autorités compétentes. Le décret prévoyait également que les mécanismes de contrôle et de validation du processus d'identification seraient fixés par un décret pris en Conseil des ministres. Sur le plan technique, la CNI était conçue selon des spécifications précisées dans une annexe du décret. Par ailleurs, une disposition transitoire prévoyait que l'établissement de la carte était exonéré de droit de timbre jusqu'aux prochaines élections, après quoi le paiement d'un droit de timbre serait exigé, conformément au Code général des Impôts. Enfin, ce décret abrogeait toutes les dispositions antérieures contraires et chargeait le ministre de l'Intérieur ainsi que celui de l'Économie et des Finances de son application. Bien que ce texte ait encadré durant un temps l'établissement des CNI, il est désormais obsolète et n'est plus en vigueur, remplacé par des textes modernes intégrant notamment la biométrie dans le processus d'identification.
Décret n°2010-238 du 09 septembre 2010 portant autorisation de délivrance de la Carte nationale d'Identité aux Ivoiriens figurant sur a liste électorale définitive	Le décret n°2010-238 du 09 septembre 2010 porte sur l'autorisation exceptionnelle de délivrance de la Carte Nationale d'Identité (CNI) aux Ivoiriens figurant sur la liste électorale définitive. Ce décret a été pris dans le contexte post-crise, à la veille des élections générales, dans le but de faciliter l'identification des citoyens en âge de voter et de garantir leur participation au processus électoral. Concrètement, ce décret autorisait les services compétents, notamment l'Office National d'Identification (ONI), à délivrer la carte nationale d'identité aux personnes dont les noms figuraient sur la liste électorale définitive, sans exigence de certificat de nationalité, ni d'autres pièces généralement requises dans la procédure ordinaire d'identification. Il s'agissait d'une mesure exceptionnelle destinée à répondre aux contraintes de temps, aux difficultés administratives rencontrées par certains citoyens pour obtenir les pièces classiques, et à la nécessité d'inclure le plus grand nombre d'Ivoiriens dans le processus électoral. Cette disposition visait à reconnaître implicitement la nationalité ivoirienne des électeurs inscrits, sur la base de leur présence sur une liste validée par la Commission Électorale Indépendante (CEI), fruit d'un processus de vérification rigoureux et encadré par les accords politiques, notamment l'Accord politique de Ouagadougou. En somme, le décret n°2010-238 du 09 septembre 2010 constituait une mesure transitoire et exceptionnelle, prise pour des raisons d'ordre public et d'organisation des élections, permettant la délivrance facilitée de la CNI aux Ivoiriens reconnus comme électeurs, dans le but de garantir leur droit à l'identité et à la citoyenneté, tout en renforçant l'inclusivité et la paix sociale dans un contexte électoral sensible.
Loi N°2019-566 du 26 juin 2019 instituant une carte	La Loi n°2019-566 du 26 juin 2019, promulguée par le Président Alassane Ouattara, institue une carte nationale d'identité biométrique en Côte d'Ivoire

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
d'identité nationale biométrique	(Article 1). Cette carte est définie comme une carte à puce électronique sécurisée et multi-application, destinée à plusieurs usages (Article 2). Elle est obligatoire pour tout Ivoirien âgé d'au moins seize (16) ans, mais peut également être délivrée aux enfants à partir de l'âge de cinq (5) ans (Article 3). La carte est valable pour une durée de dix (10) ans à compter de sa date d'établissement (Article 4). Enfin, un décret pris en Conseil des Ministres fixera les modalités d'application de cette loi, notamment les spécifications techniques, les conditions d'établissement et de renouvellement de la carte, ainsi que la période transitoire de validité des anciennes cartes encore en cours (Article 5). Cette loi s'inscrit dans une volonté de modernisation du système d'identification des citoyens ivoiriens, à travers un outil plus sécurisé, moderne et polyvalent.
Décret n°2019-945 du 13 novembre 2019 portant modalités d'application de la loi n°2019-566 du 26 Juin 2019 instituant une carte nationale d'identité biométrique.	Le Décret n°2019-945 du 13 novembre 2019 précise les modalités d'application de la Loi n°2019-566 du 26 juin 2019 instituant une carte nationale d'identité biométrique en Côte d'Ivoire. Ce décret définit les spécifications techniques de la carte, notamment : Dimensions : conformes au format ID-1 de la norme OACI 9303, soit 85,60 mm × 53,98 mm avec une épaisseur de 0,76 mm Matériaux : la carte est fabriquée à partir de plusieurs couches de polycarbonate. Éléments de sécurité : incluent des guilloches, irisation, motifs anti-numérisation, encre optiquement variable (OVI), encre UV et micro-impression. Le décret a été modifié par le Décret n°2020-274 du 26 février 2020, apportant des ajustements techniques pour améliorer la constitution du Registre National des Personnes Physiques (RNPP) et la production des cartes nationales d'identité biométriques.
Ordonnance n°2007-604 du 8 novembre 2007 portant suppression de la carte de séjour	L'Ordonnance n°2007-604 du 8 novembre 2007 a supprimé la carte de séjour en Côte d'Ivoire. Désormais, les ressortissants de la CEDEAO doivent être munis de documents d'identification délivrés par leur pays d'origine ou leur représentation consulaire. Les étrangers non-membres de la CEDEAO doivent obtenir une carte de résident si leur séjour dépasse trois mois.
Loi N°90-437 du 29 mai 1990 relatif au séjour des étrangers	Selon cette loi, les étrangers de plus de 16 ans résidant en Côte d'Ivoire dans un délai supérieur à 3 mois doivent se prémunir d'une carte de séjour pour leur identification. Il s'agit donc d'un texte juridique qui encadre les conditions d'entrée, de séjour, d'établissement et d'expulsion des étrangers sur le territoire ivoirien. Ainsi, selon les conditions générales d'entrée sur le territoire ivoirien, l'étranger doit : ● Être en possession d'un passeport en cours de validité ou d'un document équivalent reconnu par les autorités ivoiriennes. ● Présenter un visa d'entrée sauf exceptions prévues par les accords bilatéraux. ● Être en mesure de justifier du motif et des conditions de séjour (hébergement, ressources financières, etc.). Pour ce qui est du titre de séjour, tout étranger souhaitant séjourner plus de trois mois doit obligatoirement obtenir un titre de séjour. La loi prévoit ainsi plusieurs types de titres, notamment la carte de séjour ordinaire (valable 1 à 2 ans), la carte de résident (valable jusqu'à 10 ans pour les cas d'établissement durable) et les cartes spécifiques (diplomates, étudiants, réfugiés, etc.).

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	Cette loi stipule que le titre de séjour est délivré par les services de l'Office National d'Identification (ONI) ; que l'étranger doit effectuer sa demande dans un délai déterminé après son arrivée ; et que le titre peut être renouvelé si les conditions sont toujours réunies. Elle prévoit aussi des peines d'amende ou d'emprisonnement en cas de séjour irrégulier ; une expulsion immédiate pour les cas graves ; et une interdiction de retour temporaire ou permanente sur le territoire.
Décret n°98-472 du 12 août 1998 modifiant le décret n° 90-443 du 29 mai 1990 portant application de la loi n°90-437 du 29 mai 1990	Le décret modifie les modalités d'application du décret initial datant de mai 1990 pour mieux encadrer la délivrance des documents d'identité et des titres de séjour. Il renforce la liste des pièces justificatives pour l'obtention d'un titre (passeport, contrat de travail, preuve d'hébergement, etc.). Avec ce décret, les étrangers doivent déclarer leur présence auprès de l'autorité compétente dans un délai déterminé après leur arrivée (souvent 8 jours).
Loi n°61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la nationalité ivoirienne, telle que modifiée par les lois n° 72-852 du 21 décembre 1972, de la loi 2004-662 du 17 décembre 2004 Modifié par la Loi N°2013-654 du 13 septembre 2013 portant modification des articles 12, 13,14 et 16	Cette loi encadre strictement les modalités d'acquisition, de perte et de déchéance de la nationalité ivoirienne, avec des évolutions importantes concernant l'acquisition par mariage, la reconnaissance de la double nationalité, et les conditions de maintien de la nationalité. Selon cette loi, la nationalité ivoirienne peut s'acquérir par filiation (droit du sang) ou par naissance sur le territoire (droit du sol) sous certaines conditions. Elle définit l'Ivoirien comme l'enfant dont au moins un parent est Ivoirien au moment de sa naissance. Cette loi, par son article 12, permet désormais à une personne née en Côte d'Ivoire de parents étrangers, résidant habituellement sur le territoire, de déclarer vouloir acquérir la nationalité ivoirienne, à conditions d'être né en Côte d'Ivoire, d'y avoir résidé de façon continue jusqu'à la majorité et de faire la déclaration dans les 2 ans suivant la majorité. Dans son article 13, la loi prévoit désormais que l'enfant né en Côte d'Ivoire de parents étrangers peut acquérir automatiquement la nationalité ivoirienne si l'un des parents est lui-même né en Côte d'Ivoire. Dans son article 14, la loi stipule que l'étranger(e) marié(e) à un(e) Ivoirien(ne) peut faire déclaration de nationalité après 2 ans de mariage (au lieu de 5 ans auparavant), sous réserve de cohabitation effective.
Loi N°2004-663 du 17 décembre 2024 sur la naturalisation modifiée par les décisions n° 2005-04/PR du 15 juillet 2005 et n°2005-10/PR du 29 août 2005	La Loi n° 2004-663 du 17 décembre 2004 met en place un cadre légal spécial pour la naturalisation, ciblant principalement les personnes liées à la Côte d'Ivoire avant l'indépendance et n'ayant pas exercé leur droit d'option, avec une procédure stricte et des conditions précises. Selon cette loi, notamment dans son Article 1er, peuvent bénéficier de cette procédure de naturalisation : • Les personnes nées en Côte d'Ivoire de parents étrangers et y résidant habituellement. • Les personnes ayant résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant au moins 10 ans avant l'entrée en vigueur de la loi. • Les personnes ayant contribué de manière significative au développement économique, social ou culturel du pays. Dans son Article 2, la loi procède à la simplification de la procédure. Ainsi, contrairement à la procédure de naturalisation classique (Code de la nationalité), cette loi prévoit : • La suppression de certaines pièces administratives (comme l'attestation de moralité). • L'examen prioritaire des dossiers par les services du Ministère de la Justice. • L'allègement de la durée de résidence requise (dans certains cas à moins de 5 ans).
Loi N°2013-653 du 13 septembre 2013 portant dispositions particulières en	Elle s'inscrit dans le contexte des Accords de Linas-Marcoussis (2003), des recommandations de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), et d'une volonté politique de réconcilier la Nation avec ses différentes

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
matière d'acquisition de la nationalité par naturalisation	communautés, après la crise postélectorale (2010–2011). Elle complète la Loi n°2004-663 sur la naturalisation exceptionnelle, en instaurant un nouveau mécanisme transitoire d'accès facilité à la nationalité, sans modifier de manière permanente le Code de la nationalité. Elle établit un régime particulier d'acquisition de la nationalité ivoirienne par déclaration pour des personnes nées ou résidant en Côte d'Ivoire avant certaines dates clés, avec une procédure encadrée par le ministère de la Justice et des voies de recours précises en cas de rejet. Ainsi, selon l'Article 2, sont éligibles à la naturalisation selon cette procédure spéciale : ● Les personnes nées en Côte d'Ivoire de parents étrangers. ● Les personnes ayant résidé de manière habituelle en Côte d'Ivoire depuis au moins 10 ans à la date d'entrée en vigueur de la loi. ● Les descendants directs (enfants majeurs) de personnes déjà naturalisées ivoiriennes ou ayant elles-mêmes été bénéficiaires d'un régime d'intégration. ● Les personnes ayant rendu des services éminents à la Côte d'Ivoire. Dans son Article 3, la loi prévoit une procédure allégée par rapport au régime classique de naturalisation (prévu par le Code de la nationalité) : ● Réduction de la durée de résidence exigée (souvent 5 ans au lieu de 10). ● Exonération de certaines pièces : casier judiciaire, certificat de moralité, etc. ● Traitement prioritaire par l'administration. ● Absence de publication préalable du décret au Journal officiel dans certains cas. Cette loi est temporaire car les personnes éligibles disposent d'un délai de 2 ans à compter de la promulgation de la loi pour déposer leur demande. Ce délai peut être prolongé par décret, ce qui a été envisagé dans certains cas pour tenir compte de retards administratifs ou logistiques. Les demandes sont examinées par : ● Le Ministère de la Justice (Direction des affaires civiles). ● En collaboration avec l'Office National d'Identification (ONI). ● Le décret de naturalisation est pris par le Président de la République, comme pour toute procédure de naturalisation.
Décret n°2018-454 du 9 mai 2018 relatif au Registre National des Personnes Physiques (RNPP)	Il établit un système national informatisé et sécurisé pour l'identification des personnes physiques en Côte d'Ivoire, centralisant les données d'état civil et biométriques afin de faciliter la gestion administrative et la délivrance des documents d'identité. Le RNPP est un référentiel unique et sécurisé, qui : ● Enregistre chaque personne physique à partir d'un numéro identifiant personnel unique (NIPU). ● Sert de source d'information pour tous les systèmes d'identification (état civil, carte d'identité, passeport, santé, sécurité sociale, éducation...). ● Contribue à la gestion efficace des politiques publiques : sécurité, recensement, élections, services sociaux. Le RNPP centralise les données suivantes pour chaque personne : ● Données d'état civil : nom, prénoms, date et lieu de naissance, filiation. ● Données biométriques : empreintes digitales, photo, iris (si disponible). ● Données de situation personnelle : nationalité, résidence, sexe, état matrimonial. ● Numéro d'identification personnel unique (NIPU) attribué de manière permanente. Il collecte ces données à l'occasion : ● De la naissance (via l'acte de naissance), ● De l'identification pour la carte nationale d'identité,

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	• De l'enregistrement des étrangers.
Décret n°2019-460 du 22 mai 2019 déterminant la composition du Numéro National d'Identification	Le décret fixe la structure et les règles de composition du Numéro National d'Identification, un identifiant unique et permanent destiné à améliorer la gestion de l'état civil et l'identification des personnes en Côte d'Ivoire. En effet, ce décret fixe de manière précise la structure et les règles de formation du NNI, qui constitue l'élément central du Registre National des Personnes Physiques (RNPP). Ce décret a pour but de : définir la composition normalisée du Numéro National d'Identification (NNI) ; de permettre une uniformisation des identifiants utilisés pour les citoyens et les résidents ; de faciliter l'interopérabilité entre les administrations, organismes sociaux, services de santé, établissements scolaires, etc. ; et de lutter contre la fraude documentaire, les identités multiples, et renforcer l'authenticité des données d'état civil. Ce décret stipule, dans son Article 3, que le NNI est unique et propre à une seule personne ; qu'il ne peut être modifié ni réattribué, même en cas de changement de nom ou de statut civil ; et qu'en cas de décès, le NNI est désactivé mais jamais réutilisé. Dans son Article 5, le décret stipule que le NNI devient le référent unique pour tous les actes administratifs, notamment actes d'état civil (naissance, mariage, décès) ; établissement de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ; passeport, permis de conduire, carte d'électeur ; numéro fiscal, numéro de sécurité sociale, numéro d'élève/étudiant ; dossiers de santé, de justice, d'assurances, de banques, etc. Le Décret n°2019-460 pose les fondations d'un système d'identification fiable et intégré, indispensable à la bonne gouvernance, à la cybersécurité, à la transformation digitale et à l'inclusion sociale en Côte d'Ivoire.
Décret n°2019-461 du 22 mai 2019 portant utilisation obligatoire du Numéro National d'Identification dans la vie civile	Ce décret institue l'utilisation obligatoire du Numéro National d'Identification (NNI) dans la vie civile en Côte d'Ivoire. Ce décret vise à rendre le NNI, qui est un identifiant unique attribué à chaque personne physique enregistrée dans le Registre National des Personnes Physiques (RNPP), obligatoire pour tous les actes et documents administratifs civils, publics ou privés. Il vise à garantir une identification fiable, sécurisée et uniforme des personnes physiques sur tout le territoire national. Ce décret vise à rendre obligatoire l'usage du NNI dans les procédures administratives, sociales, économiques et juridiques ; à unifier les bases de données des institutions autour d'un identifiant unique ; à améliorer la traçabilité, la sécurité des échanges d'information et l'efficacité des services. Le décret s'applique à toute personne physique enregistrée dans le RNPP, qu'elle soit Ivoirienne de naissance ou naturalisée et étrangère résidant légalement en Côte d'Ivoire. Il s'applique aussi aux entités publiques et privées opérant sur le territoire ivoirien. Le décret rend obligatoire le NNI pour toute inscription, enregistrement ou démarche administrative ; pour toute interaction avec les structures de l'État, collectivités territoriales ou organismes délégués ; et pour toute procédure impliquant l'identification d'une personne physique, y compris dans le secteur privé. Le décret prévoit que le non-respect de l'obligation d'utilisation du NNI expose les entités fautives à des sanctions administratives (mises en demeure, suspensions, pénalités) ; et les mesures coercitives sont précisées par les textes d'application ou textes sectoriels complémentaires.
Décret n°2019-776 du 25 septembre 2019 relatif à l'enregistrement au Registre National des Personnes Physiques et à l'attribution	Le décret institue la gratuité de la procédure d'enregistrement au RNPP et d'attribution du NNI. Ainsi, chaque personne résidant ou de passage en Côte d'Ivoire, quels que soient sa nationalité ou son statut de résident, reçoit gratuitement le Numéro National d'Identification lors de son enregistrement au Registre National des Personnes Physiques. Aussi, au terme de

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
du Numéro National d'Identification (NNI)	l'enregistrement au registre qui s'effectue à l'occasion de la déclaration à l'état civil, de la demande d'un titre d'identité ou de l'entrée sur le territoire national, il est délivré sans frais, au pétitionnaire, un justificatif d'identification. Ce décret a pour but de définir la composition normalisée du Numéro National d'Identification (NNI) ; de permettre une uniformisation des identifiants utilisés pour les citoyens et les résidents ; de faciliter l'interopérabilité entre les administrations, organismes sociaux, services de santé, établissements scolaires, etc. ; et de lutter contre la fraude documentaire, les identités multiples, et renforcer l'authenticité des données d'état civil. Le décret impose l'usage de technologies sécurisées pour la conservation des données ; le respect de la Loi n°2013-450 relative à la protection des données personnelles ; les contrôles d'accès et la traçabilité des consultations du RNPP. Selon ce décret, sont concernés par l'enregistrement les citoyens ivoiriens (de naissance ou naturalisés) ; les étrangers résidant légalement en Côte d'Ivoire ; les nouveau-nés enregistrés à l'état civil ; et toute personne physique en situation régulière ou régularisable.
Décret n°2019-777 du 25 septembre 2019 déterminant les spécifications fonctionnelles et techniques minimales du Registre National des Personnes Physiques (RNPP)	Il définit les exigences minimales fonctionnelles et techniques du RNPP, en insistant sur la robustesse, la flexibilité, l'interopérabilité et la sécurité du système d'identification des personnes physiques en Côte d'Ivoire. Le décret a pour finalité de garantir un fonctionnement optimal, sécurisé et harmonisé du RNPP ; d'encadrer les normes techniques et les exigences fonctionnelles du système ; de permettre l'interopérabilité entre le RNPP et les autres systèmes d'information publics ou privés ; et de faciliter l'attribution, la mise à jour et la vérification du NNI. Dans ce décret le RNPP est défini comme un système d'information centralisé qui regroupe les données d'identification des personnes physiques présentes sur le territoire ivoirien, y compris les Ivoiriens de la diaspora. Et il contient les données d'état civil (nom, prénom, filiation, sexe, date et lieu de naissance) ; les données biométriques (photo, empreintes digitales, signature) ; les données administratives (situation matrimoniale, nationalité, adresse, profession) ; le Numéro National d'Identification (NNI).
Loi n°2013-450 du 19 juin 2013	Elle concerne la protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire. Elle vise à protéger les droits et libertés fondamentaux des personnes physiques concernant le traitement de leurs données personnelles. Elle est suivie par l'ARTCI (Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire) qui vise à faire appliquer cette loi. Cette loi vise à protéger les droits fondamentaux des individus, en particulier leur vie privée ; d'encadrer l'usage des données personnelles dans les secteurs public et privé ; d'établir des règles claires de consentement, de transparence et de sécurité ; de créer une autorité indépendante de régulation : l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP). Selon cette loi, les entités qui traitent des données personnelles (entreprises, administrations, ONG, plateformes numériques…) doivent déclarer ou demander autorisation à l'APDP ; tenir un registre des traitements ; désigner un délégué à la protection des données (DPD) dans certains cas ; et respecter les droits des personnes concernées.
Loi n°2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité modifiée par la loi	Elle établit un cadre juridique complet pour la prévention, la répression et la sanction des infractions liées à la cybercriminalité en Côte d'Ivoire, avec des peines allant de l'amende à plusieurs années d'emprisonnement selon la gravité des faits. Elle définit les infractions liées aux technologies de

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	l'information et de la communication (TIC), établit les sanctions correspondantes et précise les procédures judiciaires applicables. Cette loi vise à prévenir et réprimer les infractions commises via les TIC, telles que le piratage, la fraude informatique, la diffusion de contenus illicites, etc. ; à protéger les droits fondamentaux des citoyens, notamment la vie privée et la sécurité des données personnelles ; à encadrer les procédures judiciaires spécifiques aux infractions numériques, incluant la collecte et la conservation des preuves électroniques. La loi sanctionne notamment l'accès frauduleux à un système d'information (Article 4) ; le maintien illégal dans un système d'information (Article 5) ; l'entrave au fonctionnement d'un système d'information (Article 6) ; l'introduction, la modification ou la suppression frauduleuse de données (Articles 7 à 9) ; la production de données contrefaites (Article 10) ; l'utilisation de données obtenues frauduleusement (Article 11) ; la fraude informatique visant à obtenir un avantage indu (Article 12). Elle sanctionne aussi les infractions liées aux contenus illicites comme la diffusion de contenus à caractère pédopornographique (Articles 15 à 17) ; l'incitation à la haine, au racisme ou à la xénophobie par le biais des TIC (Article 58) ; la diffusion de fausses informations susceptibles de troubler l'ordre public (Article 62). Les infractions liées à la propriété intellectuelle et à la protection des données personnelles sont également sanctionnées. La loi prévoit des mesures adaptées aux infractions numériques, telles que la conservation des données par les fournisseurs de services (Articles 72 et 73) ; la perquisition et la saisie de systèmes d'information (Articles 75 et 76) ; et la collecte en temps réel des données de trafic (Article 77).
Loi n°2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques	Elle a pour objectif de régir les transactions électroniques. Elle s'applique aux échanges ou aux activités de commerce électronique dès lors que l'une des parties est établie en Côte d'Ivoire, y a une résidence ou est de nationalité ivoirienne. Elle encadre les échanges électroniques, le commerce en ligne, la signature électronique et la publicité numérique, tout en assurant la protection des consommateurs et la sécurité juridique des transactions. Cette loi vise à reconnaître la validité juridique des documents et signatures électroniques ; à encadrer le commerce électronique, y compris les obligations des prestataires et les droits des consommateurs ; à réguler la publicité numérique et la prospection directe par voie électronique ; à définir les conditions de validité des contrats électroniques et des preuves numériques ; à établir un cadre pour la certification électronique et les prestataires de services de confiance. La loi définit des termes essentiels tels que : ● Signature électronique : toute donnée résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. ● Commerce électronique : toute activité économique par laquelle une personne propose ou assure, à distance et par voie électronique, la fourniture de biens ou la prestation de services. ● Certificat électronique : document numérique permettant de valider le lien entre une signature électronique et son signataire. Pour ce qui est du commerce électronique, cette loi stipule que les prestataires de services en ligne doivent fournir des informations claires sur : leur identité et coordonnées ; leur enregistrement au registre du commerce ou équivalent ; leur numéro d'identification fiscale ; les conditions de prix, incluant les taxes et frais de livraison. Cette loi s'applique dès lors qu'une des parties est établie en Côte d'Ivoire, même si le contrat est conclu en ligne.

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	Les infractions aux dispositions de la loi peuvent entraîner : ● Des amendes de 1.000.000 à 10.000.000 de francs CFA ; ● Des peines d'emprisonnement d'un à cinq ans ; ● Des sanctions spécifiques pour la prospection non autorisée.
Loi 2024-352 du 6 juin 2024 relative aux communications électroniques	Elle instaure un cadre réglementaire complet pour les communications électroniques en Côte d'Ivoire, avec un accent sur la régulation, la sécurité des communications, et la gestion publique des infrastructures, tout en suscitant un débat important sur la protection des libertés liées à la confidentialité des messages électroniques. Cette loi vise à moderniser le secteur des communications électroniques pour l'adapter aux évolutions technologiques et aux besoins actuels ; à renforcer la protection des infrastructures critiques et des utilisateurs ; à favoriser une concurrence saine entre les acteurs du marché ; à promouvoir l'accès universel aux services de communication électronique ; à encourager le développement socio-économique à travers le numérique. Cette loi s'applique à toutes les activités de communications électroniques exercées à partir ou à destination du territoire ivoirien, à l'exception : ● Des réseaux ou services exploités par l'État pour la défense nationale, la sécurité publique ou la sécurité aérienne et maritime ; ● Des installations de l'État utilisant des bandes de fréquences pour ses besoins propres, conformément aux prescriptions de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ; et ● Des activités de communication audiovisuelle. La loi introduit des mesures pour garantir la confidentialité des communications électroniques ; pour assurer la sécurité des réseaux et des services ; et pour protéger les données à caractère personnel des utilisateurs.
Loi N°2017-803 du 07 juillet 2017 relative à l'orientation de la société de l'information	Cette loi pose les bases d'une société de l'information en Côte d'Ivoire fondée sur l'accès universel, la sécurité, la neutralité technologique, et la protection des droits des utilisateurs dans un environnement numérique moderne et inclusif. Cette loi vise à encadrer la construction d'une société de l'information inclusive, fondée sur l'accès universel à l'information, l'usage massif et sécurisé des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), la promotion des droits numériques, le soutien à l'économie numérique et la protection des données et des citoyens dans l'espace numérique.
Décret N°2021-916 du 22 décembre 2021 portant adoption du référentiel général de sécurité des systèmes d'information et du plan de protection des infrastructures critiques	Le décret adopte un référentiel général et un plan de protection destinés à renforcer la sécurité des systèmes d'information et la protection des infrastructures critiques en Côte d'Ivoire. Il institue un cadre normatif aligné sur les standards internationaux, impose des audits réguliers, et précise les responsabilités des acteurs publics et privés, dans le but de garantir un environnement numérique sécurisé et résilient face aux menaces cybernétiques. Ce décret a adopté deux outils stratégiques et techniques, à savoir le Référentiel Général de Sécurité (RGS) et le Plan de Protection des Infrastructures Critiques (PPIC). Le RGS est un cadre normatif obligatoire destiné à garantir : la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des informations traitées par les administrations et les entités privées essentielles. Il s'applique à tous les organismes publics (ministères, collectivités, agences) ; aux entreprises publiques ou privées gérant des services critiques (télécoms, énergie, finance, santé, sécurité…) ; et aux prestataires de services numériques travaillant pour l'État.
Décret 2016-851 du 19 octobre 2016 fixant les modalités de mise en œuvre de l'archivage électronique	Il établit un cadre réglementaire précis pour l'archivage électronique en Côte d'Ivoire, assurant la sécurité, la conservation et la valeur juridique des documents numériques, et encadrant les prestataires de services d'archivage via un système d'agrément et de contrôle. Ce décret définit l'archivage

Official Use Only

Textes nationaux	Contenus en lien avec l'identification
	électronique comme l'ensemble des actions, outils et méthodes visant à conserver des documents électroniques dans des conditions garantissant leur authenticité, leur intégrité, leur fiabilité et leur lisibilité dans le temps. Il concerne tous types de documents électroniques ayant une valeur légale, probatoire, administrative ou historique. Le décret s'applique aux administrations publiques ; aux collectivités territoriales ; aux établissements publics et parapublics ; et, dans certains cas, aux entités privées traitant des documents électroniques à valeur légale (banques, notaires, etc.). Aussi, ce décret stipule que les documents électroniques doivent être archivés dans des conditions garantissant : ● Sécurité (protection contre la perte, l'altération, l'accès non autorisé) ; ● Confidentialité ; ● Accessibilité sur toute la durée de conservation légale ; ● Conformité avec les textes sur la protection des données personnelles. Le décret impose la mise en place de systèmes d'archivage électronique (SAE) : ● Dotés de dispositifs de signature électronique conforme à la loi ; ● Munis de métadonnées garantissant la traçabilité des opérations ; ● Compatibles avec des formats standards pérennes (ex. : PDF/A, XML, etc.) ; ● Hébergés dans des environnements sécurisés, validés par l'administration compétente.

Official Use Only

Textes de la CEDEAO portant sur l'identification	Contenus en lien avec l'identification
Acte additionnel a/sa. 1/07/14 portant amendement de l'alinéa 8 de l'article 1, des alinéas 1 et 2 de l'article 3 et des alinéas 1 et 2 de l'article 5 du protocole a/p1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, relatifs aux documents de voyage	Les modifications apportées à l'alinéa 8 de l'article 1, aux alinéas 1 et 2 de l'article 3, ainsi qu'aux alinéas 1 et 2 de l'article 5, renforcent les exigences en matière de documents de voyage et d'identification. L'article 1, alinéa 8 précise désormais la nature des documents reconnus pour franchir les frontières entre États membres, notamment les passeports ordinaires, diplomatiques ou de service, les cartes nationales d'identité biométriques, ainsi que la carte de voyage CEDEAO. Ces documents doivent garantir une identification fiable et conforme aux standards régionaux. Les alinéas 1 et 2 de l'article 3 définissent les conditions d'entrée sans visa dans un autre État membre, stipulant que tout citoyen communautaire doit présenter un document d'identité valable pour être autorisé à séjourner jusqu'à 90 jours. Enfin, les alinéas 1 et 2 de l'article 5 encadrent le droit de résidence et d'établissement en exigeant l'enregistrement auprès des autorités locales et la présentation de documents officiels d'identification en vue de l'obtention d'un titre de séjour ou d'une autorisation d'établissement. Ces dispositions visent à harmoniser les pratiques d'identification, à faciliter la mobilité des citoyens tout en garantissant la sécurité et la régulation migratoire dans l'espace CEDEAO.
Acte additionnel a/sa. 2/07/14 portant amendement de l'alinéa 9 de l'article 1 er du protocole a/sp.1/7/85 sur le code de conduite pour l'application du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement	Cet acte additionnel modifie l'alinéa 9 de l'article 1er du Protocole A/SP.1/7/85, lequel fournit un cadre normatif pour l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO. Il renforce les définitions essentielles liées à l'identification, notamment celle du citoyen de la Communauté, qui détermine le bénéficiaire des droits de circulation. L'identification est ici fondée sur des éléments comme la citoyenneté, les documents officiels (carte d'identité, carte de séjour), et le respect des critères légaux permettant d'accéder à ces droits. L'importance de cette identification réside dans sa capacité à garantir une mobilité régulée, à faciliter l'intégration régionale, et à éviter les abus. Ce texte pose donc un socle pour une identification fiable, manuelle ou numérique, servant à authentifier les individus dans leurs déplacements et installations au sein de la CEDEAO.
Acte additionnel a/sa.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO	L'Acte Additionnel A/SA.1/01/10 encadre l'identification des personnes en définissant (art. 1) les données personnelles comme toute information permettant d'identifier une personne. Le traitement de données sensibles comme les biométriques ou les numéros d'identification (art. 12) requiert une autorisation. Les personnes doivent être informées lors de la collecte (art. 38) et peuvent accéder à leurs données et demander des corrections (art. 39). L'interconnexion de fichiers identifiants (art. 37) est strictement encadrée pour protéger les droits. Il vise à protéger les droits fondamentaux des personnes physiques, en particulier le droit à la vie privée en lien avec le traitement des données personnelles ; à harmoniser les législations des États membres de la CEDEAO en matière de protection des données ; et à encadrer les flux transfrontaliers de données, notamment dans le contexte de la coopération régionale, du commerce électronique et de la sécurité.

Official Use Only

Textes de la CEDEAO portant sur l'identification	Contenus en lien avec l'identification
	Cet acte additionnel repose sur plusieurs principes directeurs, à savoir la licéité et loyauté (les données doivent être traitées de manière licite, loyale et transparente) ; la finalité déterminée (les données doivent être collectées pour des finalités précises, explicites et légitimes) ; la pertinence (les données doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités) ; l'exactitude (les données doivent être exactes et tenues à jour) ; la durée de conservation limitée (les données ne doivent pas être conservées plus longtemps que nécessaire ; et la sécurité (les données doivent être protégées contre tout accès non autorisé, perte ou destruction). Les personnes dont les données sont traitées ont le droit de : ● Être informées du traitement de leurs données; ● Accéder à leurs données personnelles; ● Rectifier, supprimer ou s'opposer au traitement de leurs données; ● Saisir une autorité de protection des données en cas de violation de leurs droits . L'Acte prévoit la création d'une autorité indépendante dans chaque État membre, chargée de : ● Veiller au respect de la loi; ● Traiter les plaintes; ● Effectuer des contrôles; ● Sensibiliser le public; ● Coopérer avec les autres autorités de la région. Selon cet acte, les transferts de données hors de l'espace CEDEAO sont soumis à des garanties adéquates, sauf exceptions : ● Lorsque le pays de destination assure un niveau de protection adéquat; ● En cas de consentement explicite de la personne concernée; ● Lorsque le transfert est nécessaire pour l'exécution d'un contrat, une mission d'intérêt public ou la sauvegarde de la vie humaine. Pour la mise en œuvre et le suivi, les États membres doivent adopter une législation nationale conforme à l'Acte. Aussi, la Commission de la CEDEAO joue un rôle de coordination, d'évaluation et de soutien technique.
Recommandation C /REC 2/06/13 relative à la création et à l'implantation de postes de contrôle juxtaposés aux frontières des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	La Recommandation C/REC2/06/13 relative à la création et à l'implantation de postes de contrôle juxtaposés (PCJ) aux frontières des États membres de la CEDEAO ne contient pas directement d'articles détaillés sur l'identification des personnes, mais les textes connexes, notamment le Règlement N°15/2009/CM/UEMOA, encadrent cette question dans le cadre du fonctionnement des PCJ. L'article 37 prévoit que les agents des services de contrôle doivent justifier de leur identité et de leur qualité par la présentation de pièces officielles pour franchir la frontière et exercer leurs fonctions. L'article 38 autorise ces agents à porter leur uniforme et tout signe distinctif officiel caractéristique de leur service et fonction, facilitant ainsi leur identification. Enfin, l'article 39 garantit à ces agents la même protection et assistance que celles accordées aux agents de l'État de localisation, ce qui suppose une reconnaissance officielle de leur statut identifié. Ces dispositions, complétées dans la pratique par l'usage de badges pour identifier les personnes accédant aux PCJ, visent à assurer une identification claire et sécurisée dans le cadre de la coopération transfrontalière entre les États membres.

Official Use Only

Textes de la CEDEAO portant sur l'identification	Contenus en lien avec l'identification
Décision a/dec.01/12/14 modifiant la décision a/déc. 2/7/85 portant institution d'un carnet de voyage des États membres de la CEDEAO	L'Article 1er de la Décision institue la Carte Nationale d'Identité Biométrique CEDEAO comme document de voyage officiel, en remplacement du carnet de voyage, pour faciliter la libre circulation des ressortissants au sein de l'espace communautaire. L'Article 2, paragraphe 3, impose un recensement biométrique des ressortissants dans les États d'accueil, avec obligation pour les pays d'origine de transmettre les données biométriques dans le respect des règles de protection des données personnelles. Enfin, l'Article 2, paragraphe 4, prévoit le partage d'informations entre les services de police, de douane et d'immigration via le Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest (SIPAO), afin de faciliter l'identification et le contrôle des personnes aux frontières. Ces dispositions renforcent l'identification des citoyens de la CEDEAO tout en assurant la sécurité et l'efficacité de la circulation régionale.
Le protocole additionnel a/sp2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de re d'établissement	Ce protocole marque la mise en œuvre de la troisième étape du processus de libre circulation dans l'espace CEDEAO, en garantissant aux citoyens communautaires le droit de s'établir et d'exercer une activité économique dans un autre État membre. L'identification des personnes est ici un élément central, car elle conditionne l'exercice effectif du droit d'établissement. Le texte prévoit que tout citoyen désirant s'installer dans un autre État membre doit présenter un document d'identité valide (carte nationale ou passeport CEDEAO) ainsi que des justificatifs relatifs à son activité (enregistrement d'entreprise, qualifications professionnelles, etc.). Il exige également l'enregistrement des ressortissants auprès des autorités locales du pays d'accueil, permettant l'attribution d'un titre de séjour. Ces procédures permettent une identification formelle, manuelle ou numérique, des personnes établies. Le protocole souligne enfin l'importance de la protection des données personnelles et la coopération entre États pour harmoniser les systèmes d'identification, éléments indispensables à la sécurité, à l'intégration et à la gestion des flux migratoires dans l'espace communautaire.
A/P L/5/79 protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement	Le Protocole A/P.1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO accorde une place centrale à l'identification des citoyens, considérée comme une condition essentielle à l'exercice effectif de la mobilité régionale. À cet effet, plusieurs dispositions du texte établissent les bases juridiques de cette identification. L'article 3 impose à tout citoyen communautaire de se munir d'un document de voyage valide, tel qu'un passeport ou une carte d'identité, ainsi qu'un carnet international de vaccination pour pouvoir entrer sur le territoire d'un autre État membre. L'article 4, quant à lui, encadre le séjour temporaire de 90 jours dans un autre État membre, durant lequel les documents d'identification présentés permettent aux autorités compétentes de vérifier l'identité du voyageur, la durée de son séjour et sa conformité aux règles communautaires.

Official Use Only

Textes de la CEDEAO portant sur l'identification	Contenus en lien avec l'identification
	Enfin, l'article 27 recommande aux États membres de délivrer à leurs citoyens des documents de voyage reconnus mutuellement, renforçant ainsi une identification fiable et harmonisée dans l'ensemble de l'espace CEDEAO. Ces dispositions constituent le socle juridique garantissant la sécurité, la transparence et la régularité des déplacements intra-communautaires.
Traité de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l' Ouest du 28 mai 1975 (traité de Lagos)	Dans le Traité de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), signé le 28 mai 1975 à Lagos, les dispositions relatives à l'identification des personnes sont abordées de manière indirecte, principalement à travers les articles consacrés à la libre circulation des personnes, droit qui implique nécessairement l'établissement de mécanismes d'identification. Ainsi, l'article 2, paragraphe 2(d) prévoit que les États membres s'engagent à supprimer progressivement les obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux, ce qui sous-entend la mise en place de moyens d'identification permettant de distinguer les ressortissants communautaires des non-ressortissants. Par ailleurs, l'article 27 introduit la notion de citoyenneté communautaire, conférant aux ressortissants des États membres le droit de circuler, de résider et de s'établir librement sur le territoire des autres États membres. Cette reconnaissance de la citoyenneté communautaire implique nécessairement des procédures d'identification des personnes pour la mise en œuvre effective de ces droits. Bien que le traité ne détaille pas les outils ou documents requis pour l'identification, il en établit les fondements juridiques, qui seront précisés ultérieurement par des protocoles additionnels, notamment celui du 29 mai 1979, relatif à la libre circulation, lequel introduira de manière explicite la notion de document de voyage en cours de validité à des fins d'identification.

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Remarque :
L'identification de base des personnes physiques en Côte d'Ivoire est principalement assurée par l'Office National de l'État Civil et de l'Identification (ONECI), créé en 2019. Bien avant l'ONECI, il existait l'Office Nationale d'Identification (ONI). Sa mission couvre l'enregistrement des faits d'état civil, la gestion du Registre National des Personnes Physiques (RNPP), et la délivrance de titres d'identité (CNI, passeport, etc.). Par ailleurs, la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel s'applique à tous les traitements, y compris ceux relatifs à l'identification.

Le système d'identification en Côte d'Ivoire permet la centralisation et la modernisation. En effet, le passage à un système biométrique centralisé (avec données biométriques et biographiques) permet une meilleure fiabilité et lutte contre les doublons et l'usurpation d'identité. Il permet aussi la conformité partielle avec la CEDEAO, dans la mesure où la Côte d'Ivoire a transposé plusieurs principes de l'Acte Additionnel A/SA.1/01/10 dans son droit interne, notamment en matière de finalité, de consentement et de sécurité des données. Ce système vise, enfin, l'interopérabilité régionale, car la structure du système est en cours d'alignement avec les exigences de l'espace CEDEAO, favorisant à terme la libre circulation et l'identification transfrontalière.

Official Use Only

Cependant, le système d'identification de la Côte d'Ivoire connaît plusieurs défis, à savoir le consentement quasi-inexistant des citoyens. En effet, le citoyen n'a pas toujours une information claire ou la possibilité de refuser certains traitements de ses données. Par ailleurs, il reste confronté à une inclusion numérique inégale. En d'autres termes, une partie de la population ivoirienne, notamment rurale ou marginalisée, reste difficile à enregistrer, ce qui pose des problèmes d'accès aux droits (éducation, santé, vote, etc.).

3.1.2. Cadre institutionnel de l'identification en Côte d'Ivoire

Le cadre institutionnel désigne l'ensemble des organisations qui interviennent dans le domaine de l'identification en Côte d'Ivoire. Il s'agit de citer ces différents acteurs, rappeler leurs rôles et leurs spécificités les unes par rapport aux autres. Outre le service d'état civil, l'accent sera mis sur les services d'identification qui mobilisent la biométrie. Mais également l'organisation de régulation des données à caractère personnel. Ces institutions sont également des parties prenantes du projet WURI. Le tableau ci-dessous décrit l'ensemble de ces structures.

Tableau 6 : Acteurs institutionnels de l'identification en Côte d'Ivoire

Ministères de tutelle	Institutions / services	Nature du document	Rôles / services offerts
Structures de base de l'identification à la citoyenneté			
Ministère de l' Intérieur et de la Sécurité	Les mairies	Extrait de naissance	• Preuve d'existence légale qui atteste de l'identité d'une personne, de son affiliation • Document de base pour l'établissement des autres documents d'identité
	Les sous-préfectures	Extrait de naissance	
	L'Office National de l'État Civil et de l'Identification (ONECI)	Carte Nationale d'Identité	• Document de preuve d'identité ; • Document attestant de la nationalité ivoirienne • Document de base pour les démarches administratives dans divers domaines
		Carte de résident	• Document attestant de l'autorisation légale de séjour des étrangers hors CEDEAO sur le territoire ivoirien • Document permettant aux étrangers hors CEDEAO de mener les démarches administratives dans divers domaines
		Carte de résident CEDEAO	• Document attestant de l'autorisation légale de séjour des étrangers CEDEAO sur le territoire ivoirien • Document permettant aux étrangers CEDEAO de mener les démarches administratives dans divers domaines
		Certificat de résidence	• Document attestant de l'adresse d'une personne sur le territoire ivoirien • Document justificatif requis dans diverses démarches administratives
Ministère de la Justice et des Droits de l'homme	Les tribunaux	Certificat de nationalité	• Document juridique certifiant le droit à la nationalité des individus au regard de la loi sur la nationalité • Document requis dans certaines démarches administratives
		Jugement supplétif	• Document remplaçant l'absence ou la perte de l'acte de naissance • Document attestant de l'identité légale d'une personne sur le territoire ivoirien • Document facilitant la réalisation de d'autres démarches administratives

Official Use Only

Ministères de tutelle	Institutions / services	Nature du document	Rôles / services offerts
Structures d'Identification biométrique liées à des services spéciaux			
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Institut de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM)	Carte de Couverture Maladie Universelle (CMU)	• Document d'authentification des assurés pour l'accès aux prestations de soins et aux médicaments
Ministère de l' Intérieur et de la Sécurité	Société Nationale d'Edition de Documents Administratifs et d'Identification (SNEDAI)	Passeport	• Document de voyage national et international • Preuve de la citoyenneté ivoirienne
Ministère des Transports	QUIPUX	Permis de conduire	• Document autorisant la conduite d'un véhicule
Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	Services de téléphonie mobile	Carte SIM	• Accès au réseau mobile • Réalisation des transactions digitales
Autorité administrative indépendante	Commission Electorale Indépendante (CEI)	Carte d'électeur	• Document pour l'exercice du droit de vote en tant qu' Ivoirien.
Structures de régulation de l'identification			
Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI)	Non application	• Régularisation des secteurs des télécommunications et postal • Protection des données à caractère personnel • Gestion des transactions électroniques • Règlement des litiges entre opérateurs et consommateurs

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

3.2. Description et analyse du cadre légale applicable à l'évaluation sociale

Il existe des principes et procédures applicables à l'évaluation sociale en Côte d'Ivoire. Ils concernent les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et les exigences sociales nationales qui encadrent les politiques, projets et programmes. Ces dispositions normatives définissent les cadres de mise en œuvre des projets et les enjeux sociaux à prendre en compte . Le tableau ci-dessous rappelle les principes à suivre dans le projet WURI.

Tableau 7: Synthèse des principes et procédures applicables à l'évaluation sociale du projet WURI

Intitulés de la norme	Dispositions significatives	Aspects liés à l'évaluation sociale Remarques
	Sur le plan national	
La Constitution ivoirienne, 2016	**Art. 19.** Le droit à un environnement sain est reconnu à tous. **Art. 28.** La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. **Art. 71.** L'Assemblée nationale détient le pouvoir législatif. Elle vote seule la loi. La loi fixe les règles concernant (…) la protection de l'environnement. **Art. 122.** La République de Côte d'Ivoire peut conclure des accords d'association avec d'autres États, Elle accepte de créer avec ces États des organisations intergouvernementales de gestion commune, de coordination et de libre coopération. **Art. 123.** Les organisations visées à l'article précédent peuvent avoir notamment pour objet : (…) La coopération en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles	La loi fondamentale ivoirienne accorde un intérêt particulier à la préservation de l'environnement. La notion d'environnement porte aussi bien sur les considérations naturelles que socio-économiques et humaines. L'évaluation sociale du projet WURI s'inscrit dans la visée de la Constitution ivoirienne en ce qu'elle permet de mesurer l'impact du projet sur les populations et d'évaluer les risques qui y sont liés en vue de définir un plan de gestion efficace.
Code de l'environnement, 2024	**Art. 1.** Évaluations environnementales et sociales, un ensemble des processus qui visent la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux ainsi que la gestion des risques, des effets et des impacts associés dans la planification ou le développement d'opérations de politiques, de plans, de programmes, de projets ou de toutes autres activités. Elle a pour but de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision. **Art. 10**. Lors de la planification ou de l'exécution des actes pouvant avoir un impact sur l'environnement, les personnes physiques ou morales doivent respecter les principes référentiels suivants : (…) Principe de non-discrimination en matière d'évaluation environnementale et sociale Principe désignant l'interdiction de traiter moins favorablement une personne ou un	- Le Code de l'environnement souligne l'obligation à réaliser une évaluation sociale du Projet WURI ; - L'évaluation sociale est portée par le principe de l'inclusivité des parties prenantes. Le projet WURI est un projet fondé sur les principes de gouvernance, de non -discrimination, d'inclusivité et d'arbitrage des griefs de toutes les catégories sociales ; Les populations doivent être informées de l'état d'avancement du projet. Les consultations des parties prenantes seront réalisées pour faciliter l'accès aux informations sur le projet. Les acteurs individuels ou

Official Use Only

Intitulés de la norme	Dispositions significatives	Aspects liés à l'évaluation sociale Remarques
	groupe de personnes, en raison des critères réels ou supposés tels que l'apparence, la croyance, le handicap, l'âge ou le genre. **Art. 13.** L'autorité nationale compétente prend les mesures appropriées pour faciliter l'accès aux informations et aux conclusions relatives aux évaluations environnementales durant la période de l'enquête publique à l'exception des informations et des données qui sont jugées confidentielles pour des raisons de défense nationale ou de sécurité de l'État. **Art. 25.** L'État réalise une évaluation environnementale et sociale des plans, des politiques, des programmes et des projets de développement économique et social en vue de prévenir, minimiser, réduire ou gérer leurs impacts sur l'environnement et les populations.	institutionnels à la recherche d'information sur le projet doivent avoir satisfaction auprès des organes de mise en œuvre.
Décret n°2024-595 du 26 Juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales	**Art. 1.** Au sens du présent décret, on entend par : (…) **Environnement** : ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques, naturels et facteurs socio-économiques, moraux et intellectuels susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur le développement du milieu, des êtres vivants et des activités humaines. **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) :** ensemble des mesures arrêtées à l'issue de l'étude d'impact environnemental et social que le promoteur s'engage à mettre en œuvre pour prévenir, corriger, réduire ou compenser les impacts négatifs directs et indirects sur l'environnement et pour bonifier les impacts positifs enregistrés par l'activité du projet. **Art. 28.** Les projets sont classés dans l'une des trois catégories suivantes en fonction de leur type, de leur localisation, de la sensibilité environnementale du milieu récepteur, de l'échelle, de la nature et de l'ampleur des impacts négatifs suspectés : **catégorie A :** un projet est classé dans cette catégorie s'il est susceptible d'avoir des impacts environnementaux et sociaux majeurs, irréversibles, divers ou sans précédent, généralement ressentis dans une zone plus vaste que le site d'implantation du projet. Ce type de projet nécessite la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social approfondie ; **catégorie B** : un projet est classé dans cette catégorie si ses impacts environnementaux et sociaux potentiels négatifs sont limités ou peuvent être facilement limités ou évités. Ce type de projet nécessite la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social simplifié ; **catégorie C** : un projet est	- Le projet WURI porte sur les dimensions socio-économiques de l'environnement. Les risques non sociaux sont quasi inexistants dans le projet ; - L'évaluation sociale aboutira à la définition d'un plan de gestion sociale. Sa mise en œuvre vise à gérer de manière optimale les risques sociaux du projet et capitaliser les impacts bénéfiques ; - A l'issue de l'examen environnemental, le projet WURI est classé dans la catégorie B. C'est pourquoi une évaluation sociale est réalisée ; - Le service Sauvegarde sociale du projet WURI élabore les indicateurs de suivi du plan de gestion social du projet WURI. Ces indicateurs sont soumis à l'expertise du Spécialiste en suivi-évaluation du WURI.

Official Use Only

Intitulés de la norme	Dispositions significatives	Aspects liés à l'évaluation sociale Remarques
	classé dans cette catégorie si la probabilité des impacts environnementaux et sociaux négatifs est jugée minime ou négligeable. Après l'examen environnemental et social préliminaire, de simples mesures d'atténuation sont préconisées le cas échéant. Ce type de projet fait l'objet d'un Constat d'Exclusion Catégorielle ou de prescriptions environnementale et sociales. **Art. 41.** La mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (…) se matérialise à travers la surveillance et le suivi environnemental et social.	
Au niveau de la Banque mondiale		
PO/PB 4.01 Évaluation environnementale	**Évaluation environnementale et sociale** : la PO/PB 4.01 est déclenchée si un projet va probablement comporter des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence. **Examen environnemental préalable :** l'OP/BP 4.01 classifie les projets comme suit : Catégorie A : impact négatif majeur certain ; Catégorie B : impact négatif potentiel; Catégorie C : impact négatif non significatif et Catégorie FI : Un projet envisagé est classé dans la catégorie FI si la Banque y investit des fonds au travers d'un intermédiaire financier, dans des sous-projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement. **Consultation du public :** Pour tous les projets de Catégorie A et B, l'emprunteur consulte les groupes affectés par le projet et les organisations non-gouvernementales (ONG) locales sur les aspects environnementaux du projet, et tient compte de leurs points de vue. L'emprunteur engage ces consultations dès que possible. Pour les projets de catégorie A, l'emprunteur consulte ces groupes au moins à deux reprises : a) peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence de l'ÉE ; et b) une fois établi le projet de rapport d'ÉE. Par ailleurs, l'emprunteur consulte ces groupes tout au long de l'exécution du projet, en tant que de besoin pour traiter des questions soulevées par l'ÉE qui les concernent. L'emprunteur fournit une documentation pertinente en temps voulu avant la consultation, sous une forme et dans une langue compréhensible par les groupes consultés. S'il s'agit d'un rapport d'ÉE distinct afférent à un projet de catégorie B, la Banque le met à la disposition du public par l'intermédiaire de son Infoshop. **Plan de gestion environnementale :** Durant l'exécution du projet, l'emprunteur rend compte : a) de l'application des mesures convenues avec la	- La Banque mondiale dispose de 10 politiques de sauvegarde, appelées les politiques opérationnelles. Le projet WURI est subordonné à la politique opérationnelle PO/PB 4.01 : évaluation environnementale ; - Le projet WURI est classé en tant que projet de catégorie B comportant des impacts sociaux négatifs potentiels ; - L'évaluation sociale consistera à impliquer les populations locales et les parties institutionnelles dans la mise en œuvre du projet en respectant leurs droits d'accès à l'information ; - L'évaluation sociale débouchera sur un plan de gestion environnemental dont la mise en œuvre vise à éviter, mitiger et compenser les risques et impacts sociaux négatifs et bonifier les impacts sociaux positifs en vue de l'atteinte de l'objectif du projet.,

Official Use Only

Intitulés de la norme	Dispositions significatives	Aspects liés à l'évaluation sociale Remarques
	Banque sur la base des conclusions et des résultats de l'ÉE, y compris de la mise en œuvre d'un éventuel Plan de gestion environnementale, conformément aux dispositions des documents du projet ; b) de l'état d'avancement des mesures d'atténuation ; et c) des résultats obtenus dans le cadre des programmes de surveillance. Les services de la Banque supervisent les aspects environnementaux du projet, sur la base des conclusions et des recommandations de l'ÉE, y compris des mesures stipulées dans les accords juridiques, de tout Plan de gestion environnementale, et des autres documents du projet.	

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

4. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE RÉFÉRENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE

4.1. Environnement biophysique

Elle prend en compte les considérations géographiques, le relief, le climat, les sols, la végétation, l'hydrographie, la pluviométrie et l'hydrologie de la Côte d'Ivoire.

4.1.1. Délimitations géographiques

La Côte d'Ivoire est située dans la zone intertropicale en Afrique de l'Ouest. Son territoire s'inscrit dans un carré de 600 km de côté, entre 4° 30' et 10° 30' de latitude nord et entre 2° 30' et 8° 30' de longitude ouest. Sa superficie est de 322 462 km^2 pour une population 29 389 150 habitants. Le pays est bordé au nord par le Burkina Faso et le Mali, au sud par l'Océan Atlantique, à l'est par le Ghana et à l'ouest par la Guinée et le Libéria.

Figure 2 : Carte géographique de la Côte d'Ivoire



Source : Document profil environnemental CEDEAO, 2021

4.1.2. Relief

En général, le relief de la Côte d'Ivoire est peu élevé, avec une altitude moyenne de 250 mètres. Quatre types de reliefs s'individualisent : les hautes terres et systèmes montagneux, les plateaux, les plaines et les reliefs isolés. Les hautes terres et massifs montagneux sont localisés dans l'ouest du pays. Le Mont Nimba (1750 m) est le point culminant du pays. La plus grande partie du pays est un ensemble de plateaux en gradins qui descendent en pente douce en direction du sud vers les zones lagunaires. En dessous de 200 m d'altitude, la Côte d'Ivoire est un ensemble de dômes,

Official Use Only

de buttes et faîtes de collines, de plaines fluviales et de plaines côtières. Enfin, les reliefs isolés, trouant les plateaux et correspondant à des dômes de roches granitiques, à des faîtes de collines ou à des arêtes de roches vertes.

4.1.3. Sols

Il existe en Côte d'Ivoire quatre types de sols :

- les sols ferralitiques, sur roches granitiques et schisteuses ;
- les sols ferrugineux à carapaces et cuirasses latéritiques ;
- les sols bruns eutropes sur roches basiques ;
- les sols hydromorphes dans les zones fluvio-lagunaires.

Les sols ferralitiques couvrent la majeure partie du territoire ivoirien. Ils sont notamment présents dans l'Est, l'Ouest, le Sud, les zones forestières, les zones de savanes soudanaises ou sub-soudanaises, les aires septentrionales. Les sols ferrugineux qui se rencontrent sur des roches granitoïdes, ont leur extension majeure dans le Nord-Est du pays, autour de la localité de Bouna et dans l'interfluve entre le haut N'Zi et la haute Comoé. Les sols sur roches basiques occupent principalement les chaînes de colline du complexe volcano-sédimentaire, et sont fréquemment juxtaposés. Les sols hydromorphes sont localisés dans les zones à écoulement difficile (bas-fonds), dans les plaines d'inondation des cours d'eau et dans les sables littoraux où la nappe phréatique peut varier.

4.1.4. Climat

La Côte d'Ivoire subit deux influences qui déterminent ses climats : la mousson, masse d'air équatorial humide, et une masse d'air tropical sec, avec son vent desséchant, l'Harmattan, séparés par le front intertropical (FIT) qui monte vers le nord à la fin du printemps et redescend vers l'océan à l'automne. On distingue ainsi, selon la latitude, trois zones climatiques principales auxquelles s'ajoute le climat particulier de la région montagneuse de l'Ouest.

Le climat *attiéen* s'étend sur la majeure partie de la forêt méridionale. Il est caractérisé par quatre saisons :

- Une grande saison des pluies d'avril à juillet, correspondant à la montée du FIT, pendant laquelle tombent les deux tiers du total annuel de pluie ;
- Une petite saison sèche en août-septembre ; c'est la saison la plus fraîche de l'année ;
- Une petite saison des pluies de septembre à novembre qui correspond au deuxième passage du FIT, avec des averses coupées d'éclaircies ;
- Une grande saison sèche de décembre à mars, qui connaît toutefois quelques pluies. C'est la saison la plus chaude de l'année notamment, aux mois de février-mars. En janvier, l'influence de l'harmattan se fait sentir jusqu'au littoral.

Le climat *baouléen* s'étend sur le centre de la Côte d'ivoire. C'est un climat équatorial de transition entre le climat attiéen et le climat soudano-guinéen.

Le climat *soudano-guinéen* caractérise le nord du pays. Il comprend une saison sèche et une saison humide. Les plus fortes précipitations sont enregistrées de juillet à septembre. Pendant cette période, la plupart des pistes deviennent impraticables et rendent le déplacement difficile, d'où le nom d'hivernage. En fait, la saison humide s'étend sur plus de la moitié de l'année : avril à octobre. En dehors de la période des grandes précipitations, l'atmosphère est sèche car le Harmattan y souffle presque en permanence.

Le climat de *montagne* est localisé dans l'Ouest où la température diminue avec l'altitude (jusqu'à 8° en janvier) et les précipitations augmentent (1770mm à Man, 2320mm à Danané). Septembre

Official Use Only

est le mois le plus arrosé. La saison sèche est bien tranchée et courte (3 mois dont 1.5 mois d'Harmattan).

Les précipitations moyennes atteignent 1 348 mm/an. Les températures varient entre 24 et 32°C, avec cependant des températures plus basses en montagne.

4.1.5. Végétation

En Côte d'Ivoire, on distingue, du sud au nord, trois zones biogéographiques distinctes. La zone du sud et de l'ouest, en dessous du 8ème parallèle, excluant le V Baoulé. La zone de savane soudanaise, au-dessus du 9ème parallèle, avec des couloirs de forêts galeries et ses forêts claires est composée de savanes arborées et arbustives. On y retrouve par endroits *Daniella oliberi (Caesalpiniacae), Isoberlinia doka (Caesalpiniacae) et Afzelia africana (Caesalpiniacae).*

Entre ces deux zones, se situe la zone de transition ou préforestière avec le V Baoulé. Elle comporte une mosaïque de milieux, composés de forêt mésophile (ou semi-décidue) et de savane guinéenne. Elle renferme diverses espèces végétales *dont Khaya grandifolia (Meliaceae), Khaya ivorensis (Meliaceae), Celtis spp. (Ulmaceae), Triplochiton scleroxylon (Sterculiaceae), et Nesogordonia papaverifera (Sterculiaceae)*. Cette variété de milieux explique la présence d'un nombre élevé d'espèces animales forestières et soudaniennes.

4.1.6. Hydrographie

Le réseau hydrographique de la Côte d'Ivoire comprend :

- Quatre grands bassins hydrographiques avec d'Ouest en Est le Cavally (d'un débit de 600 m^3/s étendu sur un bassin versant de 28.800 km^2); le Sassandra (avec un débit moyen de 575 m^3/s occupant un bassin de 75.000 km^2); le Bandama (avec un débit moyen de 400 m^3/s couvrant un bassin de 97.000 km^2 et la Comoé (avec un débit moyen de 300 m^3/s se développant sur un bassin versant de 78.000 km^2).
- Quatre ensembles de bassins côtiers correspondant aux interfluves entre les précédents (désignés par les noms des principaux fleuves côtiers qui les drainent) : le Tabou, le Néro, le San-Pédro, le Niouniourou, le Boubo (5.100 km^2), l'Agnéby (8.900 km^2), la Mé (4.300 km^2), la Bia et le Tanoé.
- Trois bassins dont l'exutoire est extérieur au pays. Les affluents du Niger à l'extrême Nord-Ouest s'étendant sur un bassin versant de 24.000 km^2, avec d'Ouest en Est, le Gbanhala, le Baoulé, le Dégou, le Kankélaba et la Bagoué. Les affluents de la Volta Noire au Nord-Est, avec le Koulda, le Kolodio, le Gbanlou-Bineda et le Kohodio.

Les régimes hydrologiques s'apparentent étroitement aux précipitations dans les bassins versants, ce qui conduit à la distinction d'un régime équatorial (fleuves côtiers avec 2 crues annuelles) et d'un régime tropical de transition caractérisé par une crue annuelle, généralement entre les mois d'août et de novembre. Il n'existe pas de lacs et d'étangs naturels. Les plans d'eau existants, présentant de grandes surfaces de stockage des eaux à l'intérieur des terres, sont artificiels liés aux barrages. Au total, les ressources mobilisables des eaux de surface s'élèvent à 39 milliards de m^3.

4.1.7. Pluviométrie

La hauteur d'eau annuelle moyenne des précipitations en Côte d'Ivoire est de 1348 mm, soit pour une superficie de 322.462 kilomètres carrés, un volume de précipitations annuelles de 434,68 kilomètres cubes que l'on peut arrondir à 434. De ce volume précipité, l'évapo-transpiration et les infiltrations consomment quelque 360,7 km^3. Restent 74 kilomètres cubes de ressources d'eau superficielle produites sur le territoire du pays

Official Use Only

4.2. Situation socio-économique

Tableau 8 : Situation socio-économique de la Côte d'Ivoire

N°	Variantes socio-économiques	Détails
1	PIB par habitant	3,6 en 2023[14]
2	Inflation	Le taux d'inflation en moyenne annuelle d'avril 2024 est de **3,9%** en Côte d'Ivoire et de 2,9% au niveau régional, rapporte l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)[15]
3	Taux de chômage	Le taux de chômage en Côte d'Ivoire est passé de 2,80 % en 2021 à **2,60 %** en 2022. Taux de chômage en Côte d'Ivoire a en moyenne été de 4,73 pour cent de 1991 à 2022, atteignant un niveau record de 7,20 pour cent en 2011 et un minimum historique de 1,90 pour cent en 2016.[16]
4	Répartition des revenus	La part de revenu des 40% de la population les plus pauvres est passée de 7,53% en 2010 à 7,19% en 2021, tandis que celle des 10% de la population les plus riches s'est établie à 54,66% en 2021, contre 49, 71% en 2010[17]
5	Secteurs économiques clés	La répartition du PIB en valeur selon les secteurs en 2019 était de 5 406,4 milliards de FCFA pour le secteur primaire, 7 985,4 milliards de FCFA pour le secteur secondaire et 14 783,1 milliards de FCFA pour le secteur tertiaire.[18]
6	Commerce extérieur	La valeur des exportations est passée de 7 451 milliards en 2019 à 11.131 milliards F CFA en 2023, soit une progression de 49,4%. Les exportations sont dominées par les produits de l'agriculture industrielle et d'exportation (37,8% du total des exportations en 2023). La valeur des exportations de ce groupe de produits est passée de 3 504 milliards en 2019 à 4 207 milliards en 2023, soit une hausse de 20,1%. Cette hausse est en grande partie imputable au Cacao fève et au Caoutchouc naturel qui représentent respectivement 48,0% et 29,6% du total des exportations en 2023 de ce groupe.[19]
7	Dette publique	Au 30 décembre 2024, la dette totale de l'administration centrale de la Côte d'Ivoire atteignait 29 127,2 milliards FCFA, soit 55,6 % du PIB, selon le bulletin statistique de la dette publique.[20]
8	Investissements Étrangers Directs (IDE)	Selon une étude récente publiée sur le stock des Investissements directs étrangers (IDE) par la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les IDE en Côte d'Ivoire ont été multipliés par 5 en vingt ans, passant de 2,5 milliards de USD en 2000 à près de 12,3 milliards en 2020. Ils représentent 30% du total de l'UEMOA et font de la Côte d'Ivoire le premier de la zone franc ouest-africaine, le 3ème de la CEDEAO en la matière.[21]
9	Indice de Développement Humain (IDH)	Le 30 janvier 2025- L'Indice de Développement humain (IDH) de la Côte d'Ivoire est passé de 0,468 en 2011 à **0,550** en 2021, soit une progression d'environ 17,5. Le pays est dans la catégorie des pays à IDH moyen. La Côte d'Ivoire est 166ème sur 197 pays. [22]

14 Indicateurs clés | Portail d'Informations et de Promotion l'Economie de Côte d'Ivoire
15 Côte d'Ivoire : le taux d'inflation en moyenne annuelle d'avril 2024 est de 3,9% (UEMOA) – APBEF-CI
16 anstat.ci/assets/publications/files/Chiffres_Cles_CIV_2025.pdf
17 Côte d'Ivoire : Le fossé se creuse entre les plus riches et les plus pauvres
18 equonet
19 douanes.ci/sites/default/files/03-commerce_exterieur_2019-2023.pdf
20 Côte d'Ivoire: la dette publique a atteint 55,6% au 30 septembre 2024, selon les données officielles - CROISSANCE AFRIQUE
21 Investissements directs étrangers (IDE) : le Premier Ministre Patrick Achi salue l'attractivité de la Côte d'Ivoire, premier de la zone franc ouest-africaine - Abidjan.net News
22 Indice de Développement humain (IDH) : la Côte d'Ivoire enregistre des progrès, passant de 0,468 en 2011 à 0,550 en 2021, soit une progression d'environ 17,5, selon la ministre Nialé Kaba - Actualités - Educarriere.ci | Actualités - Educarriere.ci

Official Use Only

N°	Variantes socio-économiques	Détails
10	Taux de pauvreté	Les données officielles indiquent une baisse du taux de pauvreté, passant de 39% à 37 % en 2024 (Institut National de Statistique)[23]

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

4.3. Atouts culturels

La culture de la Côte d'Ivoire se présente comme une véritable mosaïque de traditions, de langues et d'expressions artistiques. Situé en Afrique de l'Ouest, ce pays abrite une diversité ethnique remarquable, avec environ 60 ethnies coexistant en harmonie. Cette richesse se manifeste dans tous les domaines de la vie ivoirienne, du patrimoine culturel aux pratiques religieuses.

La langue mandingue domine, étant parlée par 70% de la population. Les Mandés, Krou, Akan et autres peuples Wans enrichissent cette diversité linguistique et culturelle. Les croyances religieuses reflètent également cette diversité, avec l'islam, le christianisme et l'animisme représentant respectivement 50%, 39,8% et 2,2% de la population.

Le multilinguisme est une caractéristique fondamentale de la société ivoirienne. Il n'est pas rare de rencontrer des Ivoiriens parlant trois langues ou plus. Cette diversité linguistique contribue à la richesse des échanges culturels et renforce la cohésion sociale entre les différentes ethnies de côte d'ivoire. Les langues les plus parlées sont : la langue mandingue (70%) la langue sénoufo (gour), le baoulé (Akan), le bété (Krou/Kru).

5. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION SOCIALE

La réalisation de l'étude d'évaluation sociale a reposé sur la conception d'une méthodologie spécifique. Celle-ci a tenu compte des activités qui articulent une évaluation sociale qui sont aussi bien livresque qu'opérationnelle.

Les principales activités qui ont guidé l'élaboration de la méthodologie sont :

- La recherche des informations ;
- L'analyse des informations ;
- La production du rapport.

La recherche des informations est documentaire et auprès des parties prenantes directes et indirectes du projet. L'analyse des informations tient à construire la trame logique qui rend compréhensible le projet à l'aune des matériaux documentaires et de terrains. Et la production du rapport est la mise à disposition des parties prenantes des conclusions de l'étude pour orienter les prises de décisions de sauvegarde sociale dans la mise en œuvre du projet.

L'approche méthodologique est composée des activités de cadrage, de la recherche documentaire, de la conception des outils de collecte des informations, des enquêtes de terrain et de l'analyse des informations.

5.1. Activité de cadrage

La réunion de cadrage a été une rencontre importante qui a rassemblé les principales parties prenantes afin d'aligner les compréhensions, de définir clairement les objectifs, la portée, la méthodologie, le calendrier et les responsabilités de l'étude.

Elle a permis à la partie du WURI de présenter le projet au Consultant, afin de s'assurer d'une compréhension commune du projet. Le cadrage a été l'occasion de définir la portée de l'évaluation

23 APRNEWS : Les données sur la pauvreté en Côte d'Ivoire ne reflètent pas fidèlement la situation réelle. - APR-NEWS.FR

Official Use Only

sociale par les deux parties, précisant les informations des TDRs qui devraient être indispensablement prises en compte par le Consultant. Aussi, l'activité de cadrage a permis de valider la méthodologie de l'étude (l'approche, les outils, l'analyse) et de rappeler les livrables attendus.

Les deux entités ont défini les principes d'une collaboration et communication active tout au long de l'étude pour atteindre les objectifs. Les responsabilités de chaque partie ont été clairement définies :

- ***Le projet WURI***
  - Mettre à disposition du consultant tous les documents pertinents concernant le projet ;
  - Faciliter l'accès aux données et aux informations détenues par les différentes parties prenantes du projet ;
  - Aider le consultant à identifier et à contacter les différentes parties prenantes concernées par le projet ;
  - Solliciter la coopération de ces parties prenantes pour la collecte de données (entretiens, focus groups, enquêtes) ;
  - Être disponible pour répondre aux questions du consultant et fournir des clarifications ;
  - Organiser des réunions de suivi pour discuter de l'avancement de l'étude et des éventuels défis rencontrés ;
  - Fournir des retours sur les livrables provisoires.

- ***Le Consultant***
  - Le consultant doit s'assurer de bien comprendre les objectifs, la portée, la méthodologie attendue, les livrables et le calendrier définis par le commanditaire dans les TDR ;
  - Appliquer les approches et les outils de collecte et d'analyse de données (entretiens, focus groups, questionnaires, analyse documentaire, etc.) de manière rigoureuse ;
  - Mettre en œuvre des méthodes de collecte de données appropriées pour obtenir des informations précises et représentatives ;
  - Analyser les données de manière rigoureuse ;
  - Informer l'UGP WURI de l'avancement de l'étude, des défis rencontrés et des ajustements nécessaires ;
  - Travailler en étroite collaboration avec le commanditaire, répondre à ses questions et intégrer ses retours dans la mesure du possible ;
  - Communiquer clairement les conclusions et les recommandations de l'étude ;
  - Conduire l'évaluation en respectant les principes éthiques et de confidentialité.

5.2. Recherche documentaire

La revue documentaire a permis de consulter l'ensemble des documents nécessaires qui portent sur le projet d'identification d'une part et le projet WURI d'autre part. Cette revue a été précédée de la réunion de cadrage qui a fixé les objectifs de l'étude d'évaluation sociale dans une logique d'harmonisation des points de compréhension entre les parties du projet.

La documentation a porté sur la description du projet, la description des cadres physique et socio-économique, le cadre juridique et institutionnel relativement à l'identification et l'évaluation sociale.

Official Use Only

Tableau 9 : Liste de la documentation de l'étude d'évaluation sociale

Cibles	Natures des documents
Projet WURI Côte d'Ivoire	- Le PAD ; - Le rapport d'évaluation sociale ; - Le plan de gestion sociale ; - Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
Projet WURI des autres pays WURI	- Le rapport d'évaluation environnementale – intégration – genre du WURI Bénin ; - Le rapport d'évaluation sociale WURI Guinée ; - Le rapport d'évaluation sociale et environnementale WURI Togo.
Identification	- La stratégie nationale de l'état civil et l'identification en Côte d'Ivoire ; - Les rapports de la Banque mondiale et ID4D sur le système d'identification ; - Les textes juridiques nationaux et communautaires.
Évaluation sociale	- Les textes nationaux sur l'évaluation environnementale et sociale ; - Les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

5.3. Conception des outils de collecte

Les conclusions de la documentation ont éclairé l'élaboration des outils de collecte des informations socio-économiques et identitaires sur les personnes. Le questionnaire et le guide d'entretien sont les deux outils principaux mobilisés.

Le guide d'entretien avait une visée exploratoire. Il orientait les entretiens de groupes avec les autorités institutionnelles et coutumières. En effet, la collecte des données avec le guide d'entretien s'est faite d'abord auprès des acteurs administratifs, des leaders communautaires et religieux et des autorités villageoises et de quartiers. Le guide comportait des thématiques génériques qui étaient adaptées aux différentes catégories de personnes rencontrées. Les informations essentielles recherchées à travers le guide étaient axées sur les questions suivantes :

- Selon vous à quoi sert un document d'identification pour la population ?
- Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?
- Décrire des situations/des cas d'impossibilité de pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?
- Quels sont les obstacles/difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?
- Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?
- Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?
- Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?
- Quels sont les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?
- Vos craintes par rapport au projet
- Vos attentes/recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet.

Le questionnaire standardisé a permis la collecte de données relatives aux profils socio-économiques et identitaires utilisant plusieurs dimensions liées aux besoins humains et physiologiques de base qui peuvent limiter la capacité des individus dans l'accès au service sociaux de base (Niveau d'instruction, accès à l'information, activité socio-professionnelle, sécurité alimentaire, affaires sociales, logement, accès au média, …).

Official Use Only

Le questionnaire ayant servi à ces enquêtes est joint en annexe de ce document mais de manière générale les questions ont porté sur les dimensions suivantes :

- - Démographie et origine de l'enquêté ;
- - Situation socio-économiques de son ménage d'appartenance
- - Les media utilisés
- - Le logement
- - Les documents d'identification (Production, possession, …)
- - Les documents d'identité dans l'accès aux services sociaux de base
- - Vulnérabilité et appui communautaire
- - Les perceptions sur l'identification unique des personnes

5.4. Collecte d'informations de terrain : enquête socio-économique et consultations publiques

La réalisation de la collecte des informations de terrain a nécessité préalablement la constitution d'une équipe de dix (10) agents terrain. Ceux-ci ont été formés à l'usage des outils d'enquêtes élaborés et déployés en cinq (05) groupes de deux (02) personnes dans les différentes localités.

Le travail de collecte d'information a commencé par les civilités administratives auprès des préfets et/ou sous-préfets des localités. Une étape indispensable pour être autorisé à travailler dans la circonscription territoriale et pour rencontrer sans grands obstacles les acteurs locaux qui vouent obéissance aux instructions de l'autorité établie.

Dans les chefs-lieux de sous-préfectures, des focus groupes sur la base du guide d'entretien ont été organisés séparément avec les femmes et les hommes. Et les questionnaires administrés à un échantillon de quarante (40) personnes :

Tableau 10 : Taille de l'échantillon pour l'administration du questionnaire dans une sous-préfecture centrale

Genre	Citoyenneté		Effectif
	Ivoirien	Non-ivoirien	
Homme	10	10	20
Femme	10	10	20
Total	**20**	**20**	**40**

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Dans les villages, une consultation communautaire a été réalisée avec les leaders élargie à l'ensemble de la population. Elle est sanctionnée d'un Procès-verbal (voir annexe). S'ensuit l'administration de questionnaire à vingt (20) personnes :

Tableau 11 : Tailles de l'échantillon pour l'administration du questionnaire dans un village

Genre	Citoyenneté		Effectif
	Ivoirien	Non-ivoirien	
Homme	05	05	10
Femme	05	05	10
Total	**10**	**10**	**20**

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Au terme de l'enquête socio-économique dans dix (10) Chefs-lieux de sous-préfectures et vingt (20) villages, un total de 1897 personnes ont été touchées (voir liste de présence en annexe), réparties comme suit :

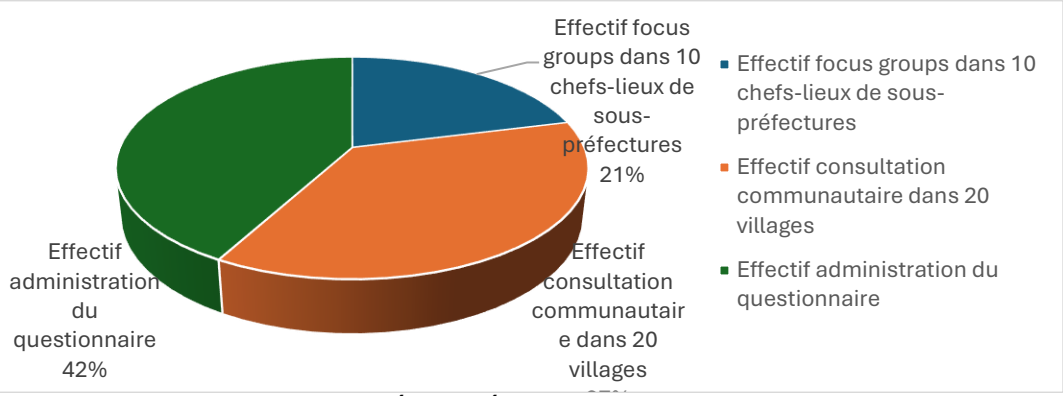
Official Use Only

Tableau 12 : Taille de l'échantillon de l'enquête socio-économique

N°	Nature de l'enquête	Effectif
1	40 Focus groups de 10 personnes en moyenne par focus dans 10 chefs-lieux de sous-préfectures avec les femmes, jeunes, communautés étrangères et communautés religieuses	**400**
2	Consultation communautaire de trente cinq (35) personnes en moyenne dans 20 villages	**700**
3	Administration de questionnaire dans 10 chefs-lieux de sous-préfectures et 20 villages	**797**
TOTAL		**1897**

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Graphique 1: Effectif des enquêtés de la consultation publique et de l'enquête socio-économique



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Quelques images représentatives des moments clés de l'enquête socio-économique

Official Use Only



Image 1 : Séance de formation des agents terrain de l'enquête socio-économique



Image 2 : Échanges avec le Sous-préfet de Sangouiné



Image 3 : Focus group avec les femmes du village de Gbowé, Sous-préfecture de Grand-Béréby



Image 4 : Consultation communautaire dans le village de Logoualé

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SOCIO-IDENTITAIRE DES PERSONNES ENQUÊTÉES

6.1. Caractéristiques socio-démographiques des personnes interviewées

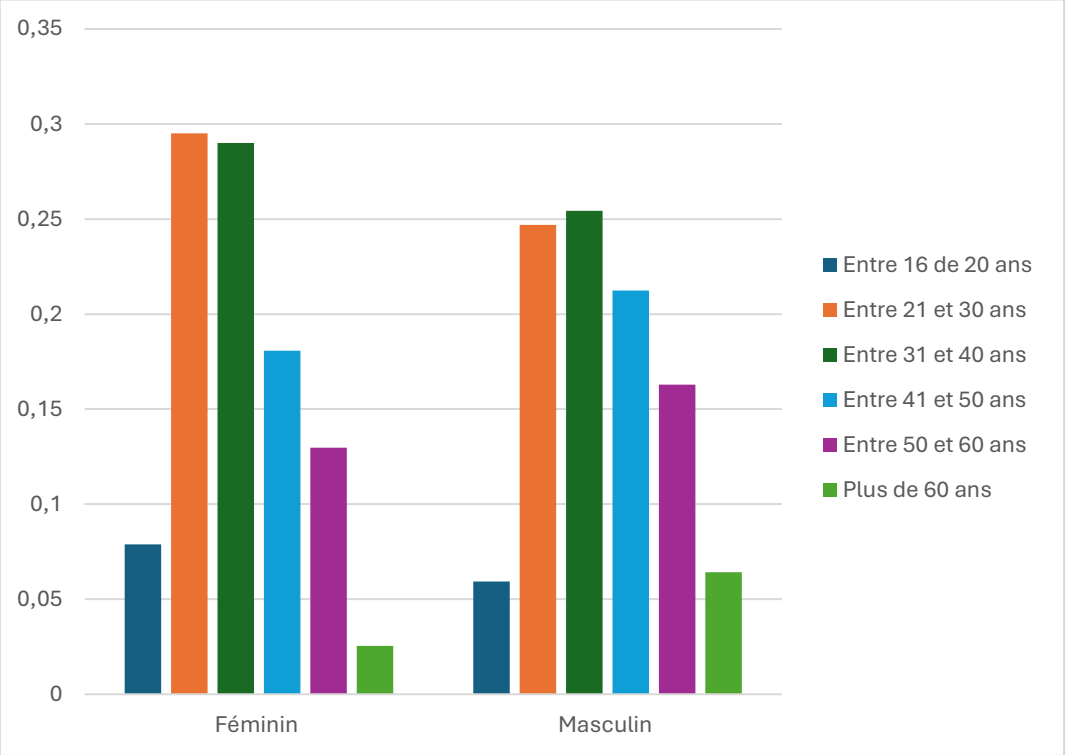
6.1.1. Sexe et tranche d'âge

50,75% des personnes interviewées sont des hommes tandis que 49,24% sont des femmes. La totalité des personnes interviewées ont au moins l'âge de la majorité légale. Ainsi, 7% des personnes ayant participé à l'étude ont un âge compris entre 16 et 21 ans dont 6% de sexe masculin et 8% de sexe féminin. Celles dont l'âge varie entre 21 et 30 ans et entre 31 et 40 sont représentées dans les mêmes proportions, soit 27% pour chacune des tranches avec une répartition d'environ 30% de sexe féminin et 25% de sexe masculin. Les personnes dont l'âge varie entre 40 et 51 ans représentent 20% avec 21% d'hommes et 18% de femmes tandis que celles dont l'âge est compris entre 51 et 60 représentent 15% des personnes ayant participé à

Official Use Only

l'étude avec 16% d'hommes et 13% de femmes. Les plus de 60 ans représentent 5% des personnes interviewées avec 6% d'hommes et 3% de femmes.

Figure 3 : Age et sexe des personnes interviewées

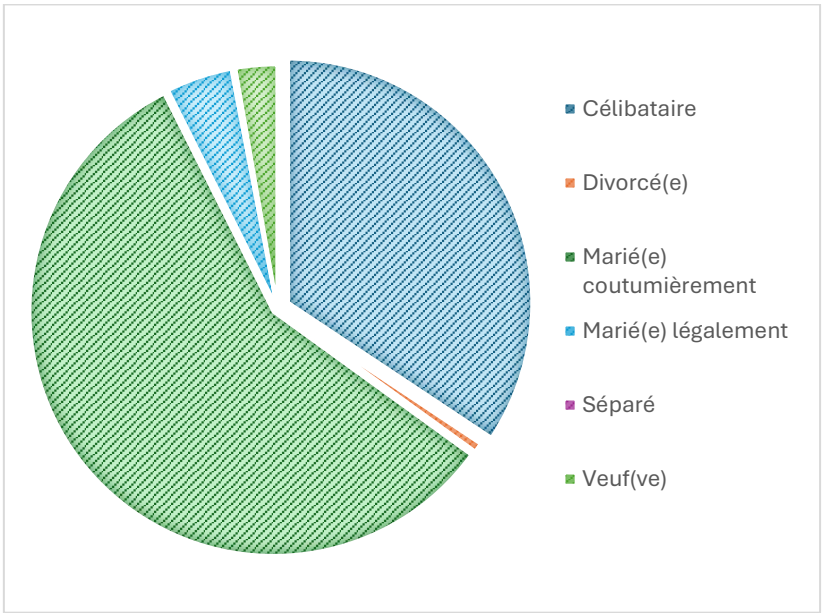


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.1.2. Situation matrimoniale

Plus de la moitié des personnes interviewées (58%) sont mariées coutumièrement. 34% sont célibataires, 4% sont mariés légalement, 1% sont divorcés, 3% sont veufs(ves).

Figure 4 : Situation matrimoniale des enquêtés



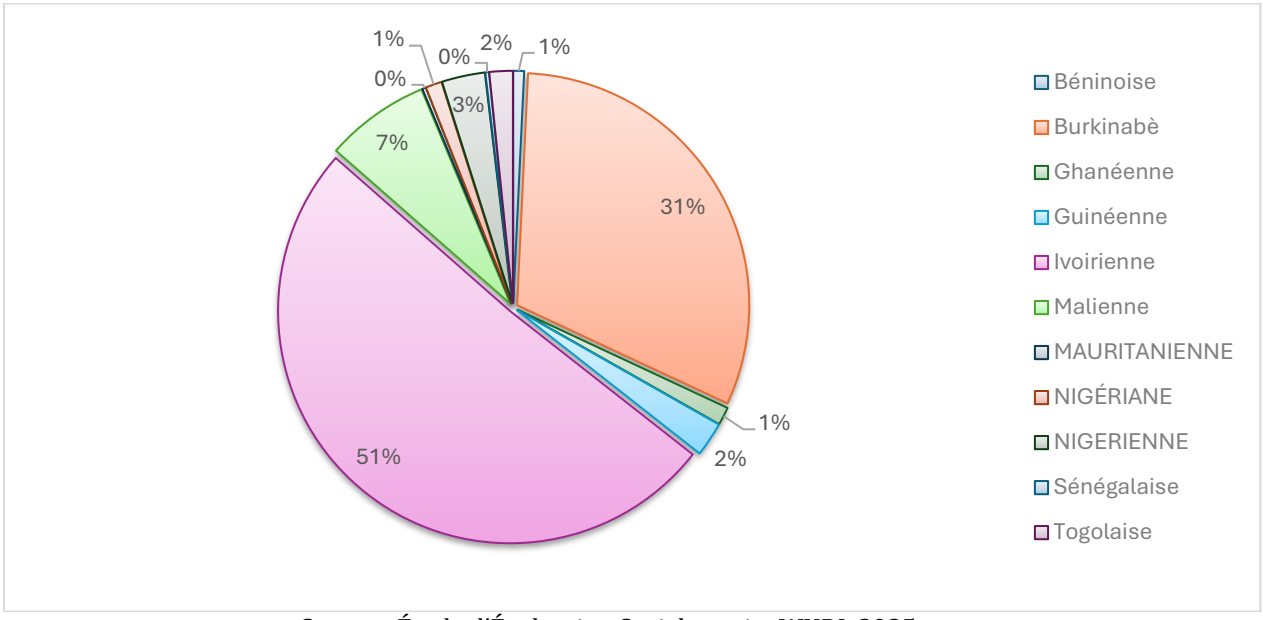
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

6.1.3. Nationalité

51% des personnes ayant participé à l'étude sont de nationalité ivoirienne. L'ensemble des non-ivoiriens interviewés viennent des pays de l'Afrique de l'Ouest avec une forte dominance des Burkinabé (31%). Les autres nationalités présentes dans l'échantillon se partagent le reste des proportions des non-Ivoiriens avec des parts spécifiques allant de 1 à 7%. Les Maliens représentent 7% des personnes interviewées, les Nigériens 3%, les Togolais et les Guinéens 2% pour chaque catégorie et enfin les Béninois, les Ghanéens et les Nigérians 1% pour chaque catégorie.

Figure 5 : Nationalité des enquêtés

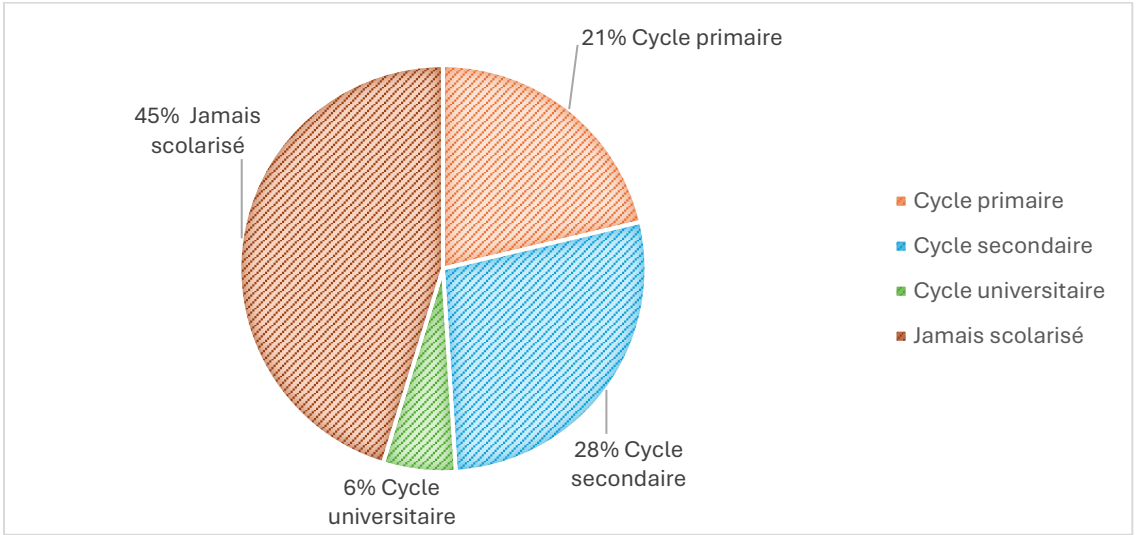


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.1.4. Niveau d'éducation et aptitudes à lire et écrire

45% des participants à l'étude n'ont jamais été scolarisés. 21% déclarent avoir un niveau d'éducation primaire tandis que 28% ont atteint le niveau secondaire. Seulement 6% ont un niveau universitaire. Parmi les participants n'ayant jamais été scolarisés (soit 361 personnes), 7,2% déclarent savoir écrire tandis que 8,03% disent savoir lire. Les non-scolarisés sachant lire et écrire représentent 6,37% de cette même catégorie.

Figure 6 : Niveau d'instruction



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

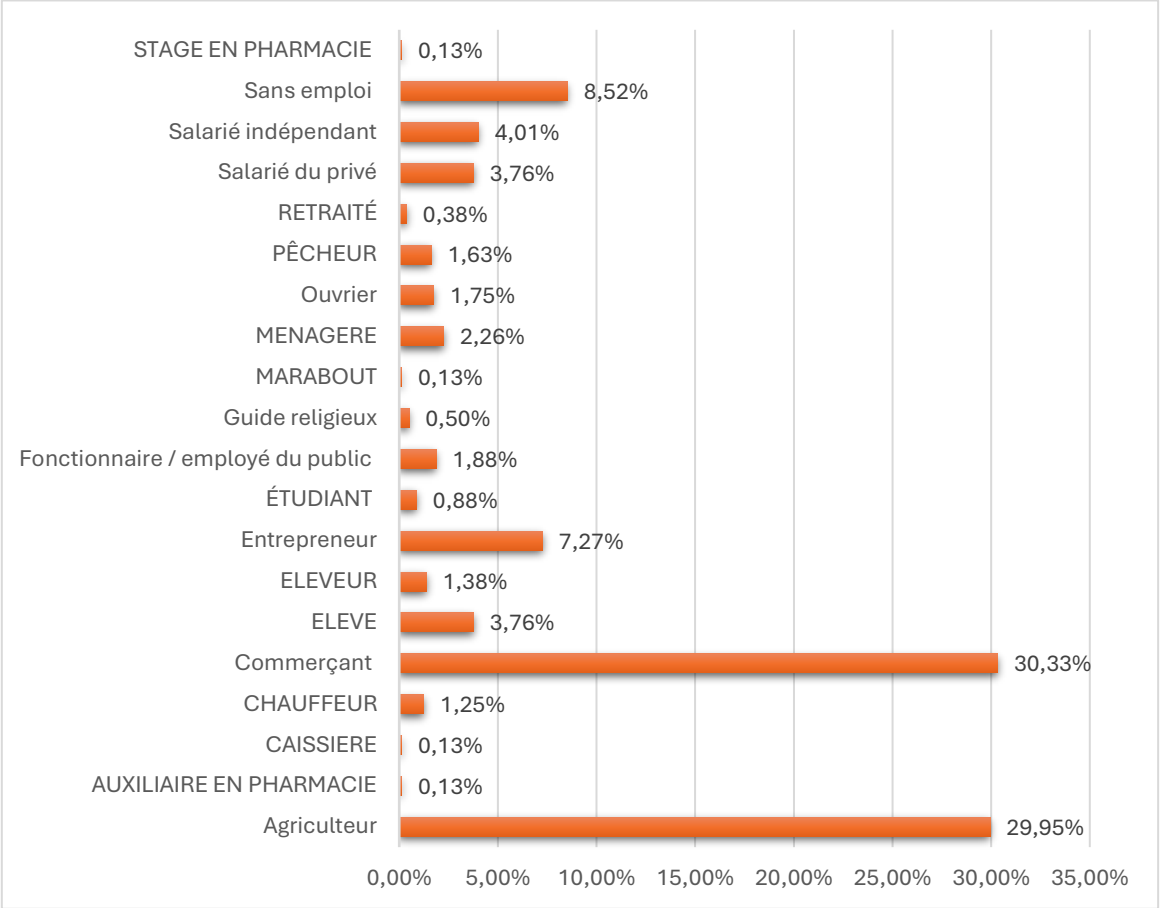
Official Use Only

6.1.5. Activités économiques

Par activités économiques, les participants à l'étude entendent toute activité leur permettant de générer ou non des revenus en vue de leur subsistance.

30,33% des personnes ayant participé à l'étude sont des commerçants-es tandis que 29,95% d'entre elles appartiennent à la catégorie des agriculteurs. Celles qui ont déclaré être sans emploi représentent 8,52% de l'ensemble des participants à l'étude, 11,28% regroupent les indépendants (entrepreneurs et salariés indépendants). Par ailleurs, on observe l'évocation d'activités de la part des participants qui ne sont classiquement pas cataloguées comme activités économiques. Il s'agit des guides religieux (0,5%), marabouts (0,13%), retraités (0,38%), ménagères (2,26%), étudiants (0,88%) et élèves (3,76%). Cela dit, les participants qui semblent s'inscrire dans le salariat renvoient aux fonctionnaires (1,88%), aux salariés du privé (3.76%), aux ouvriers 91,75%), aux caissières (0,13%) et aux auxiliaires de pharmacie (0, 13%),

Figure 7 : Activités économiques des enquêtés



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

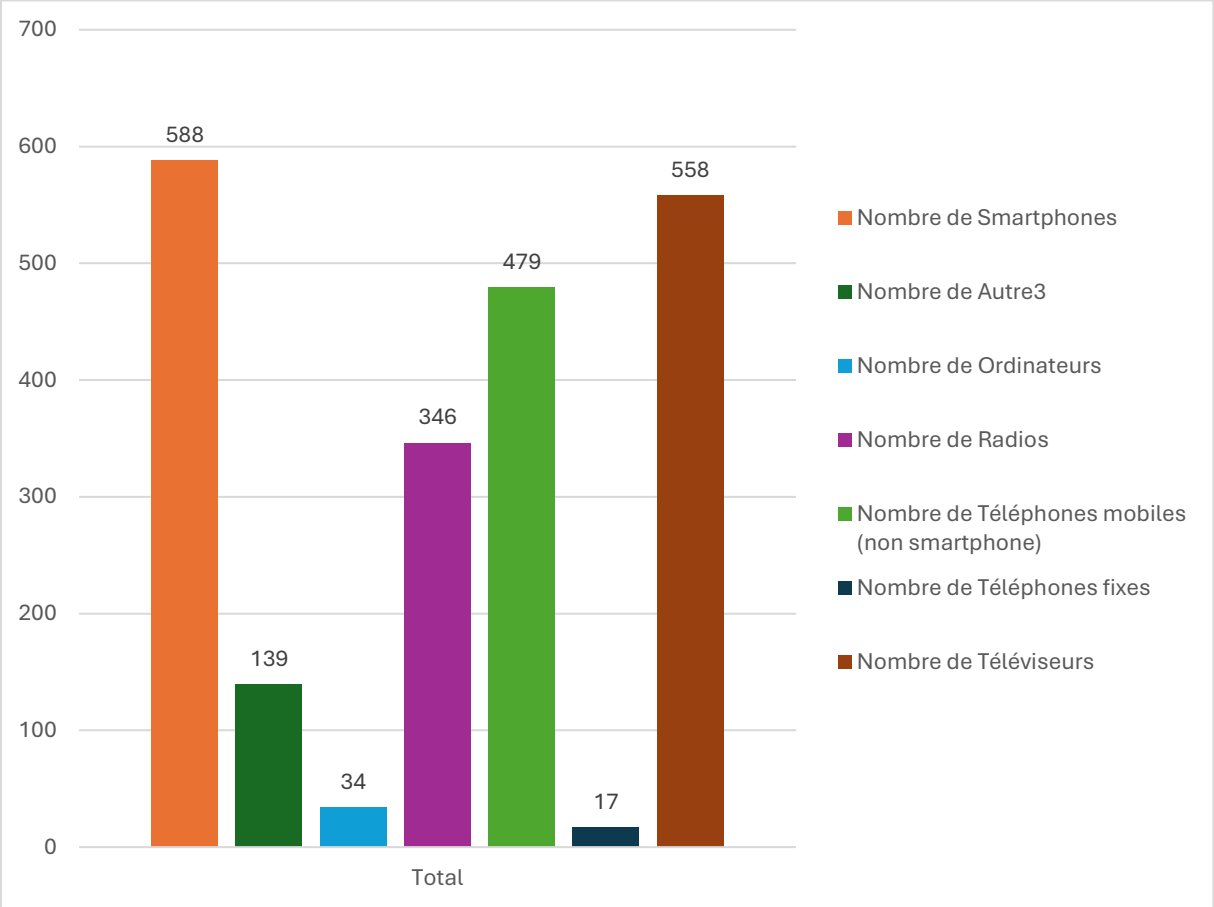
6.1.6. Niveau d'équipement en appareils électroménagers

Tous les ménages des personnes ayant participé à l'étude possèdent au moins un appareil électro-ménager. Les appareils ciblés ici sont principalement ceux qui sont susceptibles de fournir l'accès à l'information (radio, téléviseurs, ordinateurs, téléphones mobiles aussi bien smartphones ou non, téléphones fixes). La catégorie « Autres » ici renvoie aux dispositifs électro-ménagers non susceptibles de donner accès à l'information ou de la médiatiser (au sens de servir d'intermédiaire pour transmettre l'information). Il s'agit notamment de cuisinières à gaz, de lave-linge, de réfrigérateurs, de fers à repasser, … Ainsi, 17,41% des interviewés déclarent posséder ce type d'appareils électro-ménagers dans leur ménage.

Official Use Only

Ceci posé, 73,68% des participants à l'étude déclarent posséder un smartphone tandis que 60,02% disent posséder au moins un téléphone mobile non-smartphone. Rappelons, à toute fin utile, que la possession des deux types de téléphone ne s'exclut pas mutuellement. 4,26 % disent avoir un ordinateur (desktop ou laptop) tandis que 2,13% possèdent un téléphone fixe.

Figure 8 : Possession d'équipements électro-ménagers



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

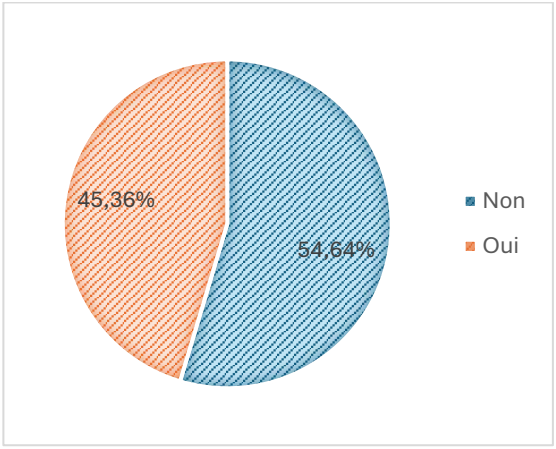
6.1.7. Sécurité alimentaire

La vulnérabilité est plurielle et complexe. Elle est plurielle dans la mesure où certaines vulnérabilités sont générées par d'autres formes de vulnérabilité. Ainsi, si une personne est préoccupée par la satisfaction de ses besoins primaires, certains besoins peuvent paraître moins importants pour elle. La sécurité alimentaire, dans le contexte de cette évaluation, vise à servir d'espèce d'étalon pour comprendre les rapports des personnes interviewées aux questions identitaires.

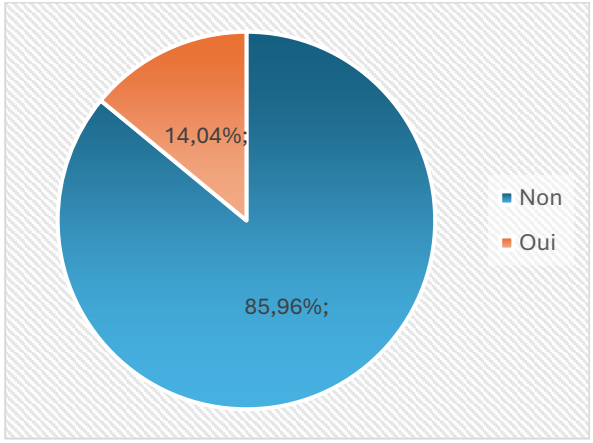
Sous ce rapport, 45,36% des personnes ayant participé à l'étude déclarent choisir de « manger moins cher par manque de moyens financiers » contre 54,64%. Sous ce même rapport, 14,04% ont recours à des amis ou membres de la famille pour combler les besoins en nourriture dans leur ménage. 35,59% affirment prendre des mesures visant à limiter la quantité des repas de tout le ménage tandis que 25,31% vont jusqu'à restreindre la consommation des adultes au profit des petits enfants au sein du ménage. Et 32,96% réduisent le nombre de repas par jour dans leur ménage.

Official Use Only

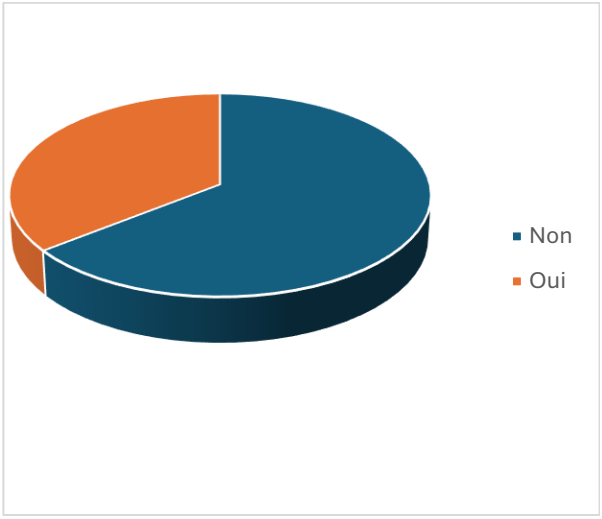
Figure 9 : Sécurité alimentaire



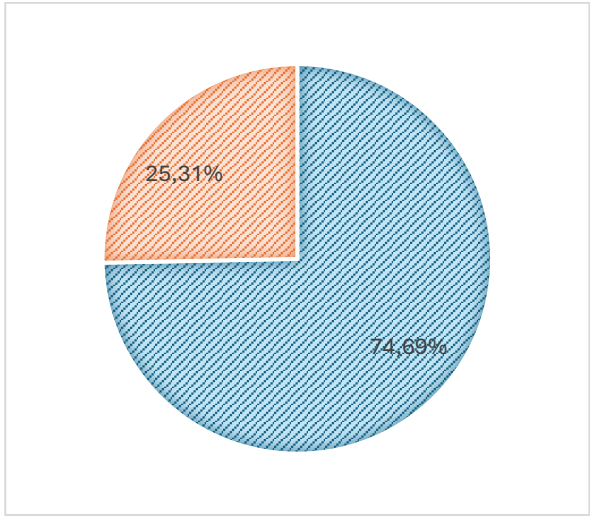
Manger moins cher par manque de moyen



Emprunt de la nourriture à des amis ou de la famille



Limiter la quantité de repas de tout le ménage



Restreindre la consommation des adultes au profit des petits enfants

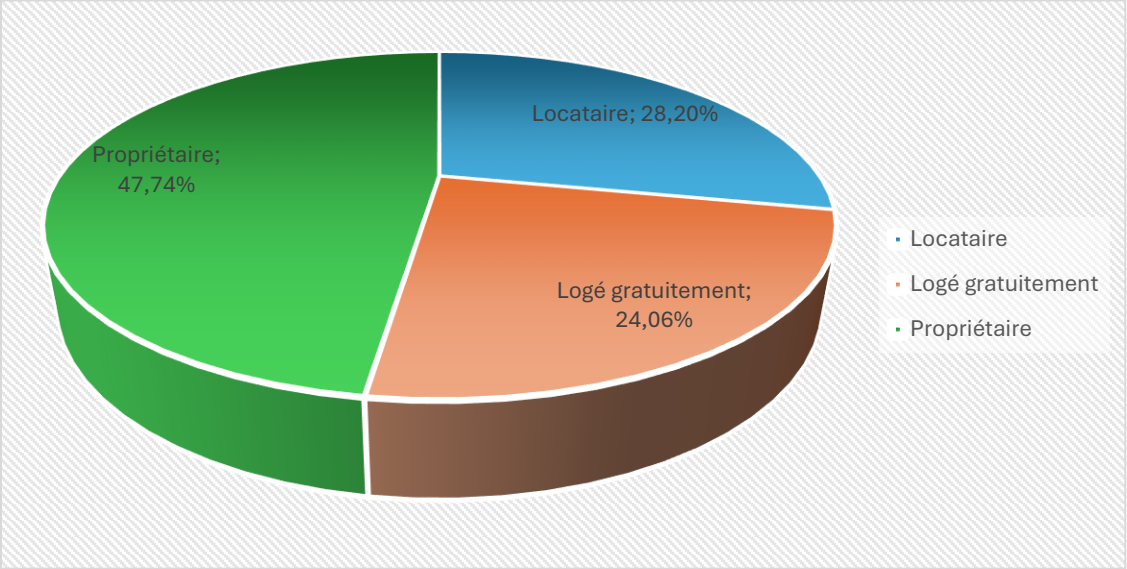
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.1.8. Accès au logement

47,7% des participants à l'étude sont propriétaires du logement qu'ils habitent au moment de l'étude. 28,20% sont des locataires tandis que 24,05% sont logés gratuitement.

Official Use Only

Figure 10 : Accès au logement par les enquêtés



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.2. Situation identitaire des personnes en Côte d'ivoire

La caractérisation de la situation identitaire des personnes, ici traitée, renvoie à la façon dont les participants à l'évaluation sociale disent et pensent les éléments objectifs et subjectifs mais aussi le vécu individuel et collectif à propos des facteurs d'identification. Ainsi, cette caractérisation s'appuie sur la possession de documents (déclarés et prouvés lors de la collecte de données de la présente évaluation), les dispositifs de production des documents d'identification en Côte d'Ivoire, les aspects communautaires en rapport avec les vulnérabilités liées à l'identification, l'importance des documents d'identification selon les personnes ayant participé à la présente étude et leurs perceptions du projet portant numéro d'identification unique.

6.2.1. Possession des documents d'identification

Les documents d'identité évoqués par les participants renvoient à plusieurs types de droits qu'ils sont susceptibles de permettre à leur détenteur d'exercer. De fait, selon la nature variée des droits exerçables, les participants à l'évaluation sociale peuvent posséder un ou plusieurs documents d'identification. Certains documents justifient le pays d'origine (Carte Nationale d'Identité, Certificat de nationalité, Carte de séjour, Carte de réfugié, Permis de libre circulation, Carte de résident , Carte consulaire, Passeport), d'autres renvoient à des actes d'état civil (Extrait de naissance, Jugement supplétif, Attestation d'identité). Des documents d'identification concernent le milieu professionnel (Carte professionnelle), la sécurité sociale (Carte de Couverture maladie universelle), le Permis de conduire et bien d'autres (appartenance associative).

- **Les documents d'identification déclarés et prouvés par l'ensemble**

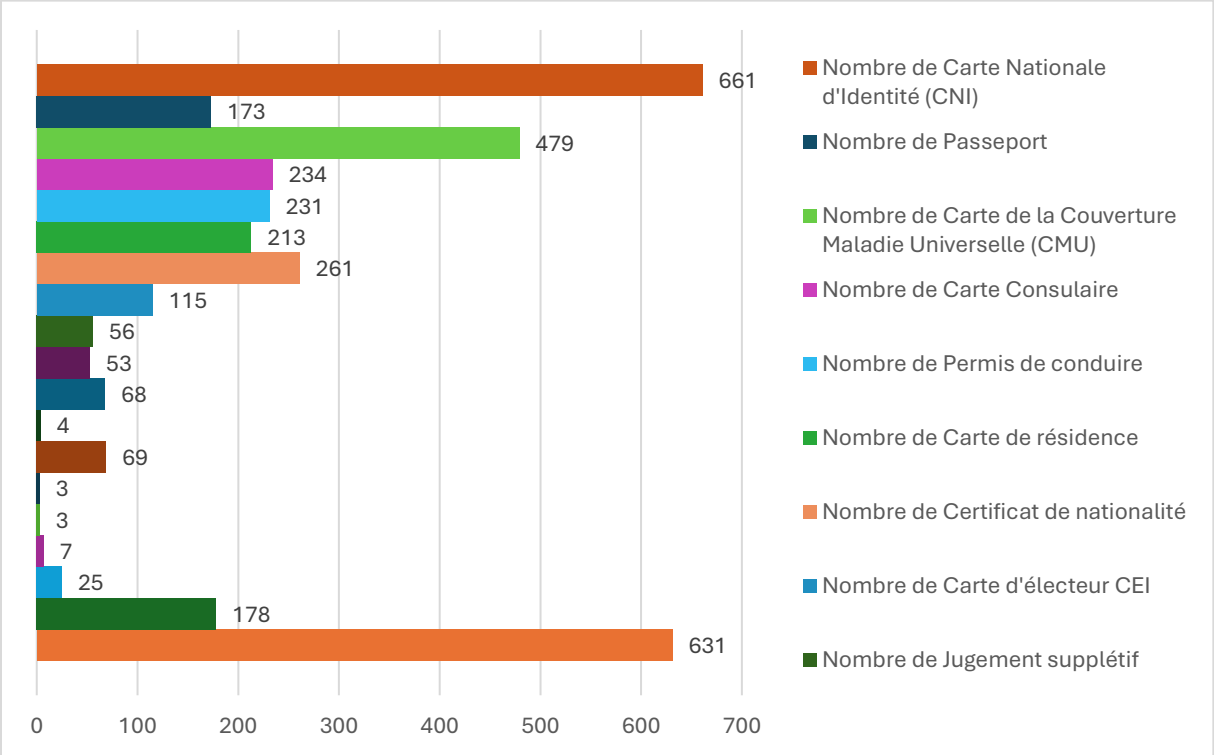
Pour rappel, lors de la collecte de données, les participants avaient la possibilité de déclarer et de prouver les documents d'identification en leur possession. Ainsi, 3 208 documents d'identification ont été déclarés et prouvés par l'ensemble des 798 participants à l'étude. Sur l'ensemble des participants à l'étude, 7 personnes n'ont pu prouver la possession de documents d'identification, soit 0,88%. Abstraction faite des personnes n'ayant produit aucun document d'identification, les participants présentent en moyenne 4 documents prouvant leur identité.

Sous l'angle des documents d'identification produits lors de la collecte de données par les participants à l'étude, on peut remarquer que 834 Cartes Nationales d'Identité (CNI) dont 661 par les nationaux et 173 par les non-nationaux (CNI du pays d'origine). Le fait que 798 personnes présentent 834 CNI s'explique par la possession de CNI non valides officiellement (du fait de la

Official Use Only

date de l'expiration de validité ou de la cessation de cette CNI) chez les Ivoiriens et la possession des deux CNI, c'est-à-dire celle du pays d'accueil et celle du pays d'origine par les non-nationaux. Mis à part la CNI, 479 participants possèdent la carte de Couverture Maladie Universelle (CMU), soit 60,02%. 79,07% ont un extrait de naissance, 7,01% ont un jugement supplétif, 32,70% ont un certificat de nationalité, 21,67% ont un passeport, 8,52% ont une attestation d'identité, 14,41% ont une carte d'électeur. 8,64% ont une carte consulaire, 26,69% ont une carte de résidence, 28,94% ont un permis de conduire, 6,64% ont une carte professionnelle.

Figure 11 : Documents d'identification acquis par les enquêtés



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Dans les sections qui suivent, les documents d'identification sont analysés selon que les participants à l'étude sont Ivoiriens ou non.

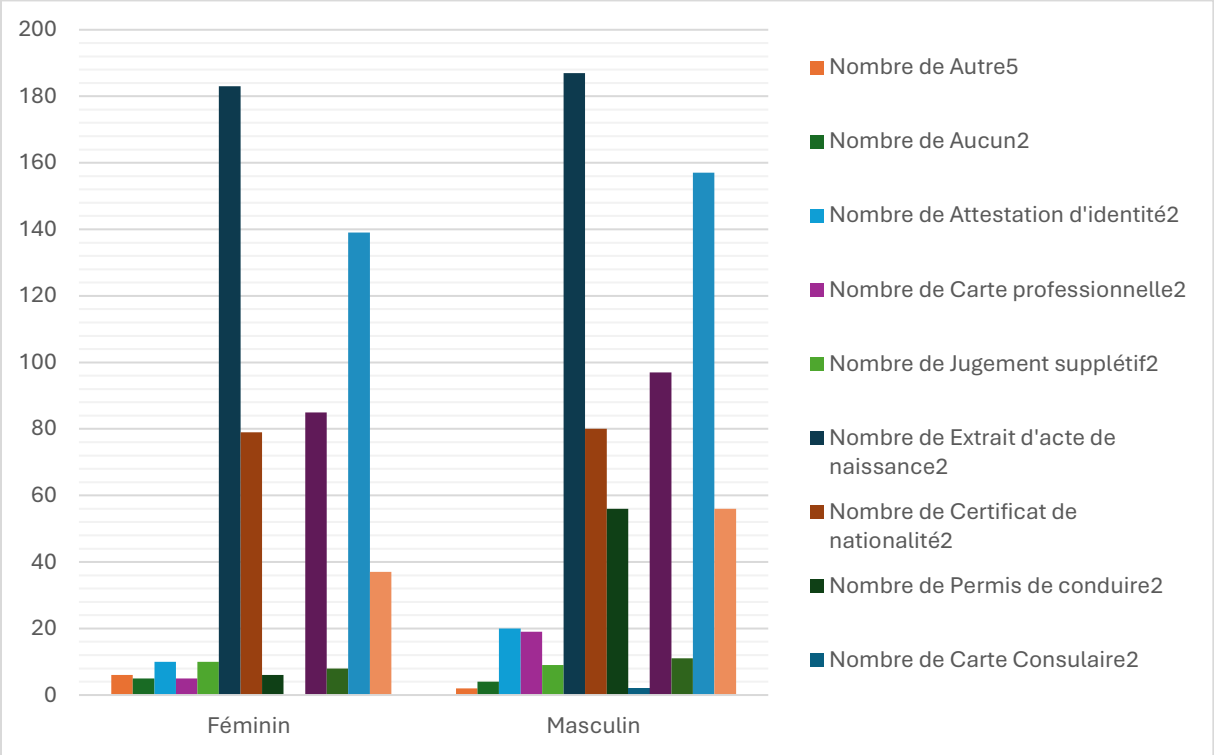
- **Les documents d'identification déclarés et prouvés par les Ivoiriens**

Pour rappel, parmi les participants à l'étude, 406 sont Ivoiriens, soit 51%. L'ensemble des Ivoiriens ayant participé à l'étude ont produit 1256 documents d'identification, soit 39,15% de l'ensemble des documents produits lors de la collecte de données. On peut, dès lors, remarquer que bien qu'ils soient majoritaires parmi les enquêtés, les Ivoiriens ont produit moins de documents d'identification que les non-nationaux.

Cela étant, 72,90% ont prouvé leur identité à travers la Carte Nationale d'Identité (CNI) dont 46,95% de femmes et 53,04% d'hommes. 91,13% ont produit un extrait d'acte de naissance, 39,16% un certificat de nationalité, 4,67% un jugement supplétif, 7,38% une attestation d'identité, 4,67% un passeport, 0,5% une carte consulaire. En matière de sécurité sociale, 44,82% ont la carte de Couverture Maladie Universelle (CMU). En ce qui concerne l'exercice de droits dans d'autres secteurs, 22,90% ont produit une carte d'électeur, 15,27% un permis de conduire et 5,91% une carte professionnelle.

Official Use Only

Figure 12 : Documents d'identification acquis par les enquêtés ivoiriens



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

- **Les documents d'identification déclarés et prouvés par les non Ivoiriens**

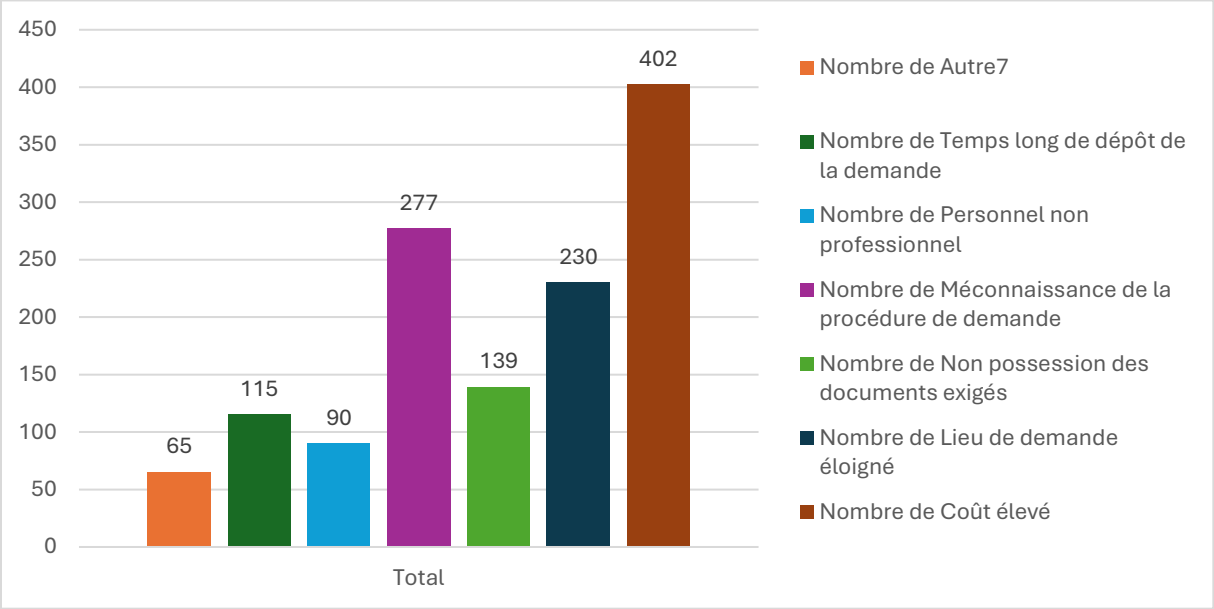
392 personnes ayant participé à l'étude sont des non-nationaux. Les non-nationaux ont produit 1194 documents d'identification en leur possession au moment de la collecte des données. 52,29% possèdent la Carte Nationale d'Identité de leur pays d'origine.

- **Les raisons de la non-possession des documents d'identification souhaités**

Les participants à l'étude ont évoqué au moins une raison ayant contribué à la non-possession des documents d'identification souhaités. 50,37% ont relevé le coût élevé que requiert la production des documents souhaités, 34,71% évoquent la méconnaissance des procédures de demande des documents d'identification, 28,82% estiment que les lieux d'établissement des documents d'identification sont éloignés, 14,41% pensent que les délais d'attente sont trop longs. Par ailleurs, l'ensemble des participants affirment que certains membres de leurs ménages ne possèdent aucun document d'identification.

Official Use Only

Figure 13 : Raisons de non acquisition de documents d'identification par les enquêtés



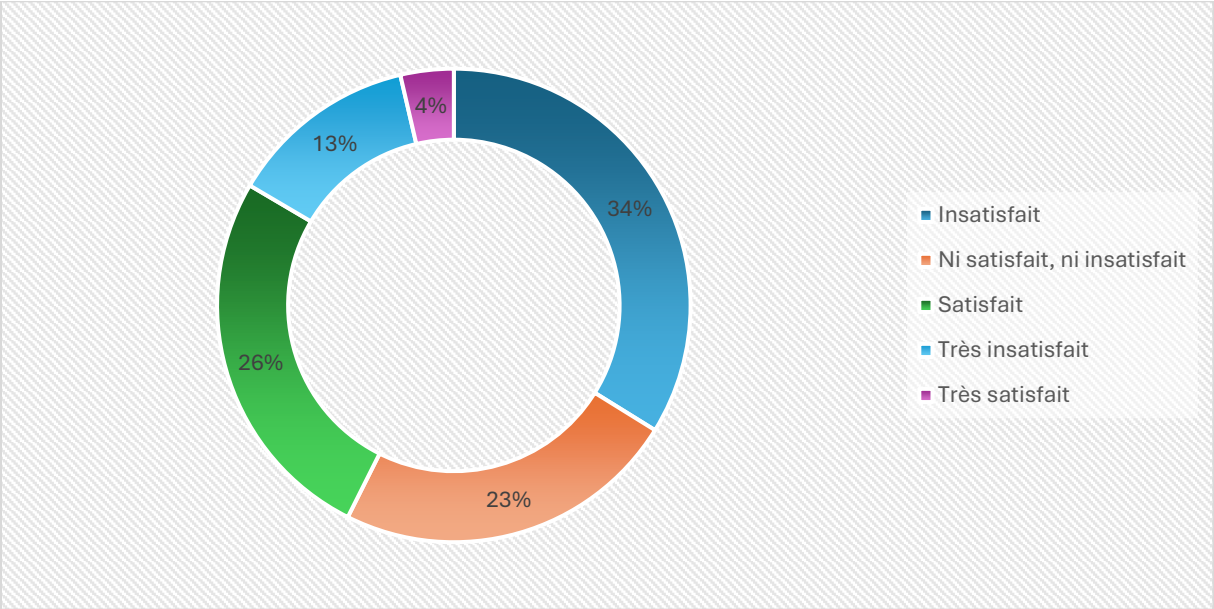
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.2.2. Dispositifs de production des documents d'identification en Côte d'Ivoire

- **Niveau de satisfaction pour le temps mis pour la délivrance des documents d'identification en Côte d'Ivoire**

Sur la question du temps mis pour la délivrance des documents d'identification, 33,83% des participants à l'étude disent être insatisfaits, 12,91% très insatisfaits, 23,56% ni satisfaits ni insatisfaits, 26.07% sont satisfaits contre 3,63% qui sont très satisfaits.

Figure 14 : Niveau de satisfaction des enquêtés pour le temps mis pour la délivrance des documents d'identification en Côte d'Ivoire



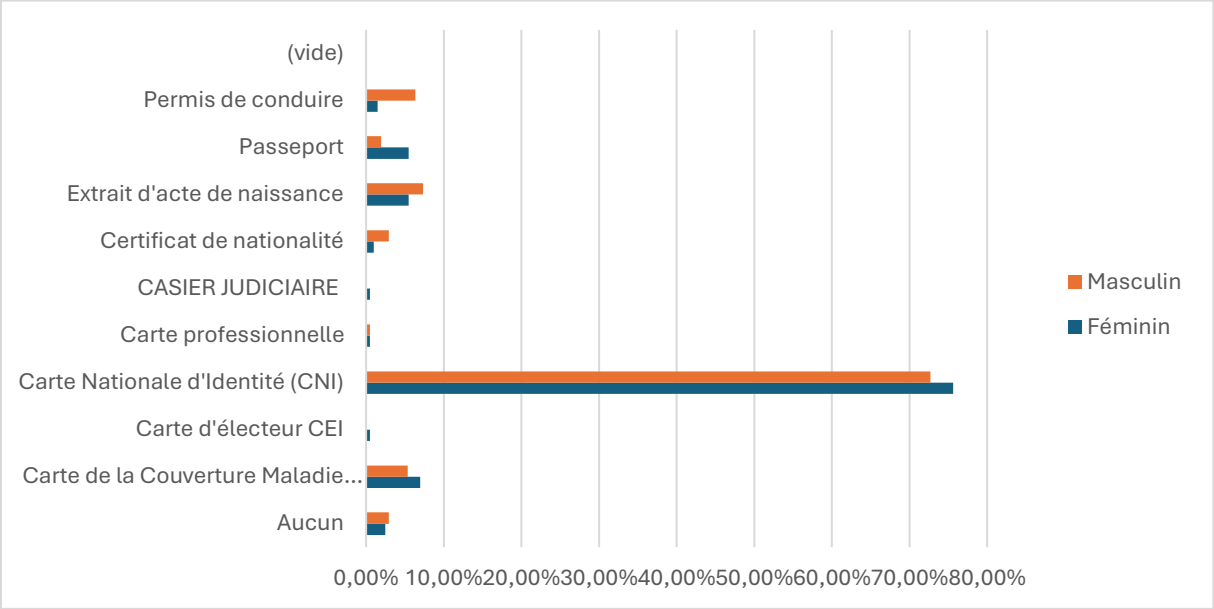
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

▪ Le document d'identification difficile à obtenir pour les Ivoiriens

Les participants à l'étude déclarent à 74,14% que c'est la Carte Nationale d'Identité qui est le document d'identification le plus difficile à obtenir. Les autres documents semblent moins difficiles à obtenir pour les participants à l'étude avec 6,16% pour la CMU, 6,40% pour les extraits de naissance, un peu plus de 3% pour le permis de conduire (3,94%) et le passeport (3,69%), 1,97% pour le certificat de nationalité.

Figure 15 : Le document d'identification difficile à obtenir pour les Ivoiriens

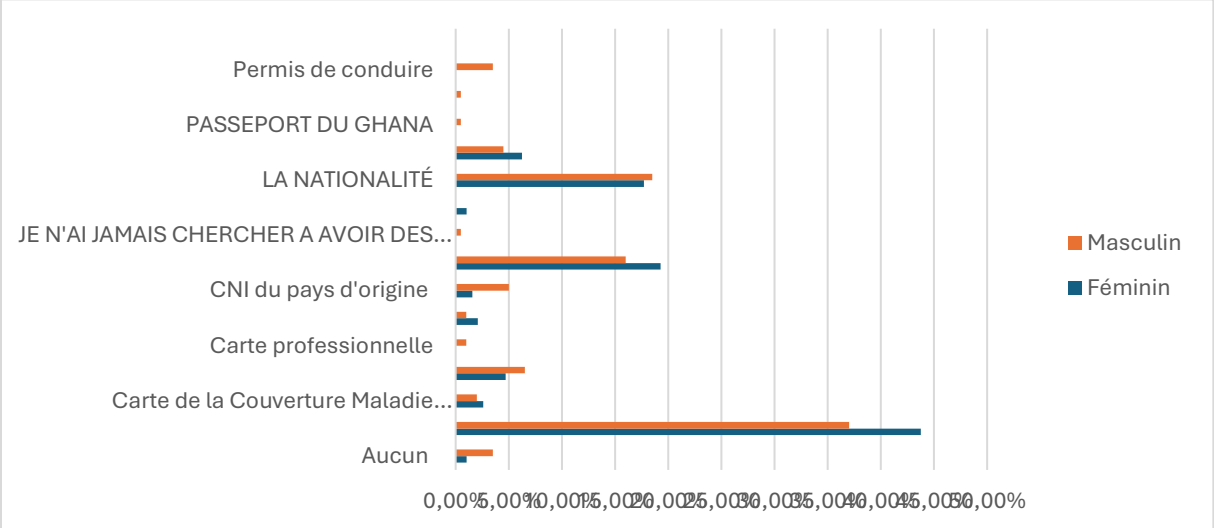


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

▪ Le document d'identification difficile à obtenir pour les non Ivoiriens

Pour les non-nationaux, ce sont les cartes consulaires de leur pays d'origine qui semblent les plus difficiles à obtenir. 43,75% des enquêtés l'ont déclaré. 19,27% estiment que ce sont les extraits de naissance qui sont difficiles à obtenir, 17,71% pour la nationalité ivoirienne et 6,25% pour les passeports.

Figure 16 : Le document d'identification difficile à obtenir pour les non Ivoiriens



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

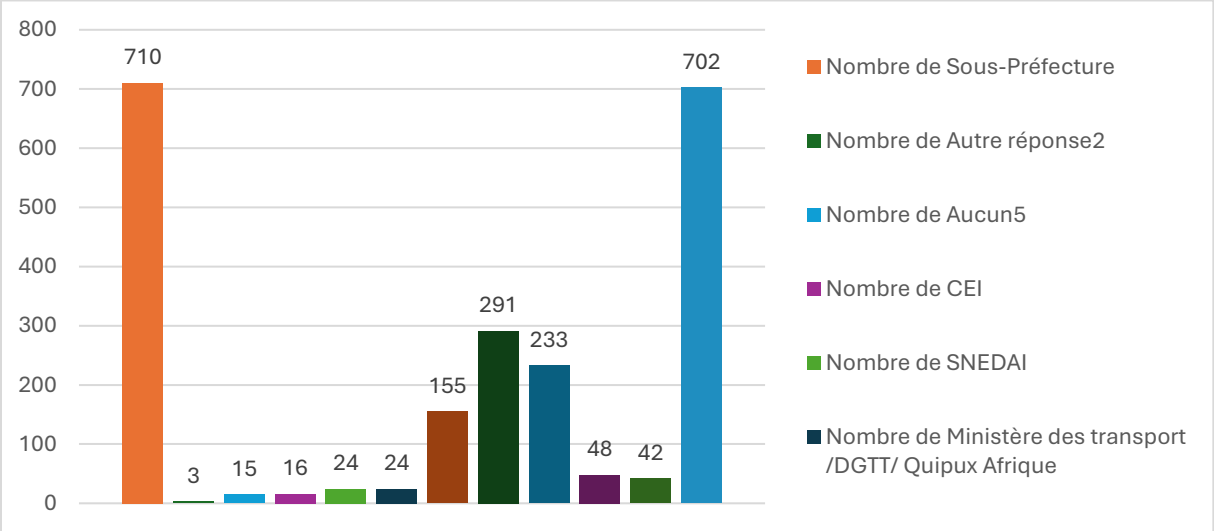
Official Use Only

- **Connaissance des services d'identification**

Les services d'identification les plus connus, selon les participants à l'étude, renvoient aux sous-préfectures, aux mairies, aux commissariats, aux services de justice, et aux ambassades et consulats. Les services les moins connus sont la CNAM, l'ONECI, la CEI, SNEDAI, le Ministère des transports à travers l'entreprise Quipux Afrique.

Par ailleurs, 69,80% des participants à l'étude estiment que les services d'identification ne respectent pas les délais contre 30,20%. Sur cette question, 76,6% des Ivoiriens ayant participé à l'étude s'en plaignent contre 59,04% de Burkinabés.

Figure 17 : Connaissance des services d'identification

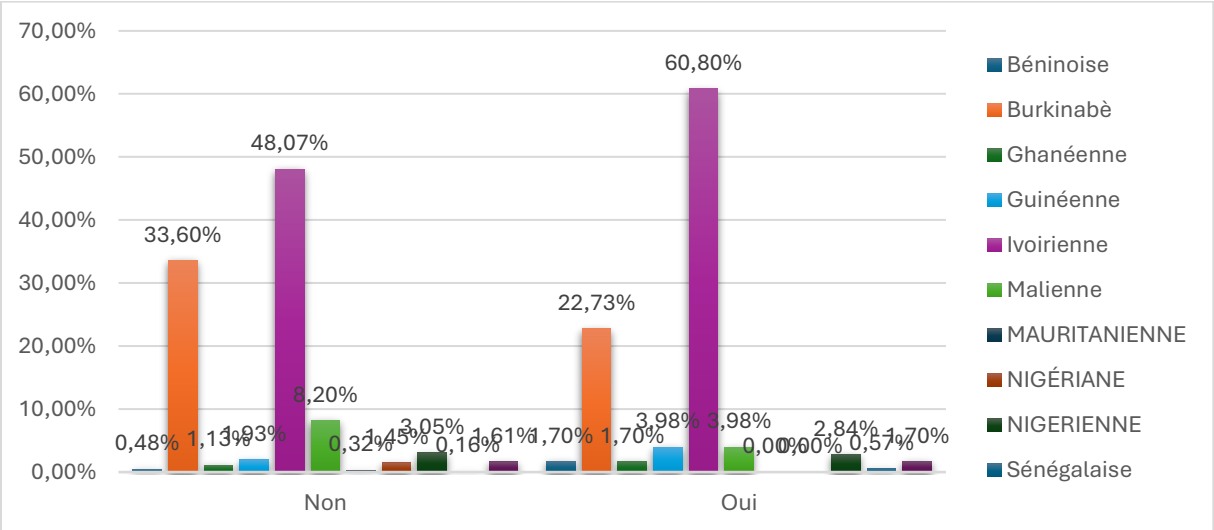


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

- **Témoins d'incidents dans un processus d'identification**

Les Ivoiriens représentent 50,88% des participants ayant affirmé avoir été témoins d'incidents de discrimination dans le processus d'obtention d'un document d'identification. Dans la même veine, 31,20% sont des Burkinabés qui déclarent avoir été témoins du même type d'incident dans un processus d'obtention d'un document d'identification.

Figure 18 : Témoins d'incidents dans un processus d'identification



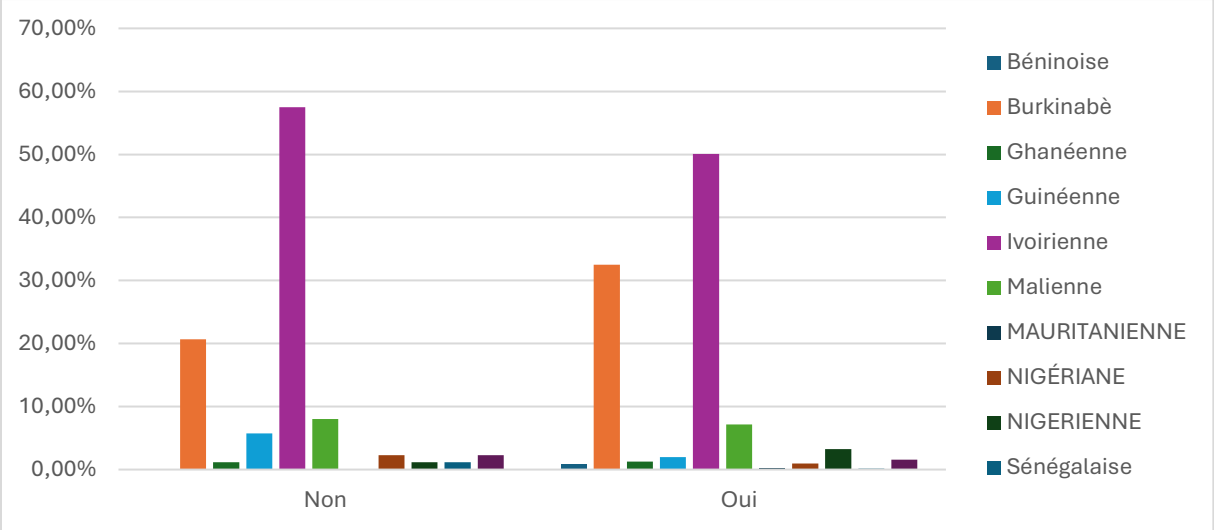
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

- **Confiance dans la sécurisation des données personnelles**

Globalement, l'ensemble des participants à l'étude a confiance dans la sécurité des données personnelles fournies en vue d'obtenir un document d'identification, soit 89,09%. Cela dit, les Ivoiriens représentent 50,88% des participants ayant confiance dans la sécurité des données personnelles contre 31,20% de Burkinabés, 7,27% de Maliens.

Figure 19 : Confiance dans la sécurisation des données personnelles



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

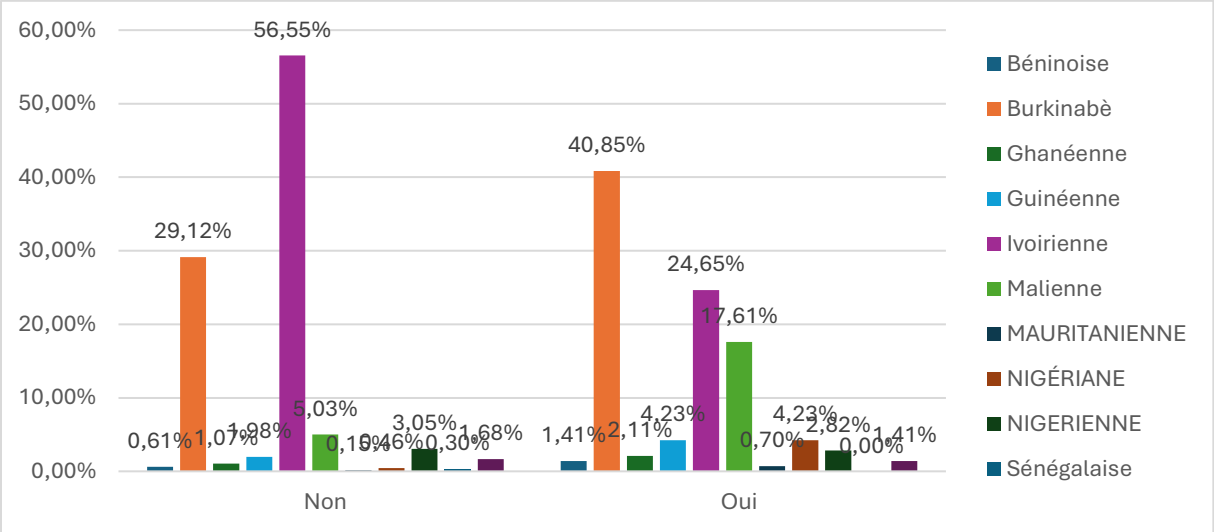
6.2.3. Vulnérabilité et appui communautaire

- **Appui ou soutien communautaire dans le processus d'obtention de documents d'identification**

Le soutien de la communauté ou d'une association pour l'obtention d'un document d'identification est moins significatif dans le contexte de vie des participants à l'étude. En effet, 82,20% des participants affirment ne pas bénéficier de soutien communautaire ou associatif dans le processus d'obtention d'un document d'identification contre 17,80%. Sous ce rapport, 56,55% des Ivoiriens affirment ne pas bénéficier de soutien communautaire ou associatif contre 29,12% pour les Burkinabés, 5,03% pour les Maliens et 3,05% pour les Nigériens.

Official Use Only

Figure 20 : Appui ou soutien communautaire dans le processus d'obtention de documents d'identification

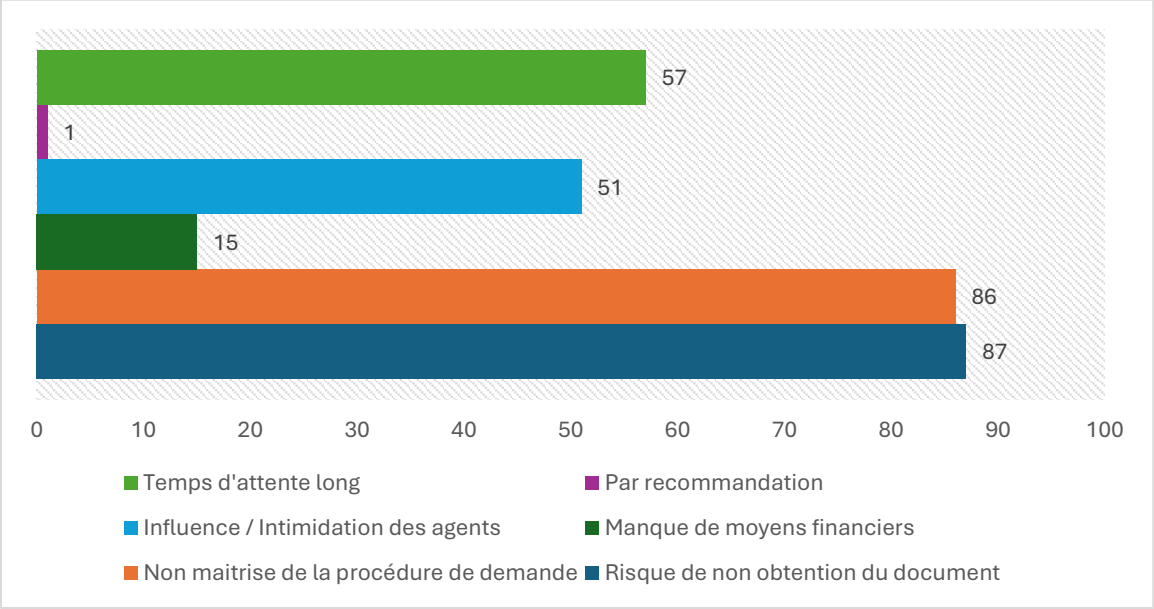


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

- **Raisons justifiant le besoin de soutien communautaire**

Le recours à un soutien communautaire ou associatif s'observe chez 142 personnes (soit 17,79% des répondants) dans le processus d'obtention d'un document d'identification. Cela pourrait se justifier par le fait de ne pas pouvoir s'exprimer lors de l'établissement dudit document (soit 39,71% : 51 répondants). 60,56 % (86 personnes) craignent de ne pas comprendre la procédure visant l'obtention d'un document d'identification tandis que 10,56% (15 personnes) craignent de ne pas être en mesure de payer pour les services demandés et 61,26 (87 répondants) craignent de ne pas obtenir le document demandé. Ce sont là, l'ensemble des raisons qui poussent les participants à recourir au soutien communautaire ou associatif.

Figure 21 : Raisons de recours au soutien social pour la demande de document d'identification



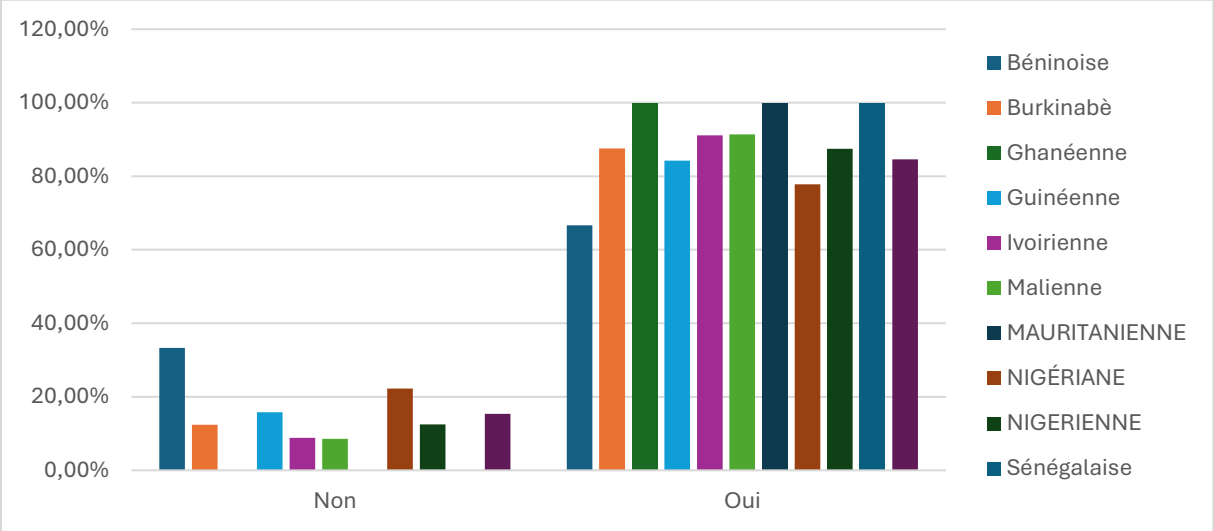
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

- **Garantie des droits liés à l'obtention des documents d'identification**

La majorité des participants ne craignent pas que leurs droits liés à l'obtention des documents d'identification soient bafoués. Ainsi, 89,47% pensent que leurs droits à l'obtention d'un document d'identité sont garantis contre 10,53%. Les Ivoiriens le pensent à 91,13%, les Burkinabés à 87,55%, les Maliens à 91,18%, les Togolais à 84,62%

Figure 22 : Garantie des droits liés à l'obtention des documents d'identification

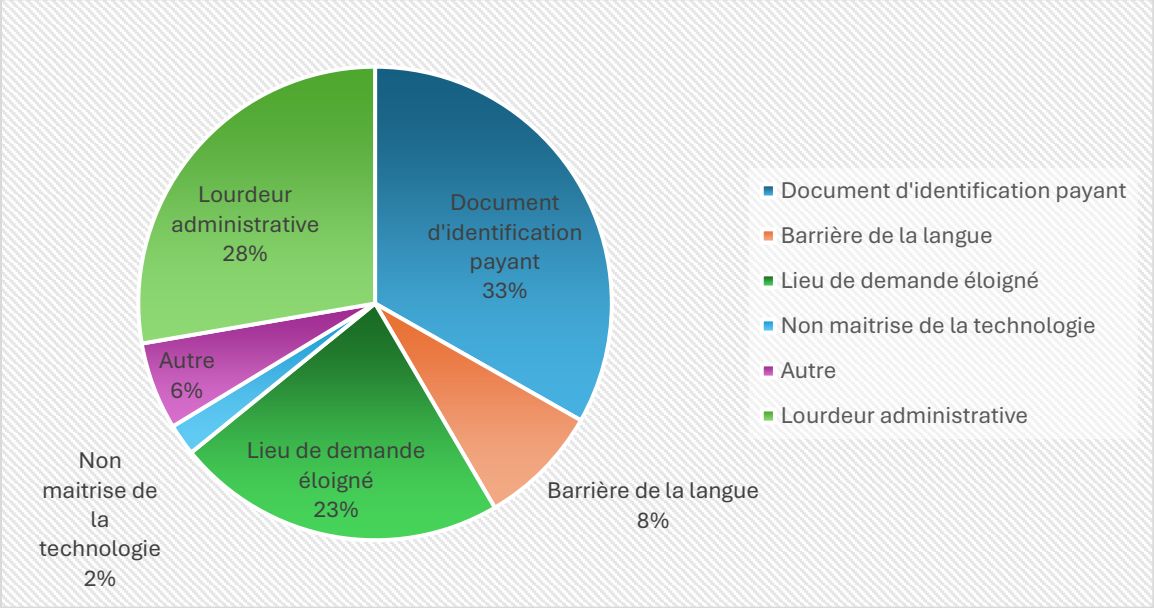


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

- **Principaux empêchements à l'obtention des documents d'identification**

Les principaux empêchements à l'obtention des documents d'identification renvoient, selon les participants, à la lourdeur administrative (28% des répondants), à la distance à parcourir (23%), à la langue dont il faut faire usage pour formuler la demande (8%) et au caractère payant (33%) qui est le principal obstacle. Les Ivoiriens insistent sur le caractère payant, la lourdeur administrative et la distance à parcourir. Les non-Ivoiriens évoquent les mêmes obstacles à quelques proportions près.

Figure 23 : Principaux empêchements à l'obtention des documents d'identification



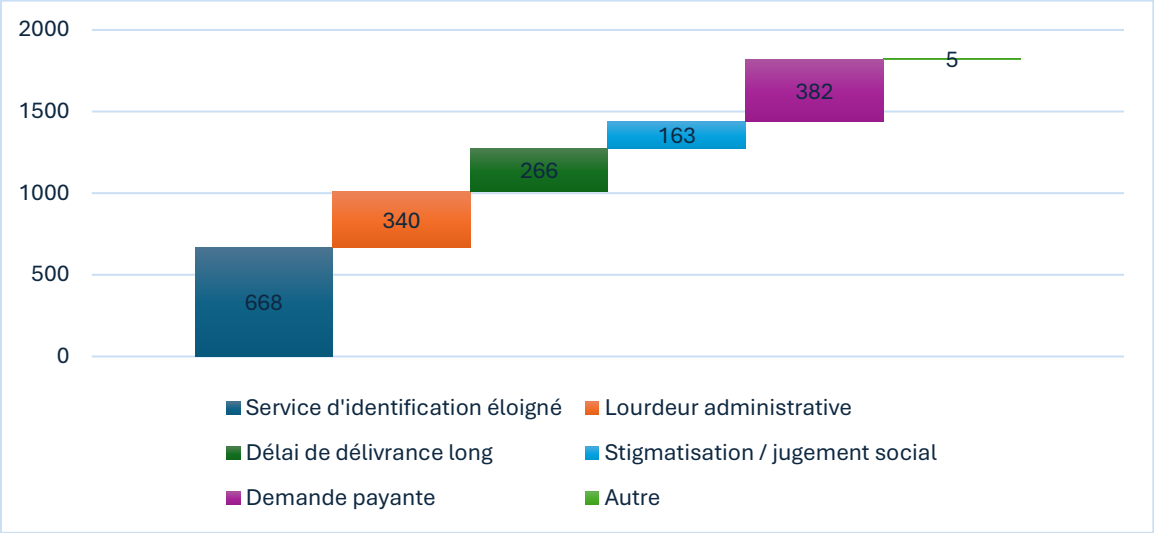
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

- **Les obstacles liés aux personnes âgées ou handicapées dans l'accès aux services d'identification**

Selon les 798 enquêtés, l'éloignement des services (évoqué 688 fois), le caractère payant du document d'identification (382 fois), la lourdeur administrative (163 fois), les délais trop longs (266 fois) et la stigmatisation (163 fois) sont les principaux obstacles pouvant empêcher les personnes âgées ou handicapées d'accéder aux services d'identification.

Figure 24 : Les obstacles liés aux personnes âgées ou handicapées dans l'accès aux services d'identification



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

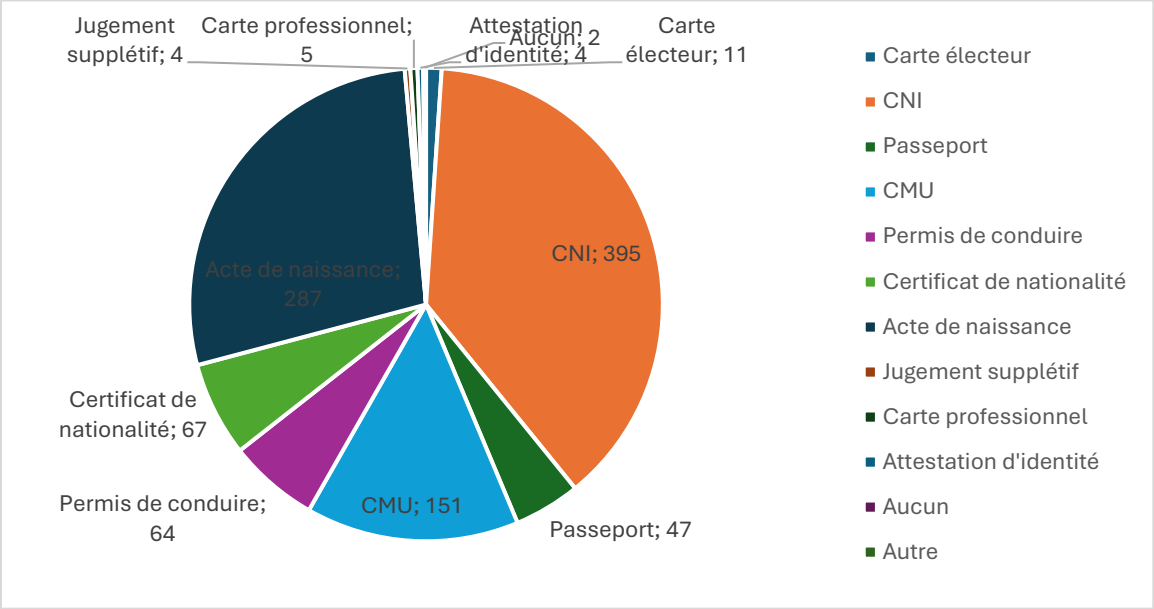
6.2.4. Importance des documents d'identification et accès aux services

- **Les documents d'identification les plus importants**

Les Ivoiriens enquêtés dans le cadre cette évaluation déclarent que le document d'identification le plus important est la Carte Nationale d'Identité. 395 personnes de cette nationalité ont évoqué ce document, soit 38%. Au sein de cette catégorie de personnes ayant pris part à l'étude, 287 ont mentionné l'importance de l'extrait d'acte de naissance, soit 70,68% tandis que 151 ont parlé de la CMU, soit 37,19%, du certificat de nationalité (16,50%), du Permis de conduire (15,76%), du Passeport (11,57%).

Official Use Only

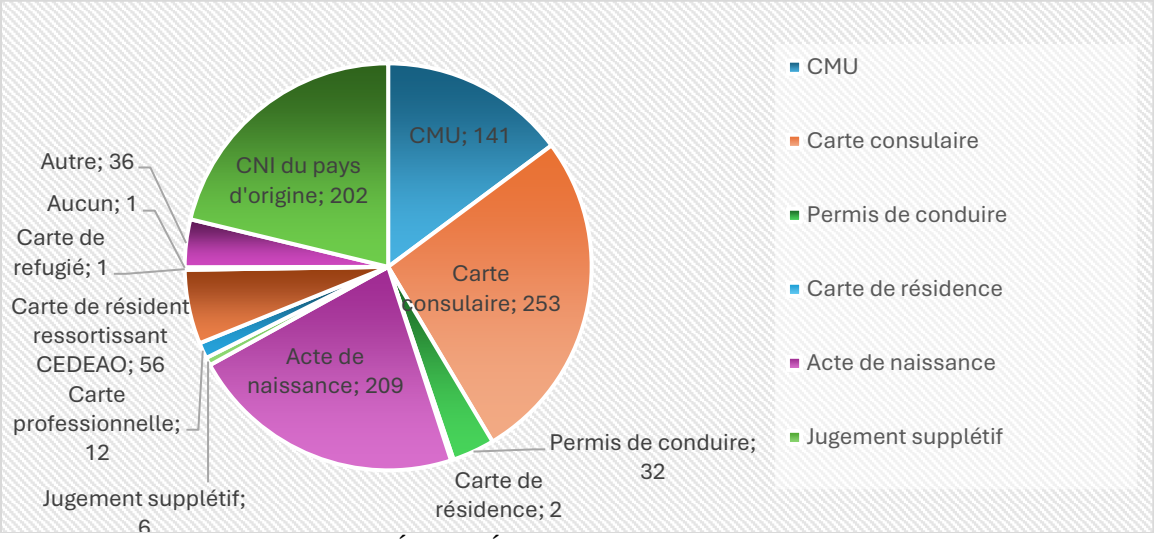
Figure 25 : Les documents d'identification les plus importants pour les Ivoiriens



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Sur l'importance des documents d'identification, les non-nationaux mentionnent majoritairement la carte consulaire (64,54%), la Carte Nationale d'Identité du pays d'origine (51,53%), l'extrait d'acte de naissance (53,31%), la carte de Couverture Maladie Universelle (48,46%)

Figure 26 : Les documents d'identification les plus importants pour les non ivoiriens



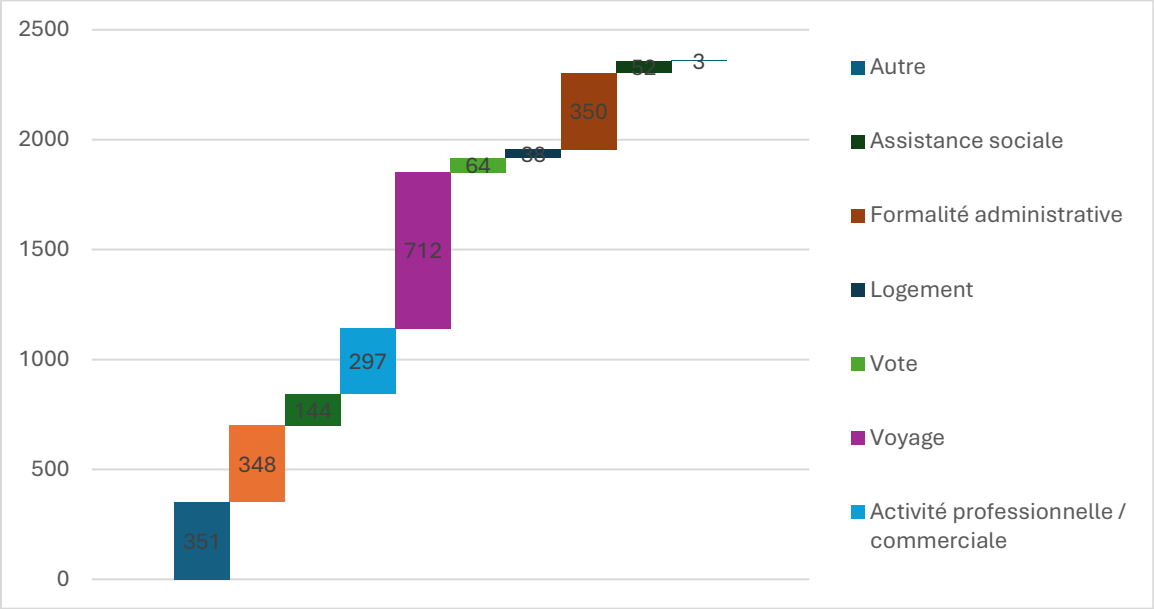
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

- **Les avantages d'un document d'identification**

Les avantages liés à la possession d'un document d'identification varient, pratiquement dans les mêmes proportions selon la nationalité. Les avantages les plus importants renvoient aux voyages, aux formalités administratives, aux activités professionnelles/commerciales et à l'accès à certains services sociaux de base comme la santé et l'éducation. Quoi que variant selon la nationalité, ces avantages ont été les plus mentionnés par l'ensemble des participants à l'étude.

Official Use Only

Figure 27 : Les avantages d'un document d'identification

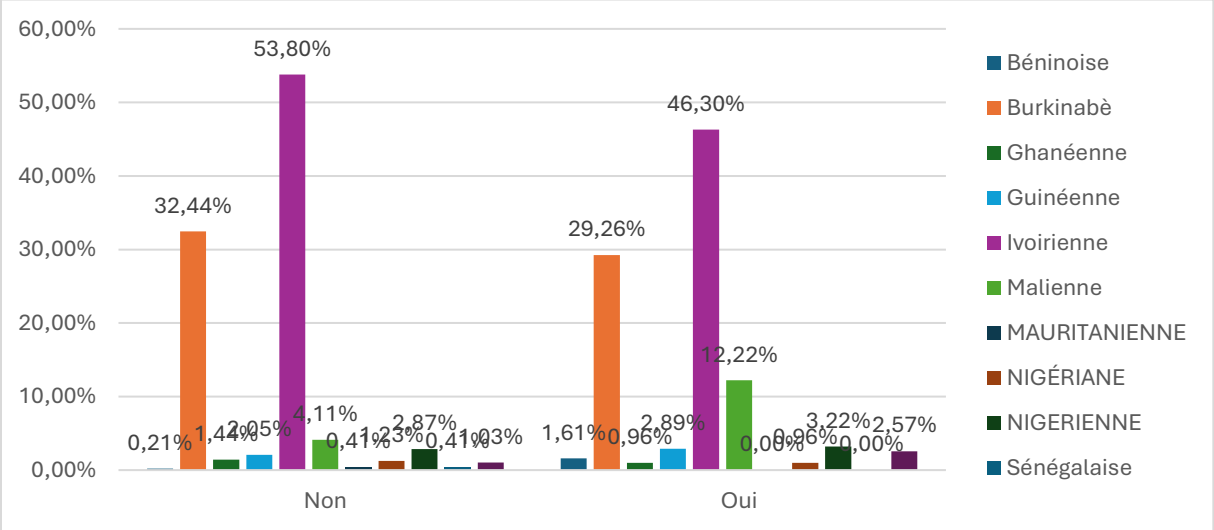


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

- **Difficultés d'accès à un service faute de document d'identification**

En dépit de ce qui est mentionné ci-dessus, 61,02% des participants disent ne pas éprouver de difficultés dans l'accès à un ou des services par manque d'un document d'identification exigé. À l'inverse, 38,97% déclarent éprouver des difficultés pour accéder à un ou des services quand ils n'ont pas en leur possession le document d'identification exigé par ledit service. Cette répartition ne semble pas varier quelle que soit la nationalité.

Figure 28 : Difficultés d'accès à un service faute de document d'identification



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

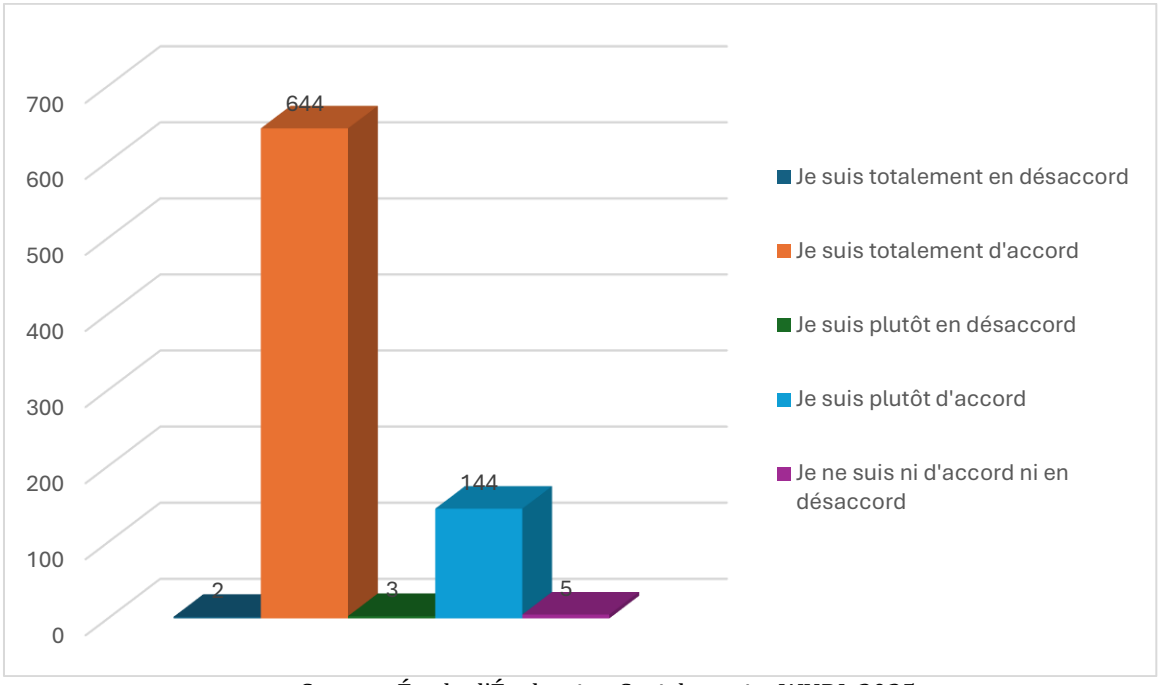
Official Use Only

6.2.5. Perception du numéro d'identification unique

- **Niveau d'adhésion à l'identification unique**

La décision du gouvernement d'attribuer un numéro unique à chaque résident de la Côte d'Ivoire en vue de faciliter l'accès aux services sociaux trouve un écho favorable auprès des personnes ayant participé à l'étude. En effet, 80,70% sont « totalement d'accord » soit 644 répondants et 18,04% sont « plutôt d'accord » (144 répondants). Globalement, 98,74% des enquêtés sont favorables au projet d'identification unique.

Figure 29 : Niveau d'adhésion à l'identification unique



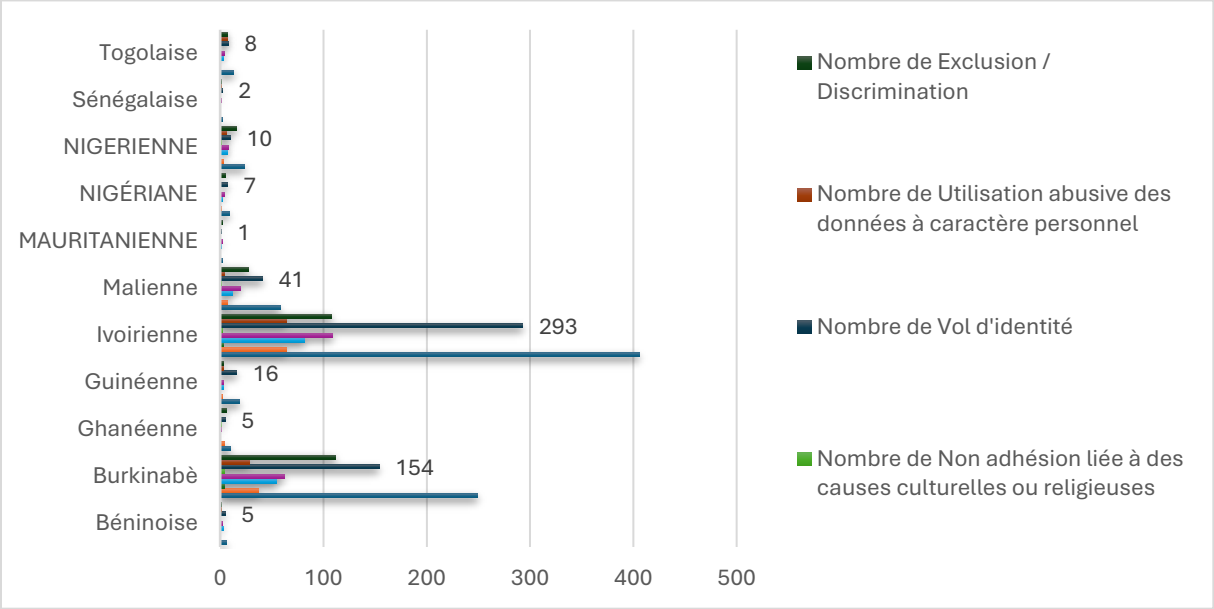
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

- **Risques liés à l'attribution d'un numéro d'identification unique**

Bien que favorables au projet d'attribution d'un numéro unique d'identification à chaque résident, les participants à l'étude pensent que des risques pourraient entacher une telle opération. Le vol d'identité (évoqué 542 fois) est le risque le plus important pour les enquêtés. Ensuite, viennent les risques d'exclusion et de discrimination (288 fois), la mauvaise compréhension des objectifs de l'opération et la manipulation politique (216 fois évoquées), le manque de communication (168 fois), l'utilisation abusive des données à caractère personnel (114 fois). Les risques de VBG et de conflits intercommunautaires (7 fois) et la non-adhésion liée à des causes culturelles ou religieuses (9 fois) sont moins significatifs du point de vue des participants à l'étude. Ces risques sont de même importance quelle que soit la nationalité.

Official Use Only

Figure 30 : Risques liés à l'attribution d'un numéro d'identification unique

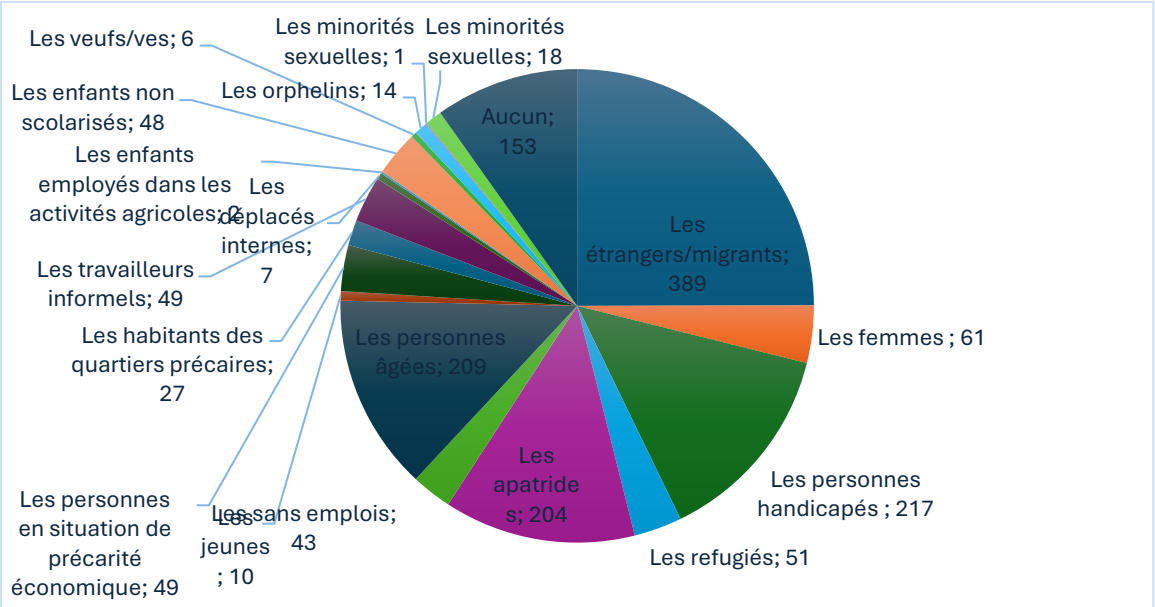


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

- **Groupes exposés à l'exclusion dans le processus d'attribution d'un numéro unique**

Du point de vue des enquêtés, les étrangers/migrants (mentionnés 389 fois), les personnes âgées (209 fois), les apatrides (204 fois), les personnes handicapées (évoquées 217 fois), les femmes (61 fois), les travailleurs informels (49 fois), les habitants des quartiers précaires (27 fois), les enfants non scolarisés (48 fois), les sans emploi (43 fois), les jeunes (évoqués 10 fois) seraient les catégories exposées à l'exclusion dans le processus d'attribution d'un numéro unique d'identification. Ces mentions de catégories varient presque dans les mêmes proportions selon le poids des nationalités dans l'effectif des participants à l'étude.

Figure 31 : Groupes exposés à l'exclusion dans le processus d'attribution d'un numéro unique



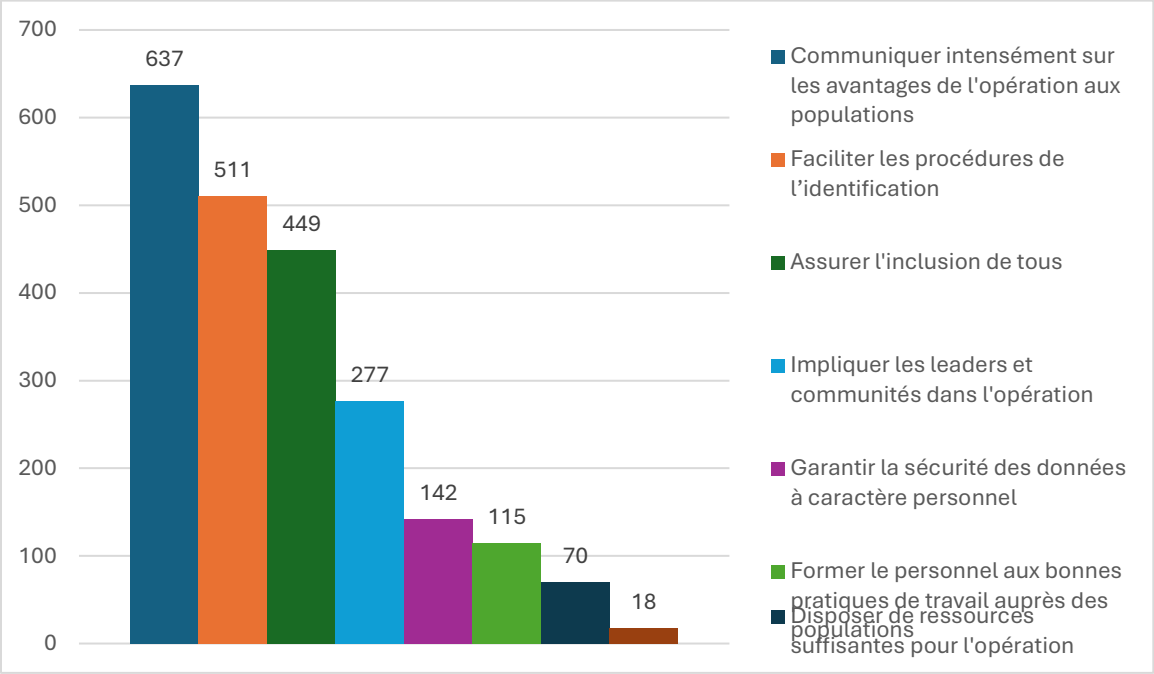
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

- **Suggestion pour la réussite du projet d'attribution numéro unique**

La communication intense sur les avantages de l'opération pour les populations (évoquée 637 fois) vient en tête des suggestions formulées par les participants à l'étude. Puis suivent les suggestions concernant la facilitation des procédures d'identification (511 fois), la garantie de l'inclusion de tous (449 fois), l'implication des leaders communautaires (277 fois), la garantie de la sécurité des données personnelles (142 fois), la formation des personnels de l'identification aux bonnes pratiques (115 fois).

Figure 32 : Suggestion pour la réussite du projet d'attribution numéro unique



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.3. Cartographie des zones difficilement accessibles

6.3.1. Constat

La cartographie des zones difficiles d'accès est essentielle pour comprendre le diagnostic de l'identification. Elle met à nu les disparités géographiques socialement et culturellement situées qui produisent des défis auxquels sont confrontées les populations de ces localités.

Selon un rapport de ID4D (2021), l'éloignement géographique aux services d'état civil est un obstacle majeur qui contribue aux difficultés d'obtention d'une pièce d'identité. De même, les résultats présentés ci-avant attirent l'attention sur l'éloignement géographique des dispositifs de production des documents d'identité. Les localités enclavées abritent des populations à faibles revenus économiques et qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. La cartographie permet de localiser ces personnes et d'évaluer leur niveau d'exclusion des politiques d'identification.

En Côte d'Ivoire, par exemple, le taux d'enregistrement des naissances à l'état civil dans les localités rurales est de 47% selon l'Analyse de la Situation de l'Enfant en Côte d'Ivoire (SITAN). Or, les zones difficiles d'accès touchent les zones rurales. Par zone difficile d'accès, on entend les localités qui ont des spécificités géographiques et infrastructurelles bien définies. Elles concernent les localités frontalières et les localités enclavées ne disposant pas des voiries bitumées et de services ou équipements sociaux de base (centre de santé, école, électricité et eau

Official Use Only

potable). En Côte d'Ivoire, les populations rurales sont confrontées à des difficultés de mobilité et d'accès aux équipements sanitaires (Yeo et alli, 2016[24]).

La cartographie permettra de cibler ces localités pour mieux adresser les problèmes liés à l'identification des populations qui portent généralement sur les ressources humaines, logistiques et financières à mobiliser pour rapprocher les services d'identification de ces zones vulnérables.

6.3.2. Résultats

6.3.2.1. Les localités frontalières de la Côte d'Ivoire

La frontière est une ligne juridique qui marque la limite du territoire national, exprime la délimitation spatiale des compétences de l'État dont elle assure l'exclusivité (Belhedi, 2018). Ici, ce sont les frontières terrestres qui sont concernées. Elles sont marquées par un ensemble de défis[25], dont la question de l'identification citoyenne. Les populations frontalières ont des identités fortement disputées. Leur appartenance nationale est chancelante au gré des temporalités politiques, économiques et socio-culturelles. Les identités des personnes se nouent et dénouent avec les mobilités frontalières.

La République de Côte d'Ivoire partage au total 3927 km de frontières dont 3373 km[26] de frontières communes avec plusieurs pays voisins dont le Ghana à l'Est, le Mali et Burkina Faso au Nord et le Liberia et la Guinée à l'Ouest[27]. Sur 14 districts[28], 09 (64%) sont situés aux frontières. Ils constituent 16 régions (52%) sur 31. Sur 108 départements, 39 (42%) sont en zone frontalière. 109 (21%) sous-préfectures sur 509, 54 communes (27%) sur 201 et 239 villages (03%) sur 8600. Selon les chiffres issus du RGPH 2021, 16 093 380, soit 55% de la population vivent dans les régions frontalières dont 6 321 017 à Abidjan. Hormis Abidjan, ce sont 9 772 363 personnes (soit 33,24%) qui vivent dans les régions frontalières et environ 800 000 dans les villages et campements frontaliers.

Tableau 13 : Localités frontalières de la Côte d'Ivoire en chiffre

Frontières	Localités frontalières					
	Districts	Régions	Départements	Communes	Sous-préfectures	Villages
Ghana	Comoé et Zanzan	Bounkani, Gontougou, Indénié-djuablin et Sud-comoé	9	12	38	70
Burkina Faso	Zanzan et Savanes	Bounkani et Tchologo	6	8	13	21
Mali	Savanes et Denguélé	Tchologo, Folon, Bagoué et Poro	5	8	12	12
Guinée	Denguélé, Woroba et Montagnes	Bafing, Tonkpi et Kabadougou	7	11	32	42

[24] Infrastructures de transport et accessibilité géographique des populations rurales aux équipements sanitaires urbains dans la zone dense de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)

[25] De part et d'autre des frontières, les désordres sont fréquents : incidents divers, revendications territoriales, plaintes des minorités nationales qui se disent brimées, déplacements subreptices de bornes pour « grignoter » de l'espace, passage d'espions et de saboteurs, parfois incursions militaires, contrebande, contestations sur les repères naturels servant de limites ou sur les dispositions fiscales…

[26] La Guinée s'offre la plus importante proportion de ces délimitations avec 732 km de frontières devant le Ghana (725 km), le Liberia (715 km) et le Burkina Faso (603 km). Avec 598 km en partage, le Mali qui concentre une forte communauté en Côte d'Ivoire arrive en dernière position de ce classement.

[27] Côte d'Ivoire: Délimitation, communautés, les frontières ivoiriennes en chiffre | 7info

[28] Voir annexe pour les différentes circonscriptions administratives frontalières de la Côte d'Ivoire.

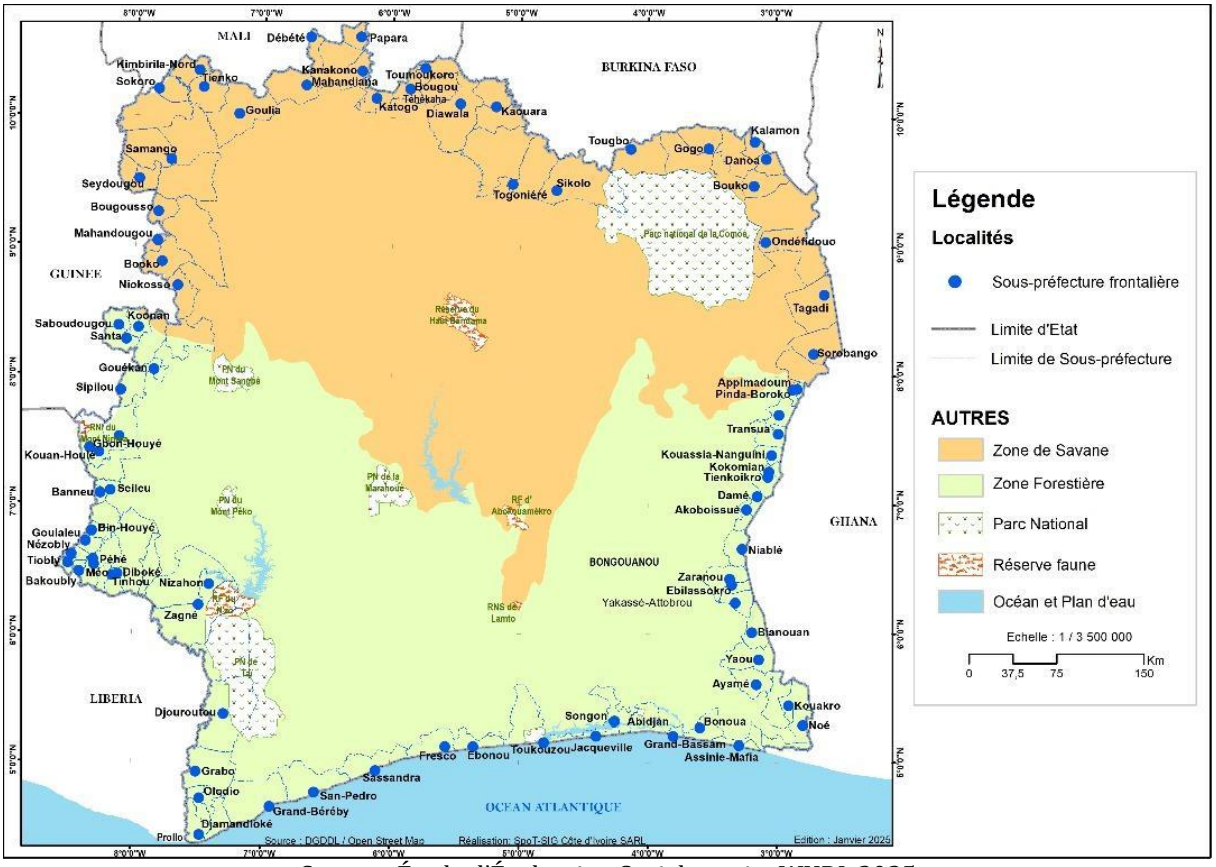
Official Use Only

Frontières	Localités frontalières					
	Districts	Régions	Départements	Communes	Sous-préfectures	Villages
Liberia	Montagnes et Bas-sassandra	Tonkpi, Cavally et San-Pedro	7	7	9	62
Golf de Guinée	Bas-sassandra, Abidjan, Lagunes et Comoé	San-Pedro, Gboklè, Sud-comoé et Grans Ponts	10	12	23	64
TOTAL	**09 / 14** 64%	**16 / 31** 52%	**39 / 108** 42%	**54 / 201** 27%	**109 / 509** 21%	**239 / 8600** 3%

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Concernant les 109 sous-préfectures frontalières, la carte ci-dessous en donne la distribution territoriale.

Carte 1 : Sous-préfectures frontalières de Côte d'Ivoire

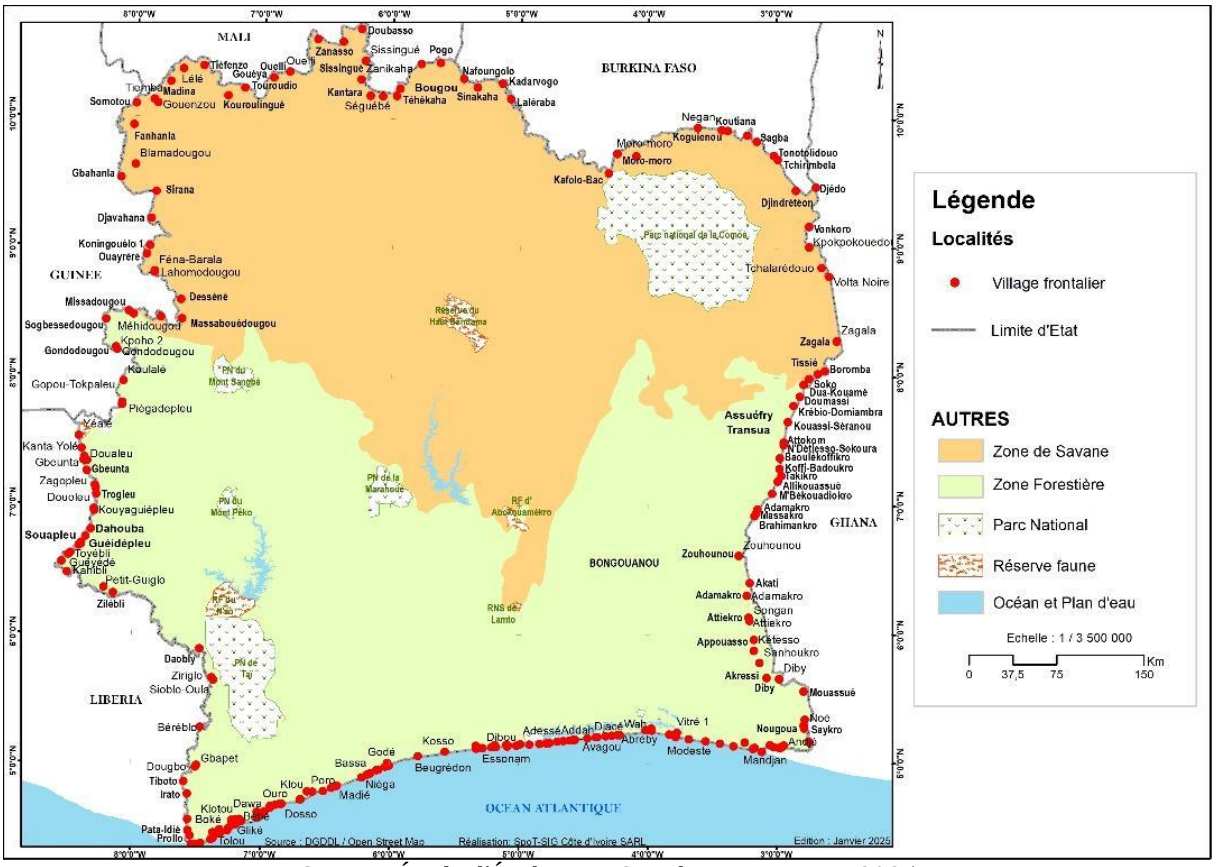


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

La zone de l'Est domine en sous-préfectures frontalières avec 38 (35%). Elle est suivie du Nord qui a 31% pour 34 sous-préfectures. L'Ouest et le Sud ont respectivement 23 et 14 sous-préfectures, qui représentent 21% et 13%.

Official Use Only

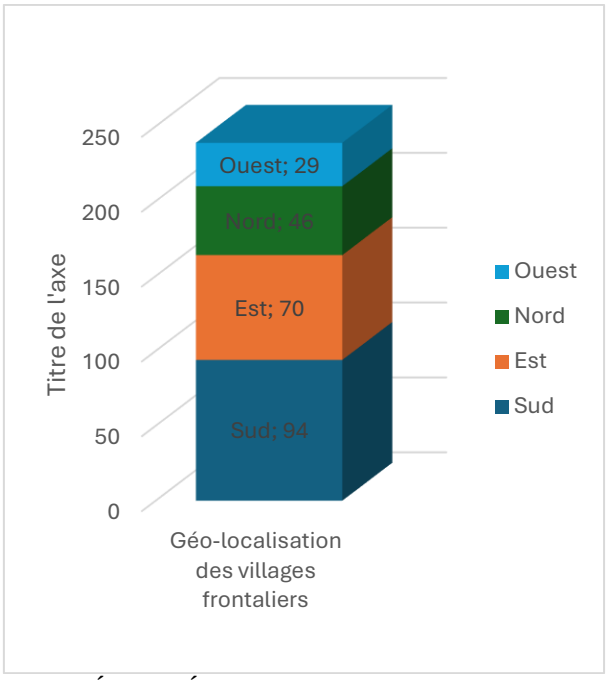
Carte 2 : Villages frontaliers de Côte d'Ivoire



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Sur 239 villages frontaliers, 94 villages sont au sud soit 39%. La zone de l'Est est en deuxième position avec 70 villages (29%). Le Nord a 46 villages qui représentent 19%, enfin 29 villages (12%) sont à l'Ouest comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 33 : Villages frontaliers par zone géographique en Côte d'Ivoire

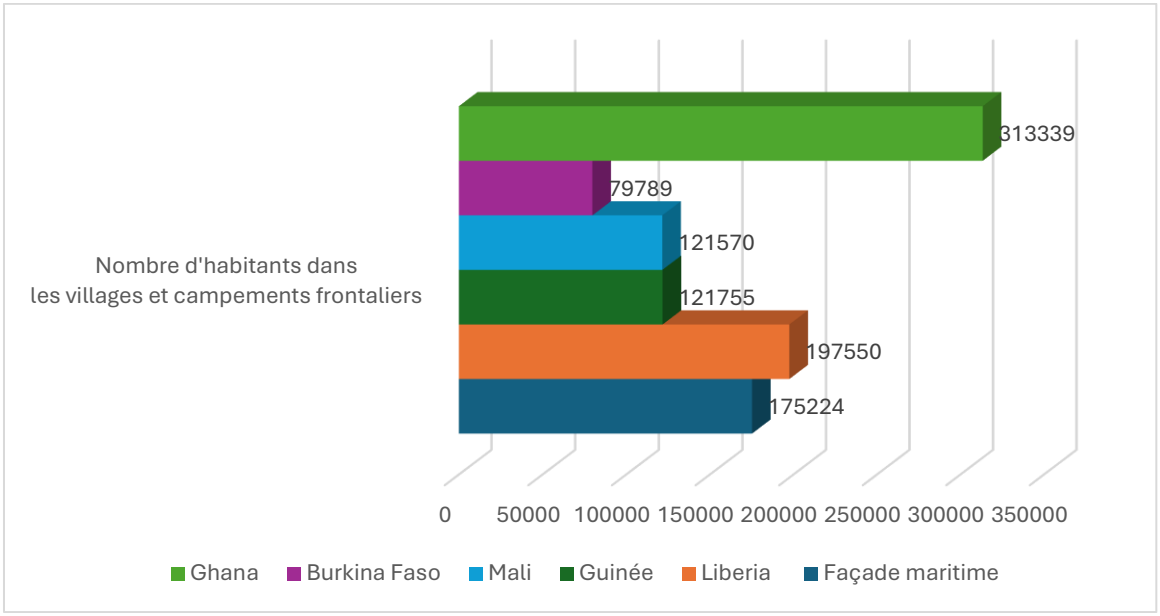


Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

Les localités frontières de la Côte d'Ivoire sont densément peuplées. Selon le rapport 2024 de la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI) environ 1 009 227 de personnes vivent dans les villages frontaliers et campements associés comme le graphique ci-dessous, indique la répartition par zone géographique :

Figure 34 : Démographie des villages et campements frontaliers de la Côte d'Ivoire



Source : Rapport CNFCI 2024

Les villages et campements frontaliers de l'Est sont les plus peuplés soit 31% de la population totale vivant dans les villages et campements frontaliers. La limite frontalière avec le Burkina Faso accueille 8% de personnes dans les villages et campements. Les villages et campements frontaliers du Liberia et la Guinée cumulent une population de 319 305 personnes (32%). La densité de la zone frontalière de l'Ouest s'explique par le foisonnement des cultures de rente, que sont le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile.

Les zones frontalières ivoiriennes, en particulier celle du nord sont confrontées à l'insécurité djihadiste entrainant le déplacement massif de populations du Mali et du Burkina Faso fuyant les menaces terroristes. L'arrivée de ces populations est un point d'aggravation de la non-identification des populations.

Le faible taux d'enregistrement à l'état civil des populations frontalières est lié à la pauvreté, aux conflits et à la non-sédentarité des populations. En Côte d'Ivoire, l'analyse du risque d'exclusion lié aux populations frontalières est la suivante :

Official Use Only

Tableau 14 : Analyse des risques des localités frontalières de la Côte d'Ivoire

Rubriques	Éléments de spécification
Groupes vulnérables identifiés	• Communautés transfrontalières (commerçants, éleveurs, agriculteurs) ; • Communautés étrangères ; • Apatrides ; • Nomades ; • Réfugiés ; • Déplacés internes
Risques identifiés	• Frontière poreuse et manque de services sociaux de base et administratifs légitimant leur appartenance au territoire ; • Non accès aux potentialités environnementales, économiques et sociales du territoire ; • Flux migratoires de part et d'autre de la frontière avec les risques d'insécurité, d'accentuation de la vulnérabilité socio-économique, de conflits intercommunautaires ; • Conflits communautaires, fonciers et instabilité politique ; • Non possession des documents de base pour l'identification entraînant le déficit d'accès aux services sociaux, l'invisibilisation administrative, mauvaise planification des politiques publiques locales ; • Barrières linguistiques et culturelles occasionnant des risques liés la marginalisation communautaire, l'inaccessibilité aux services, la fragilisation de cohésion sur fond de crise de confiance intercommunautaire.

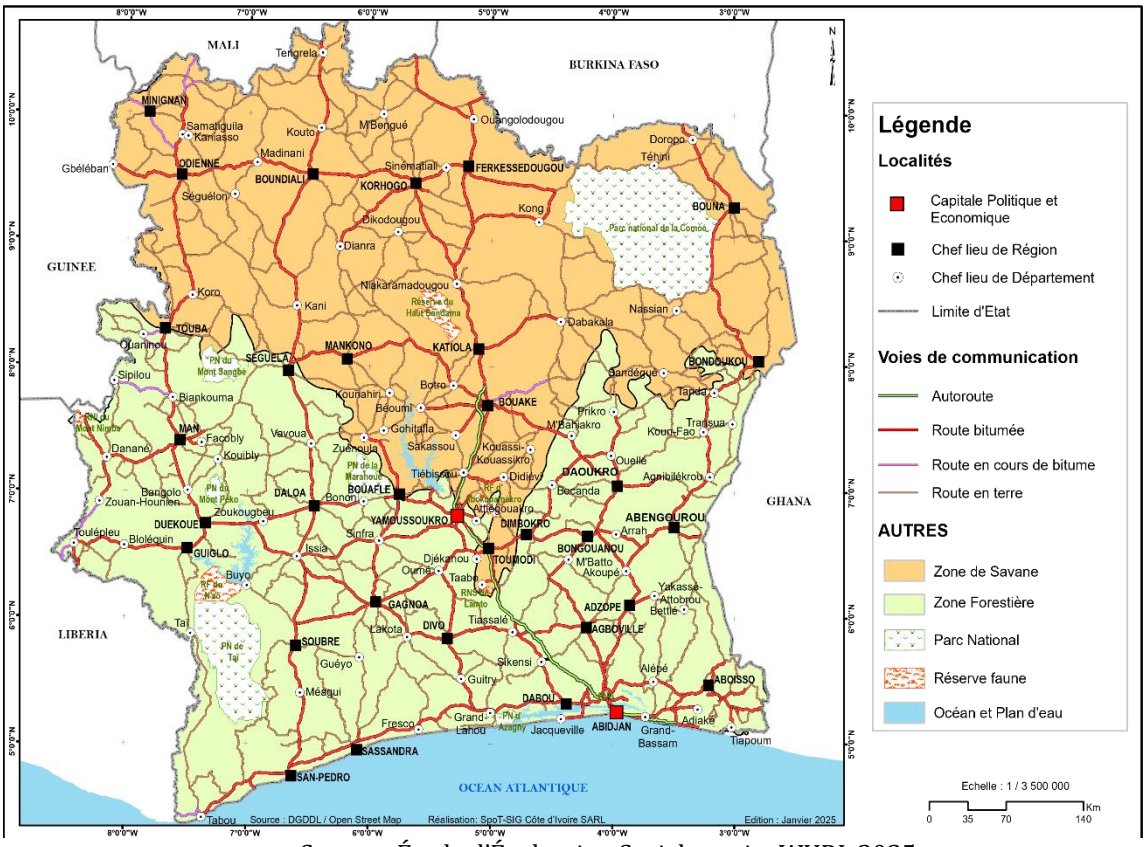
Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.3.2.2. Les localités enclavées de la Côte d'Ivoire

L'enclavement concerne les localités qui n'ont pas des voies d'accès bitumées et /ou qui ne possèdent pas les 04 équipements de base que sont les centres de santé, l'école, l'eau potable et l'électricité. Le réseau routier en Côte d'Ivoire compte 82 000 km dont environ 7 500 km de voies revêtues (9%).

Official Use Only

Carte 3 : Réseau routier de la Côte d'Ivoire



Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

À la lecture de la carte, des chefs-lieux de départements ne sont pas encore connectés aux routes bitumées. Ils bénéficient toujours de routes non revêtues. À l'échelle nationale, ce sont de nombreux chefs-lieux de sous-préfectures et villages qui sont difficiles d'accès. Or, le difficile accès aux localités cause l'enclavement qui impacte l'accès des populations aux services sociaux de base comme les opérations d'identification.

Au niveau de la santé, il existe 3 500 établissements sanitaires. Cependant, il existe encore une disparité d'accès aux soins entre les zones urbaines et rurales et de nombreux établissements sanitaires sont vétustes et connaissent un sous-effectif en personnel. La Côte d'Ivoire dispose d'une avancée en matière d'infrastructures scolaires. Le nombre de salles de classe (préscolaire et primaire) est passé de 64 645 en 2011 à 101 016 salles de classe en 2020. Mais, des défis restent à relever, notamment des localités qui ne disposent pas d'établissements scolaires. Le taux de couverture en électricité est passé de 33% en 2011 à 88% en 2023, avec un objectif de 100% à l'horizon 2025. Et le taux de couverture national actuel en eau potable est de 80%.

Tous les chefs-lieux de sous-préfecture de Côte d'Ivoire disposent aujourd'hui des 04 équipements de base en Côte d'Ivoire. Cependant, 1555 villages ne possèdent pas tous des 4 équipements de base. L'absence de certains services sociaux de base dans les villages qui plus est éloignés est un motif d'exclusion qui contribue au désintérêt des populations pour un document d'identification. L'accès aux services de base étant conditionné par les documents d'identification, l'inexistence des services démotive les populations à se procurer des documents administratifs.

L'enclavement des localités est un facteur d'exclusion à l'identification comme le montre ce tableau :

Official Use Only

Tableau 15: Analyse des risques des localités enclavées

Rubriques	Éléments de spécification
Groupes vulnérables identifiés	• Communautés locales éloignées ; • Communautés n'ayant pas les services de base ; • Personnes pauvres ; • Personnes en situation de handicap ; • Agriculteurs ; • Personnes âgées.
Risques identifiés	• Difficulté d'accès aux services sociaux de base ; • Voies d'accès aux localités ayant des services de base impraticables ; • Difficultés de déplacement des populations pour des activités économiques ou agricoles ; • Éloignement des centres d'identification

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.4. Groupes vulnérables, identification et principaux risques d'exclusion

Les personnes qui ne disposent pas de documents d'identité reconnus par le gouvernement (un extrait de naissance, un numéro d'identification unique ou un autre justificatif d'identité) se voient souvent refuser des droits et un accès aux services de base. Les personnes les plus vulnérables (et donc celles qui devraient normalement bénéficier le plus des services et des prestations sociales d'aide à l'emploi (PSE) sont touchées le plus durement par cette réalité (PAD, 2018). Les personnes vulnérables sont celles qui, - en raison de leur âge, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, d'un handicap ou d'autres facteurs -, sont plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté, l'exclusion sociale et d'autres formes de désavantage.

L'objectif du projet WURI est de favoriser l'accès des personnes vulnérables aux services sociaux de base par le prisme de l'identification juridique. Ce projet renforce la protection des vulnérables en les intégrant au système de la vie économique et sociale. Cependant, il peut être un lieu d'exacerbation des facteurs de vulnérabilité de ces groupes déjà fragilisés, marginalisés et exclus.

Le diagnostic des groupes vulnérables aide à élaborer un plan de gestion sociale des risques sociaux en vue de la bonification des impacts bénéfiques du projet pour les groupes vulnérables et de mitigation des risques imparables.

6.4.1. État des lieux des groupes vulnérables du projet WURI

Les groupes vulnérables désignent les «individus ou groupes qui, notamment en raison de leur âge, sexe, revenu, appartenance ethnique, langue, religion, santé physique ou mentale ou autre handicap, statut social, civique ou de santé, orientation sexuelle, identité de genre, désavantages économiques, participation à des activités informelles ou illégales, ou implantation dans des zones reculées ou isolées, risquent de moins bénéficier du projet ou participer pleinement au processus de consultation.» (Banque Mondiale, 2018).

Selon les travaux effectués au titre de la « RSR12 Engaging marginalized groups in the Design of identification systems in Africa» in Côte d'Ivoire, Guinea and Nigeria, (McGovern, 2019), les groupes vulnérables en matière d'identification sont au nombre de sept (07) : **les enfants les travailleurs, les femmes, les réfugiés, les personnes déplacés internes (PDI), les apatrides, les personnes en situation de handicap et les LGBTQ**. Mais, à cette liste, on peut aussi ajouter les jeunes, les minorités religieuses et ethniques, les personnes âgées, les personnes itinérantes (semi-nomades et nomades).

Official Use Only

Tableau 16 : État des difficultés des groupes vulnérables en Côte d'Ivoire

Groupes vulnérables	Descriptions	Difficultés
Personnes en situation de handicap	• Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises » ; • Les couches de handicap en Côte d'Ivoire : Personne handicapée moteur, Mal voyant handicapé visuel, Sourd muet handicapé auditif, Dépigmentation génétique albinos, Les bègues. Celui qui réunit plusieurs types de handicap est un cas de polyhandicap (Lobé, 2013) ; • La Côte d'Ivoire compte 453 453 personnes en situation de handicap, 58% d'hommes et 42% de femmes et environ 70% de ces personnes handicapées vivent en milieu rural.	• Albinos et Nains victimes de pratiques rituelles ; • Accès limités aux infrastructures et services de base ; • Marginalisation dans l'accès à l'emploi, la justice et l'exercice du droit politique ; • Victime de violence physique et sexuelle, surtout les femmes ; • Exclusion sociale : perception de la personne handicapée comme une malédiction ; • Application limitée du cadre juridique de protection, valorisation et inclusion.
Femmes/filles	• Par le prisme du genre, la femme se définit dans les rapports sociaux de sexe. Il s'agit concrètement de l'analyse des statuts, rôle sociaux, relations entre les hommes et les femmes dans une société donnée (Adéquations, 2017[29]) ; • Sur une population totale de 29 389 150 (RGPH, 2021), la Côte d'Ivoire compte un effectif de 14 044 160 de femmes, soit 47,8% de la population	• Discrimination dans l'accès à l'emploi et aux services de base liée à des pesanteurs sociales et culturelles ; • Victimes de violences physiques, émotionnelles et sexuelles ; • Faible accès aux opportunités économiques, en l'occurrence aux crédits ; • Accès limité à des fonctions « masculinisées » ; • Scolarisation limitée ; • Mariage forcé.
Réfugiés	• Le réfugié se définit comme suit : « En raison de la crainte bien établie d'être persécuté pour des raisons de race, religion, nationalité, appartenance à un groupe social particulier ou pour des raisons d'opinion politique, se trouve hors du pays dont il est citoyen ou qui, en raison d'une telle crainte, évite de se prévaloir de la protection de ce pays ; ou encore qui, étant apatride et se trouvant hors du pays de sa résidence habituelle, antérieure, ne peut pas y retourner ou qui, en raison de ses appréhensions, ne souhaite pas le faire. Dans le cas d'une personne détenant plus d'une nationalité, les termes « le pays dont elle détient la nationalité » signifient chacun des pays dont elle est citoyenne, et une personne ne sera pas réputée ne pas bénéficier de la protection du pays dont elle détient la nationalité si, sans raison valable fondée sur des craintes bien établies, elle ne s'est pas prévalue de la protection de l'un des pays dont elle est citoyenne » (Convention de 1951 relative au statut des réfugiés) ;	• Non identification formelle d'une partie des réfugiés ; • Risque d'insécurité ; • Précarité économique / dépendance de l'aide humanitaire ; • Trouble psycho-social ; • Difficiles accès aux services de base ; • Désencrage socio-culturel / isolement social.

[29] Définitions de l'approche de genre et genre & développement - Site de l'Association Adéquations

Official Use Only

Groupes vulnérables	Descriptions	Difficultés
	• Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), il y aurait 1.961 réfugié.es en Côte d'Ivoire, dont 928 (soit 47,3%) d'origine libérienne	
Apatrides	• L'article 1 (1) de la Convention de 1954 définit l'apatride comme « une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation » ; • Environ 700 000 personnes en Côte d'Ivoire sont actuellement apatrides ou sont dépourvues de documents d'identité pour prouver leur nationalité (McGovern, 2012)	• Difficile accès aux services essentiels comme l'éducation et les soins de santé ; • Trouble psycho-social ; • Restriction dans l'accès à l'emploi ; • Risque d'insécurité.
Personnes Déplacées Internes (DPI)	• Selon le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont « des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État » ; • Selon le RGPH 2014, la Côte d'Ivoire compte 300 889 DPI ;	• Violation des droits fondamentaux ; • Taux de mortalité chez ces personnes nettement plus élevé que pour le reste de la population ; • Précarité socio-économique ; • Difficiles accès à l'emploi ; • Désencrage socio-culturel ; • Trouble psycho-social ; • Risque d'agression physique, de violence sexuelle et d'enlèvements ; • Privation au logement, à la nourriture et aux soins de santé décents ; • Rapport de méfiance avec les originaires ou nationaux. • DPI utilisées comme boucliers humains par les belligérants en conflits.
Enfants travailleurs	• Selon l'Organisation internationale du travail, l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental. • 21,5 % des enfants de 5 à 17 ans participent à des travaux dangereux	• Non accès au système éducatif ; • Exposition à des problèmes de santé physique et mental ; • Déstructuration de la croissance cognitive ; • Violence sexuelle et physique.
LGBTQ	• L'acronyme LGBTQ (ou parfois LGBTIQ+) désigne collectivement les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers. Le "+" est souvent ajouté pour inclure d'autres identités de genre et orientations sexuelles.	• Environnement social, politique, juridique, culturel, religieux, familial de plus en plus hostile ; • Sentiment d'insécurité (famille, fondamentaliste religieux, conservateurs des cultures locales) ; • Violence physique et sexuelle ; • Stigmatisation/rejet communautaire/isolement social ; • Risque d'insécurité ; • Absence de cadre légal de reconnaissance du statut et de protection ; • Accès limité aux services de base.

Official Use Only

Groupes vulnérables	Descriptions	Difficultés
Personnes itinérantes (semi-nomades et nomades)	• La définition du nomadisme est débattue de longue date et sa pertinence contestée (Dyson-Hudson, 1972), à telle enseigne que plusieurs auteurs ont proposé de supprimer ce concept allogène (Humphrey & Sneath, 1999) ou, plus rarement, de le remplacer par celui, plus explicite, de « non-sédentarité » (Andrianov, 1985) ; • Le nomadisme est un mode de vie de mobilité résidentielle et économique (Ferret, 2020[30]) • En Côte d'Ivoire les nomades et semi-nomades sont des Maliens, les Peuls et Burkinabé qui migrent traditionnellement vers leur pays de juin à fin octobre (Le Guen, 2004[31]) ;	• Conflits agropastoraux ; • Risque d'insécurité ; • Risque élevé de non-scolarisation ou de déscolarisation des enfants ; • Accès limité aux services de base.

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.4.2. Risques sociaux et mesures d'inclusion des groupes vulnérables

Les risques sociaux du projet WURI se réfèrent aux conséquences négatives potentielles sur les personnes, les communautés, les bénéficiaires et les groupes vulnérables en particulier. Ces risques sociaux sont pour certains communs aux groupes vulnérables, mais d'autres sont particuliers aux différents groupes.

En matière d'identification des populations, l'exclusion est un risque principal. Elle se traduit par le non-accès des personnes vulnérables aux différentes opérations mises en œuvre, à la marginalisation dans les instances de consultations des parties prenantes et aux non-bénéfices des impacts positifs du projet. Le tableau ci-dessous récapitule ces différents risques sociaux et les mesures d'inclusion à prendre en faveur des groupes vulnérables. La pauvreté est un facteur d'exclusion à l'identification en ce sens qu'il y a des coûts indirects liés l'identification auxquels ces groupes vulnérables ne peuvent, dans la plupart des cas, faire face. En effet, les frais de transport pour se rendre dans les centres d'identification et même s'alimenter sur place sont difficiles à supporter par des couches sociales défavorisées. C'est pourquoi ce facteur financier qui est quasi transversal aux groupes vulnérables ci-dessous doit être résolu en rapprochant au maximum les sites d'identification des populations.

Tableau 17 : Risques d'exclusion et mesures d'inclusion des personnes vulnérables du projet WURI

N°	Groupes vulnérables	Facteurs sociaux d'exclusion	Mesures d'inclusion
	Personnes en situation de handicap (PSH)	Inadaptabilité des sites d'enrôlement et de retrait des cartes à la mobilité physique de PSH	Installer des équipements de mobilité adaptés. Tenir des enrôlements mobiles et à domicile des PSH.
		Indisponibilité des informations en formats accessibles : Absence de braille, de gros caractères, de langue des signes, de sous-titres pour les vidéos, de formats audio ou faciles à lire. Incapacité à communiquer	Inclure les organisations des PSH dans les campagnes de sensibilisation et d'information.

[30] Ferret, Carole. « Introduction en nomadisant ». Cahiers d'anthropologie sociale, 2020/2 N° 21, 2020. p.9-22. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-cahiers-d-anthropologie-sociale-2020-2-page-9?lang=fr.

[31] Tanguy Le Guen, « Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte-d'Ivoire : problèmes de coexistence », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 226-227 | Avril-Septembre 2004, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 27 avril 2025. URL : http://journals.openedition.org/com/563 ; DOI : https://doi.org/10.4000/com.563

Official Use Only

N°	Groupes vulnérables	Facteurs sociaux d'exclusion	Mesures d'inclusion
		efficacement avec les personnes ayant des déficiences sensorielles ou cognitives.	Adapter les méthodes de communication : inclure l'écriture en braille, les langages de signes, des enregistrements audios, etc.
		Stigmatisation de la part des Agents d'identification (agents enrôleurs, agents de distribution des cartes). Personnel d'identification non formé aux attitudes et comportements spéciaux à avoir vis-à-vis des PSH	Former le personnel d'identification aux bonnes conduites non discriminantes des PSH
		Difficulté à obtenir des documents d'enrôlement ou deux témoins pour l'établissement de l'attestation sur l'honneur	Impliquer les organisations et chefs de communautés pour faciliter l'obtention des documents
	Femmes/filles	Refus de l'autorité parentale ou la domination masculine lié à des principes socio-culturels	Sensibiliser les hommes sur les bénéfices sociaux à faciliter l'identification des femmes. Adapter les calendriers d'enrôlement aux activités domestiques et champêtres des femmes. Impliquer les influenceurs communautaires, les organisations de défense des droits des femmes et les autorités administratives dans les opérations de sensibilisation et d'information : une approche inclusion de la communication. Mettre en place des dispositions spéciales permettant aux femmes d'avoir les attestations sur l'honneur pour l'enrôlement.
		Manque de sensibilisation mettant en avant les avantages sociaux liés à l'identification des femmes/filles pour déconstruire les préjugés traditionnels	
		Refus de personnes à se porter témoins pour les femmes n'ayant pas de documents administratifs pour s'enrôler	
		Victimes de VBG, spécifiquement les violences et abus sexuels.	Sensibiliser les parties prenantes sur les VBG : dangers et inconvénients pour les survivantes. Mettre en place des sanctions dissuasives. Faire signer les codes de conduite par les agents d'enrôlement
		Attitudes discriminantes ou marginalisantes du personnel d'identification	Former le personnel d'identification à des comportements professionnels qui préviennent la marginalisation et discrimination des femmes.
	Réfugiés / DPI	Non possession de documents administratifs ou absence de témoins pour établir l'attestation sur l'honneur pour s'enrôler	Mettre en place des procédures d'enrôlement alternatives Impliquer le HCR et les autorités administratives pour faciliter l'octroi de document de réfugié permettant l'enrôlement
		Crainte d'arrestation et de renvoi dans les pays d'origine	

Official Use Only

N°	Groupes vulnérables	Facteurs sociaux d'exclusion	Mesures d'inclusion
		Manque d'informations sur l'opération d'identification	Sensibiliser sur les avantages de l'enrôlement à la CMU Impliquer les organisations de défense des droits des réfugiés dans les opérations d'identification
		Non accès aux agents d'identification	Affecter des agents d'identification dans les centres de réfugiés pour les enrôlements et distributions des cartes CMU
		Payer des coûts indirects pour s'identifier (les frais de transport)	
		Discrimination et marginalisation	Intégrer l'identification des réfugiés dans l'opération afin de prendre des dispositions spécifiques à leur situation.
	Apatrides	Non possession de documents administratifs ou absence de témoins pour établir l'attestation sur l'honneur pour s'enrôler	Trouver des procédures d'enrôlement alternatives Impliquer les organisations de défense des droits des apatrides pour faciliter l'octroi de document de réfugié permettant l'enrôlement
		Craintes en cas de perception de l'opération d'identification comme une tactique d'identification en vue de représailles de la part des autorités publiques	Intensifier les sensibilisations et la communication sur les opérations d'identification pour diffuser la bonne information et rassurer les populations
		Manque de moyens financiers pour payer les coûts indirects, surtout le transport et les frais exigés par les agents d'identification	Rapprocher des agents d'identification des populations à travers les opérations itinérantes et de porte-à-porte. Former les agents d'identification à l'éthique et sanctionner les agents d'identification qui extorquent de l'argent aux populations avant de les enrôler ou donner les cartes CMU. Diffuser un numéro vert permettant aux populations de dénoncer de manière sécurisée toute tentative d'extorsion
	Travailleurs forcés/les enfants	Non autorisation des employeurs pour l'identification des enfants qui craignent la perte de leur main-d'œuvre ou des sanctions / représailles des autorités publiques	Mener des campagnes de sensibilisation pour dissiper les peurs et craintes des populations afin qu'elles puissent signaler les cas de travail des enfants Associer les organisations de protection des enfants et les leaders locaux aux opérations de sensibilisations et d'identification
		Manque d'information sur l'opération d'identification	

Official Use Only

N°	Groupes vulnérables	Facteurs sociaux d'exclusion	Mesures d'inclusion
		Absence de documents administratifs ou de témoins pour établir l'attestation sur l'honneur	Mettre en place des procédures d'enrôlement alternatives
		Difficulté d'accès aux agents d'identification	Rapprocher les agents d'identification des localités et faire des opérations itinérantes à domicile
	LGBTQ	Non reconnaissance légale de l'identité de genre et de sexe autre que le binaire homme / femme. Les transgenres et non-binaires se sentent exclus	Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information sur l'inclusion de l'opération.
		Harcèlement, discrimination et marginalisation	Sensibiliser les populations et former les agents d'identification à s'abstenir des comportements discriminants et marginalisants. Punir toute forme d'harcèlement
		Non accès aux agents d'identification	Aménager des lieux particuliers pour l'identification des LGBTQ+ avec l'implication des organisations de défense de leurs droits
		Mésinformation et désinformation sur le droit des LGBTQ à participer à l'opération d'identification	Organiser des tribunes d'information et d'échange sur le droit de tous à l'identification
	Personnes itinérantes (semi-nomades et nomades)	Mobilité géographique à cause du mode de vie transhumant	Étudier les itinéraires de déplacements pour y affecter des unités mobiles et flexibles d'identification
		Installation dans des zones reculées et difficiles d'accès/Difficulté d'accès aux agents mobiles d'identification	
		Manque d'information et de sensibilisation	Créer un cadre de collaboration avec les leaders de communautés d'origine
		Absence de documents administratifs ou de témoins pour établir l'attestation sur l'honneur	Mettre en place des alternatives d'identification
		Barrière linguistiques et culturelles	Recruter des agents d'identification qui parlent le langage des nomades
		Craintes de discrimination et de stigmatisation de la part des agents d'identification et des communautés sédentarisées	Sensibiliser les communautés sédentarisées sur le droit des nomades à l'identification Impliquer les leaders des communautés sédentarisées aux opérations de sensibilisation

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

6.4.3. Suggestion d'activités potentielles d'assistance aux personnes vulnérables

L'assistance aux personnes vulnérables porte sur un ensemble de mesures à prendre pour assurer leur prise en compte dans les procédures de mise en œuvre du projet WURI. Ces mesures doivent inclure l'information et susciter la mobilisation des personnes vulnérables. Les risques d'exclusion des personnes vulnérables conduisent à la non-intégration de leurs avis et opinions dans les opérations de consultations des populations et de non-respect de leur droit à l'identification. Ce qui pourrait entraîner leur marginalisation à propos des impacts positifs du projet.

Official Use Only

Le principe de consultation des personnes vulnérables doit être au cœur du projet WURI. Cela se manifeste par des outils qui facilitent les échanges et de la rétroaction sur l'implémentation ou non des propositions des personnes vulnérables. Les actions de consultations permettront de communiquer sur les impacts bénéfiques de l'identification et l'intérêt des populations vulnérables à y adhérer. Pour ce faire, les parties prenantes institutionnelles, les leaders communautaires et les organisations de la société civile sont des moyens efficaces pour transmettre les messages aux personnes vulnérables.

L'accès à l'information et la sensibilisation des personnes vulnérables sont essentiels. Avec l'appui du service de communication, des messages adaptés dans les langues locales, sur des supports et dans des langues appropriées devraient être employés. Les organisations de défense ou de protection de la vulnérabilité des personnes devraient être impliquées dans les activités du projet en mettant des ressources à leur disposition. Elles sont des canaux de mobilisations des personnes vulnérables.

Les opérations d'identification ne devraient pas être communes aux cibles. Pour les personnes vulnérables, il faudrait faciliter l'accès aux sites d'enrôlement et faire des identifications de proximité. Par exemple, des assistances personnalisées pour les personnes aveugles ou souffrant d'un autre handicap visuel seraient nécessaires pour les inclure dans l'enrôlement. Les agents d'identification doivent accompagner les personnes qui ne parviennent pas à renseigner les formulaires. Les agents devraient être formés à l'empathie, à la patience et à l'écoute active pour les motiver à se faire identifier.

Les coûts indirects qui démotivent la participation des personnes vulnérables, notamment les frais de transport par exemple, est un problème qui devrait être résolu en rapprochant au maximum les opérations d'identification des populations, surtout vulnérables. Les agents d'identification mobiles devraient faire du porte-à-porte. La non-discrimination, la non-marginalisation et la prévention des violences sexuelles devraient être maintenues pour sécuriser la participation des personnes vulnérables. Les canaux de gestion des plaintes devraient être adaptés aux personnes vulnérables pour permettre le signalement des griefs, la formulation des doléances et les demandes d'informations qui favorisent leur participation aux opérations d'identification.

Official Use Only

7. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Il y a deux catégories de consultations des parties prenantes qui ont été réalisées. La première consultation est de type institutionnel. Elle a concerné des Préfets, des sous-préfets, des représentants des villages (chefs, présidentes des femmes et présidents des jeunes), les représentants de la sécurité et des services d'identification. La deuxième catégorie de consultation qui est de type communautaire rassemble les jeunes, les femmes, les communautés étrangères et les communautés religieuses. Des Procès-verbaux sont élaborés à l'issue des consultations publiques avec les institutions (voir annexe).

Ici, il s'agit de faire une synthèse des informations transversales issues des échanges avec les groupes communautaires dans les différentes localités. Un document annexe séparé présentera la transcription exhaustive par localité des propos recueillis auprès des différentes cibles.

Tableau 18 : Matrice synthétique des résultats de la consultation publique

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Services offerts par le document d'identification qui justifient son importance	Le document d'identification est l'expression de l'appartenance territoriale	*« La pièce d'identité permet à une personne de connaître son origine, sa ville natale, ça sert à identifier la personne »*
		Le document d'identification permet la traçabilité physique et sociale d'une personne	*« Les documents d'identification servent à une traçabilité physique et sociale aussi ; les documents servent à donner une existence légale à un individu depuis la naissance jusqu'à ce que la personne rentre dans le milieu de l'emploi ; ça permet d'avoir des informations concrètes sur une personne »*
		Le document d'identification est la preuve de l'existence légale d'une personne	
		Le document d'identification fournit des informations personnelles	
		Le document d'identification est une exigence de base pour établir d'autres documents	*« Ça te permet de faire certains documents, ça te permet de voyager aussi »*
		Le document d'identification est une autorisation pour voyager librement et éviter les tracasseries des forces de l'ordre lors des contrôles	
		Le document d'identification confère le statut de citoyen	*« C'est un papier qui prouve que tu es citoyen »*
		Possibilité de scolarisation	*« Ça te permet d'inscrire les enfants à l'école ; si tu n'as pas de papier tu ne peux pas voter, tu ne peux rien faire »*
		Autorisation d'expression / exercice du droit de vote	
		Moyen d'accès à l'emploi	*« Ça te permet de travailler »*
		La non possession de document d'identification crée un sentiment d'inutilité sociale	*« Si tu es dans la ville que tu n'as pas de pièce c'est comme si tu n'étais rien »*
		Moyen d'authentification des accidentés	*« En cas d'accident, on peut reconnaître la personne »*
		Moyen pour les parents d'établir les documents des enfants	*« Tu peux aider tes enfants à faire leurs papiers simplement »*

Official Use Only

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
		Éligibilité aux aides sociales de l'État comme les prestations de santé	*« Ça permet de bénéficier des aides de l'état comme à l'hôpital »*
		Facilitation pour reconnaître des accidentés	*« Si tu n'as pas de papier en cas d'accident on ne sait pas qui tu es »*
		Un atout dans les activités coopératives	*« La pièce est importante parce que façon ça m'a aidé dans affaires de coopérative c'est moi seul je sais »*
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	Raisons de non-possession de documents d'identification par des catégories de personnes	Désintérêt durant les périodes réglementaires d'établissement des documents d'identification	*« Il y a des gens qui ne s'intéressent pas aux papiers, il y a certaines personnes qui n'ont pas le courage parce qu'au moment où tout le monde fait les papiers ça ne les intéressent pas, et c'est après où c'est fini qu'ils sont intéressés donc ils n'ont plus le courage d'aller faire un papier »*
		Méconnaissance de l'importance des documents d'identification depuis la naissance	*« Beaucoup de personnes ne connaissent pas l'importance d'avoir les papiers, les gens ne trouvent pas nécessaire de faire les papiers »*
		Le coût financier élevé d'acquisition des documents d'identification est un obstacle pour des personnes mêmes qui connaissent l'importance doublé du fait les processus engagés pour l'obtention du document n'aboutissent pas toujours	*« C'est l'ignorance de certaines personnes, il y a des gens à la naissance ils n'ont pas fait leurs papiers ; on peut dire qu'il y a la négligence, généralement quand les gens négligent certains papiers c'est parce qu'ils ignorent l'importance des papiers ; les gens ne connaissent pas l'importance des papiers ; il y a la cherté des papiers aussi »* *« Les gens qui n'ont pas de papiers ça dépend des dépenses, quand tu as cherché ton papier tu vas aller payer 5500 fcfa une fois, tu n'as pas reçu, deuxième fois tu n'as pas reçu encore, 3e fois est- ce que tu vas aller encore ?»*
		Le déficit de communication et d'information sur l'importance des documents d'identification entraînent le désintérêt des populations à les acquérir	*« Il y a un manque de communication, manque d'information, il y a des personnes qui n'ont aucune information sur l'importance des papiers »*
		Non sensibilisation sur les documents d'identification	*« Du côté des administrations ils ne font pas de sensibilisation sur les papiers »*
		La négligence induit le désintérêt à faire les démarches pour obtenir les documents d'identification	*« Il y a des gens aussi qui sont très négligents même quand ils connaissent l'importance des papiers ils ne le font pas, ils sont trop négligents »*
		L'inefficacité des actions punitives des autorités sécuritaires contre la non-possession de documents d'identification	*« La police nous arrête plusieurs fois mais malgré ça les gens ne vont pas faire les papiers »*

Official Use Only

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
		Le manque de moyens pour assurer la demande de documents d'identification	*« Il y a aussi les moyens pour faire ses papiers »*
		Abandon de la procédure de demande qui est complexe et onéreuse du fait des multiples déplacements	*« Il y a le problème d'argent qui fait que nous ne terminons pas les démarches pour faire les papiers, souvent aussi il y a la quantité, il y a assez de personnes et quand c'est comme ça les agents deviennent lents et cela fait qu'on ne peut pas payer transport deux fois du coup on abandonne la procédure ; aussi on fait les papiers on fait les va-et-vient seulement pourtant les papiers sont là, mettez des agents qui veulent travailler »* *« Ici pour quelqu'un qui est un peu en retard qui veut avoir des documents c'est tout un parcours des combattants, d'abord la distance pour aller à Korhogo c'est compliqué, c'est assez de dépenses… pour un simple papier tu vas dépenser au moins 50.000 fcfa donc les gens abandonnent les démarches pour avoir des papiers ; aussi comme obstacle c'est qu'il y a une seule structure pour faire les pièces ici et quand il y a erreur sur ta pièce c'est vraiment compliqué pour faire à nouveau il n'y a assez de personne »*
		La procédure de demande jugée lente à cause du déficit d'agents pour satisfaire une demande croissante	
		Sentiment du refus des agents à délivrer les documents disponibles	
		Éloignement géographique des services de demande des populations	
		Le manque d'envie de travailler avec professionnalisme des agents	*« Je souligne le fait qu'il y a la lenteur des agents de service, c'est comme s'ils n'ont pas envie de faire les papiers pourtant on parcourt près de 95 km pour arriver à Korhogo et malgré cela ils ne nous reçoivent pas »*
		Non prise en charge des requérants qui parcourent de longues distances pour demander les documents	
		Non possession de documents d'identification par les parents qui conduit à la non-identification des enfants	*« Il y a des enfants que leurs parents n'ont pas de papiers donc quand c'est comme ça, c'est compliqué pour l'enfant d'avoir des papiers »* *« Aussi ceux que leurs parents n'ont pas de papier, les enfants aussi n'auront pas de papiers »*
		Complexification de la demande après le dépassement du délai de 3 mois pour formuler la demande	*« Vraiment il y a des parents qui négligent, on nous dit ici que c'est 3 mois, quand tu ne respectes pas les 3 mois ça devient problème, donc il y a des parents qui négligent les papiers »*
		La demande des documents d'identification relève de l'autorité masculine qui en exclut les femmes	*« Ce sont nos maris qui s'occupent de ça oh donc on ne sait vraiment pas »*
		Abandon en cas de blocage des demandes formulées par les enfants par négligence des parents	*« Les parents ne déclarent pas vite les enfants, et ce sont les enfants eux-mêmes qui se débrouillent pour faire, une fois que les enfants sont bloqués dans la procédure ils ne font plus les papiers »*

Official Use Only

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
		Pertes des documents d'identification des parents décédés pour faire la demande	*« D'autres ont leurs parents décédés dont on ne retrouve plus les pièces. Ceux-là ils ont de grandes difficultés »*
		Délai jugé long pour la délivrance aux requérants	*« Pour avoir la pièce c'est la chance…. ceux que j'ai fait avec eux depuis 1 ans pour eux n'est pas arrivé mais moi j'ai eu ça vite »*
		Une situation non priorisée dans la planification	*« Il est négligent sinon ta femme est enceinte tu dois penser à comment faire les papiers de l'enfant mais il mange avant de penser à ça*
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification	Partage d'expériences de non-accès aux services lié au manque de documents d'identification	Non inscription au permis de conduire	*« il y a plein de cas que j'ai vécu comme ça ; j'avais l'extrait de naissance et je n'avais pas encore la pièce d'identité, j'avais eu une opportunité de travail ou on me demandait d'avoir le permis, je sais conduire mais je n'avais pas le permis, donc j'ai voulu m'inscrire à l'auto-école pour avoir le permis dans les papiers on me demande la pièce d'identité, moi je leur dis que j'ai l'extrait de naissance, ils m'ont fait savoir que ce n'était pas possible pour moi »*
		Risque de faire rater l'examen à mon fils qui n'avait pas d'extrait de naissance	*« Moi pour mon enfant c'est moi j'ai fait son extrait ; quand mon enfant devrait partir à l'école il était en classe d'examen il n'avait pas d'extrait, alors que sans ça il n'allait pas passer l'examen après, j'ai commencé à grouiller pour faire un extrait pour mon enfant, j'ai payé près de 15.000 fcfa pour avoir extrait de mon enfant »*
		Impossibilité d'acheter une carte SIM pour non-possession de carte d'identité	*« Je suis allé faire mon papier, ma pièce d'identité, ils ont fait une première fois et puis ils m'ont donné récépissé avec le récépissé j'ai voulu prendre pour aller récupérer ma puce à l'agence orange, on me dit forcément d'avoir ma pièce d'identité car il y a eu une fraude avec ma puce*
		Non établissement de la carte d'identité à cause du certificat de nationalité expiré	*« Je suis allé faire ma pièce et les agents du gouvernement m'ont demandé le certificat de nationalité, quand j'ai présenté mon certificat, l'agent m'a fait savoir que mon certificat de nationalité n'était plus valide, que je devrais faire encore à nouveau alors que les papiers pour faire le certificat sont restés à Nambingué donc c'est comme si je vais me retourner encore, sans le certificat aussi l'agent ne veut pas faire la pièce »*
		Non octroi de prêt micro-crédit COOPEC lié à la possession de document d'identification	*« Il y'a eu le financement des femmes à la Coopec elles sont allées mais elles sont revenues sans financement » « C'était une déception »*
		Non éligibilité aux filets sociaux liée à la non possession de document d'identification	*« Il y'a filet sociaux qui nous a demandé des pièces mais on n'avait pas les pièces »*

Official Use Only

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?	Blocages liés à la demande de documents d'identification	L'éloignement géographique aux services d'identification	*« Très souvent c'est la distance qui nous fatigue et aussi les moyens financiers ; si le papier est au moins 5500 fcfa mais avec le transport et tout tu vas dépenser plus de 10.000 f ; aussi il y a le temps pour nous délivrer les papiers qui est longs aussi, voilà une des difficultés qu'on rencontre »* *« Les agents peuvent te faire dépenser près de 30.000fcfa pour juste un extrait de naissance »*
		Le coût du transport pour la demande jugée onéreux	
		La lenteur du processus de délivrance	
		Incertitude de se faire délivrer le document d'identification à la suite d'une procédure complexe de demande	*« L'argent que tu dépenses pour faire tes papiers est trop ici , et souvent même quand on arrive à payer , les agents nous disent de revenir dans 2 mois , même quand on revient 2 mois après, la pièce n'est toujours pas disponible ; aussi au niveau des déclarations des actes de naissance c'est vraiment compliqué ; moi aussi j'ai dû faire ma pièce deux fois parce que la première fois quand je suis parti faire la pièce ça durer près de 3 ans, j'ai dû fait une nouvelle démarche pour avoir ma pièce à nouveau, vraiment les procédures déjà sont assez compliquées et encore ce n'est pas comme si c'est garanti que tu vas avoir ta pièce, c'est la seconde fois que j'ai eu ma pièce »*
		Non maîtrise du délai exact de délivrance du document d'identification demandé	*« Moi quand j'ai voulu faire ma pièce, je suis d'abord partie à la mairie après ils m'ont dit de revenir dans 3 mois, 3 mois sont passés ils ne m'ont pas appelé je me suis déplacé pour partir là-bas les agents m'ont dit de me retourner que d'attendre quand ils vont m'appeler, j'étais découragé*
		Favoritisme et comportement à géométrie variable des agents des services d'identification	*« C'est par connaissance qu'ils font, il y a des personnes qui ne fournissent pas d'efforts on fait sortir leurs papiers*
		Non prise en charge des requérants qui ne parlent pas le français	*« Même les agents ne se comportent pas bien avec nous surtout quand tu ne parles pas français ils ne te calculent pas même »*
		Mauvais accueil des agents d'identification	*« Quand on va faire les papiers, on nous reçoit mal donc du coup je préfère rester dans mes champs en train de travailler au lieu de me déplacer et les agents-là vont mal me parler, quand il aura une autre opportunité où j'aurai besoin des papiers j'irai faire à nouveau encore »*
		La corruption et les paiements de pot- de -vin	*« il y a la corruption, il faut forcément donner l'argent pour qu'on puisse faire ton papier vite »*
		Indisponibilité des documents d'identification parentales exigés pour l'identification	*« Je n'ai pas les pièces de mes parents je ne peux pas faire mes pièces je suis là comme ça »*

Official Use Only

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
		Variation constante et croissante du coût direct demandé aux requérants	*« Chaque jour le prix augmente, chaque jour il y a nouveau prix » « Celui que tu croises il fait son prix »,*
		Priorité accordée aux moyens de subsistance	*« Souvent on n'arrive pas à bien manger donc quand on fait les papiers chers ça nous décourage »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Recommandations pour faciliter l'accès aux documents d'identification	Baisse du coût de demande de certains documents d'identification	*« Que l'État réduise les coûts de certains papiers administratifs ; qu'il renforce les agents de services afin que le travail soit efficace et rapide »*
		Augmentation de l'effectif des agents d'identification pour prévenir la lenteur du service	*« Que l'État diversifie les structures pour avoir les structures, faudrait qu'il y ait assez de structures, moi je propose qu'on numérise c'est-à-dire qu'on fasse les démarches sur le net ; si on peut décentraliser les lieux pour faire les papiers cela peut faciliter la tâche à la population »*
		Poursuite de la dissémination territoriale des services d'identification pour les rapprocher des populations	
		Mise en place de la numérisation de la demande des documents d'identification	
		Intensification des actions de sensibilisation des populations	*« Il faut une bonne sensibilisation d'abord, il faut aussi que les agents respectent les délais pour délivrer les papiers, il faudrait aussi que les gens se donnent au travail, ils n'accélèrent pas les choses, il y a trop de lenteurs »*
		Conformité des agents d'identification aux délais de délivrance des documents	
		La culture de la diligence des agents dans la délivrance du service	
		Création de centres secondaires pour une proximité des services d'identification aux populations	*« On peut faire aussi des agents de centre secondaire là ils seront en contact permanente avec la population »*
		Opter pour l'enrôlement itinérant dans les localités	*« Que le gouvernement détache les agents pour venir vers la population ; il faudrait aussi que les agents respectent les dates de délivrance des pièces ; je voulais que les agents se déplacent pour venir ici et faudrait aussi que l'État leur donne des machines sophistiquées »*
		Respect des délais promis de délivrance des documents	
		Utilisation de terminaux adaptés à l'opération en itinérance	
		Opter pour des sensibilisations de proximité par ménage	*« Il faut que les agents parcourent chaque maison »*
		Former les agents sur le bon accueil des requérants	*« Que l'État forme bien les agents afin qu'ils puissent bien nous accueillir »*
		Mobilité dans les villages pour l'établissement des extraits	*« Que l'État mette un sous-préfet pour venir faire les extraits chez nous ici, qu'il augmente aussi le nombre de personnes qui travaillent dans les services, il n'y a pas assez de personnes, que l'État rapproche les structures de chez nous »*
		Augmentation de l'effectif du personnel dans les services d'identification	
Que faut-il faire pour susciter	Recommandations liées à la	Axer la sensibilisation des populations sur l'importance du document d'identification à faciliter les voyages en	*« Il faut sensibiliser les gens en leur disant que la pièce ce n'est pas pour quelqu'un d'autre c'est pour eux-mêmes, tu ne peux pas*

Official Use Only

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	perception de l'importance des documents d'identification par les populations	évitant les tracasseries (donner l'argent) des agents sécuritaires et de contrôle	*voyager si tu n'as pas de pièces tu vas devoir donner de l'argent aux policiers jusqu'à ce que tu arrives là où tu partais »*
		Instituer une sensibilisation médiatique constante sur l'importance des documents d'identification	*« Il faut passer par la sensibilisation à travers les médias, à travers les canaux, il faut beaucoup parler de l'importance des papiers ; pour bien sensibiliser il faut impliquer les leaders religieux, les chefs de villages, le président des jeunes et des femmes tout le monde pour que ces personnes connaissent l'importance des papiers »*
		Favoriser la participation active des influents communautaires aux activités de sensibilisation sur l'importance des documents d'identification	
		Opter pour des sensibilisations communautaires sur l'importances des documents d'identification	*« Il faut la sensibilisation entre les communautés, leur montrer la nécessité d'avoir un papier »*
		Sensibilisation certes, mais pertinente et adaptée à l'environnement communautaire	*« Il faut la bonne sensibilisation, c'est le seul point, il faut beaucoup sensibiliser les populations afin qu'ils connaissent l'importance de la chose »*
		Former des référents communautaires pour sensibiliser les populations	*« Il faut que nous aussi on sensibilise les autres à aller faire leurs papiers »*
		Mobiliser les cercles d'amis et frères identifiés à la sensibilisation et l'accompagnement des non identifiés	*« Je pense que nous aussi on doit sensibiliser les gens, nos proches et aussi que nos frères qui ont déjà eu des papiers expliquent ou accompagnent ceux qui n'ont pas encore de payer pour aller faire leurs papiers »*
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?	Avis sur le projet WURI	Perception qui approuve le projet	*« On ne refuse pas ce qui est bon, c'est un bon projet »* *« Pour moi c'est la bienvenue, c'est un très bon projet, ça permettra de réguler la sécurité de tout le monde, c'est une belle initiative ça va éradiquer les personnes qui ont la double nationalité »*
		L'identification inclusive, facteur de sécurité de tous !	
		Mauvaise compréhension du rôle du projet, perçu comme un moyen de suppression de la double nationalité	
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes	Risques du projet pour les personnes, y compris les vulnérables	Risque d'exclusion des personnes âgées et handicapées en cas d'éloignement géographique des structures d'identification	*« Il ne faudrait pas que les structures soient trop loin sinon ça sera difficile pour les personnes âgées, les handicapés de bénéficier des services »*
		Non adaptation aux contraintes et attentes des personnes vulnérables	*« Il faudrait que ce projet réponde aux besoins des personnes âgées et aussi des handicapés »*
		Autorisation de la demande par procuration ou délégation pour les personnes handicapées et âgées	*« Concernant les handicapés et les personnes âgées il faudrait que le gouvernement autorise que quelques personnes fassent leurs*

Official Use Only

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
handicapées, personnes âgées)			*papiers pour eux parce que les handicapés et les personnes âgées ne peuvent pas se déplacer comme ça »*
Vos craintes par rapport au projet	Craintes liées au projet	Manque d'éthique et de professionnalisme du personnel du projet qui induirait la divulgation sans consentement des données à caractère personnel	*« Moi ma crainte, les agents qui vont gérer faudrait que ce soient des personnes crédibles, il ne faudrait pas que nos informations soient accessibles à tout le monde »*
		Non achèvement du projet	*« Ma crainte c'est de commencer et de ne pas terminer et il faudrait que l'État voit les prix ; ma crainte aussi il ne faudrait pas que ça crée des conflits entre nationaux et non nationaux »*
		Non réduction des coûts d'identification	
		Conflits de citoyenneté entre nationaux et non nationaux	
		Détournement de l'usage de l'identité des personnes	*« Il ne faudrait pas que les autres personnes aient accès à notre numéro et faire après ce qu'il veut avec nos informations »*
		Usurpation des identités par les cybercriminels	*« Il ne faudrait pas que les arnaqueurs prennent possessions de ce projet »*
		Non monétisation de l'accès au numéro d'identification	*« Il ne faudrait pas que ces numéros soient payés pour nous »* *« Que l'État nous donne les numéros gratuitement »*
		Usage des données personnelles sans consentement préalable	*« On craint qu'on n'avise pas les concernés des numéros en cas d'utilisation »*
		Usurpation d'identité pour commission d'actes délictueux	*« Si, on risque des vols d'identité si ce n'est pas sécurisé »* *« Ça peut me créer des problèmes », « j'ai peur que quelqu'un prenne le numéro pour aller récupérer mes pièces et puis faire de conneries avec et me créer des problèmes »*
Vos attentes / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet	Attentes et Suggestions pour le succès du projet	Résilience de l'État pour l'aboutissement du projet	*« Que l'État fasse tout ce qui est bon pour que ce projet voie le jour »* *« Faudrait que la phase de recensement soit beaucoup stricte, faudrait que les agents expliquent correctement aux populations, les bien fondés de ce projet afin que tout le monde puisse adhérer au projet »* *« Que l'État accentue sur la sensibilisation, la communication et la mobilisation de tout le monde que tu sois national ou non national ; il faut impliquer tous les leaders »* *« J'aimerai que l'État déploie plusieurs agents dans chaque quartier afin que l'enrôlement se fasse bien »*
		Rigueur dans la mise en œuvre de la phase d'enrôlement des populations	
		Clarté dans l'explication de l'importance du projet aux populations pour une adhésion massive	
		Opter pour une sensibilisation inclusive des autorités qui mobilise indifféremment les communautés	
		Opter pour l'enrôlement de proximité en augmentant l'effectif des agents d'identification	

Official Use Only

Questions	Thématiques clés	Informations collectées	Verbatims illustratifs
		Sursaut de participation citoyenne à la mise en œuvre du projet	*« Aujourd'hui il faut qu'on se mette ensemble pour que ce projet réussisse »*
		Garantie du système de sécurisation des données à caractère personnel	*« Que l'État sécurise nos informations personnelles »*
		Création des principes de cohésion pour l'aboutissement du projet	*« Faudrait qu'il y ait l'entente pour que ce projet se passe bien, quand il n'y a pas d'entente rien ne peut aboutir »*
		La communication du grand public à travers les médias et panneaux publicitaires	*« Que l'État accentue sur la communication à travers les panneaux publicitaires, les médias et même sur les réseaux sociaux »*
		La sensibilisation est essentielle pour l'aboutissement du projet	*« Pour que ce projet aussi marche ça dépend de la sensibilisation de la population, si la population est bien informée ça va marcher »*
		Se rendre dans les ménages des populations pour les enrôlements	*« On veut que les agents viennent chez nous pour nous enregistrer, il ne faudrait pas qu'il nous dise de partir à Ouangolo pour nous donner les numéros »*
		Intégration des agents de sensibilisation communautaire au projet	*« Mettre des agents relais dans les villages »*
		Intégration des personnes vulnérables au projet	*« Il faut penser aux personnes handicapées »*

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

8. PLAN DE GESTION SOCIALE

Cette partie porte sur le Plan de Gestion Sociale (PGS) du projet WURI. Elle présente l'ensemble des mesures opérationnelles à mettre en œuvre pour atteindre les impacts sociaux du projet. Cela prend en compte l'identification et l'implémentation des actions pour prévenir les risques sociaux ou minimiser leurs impacts. Aussi, il s'agit de bonifier les impacts sociaux bénéfiques pour les populations, surtout les plus vulnérables.

Le PGS comprend le plan d'atténuation des risques sociaux, le budget prévisionnel de mise en œuvre, le plan de communication du projet, le plan de renforcement des capacités et la responsabilité de mise en œuvre.

Official Use Only

8.1. Plan d'atténuation des risques sociaux liés au projet

Tableau 19 : Matrice de Plan de Gestion Sociale du projet WURI

Cibles	Risques sociaux	Actions d'atténuation	Indicateurs de suivi	Échéanciers	Responsables de mise en œuvre	Acteurs associés
Risque d'exclusion des Groupes vulnérables dans la mise en œuvre du projet et l'impact des résultats bénéfiques du projet						
Personnes en situation de handicap (PSH)	Exclusion des opérations d'enrôlement de masse à la CMU due à des barrières physiques ou de communication ; Discrimination ou stigmatisation et Difficulté à accéder aux sites d'enrôlement une fois identifiées.	• Formation des agents d'enrôlement sur l'approche inclusive du handicap • Utilisation d'outils d'enrôlement adaptés aux PSH • Aménagement des centres d'enregistrement (rampes, signalétique braille, interprètes en langue des signes) • Enrôlements mobiles aux domiciles des PSH ne pouvant pas se déplacer • Sensibilisation des communautés à l'importance de l'inclusion des PSH • Mise en place d'un mécanisme de plainte accessible aux PSH.	• Taux d'enrôlement des PSH • Nombre de lieux d'enrôlement accessibles aux PSH. • Nombre de campagnes de sensibilisation des populations sur l'inclusion des PSH • Taux de satisfaction des PSH.	Continue	UGP	CNAM, ministère de la Femme, la Famille et de l'Enfant, OSC de défense des droits des PSH, élus locaux, leaders communautaires, COLOC
Femmes/Filles	Risque de non-enrôlement (manque d'autonomie, barrières culturelles) ; EAS/HS lors des opérations d'enrôlement, de la distribution des cartes CMU ou de l'accès aux services.	• Campagnes de sensibilisation ciblées sur l'importance de l'identification pour les femmes et les filles • Sécurisation des lieux d'enrôlement et de distribution des cartes CMU • Recrutement d'agents d'enrôlement et de distribution femmes disponible • Formation des populations sur la prévention des EAS/HS	• Taux d'enrôlement des femmes et filles à la CMU • Taux de distribution de cartes CMU aux femmes • Nombre de plaintes EAS/HS • Nombre de sessions de sensibilisation des communautés	Continue	UGP	CNAM, PNLVBG, ministère de la Femme, la Famille et de l'Enfant, OSC de défense des droits des femmes, élus locaux, leaders communautaires, COLOC

Official Use Only

Cibles	Risques sociaux	Actions d'atténuation	Indicateurs de suivi	Échéanciers	Responsables de mise en œuvre	Acteurs associés
		• Signature des codes de conduite par les agents enrôleurs • Mise en place de mécanismes de plainte d'EAS/HS • Mobilisation des organisations de femmes pour la mobilisation des femmes dans le projet				
Réfugiés/Personnes Déplacées Internes (PDI)	Difficulté à prouver leur identité ou leur statut (absence de documents administratifs d'identification exigés à l'enrôlement) ; Craintes liées à la collecte de données par les autorités pour des représailles ; Refus d'accès aux sites d'enrôlement et de distribution de la CMU.	• Collaboration avec le HCR et les organismes d'aide humanitaire (IOM, Croix Rouge) et les autorités locales • Exemption de présentation de preuve d'identité classique et acceptation d'autres documents à l'enrôlement (déclarations sur l'honneur, attestations d'organisations reconnues) • Sensibilisation sur la protection des données et la confidentialité (prévention de la crise de confiance et la peur) • Installation de sites d'enrôlement et de distribution mobiles dans les camps et zones d'accueil • Information sur les avantages de l'identification pour l'accès aux services.	• Nombre de réfugiés/PDI enrôlés à la CMU • Nombre de réfugiés/DPI ayant reçu leurs cartes CMU • Taux d'accès aux services essentiels • Nombre de sessions d'information	Continue	UGP	CNAM, HCR, OIM, ministère de la Femme, la Famille et de l'Enfant, OSC de défense des droits des réfugiés, élus locaux, leaders communautaires, COLOC
Personnes itinérantes, semi-nomades et nomades	Difficulté d'accès aux centres fixes d'enrôlement et de distribution de la CMU ; manque de documents d'identification exigés à l'enrôlement à la	• Création d'équipes d'agents CMU mobiles qui parcourent les itinéraires des nomades et semi-nomades • Collaboration avec les chefs de communauté des localités de camping	• Nombre de campagnes de sensibilisation et d'information réalisé • Nombre de personnes nomades et semi-nomades disposant de la CMU	Continue	UGP	CNAM, ministère de l' Intérieur, Organisation d'aide aux nomades, leaders communautaires, élus locaux, COLOC

Official Use Only

Cibles	Risques sociaux	Actions d'atténuation	Indicateurs de suivi	Échéanciers	Responsables de mise en œuvre	Acteurs associés
	CMU ; Difficulté à trouver 2 témoins pour l'attestation sur l'honneur	• Développement de procédures d'identification adaptées (témoignages, reconnaissance communautaire) • Campagnes de sensibilisation spécifiques en langues locales • Information sur les avantages de l'identification				
Apatrides	Absence de documents d'identité nationaux ; vulnérabilité juridique et sociale accrue ; craintes d'arrestation en cas de présentation aux lieux d'enrôlement CMU	• Collaboration avec les autorités nationales (Palais de justice, sous-préfectures) et le HCR pour l'identification et la régularisation • Exemption de présentation de preuve d'identité classique et acceptation d'autres documents à l'enrôlement (déclarations sur l'honneur, attestations d'organisations reconnues) • Sensibilisation aux droits des apatrides et aux procédures de régularisation • Assistance juridique pour les cas complexes.	• Nombre d'apatrides identifiés (enrôlement et distribution de CMU) • Nombre de dossiers de régularisation initiés.	Continue	UGP	CNAM, HCR, OIM, ministère de la Justice, ministère de l' Intérieur, OSC de défense des droits de l'homme, élus locaux, leaders communautaires, COLOC
Enfants au travail	Refus des parents ou tuteurs ; Violence physique des parents ou tuteurs ; utilisation de l'identité biométrique pour exploiter les enfants	• Sensibilisation des parents et tuteurs sur les avantages de l'identification des enfants ; • Formation des agents d'enrôlement de la CNAM sur les signes du travail des enfants et les procédures de signalement • Sensibilisation des parents et tuteurs sur les droits des enfants • Partenariats avec la Cellule de Lutte contre le Travail et la Traite des Enfants (CLTTE)	• Nombre d'enfants enrôlés • Nombre de cas de travail des enfants signalés et traités	En continu	UGP	CNAM, ministère de la Femme, de la Famille et de l' Enfant, CLTTE, OSC de défense des droits des enfants, élus locaux, leaders communautaires, COLOC

Official Use Only

Cibles	Risques sociaux	Actions d'atténuation	Indicateurs de suivi	Échéanciers	Responsables de mise en œuvre	Acteurs associés
		• Formation des COLOC sur le signalement des cas de travail des enfants.				
LGBTQ+	Crainte de violence lors de l'enrôlement et la distribution de carte CMU ; discrimination ou harcèlement ; peur de la stigmatisation ou de la divulgation de leur orientation/identité	• Formation des agents CNAM et COLOC sur la non-discrimination, le non-harcèlement, la non-violence et le respect de la dignité humaine • Messages de non-discrimination affichés dans les lieux d'enrôlement à la CMU • Confidentialité des agents CNAM et non-divulgation de l'orientation/identité • Mécanisme de plainte confidentiel et sûr • Collaboration avec les organisations de défense des droits LGBTQ+.	• Niveau de satisfaction des acteurs LGBTQ+ de l'opération d'enrôlement et de distribution CMU • Nombre de plaintes pour discrimination/harcèlement et violence sur l'orientation sexuelle enregistrées et traitées	En continu	UGP	CNAM, ministère de la Justice, OSC de défense des minorités sexuelles, élus locaux, leaders communautaires, COLOC
Risque d'exclusion des localités frontalières, difficiles d'accès et ne disposant de services sociaux du projet						
Communautés des localités frontalières	Refus de la CMU de déployer ces agents dû à la méfiance transfrontalière ou craintes sécuritaires ; Difficultés de mobilité pour atteindre les sites d'enrôlement ou de distribution des cartes ; Tensions intercommunautaires liées à l'identification ; Barrières linguistiques et culturelles entre	• Création de lieux d'enrôlement CMU dans ces localités • Adaptation des horaires de travail des agents CMU • Recrutement d'agents CMU ayant les capacités linguistiques des localités • Formation des agents CMU sur les traits culturels des populations • Collaboration avec les forces de sécurité • Campagnes d'information impliquant les leaders communautaires et les autorités transfrontalières	• Nombre de centres CMU créés dans les localités frontalières • Taux d'enrôlement des populations des communautés frontalières • Nombre de plaintes enregistrées sur les inconduites culturelles des agents enregistré	En continu	UGP	CNAM, ministère de l' Intérieur, OSC, leaders communautaires, élus locaux, COLOC

Official Use Only

Cibles	Risques sociaux	Actions d'atténuation	Indicateurs de suivi	Échéanciers	Responsables de mise en œuvre	Acteurs associés
	agents CMU et populations	• Recrutement d'agents CMU au sein des communautés • Accessibilité du Mécanismes de gestion des plaintes				
Communautés des localités difficiles d'accès	Contraintes géographiques (montagnes, zones inondables) rendant l'accès difficile ; Coûts de transport (moto généralement) élevés pour les populations et les agents CMU ; Bénéfice pour le voyage non perçu ; manque d'information sur la CMU dû à l'isolement (faible couverture des services de communication)	• Planification logistique en octroyant des motos aux agents CMU • Sensibilisation des communautés à faciliter l'installation des agents CMU durant la période de l'opération • Sensibilisation de la communauté à prioriser l'enrôlement et la distribution des cartes CMU durant la période • Mobilisation des radios communautaires pour la divulgation des informations • Recrutement d'agents CMU au sein des communautés • Collaboration avec les COLOC	• Pourcentage de couverture CMU des localités difficiles d'accès • Nombre de personnes ayant leurs cartes CMU • Taux de satisfaction des populations (accès aux services)	En continu	UGP	CNAM, ministère de l'Intérieur, OSC, leaders communautaires, élus locaux, COLOC
Communautés ne disposant pas de services sociaux de base	Désintérêt pour l'identification justifié par la non-utilisation des documents d'identité due aux manques de services essentiels (absence de bénéfice direct); Priorités perçues différentes (accès à l'eau, santé, éducation) par rapport à l'identification;	• Communiquer sur les liens entre l'identification et l'accès futur aux services sociaux (aide sociale, santé, éducation) • Recrutement d'agents CMU au sein des communautés • Installation de sites temporaires pour les opérations d'enrôlement et de distribution des cartes CMU • Lobbying auprès de partenaires publics et privés pour le transfert de services sociaux de base	• Niveau de compréhension des objectifs du projet • Nombre de personnes enrôlées • Nombre de partenariats établis avec les Nombre d'agents CMU déployés dans les villages • Nombre de lobbying effectués	En continu	UGP	CNAM, ministère de l'Intérieur, OSC, leaders communautaires, élus locaux, COLOC

Official Use Only

Cibles	Risques sociaux	Actions d'atténuation	Indicateurs de suivi	Échéanciers	Responsables de mise en œuvre	Acteurs associés
	Manque d'infrastructures pour accueillir les équipes d'enrôlement de la CNAM; Faible alphabétisation; Méconnaissance des avantages de l'identification					

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

8.2. Budget Financement du PGS

Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel de mise en œuvre du PGS. Il vient en complément à la matrice du PGS. Il est susceptible de modification tout au long de la durée de mise en œuvre du projet.

Tableau 20 : Budget prévisionnel de mise en œuvre du PGS

N°	Activités	Fréquence[32]	Coût en F CFA
1	Consultation des parties prenantes (groupes vulnérables, femmes, OSC)	02 fois avant la fin du projet	213 333 333
2	Production de supports d'information (affiches, flyers, spots radio, télé)	En prélude à l'enrôlement de masse et pour les activités de formation (ateliers et séminaires)	507 200 000
3	Campagne d'information et de sensibilisation		
4	Fonctionnement des comités communautaires d'identification	En continue sur 6 mois	2 440 750 000
5	Renforcement des capacités des parties prenantes	2 fois avant la fin du projet	20 000 000
6	Mission de supervision des activités d'identification (enrôlement de masse, gestion des plaintes, mobilisation des parties prenantes)	1 fois par mois durant la période de 6 mois d'enrôlement de masse à la CMU	16 000 000
TOTAL			**3 197 283 333**

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

8.3. Plan de communication lié à la mise en œuvre du PGS

Le plan de communication définit les stratégies et les actions de communication qui garantissent l'atteinte des objectifs du projet WURI, articulé autour de trois (03) composantes clés. L'objectif est d'informer, d'engager et d'obtenir l'adhésion des populations cibles, des partenaires et des autres parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.

Ce plan de communication est une traduction de celui élaboré par le service communication du projet WURI.

8.3.1. États des lieux de la communication en Côte d'Ivoire

Il existe sept (07) types de communication en Côte d'Ivoire :

- **La presse écrite :** les quotidiens, hebdomadaires, mensuels, magazines
- **La presse audiovisuelle :** TV (3 TV publiques, et radios traditionnelles (3 radios de service public, 1 radio institutionnelle, 5 radios non nationales, 5 radios commerciales et 178 radios non commerciales dont 16 radios confessionnelles
- **La presse numérique :** presse en ligne, Web TV et Web radio, blogs et vlogs

32 La date de fin du projet est en juillet 2026

Official Use Only

- **Les réseaux sociaux :** Facebook, X, TikTok, LinkedIn, Instagram, etc.
- **La téléphonie mobile :** en 2023, Orange (26 072 930 abonnés), MTN (17 268 756 abonnés), MOOV (10 259 793 abonnés)
- **Les communicateurs sociaux :** griots, crieurs publics, guides religieux, etc.
- **Les festivals et événements socio-culturels :** plus de 250 salons, foires, festivals, fêtes traditionnelles et culturelles.

La structure de communication existante comporte des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Analyse FFMO du projet WURI

Forces	Faiblesses
● Investissement dans la technologie et le partenariat stratégique pour l'enrôlement de masse à la CMU ; ● Mise à disposition d'une base de données de populations inclusives ; ● Volonté affichée de communiquer sur la plateforme digitale ; ● Outils de communication existants ; ● Existence de ressources humaines dédiées à la communication ; ● Nouvel ancrage institutionnel (MEPS).	● Faible connaissance du Projet par les populations ; ● Retard dans le déploiement des activités du projet ; ● Absence d'actions de communication.
Opportunités	**Menaces**
● Forte demande d'identification des populations ; ● Volonté politique de digitalisation ; ● Progrès technologiques et forte pénétration du mobile ; ● Partenariat dynamique entre la CNAM et l'UGP WURI ; ● Soutien des partenaires techniques et financiers ; ● Diversité des canaux et moyens de communication.	● Risques socio-politiques liés à la mé/surinterprétation du projet ; ● Collaboration non soutenue entre les parties prenantes à l'identification ; ● Risques liés à la protection des données ● Pesanteurs socioculturelles ; ● Multiplicité des acteurs en charge des questions d'identification et conflit de compétences ; ● Manque de confiance des populations dans le processus d'identification ; ● Analphabétisme et manque de perception des avantages.

Source : Document de stratégie et de communication du projet WURI

Face à cette analyse, les objectifs clés de la communication sont :

- Sensibiliser et informer les populations sur l'importance et les avantages du projet : accès aux services et respect des droits fondamentaux ;
- Promouvoir la participation active des populations aux différentes étapes du projet, notamment l'enrôlement à la CMU ;
- Instaurer la confiance et la transparence autour du processus d'identification ;
- Fournir des informations claires et accessibles sur les procédures de mise en œuvre du projet ;

Official Use Only

- Gérer les attentes et répondre aux préoccupations des populations et des autres parties prenantes ;
- Valoriser les résultats et les impacts positifs du projet.

L'atteinte de ces objectifs repose sur une approche de communication inclusive avec et pour les acteurs cibles suivants :

- Les acteurs publics/décideurs ;
- Les prestataires de services publics et privés ;
- Les ONG et organisations de la société civile nationales et internationales ;
- Les professionnels des médias et créateurs de contenu ;
- Les leaders communautaires et religieux ;
- Le grand public.

8.3.2. Axes, messages, canaux et supports de communication

L'approche communicationnelle se fera à deux (2) niveaux :

- Informer et communiquer avec les publics cibles sur l'existence de la plateforme d'identification numérique, l'importance de l'avoir, les procédures pour l'obtenir, les avantages auxquels il donne droit, etc. ;
- Sensibiliser les publics cibles sur la nécessité de s'approprier le projet et de le vulgariser.

Trois (3) flux de communication pour la communication institutionnelle et grand public :

- Un flux descendant pour informer les groupes cibles sur le Projet WURI ;
- Un flux ascendant pour faire témoigner les bénéficiaires/prestataires sur les avantages et la perception du Projet WURI ;
- Un flux horizontal pour que l'expérience de certains bénéficiaires/prestataires en inspire d'autres.

Les messages de communication seront adaptés aux cibles. Ils sont de trois (03) natures : messages simples et en français facile, messages dans les principales langues locales et messages traduits en dessins et en films.

En fonction des cibles et des types de messages, six (06) supports de communication seront mobilisés :

- Supports de visibilité : kakémonos, plaquettes , One page, dessins animés, dépliants, brochures, fiches d'information et bulletins d'information, etc. ;
- Médias audiovisuels : Télévisions publiques et privées nationales et internationales, radios d'État, commerciales et communautaires, etc. ;
- Presse écrite et numérique : presse quotidienne, magazine, etc. ;
- Internet et les Réseaux sociaux : site Internet du projet WURI, Blogs, Vlogs, Facebook, les comptes LinkedIn et X, partenariats avec des créateurs de contenus : Stoni, Juste Crépin Gondo, Edith Brou, Cyriac Gbogou, Paul Yves Ettien, DJ TIK TOK Séry et Sori, etc. et des stars de la musique et du football, etc. ;
- Téléphonie mobile : SMSing ;
- Évènements : conférences de presse, cérémonies de lancement, challenges, caravanes, des visites de terrain, des focus group et des ateliers, festivals et cérémonies socioculturelles, etc.

Official Use Only

8.3.3. Matrice du plan de communication

Cette matrice s'appuie sur le plan de communication sur les justificatifs numériques élaborés par le service communication du projet WURI. Elle n'est pas figée et reste donc changeante au gré des évolutions du projet.

Tableau 22 : Proposition de plan de communication du projet WURI

Objectifs de Communication	Publics Cibles Principaux	Messages Clés	Canaux de Communication	Activités de Communication	Indicateurs	Responsables	Calendrier Indicatif	Budget Alloué
Activité clé 1 : Renforcement du Cadre Juridique								
Informer et rassurer les parties prenantes sur la légitimité et les avantages du nouveau cadre juridique ; **Obtenir l'adhésion des institutions clés et des leaders d'opinion.**	Acteurs politiques, leaders religieux et communautaires, Organisations de la société civile, médias et grand public	Le nouveau cadre juridique renforcera la sécurité, facilitera l'accès aux droits et services, et modernisera le système d'identification. Il est élaboré de manière transparente et inclusive, en tenant compte des meilleures pratiques internationales.	Réunions et consultations avec les parties prenantes, communiqués de presse et conférences de presse, publications presses écrites et en ligne, mobilisation communautaire.	Organisation de sessions d'information et de sensibilisation pour les acteurs institutionnels ; production et diffusion de documents d'information clairs et concis sur le nouveau cadre juridique ; échange avec les acteurs de médias pour annoncer les étapes clés de l'adoption du cadre juridique ; participation à des débats et émissions de radio/télévision pour expliquer les enjeux ; échange en ligne avec les populations.	Niveau de couverture médiatique positive du nouveau cadre juridique ; - participation et engagement des parties prenantes aux réunions et consultations ; adoption du cadre juridique dans les délais prévus ; Perception positive du nouveau cadre juridique par les populations.	Responsable de communication du WURI	Après adoption des textes juridiques	20 000 000
Activité clé 2 : Enrôlement de masse à la CMU								
Mobiliser et informer la population sur l'importance et	L'ensemble de la population cible (adultes, jeunes,	L'enrôlement est une démarche simple, gratuite et essentielle pour accéder à vos	Campagne radio et spots télévisés (langues locales incluses) ;	Création et diffusion de messages clés adaptés aux différents publics cibles et traduits dans	Taux de participation à l'enrôlement par région et groupe	Responsables communication du WURI et de la CNAM	Juin 2026	507 200 000

Official Use Only

Objectifs de Communication	Publics Cibles Principaux	Messages Clés	Canaux de Communication	Activités de Communication	Indicateurs	Responsables	Calendrier Indicatif	Budget Alloué
les modalités de l'enrôlement. **Encourager une participation massive.** **Assurer une communication claire et accessible à tous.**	populations rurales et urbaines, personnes vulnérables)	droits et aux services de base. Votre participation garantit une identification fiable et sécurisée pour tous. Des équipes seront déployées près de chez vous pour faciliter l'enrôlement. Ne manquez pas cette opportunité !	affichage public (panneaux, posters) ; distribution de flyers et brochures informatives ; mobilisation des réseaux communautaires (chefs de village, associations) ; médias sociaux et de la messagerie mobile ; ligne téléphonique d'information (numéro vert) ; séances d'information publiques dans les quartiers et villages	les langues locales ; organisation de campagnes de sensibilisation de masse via les médias (radio, TV, affichage) ; Formation des agents enrôleurs pour qu'ils soient de bons communicateurs ; Organisation d'événements communautaires pour promouvoir l'enrôlement ; utilisation des influenceurs locaux pour relayer les messages ; gestion active des rumeurs et des fausses informations.	d'âge ; niveau de connaissance de la population sur les modalités d'enrôlement ; nombre d'appels à la ligne d'information ; engagement sur les plateformes de médias sociaux ; feedback qualitatif de la population sur la campagne de communication.			
Activité clé 3 : Authentification biométrique pour l'accès aux services des programmes sociaux								
Informer la population sur la disponibilité et les modalités de retrait des documents. **Promouvoir l'utilisation des documents pour accéder aux services de base et**	Les personnes enrôlées à la CMU	Votre nouvelle carte d'identité est prête. Voici comment et où la récupérer. Ce document est votre clé pour accéder aux services essentiels auxquels vous avez droit.	SMS informant de la disponibilité du document. Annonces radio et spots télévisés ciblés. Affichage dans les lieux de retrait et les centres de services.	Mise en place d'un système de suivi de la distribution des documents. Organisation de campagnes d'information sur les lieux et les procédures de retrait. Production de supports de communication	Pourcentage de documents CMU distribués. Niveau de connaissance de la population sur l'utilisation de la CMU pour accéder aux services sociaux de base.	Responsables communication WURI et CNAM	Janvier 2026	

Official Use Only

Objectifs de Communication	Publics Cibles Principaux	Messages Clés	Canaux de Communication	Activités de Communication	Indicateurs	Responsables	Calendrier Indicatif	Budget Alloué
sensibiliser aux avantages concrets.			Collaboration avec les prestataires de services pour intégrer l'utilisation de la carte CMU après autorisation légale. Campagnes d'information spécifiques sur l'accès aux différents services.	expliquant comment utiliser les documents pour accéder aux services. Collaboration avec les ministères sectoriels (MEPS, solidarité, éducation, etc.) pour intégrer la carte CMU dans leurs procédures. Organisation d'événements de lancement symbolique de l'utilisation de la CMU pour l'accès aux services autres que la santé.	Augmentation de l'utilisation de la CMU pour accéder aux services (données des prestataires). Avis des utilisateurs sur la facilité d'utilisation du numéro de sécurité sociale pour accéder aux services.			

Source : Document de stratégie et de communication du projet WURI

Official Use Only

8.4. Plan de renforcement des capacités des acteurs institutionnels

8.4.1. Identification des acteurs institutionnels bénéficiaires

Le Projet WURI ambitionne la mise en place d'une plateforme d'identification et d'authentification digitale. Plusieurs ministères, prestataires publiques et privés sont (ou seront) concernés. Spécifiquement, les structures qui travaillent avec des bases de données biométriques pour des identifications fonctionnelles sont les bénéficiaires directs du projet WURI. Aussi, les secteurs d'activités qui portent sur des offres de services sociaux sont concernés par l'usage de la base de données du projet WURI. Les bénéficiaires des deux secteurs du projet WURI identifiés lors de l'évaluation sociale sont[33] :

Tableau 23 : Bénéficiaires institutionnels du projet WURI

Ministères	Structures / services	Domaines d'usage
Secteurs sociaux		
Ministère de l'Emploi de l'Emploi et de la Protection Sociale	Direction des Actions Sociales (DAS)	Appui financier /subvention aux activités des Personnes vulnérables
	Direction de la Promotion des Personnes Handicapés (DPPH)	
	Caisse sociale (CNPS, CGRAE, CNAM)	Gestion des pensions et de la CMU
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (Ministère de la Solidarité)	Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté	Gestion Registre Social Unique (RSU)à travers des subventions
	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS)	Allocation de fonds de solidarité : cas du Fonds National de la Solidarité (FNS)
Ministère de l' Education nationale, Ministère de l' Enseignement technique et de la formation professionnelle / Ministère de l'Enseignement supérieur	Direction des Examens et Concours (DECO)	Inscription aux examens
	Directions des Bourses	Gestion des boursiers
Ministère de l' Agriculture et du Développement rural	Filières des agriculteurs	Gestion des l'octroi des intrants aux agriculteurs
Ministère de l' Economie, du Plan et du Développement	Projet d'infrastructures	Indemnisation des PAPs
Secteurs d'identification		
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Office National de l'État Civil et de l'Identification (ONECI)	Registre National des Personnes Physiques (RNPP)
	Société nationale d'édition de documents administratifs et d'identification de Côte d'Ivoire (SNEDAI)	Passeport
Ministère des Transports	Direction Générale des Transports Terrestre et de Circulation (DGTTC) / Direction de la circulation terrestre et de la sécurité routière (la Sous-direction des Examens du Permis de Conduire)	Permis de conduire
Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	Les réseaux de téléphonies mobiles	Acquisition de SIM
	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI)	Régulation des secteurs des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et

[33] Cette liste n'est pas exhaustive. Elle peut évoluer en fonction de la politique de l'Etat concernant l'usage de la Plateforme d'Authentification Digitale.

Official Use Only

		de la Poste en Côte d'Ivoire

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

8.4.2. Besoins et priorités des parties prenantes institutionnelles

Les acteurs institutionnels rencontrés lors des consultations publiques ont exprimé leurs besoins et attentes qui sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 : Matrice des besoins, priorités et mesures de renforcement des capacités des bénéficiaires institutionnels du projet WURI

Attentes	Priorités	Mesures de renforcement des capacités
Structures des services sociaux de l'État		
✓ Une identification 100 % de la population ; ✓ Avoir une base solide d'identification ; ✓ Une amélioration de l'identification fonctionnelle ; ✓ Aider à identifier de manière formelle tous les démuni s. ✓ L'ouverture d'un cluster spécial pour l'identification des personnes en situation d'extrême pauvreté afin d'avoir des statistiques fiables ✓ Établir un diagramme collaboratif entre la DGLP, le CNAM et le WURI pour circonscrire les antagonismes dans la gestion des bases de données des identités des personnes cibles ✓ Travailler à l'atteinte des objectifs au regard des enjeux du projet ✓ Mettre en place un mécanisme de sensibilisation accentuée pour l'enrôlement des populations ✓ Initier la gratuité des procédures d'obtentions des documents d'identification et rapprochement des services d'identification des populations des zones reculées ✓ Mettre en place un système de communication intensif ✓ Mettre en place un mécanisme d'implication réelle des parties prenantes disposant de base de données de la population et en faire des croisements pour l'obtention d'une base unique ✓ Mettre un mécanisme en place pour l'identification de chaque enfant quel que soit le lieu ✓ Former et sensibiliser sur l'identification et cohésion sociale	✓ Faire connaître le bien fondé du projet à toute la population ✓ Appliquer les lois et textes juridiques pour dissuader les individus malhonnêtes, ✓ Renforcer les capacités techniques, matériels et logistiques ✓ Sensibiliser les populations dans les langues locales	✓ Formation sur les questions techniques de l'identification ✓ Formation sur le cadre légal du projet WURI et de l'identification en général ✓ Communication sur les impacts sociaux-économiques du projet ✓ Communication sur la dimension interopérabilité du projet ✓ Formation sur la protection des données à caractère personnel ✓ Formation sur le droit de signalement des incidents (plaintes) ✓ Formation des leaders communautaires sur la mobilisation sociale et l'engagement des populations

Official Use Only

Attentes	Priorités	Mesures de renforcement des capacités
✓ Recruter des points focaux bénévoles pour constituer des commissions régionales et aider à la collecte des données ; ✓ Travailler au niveau du ministère de la justice ; ✓ S'assurer qu'il n'y ait pas d'erreur dans la base de données ; ✓ Mener le processus jusqu'à son terme ; ✓ Avoir une base de données solide ; ✓ Centraliser et informatiser des structures ; ✓ Faire une sensibilisation nationale ; ✓ Apporter un appui à la CNFCI pour sensibiliser la population ; ✓ Avoir des plans d'urgence pour la sécurité contre le terrorisme ; ✓ Impliquer les chefs religieux et communautaires. ✓ Sécuriser au maximum les bases de données centrales pour éviter les fuites de données ✓ Pas besoin d'identifier les étrangers parce qu'ils sont déjà les documents d'identité de leurs pays d'origine et ils pourraient utiliser cette passerelle pour prendre une autre identité qui peut conduire à une double identité avec double numéros identifiants ✓ Communiquer normalement sur le projet WURI, parce qu'on n'en entend pas parler dans le pays ✓ Se concentrer sur la CMU pour produire un identifiant unique ✓ Encourager la production de la CMU dès la naissance ✓ Implication intégrale des personnes vulnérables pour un mise en œuvre inclusive du projet. ✓ Elle souhaite que le WURI associe les centres sociaux qui sont tout le temps en contact avec la population et qui disposent donc des bases de données des personnes vulnérables. ✓ Implication intégrale des personnes handicapées pour un mise en œuvre efficiente du projet. ✓ Associer les centres sociaux qui sont tout le temps en contact avec la population. ✓ Demander l'accord des personnes avant la divulgation des informations ;		

Official Use Only

Attentes	Priorités	Mesures de renforcement des capacités
✓ Assurer la sécurité pendant et après l'enrôlement ; ✓ Faciliter la collaboration entre la société civile et l'État ; ✓ Revoir la notion du genre au niveau de l'identification ; ✓ Sécuriser les données ; ✓ Établir un numéro vert pour un accès facile. ✓ Mise en œuvre du projet, la prise en compte de la question de la protection sociale et la mise en place des pistes pour la formalisation des secteurs informels ; ✓ Associer le REALIC dans la mise en œuvre du projet, faire le retour de communication et organiser des ateliers de discussion. ✓ Impliquer l'agence nationale de statistique dans le projet ✓ Associer les parties prenantes dans la conception et mise en œuvre du projet ✓ Faire une sensibilisation porte-à-porte ✓ Impliquer la COPH-CI dans le volet scientifique ✓ Rapprocher l'agent d'état civil de la population ✓ Faciliter l'accès à l'identification en termes de coût ✓ Implication pour une bonne approche basée sur les droits de l'homme et que les parties prenantes soient mieux informées. ✓ La maximisation de la politique de proximité ; ✓ La communication sur le prix du processus ; ✓ L'intégration des langues locales dans la communication ; ✓ La prise en compte de la dimension du respect du droit de l'homme sur la protection des données. ✓ Un caractère inclusif du projet ; ✓ Un travail impeccable ; ✓ Avoir des outils assez convaincants pour la pérennité du projet ; ✓ Une association des jeunes au projet. ✓ Prendre exemple sur les pays ayant déjà réussi ce projet pour la clarification des données.		

Official Use Only

Attentes	Priorités	Mesures de renforcement des capacités
✓ Mettre l'accent sur la communication relative au projet (peu de personnes sont informées de son existence) ✓ Établir un bon plan d'implication de toutes les parties prenantes en tant qu'acteurs majeurs ✓ S'inspirer des autres modèles d'implémentation du projet WURI des autres pays. ✓ Rapprocher les services des populations ✓ Développer une dimension spécifique de l'enrôlement ou l'identification pour les populations vivantes dans l'extrême pauvreté ✓ Avoir des séances d'échange techniques avec toutes les parties prenantes ✓ Mener la réflexion sur le volet juridique et institutionnel du projet ✓ Se rapprocher de l'ONECI pour bénéficier de son expérience en matière de production du numéro national d'identification (NNI) et le numéro de sécurité sociale ✓ Renforcer la sécurité de la base de données afin de mieux protéger la vie privée des personnes		
Services d'identification		
✓ Faire usage de l'intelligence artificielle étant donné que nous somme dans la digitalisation ✓ Utiliser les technologies avancées pour optimiser l'identification (On peut utiliser par exemples les reconnaissances faciales, les empreintes, des services de numéros incrémentés pour identifier une action de l'individu etc.) ✓ Impliquer plusieurs acteurs ou structures (entre autres, le ministère de l'intérieur, la CNAM, la BCEAO, la CIE, la SODECI, la CEI, etc.) dans les parties prenantes ✓ Établir des calendriers de travail avec toutes les parties prenantes et tous les pays concernés par le projet WURI		

Official Use Only

Attentes	Priorités	Mesures de renforcement des capacités
✓ Donner des rôles stratégiques au MTND savoir l'appui technique et infrastructure numérique ✓ Penser à l'expertise sur l'architecture technique ✓ Penser à l'interopérabilité des systèmes d'information ✓ Développer les solutions d'authentification numérique (exemple des API d'identification numérique pour les services en ligne) ✓ Intégrer les identifiants que chacun aura dans les plateformes de service numérique (pour les services de paiements en ligne des i-Santé, des i-Education par exemple) ✓ Sensibiliser la population, promouvoir le projet par des campagnes ✓ Renforcer les données de cybersécurité pour protéger les données personnelles ✓ Ouvrir les yeux sur l'extérieur (prendre l'exemple sur les pays ayant déjà réussi ce projet) ✓ Explorer les synergies entre les pays concernés par le projet WURI ✓ Prendre en compte les projets de transformation numérique en Côte d'Ivoire (e.gouv, e.justice, e.commerce, e.santé, e.agriculture, etc.) ✓ Une bonne sensibilisation de la population sur l'utilité de l'identifiant unique et son utilisation. ✓ Appliquer plus de transparence dans le projet par la communication sur ses tenants et ses aboutissants ✓ Rassurer sur la fiabilité et la sécurité des données générées par la communication et surtout la mise en place d'un système de protection sophistiqué des bases de données ✓ Prendre en compte des dispositions pour l'analyse approfondie pour voir l'enjeu du projet, sa finalité ; ✓ Soumettre les données à l'ARTCI pour une mise en conformité ; ✓ Faire usage de l'intelligence artificielle étant donné que nous somme dans la digitalisation		

Official Use Only

Attentes	Priorités	Mesures de renforcement des capacités
✓ Utiliser les technologies avancées pour optimiser l'identification (On peut utiliser par exemples les reconnaissances faciales, les empreintes, des services de numéros incrémentés pour identifier une action de l'individu etc.) ✓ Impliquer plusieurs acteurs ou structures (entre autres, le ministère de l'intérieur, la CNAM, la BCEAO, la CIE, la SODECI, la CEI, etc.) dans les parties prenantes ✓ Établir des calendriers de travail avec toutes les parties prenantes et tous les pays concernés par le projet WURI ✓ Donner des rôles stratégiques au MTND savoir l'appui technique et infrastructure numérique ✓ Penser à l'expertise sur l'architecture technique ✓ Penser à l'interopérabilité des systèmes d'information ✓ Développer les solutions d'authentification numérique (exemple des API d'identification numérique pour les services en ligne) ✓ Intégrer les identifiants que chacun aura dans les plateformes de service numérique (pour les services de paiements en ligne des i-Santé, des i-Éducation par exemple)		

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

En termes de renforcement de capacités, les besoins suivants ont été exprimés :

- Renforcement de l'interopérabilité entre les institutions travaillant sur la thématique de l'identification ;
- Création d'un réseau de collaboration des acteurs impliqués pour développer une approche holistique et systémique ;
- Vulgarisation des lois, textes et arrêtés assurant la sécurité des données personnelles et leur utilisation dans un cadre réglementaire ;
- Renforcement de capacité des acteurs institutionnels sur les questions d'information, de communication, d'éducation de masse et d'animation des campagnes ;
- Renforcement sur le développement inclusif des personnes vulnérables et sur les questions du genre.
- Renforcement des capacités sur les cadres de signalement des plaintes.
- Appui en ressources et renforcement des capacités des OSC en termes de mobilisation communautaires et d'équité dans l'accès aux avantages du projet

8.5. Surveillance et suivi-évaluation du PGS

8.5.1. Objectifs généraux du suivi et de l'évaluation

L'objectif de la surveillance et du suivi-évaluation du projet WURI est d'assurer la mise en œuvre du Plan de Gestion Sociale (PGS) du projet WURI, en vue de minimiser et de gérer les risques et impacts sociaux négatifs potentiels, et de bonifier les bénéfices sociaux du projet pour les populations cibles.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Vérifier la conformité : S'assurer que les activités du projet sont réalisées en conformité avec les mesures d'atténuation et les exigences définies dans le PGS ;
- Détecter les problèmes et les non-conformités : Identifier les problèmes sociaux émergents, les non-conformités par rapport au PGS et les écarts dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- Suivre les indicateurs de performance sociale : Collecter et analyser régulièrement les données relatives aux indicateurs clés définis dans le PGS pour mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation et identifier les tendances ;
- Assurer la mise en œuvre des mesures d'atténuation : Vérifier que les mesures d'atténuation et les plans d'action spécifiques sont effectivement mis en œuvre par les responsables désignés et dans les délais prévus ;
- Suivre les plaintes : Mettre en place et suivre le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et s'assurer que les plaintes sont traitées de manière équitable et en temps opportun ;
- Vérifier l'engagement des parties prenantes : S'assurer que les consultations et l'engagement des parties prenantes sont réalisés conformément au PGES ;
- Évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation : Déterminer si les mesures d'atténuation mises en œuvre ont permis d'atteindre les objectifs sociaux souhaités et de réduire les impacts négatifs ;
- Mesurer l'atteinte des objectifs du PGS : Évaluer dans quelle mesure le PGS a contribué à la minimisation des risques et impacts et à la maximisation des bénéfices sociaux ;
- Évaluer l'adéquation du PGS : veiller à l'adaptabilité du PGS aux changements intervenus dans la mise en œuvre du projet ;
- Mesurer l'impact social du projet : Évaluer les changements sociaux induits par le projet, notamment en termes d'accès aux services de base ;
- Évaluer la satisfaction des populations affectées **:** Recueillir les perceptions et le niveau de satisfaction des populations concernant la mise en œuvre du PGS et les impacts du projet.

Official Use Only

8.5.2. Surveillance et suivi-évaluation pendant la mise en œuvre

La matrice ci-dessous résume les modalités de surveillance et de suivi-évaluation de la présente étude d'évaluation sociale, en particulier le PGS.

Tableau 25 : Matrice de surveillance et de suivi-évaluation du PGS

Mesures d'atténuation des risques sociaux d'exclusion des personnes vulnérables	Mesure d'évaluation	Indicateur	Organe responsable de la collecte/analyse des données et des rapports	Fréquence des rapports/Destinataires	Objectif de performance
Consultation par principe de boucle de rétroaction des parties prenantes	Vérifier que les consultations des parties prenantes ont obéi aux principes de la boucle de rétroaction	Nombre et types de séances de consultations des parties prenantes réalisés	SSS et SSE	Un rapport à la fin des séances d'information/ Coordonnateur	Au moins une consultation des parties prenantes tous les 2 mois
Participation des OSC, leaders communautaires aux campagnes de sensibilisation et d'information	Vérifier que les OSC et les leaders communautaires sont impliqués dans les activités de sensibilisation et d'information des parties prenantes	Liste des OCS et leaders communautaires associés aux activités d'information et de sensibilisation	SSS et SSE	Un rapport trimestriel/ Coordonnateur	Une surveillance des parties impliquées dans la réalisation des séances d'information et de sensibilisation
Mise en place de dispositifs d'identification adaptés	Existence de dispositifs d'identification adaptés et fonctionnels	Nombre de site d'enrôlement ayant des dispositifs d'identification adaptés et fonctionnels	SSS et SSE	Rapport d'installation et d'audit des installations dans les sites d'identification/ Coordonnateur	Des dispositifs installés et fonctionnels dans tous les sites d'identification
Formation des agents d'identification aux bonnes pratiques sociales, de sécurité, santé et EAS/HS	Vérifier que les agents d'identification ont été formés	Nombre d'agents d'identification formés	SSS et SSE	Rapport de formation des agents d'identification	Tous les agents d'identification formés

Official Use Only

Mesures d'atténuation des risques sociaux d'exclusion des personnes vulnérables	Mesure d'évaluation	Indicateur	Organe responsable de la collecte/analyse des données et des rapports	Fréquence des rapports/Destinataires	Objectif de performance
Prevention des actes de discrimination, de marginalisation et d'EAS/HS	Vérifier que les mesures de prévention sont fonctionnelles	Natures de mesures de prévention mises en place	SSS et SSE	Rapport diagnostic des mesures de prévention des actes discriminants, marginalisants et d'EAS/HS	Toutes les mesures de préventions exigées par le Banque mondiale sont appliquées
Mise en place du mécanisme de traitement des plaintes	• Vérifier la mise en place effective du mécanisme de traitement des plaintes	• Un mécanisme des plaintes mis en place	• SSS et SSE	• Rapport de formation des acteurs de gestion des plaintes	• Mécanisme de traitement efficace et fonctionnel

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

8.5.3. Portée du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGS

La portée du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion Sociale (PGS) des risques sociaux du projet est fondamentale. Elle vise à examiner de manière continue et périodique si le PGS est mis en œuvre comme prévu dans le document d'évaluation sociale, s'il atteint ses objectifs en matière d'atténuation des risques sociaux, et s'il génère les impacts sociaux positifs attendus. Le suivi-évaluation est conçu pour :

- S'assurer que l'ensemble des informations collectées sont gérées par la mise en place d'un système de gestion de l'information conforme aux modèles et aux exigences de suivi-évaluation ;
- S'assurer en permanence que le planning des activités et du budget est exécuté en cohérence avec les prévisions ;
- Vérifier en permanence la réalisation qualitative et quantitative des résultats attendus et atteints dans les délais prescrits ;
- Détecter tout facteur et évolution imprévus de nature à influencer le PGS ;
- Identifier et recommander les mesures d'éradication et d'atténuation appropriées, aux instances responsables concernées, dans le cadre de procédures ordinaires ou exceptionnelles de programmation, dans les meilleurs délais.

Les principales activités du suivi-évaluation sont dans le tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Activités de suivi-évaluation du PGS

Principales activités	Descriptions
Suivre la mise en œuvre des activités du PGS	• Vérifier si les actions et les mesures d'atténuation prévues dans le PGS sont réalisées conformément au calendrier et aux procédures établies ; • Examiner l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles dédiées à la mise en œuvre du PGS ; • S'assurer que les processus de mise en œuvre respectent les directives et les normes définies dans le PGS (consultation des parties prenantes, gestion des plaintes)
Évaluer l'impact des mesures d'atténuation des risques sociaux définies dans le PGS	• Mesurer l'efficacité des mesures à prévenir ou lutter effectivement les risques sociaux ; • Identifier les impacts sociaux anticipés (positifs et négatifs) générés par la mise en œuvre mesures d'atténuation
Suivre les indicateurs de performance sociale	Collecter des informations pour suivre les indicateurs clés de performance sociale tout au long de l'application du PGS (le niveau de satisfaction des populations, le nombre de griefs reçus et traités, le niveau de participation des groupes vulnérables, le taux de consultation des femmes)
Évaluer la consultation/participation des parties prenantes	• Évaluer si les mécanismes de consultation et de participation des communautés vulnérables et des autres parties prenantes sont effectifs et inclusifs tout au long de la mise en œuvre du PGS ; • Vérifier comment les préoccupations et les suggestions des parties prenantes sont intégrées dans les ajustements du PGS ; • Vérifier la mise en œuvre du principe de boucle de rétroaction sur les suggestions des parties prenantes
Analyser la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	• S'assurer que le mécanisme de gestion des griefs est accessible, transparent et efficace pour recevoir, traiter et résoudre les plaintes liées aux impacts sociaux du projet ; • Examiner la nature et la fréquence des griefs pour identifier les problèmes émergents et orienter les actions correctives

Source : Étude d'Évaluation Sociale projet WURI, 2025

Official Use Only

8.6. Dispositif de gestion adaptative du PGS

Le Plan de Gestion Sociale (PGS) dans le cadre d'un projet WURI est un processus dynamique qui se déroule dans un environnement socio-identitaire complexe et marqué par des tensions et crises politiques. Pour garantir l'efficacité du PGS et sa capacité à atténuer les risques sociaux et à maximiser les impacts, une approche non-flexible de la surveillance et du suivi-évaluation s'avère hypothétiquement inopérante. C'est pourquoi la gestion adaptative de la matrice de surveillance et de suivi-évaluation revêt son essence d'importance.

La gestion adaptative n'est pas qu'une collecte de données. Il s'agit d'un processus qui implique l'ajustement des stratégies et des actions en fonction des résultats obtenus et des changements contextuels. Appliquée à la matrice de surveillance et de suivi-évaluation du PGS, elle permet de transformer cet outil initialement conçu comme un cadre de mesure en un instrument de prise de décision et d'amélioration continue.

Outre sa flexibilité, la gestion adaptative met l'accent sur la mesure des résultats et des impacts réels du projet sur le plan social. Cela implique de suivre des indicateurs qui reflètent les changements dans la vie des populations, leur niveau de satisfaction et la réduction des risques sociaux identifiés. L'implication active des populations, des organisations de la société civile, des autorités et d'autres parties prenantes dans le processus est fondamentale. Leurs perspectives et leurs connaissances peuvent apporter des éclairages sur les impacts réels du projet et sur l'efficacité des mesures d'atténuation. La gestion adaptative intègre ces retours d'information pour ajuster la matrice et les actions du PGS.

Les données collectées grâce à la matrice sont analysées non seulement pour rendre compte de l'avancement, mais aussi pour identifier les tendances, les défis inattendus et les leçons apprises. Ces apprentissages alimentent ensuite l'adaptation des stratégies et des mesures du PGS, ainsi que la révision de la matrice elle-même. La gestion adaptative fournit au projet des informations adaptées pour prendre des décisions efficaces.

8.7. Responsabilité de mise en œuvre du PGS

Le dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre et le suivi du présent PGS est présenté ci-dessous.

- ***Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)***

Le MEPS est l'organisation de tutelle du projet WURI Côte d'Ivoire. Ce ministère est chargé de porter la politique sociale et de l'emploi du gouvernement. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGS ses rôles sont :

- Prévention des inégalités sociales dans l'exécution du projet ;
- Prévention de la marginalisation des personnes vulnérables ;
- Facilitation des opérations de sensibilisation dans les différentes communautés ;
- S'assurer la délivrance de services de base aux populations à l'issue du projet ;
- Aide à la gestion des tensions et conflits et tout autre blocage dans la mise en œuvre du PGS ;
- Facilitation de la mise à disposition des ressources pour la mise en œuvre du PGS.

- ***Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant***

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Femme, de la Famille et de Protection de l'Enfant. Dans la mise en œuvre du PGS, ses fonctions porteront sur les aspects suivants :

Official Use Only

- Appui à la mobilisation / sensibilisation des femmes et filles dans la réalisation du projet afin d'éviter les exclusions ;
- Aide à la promotion du genre dans la mise en œuvre du projet ;
- Appui à la sensibilisation des parties prenantes sur les actes de violences sexuelles contre les cibles du projet ;
- Participation au référencement des survivant.e.s des incidents d'EAS/HS ;
- Aide à la mobilisation communautaires dans les villages et de sensibilisation des hommes sur la portée de l'identification des femmes et filles.

- ***Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la lutte contre la Pauvreté***

Le Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Cohésion Nationale, de Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté. Il a joué les rôles suivants dans la mise en œuvre du PGS :

- Appui à régler les cas de conflits sociaux dans les localités dans la mise en œuvre du projet ;
- Facilitation des opérations de sensibilisation des populations sur la portée sociale du projet WURI ;
- Aide à l'identification des personnes vulnérables en lien avec les deux ministères suscités ;
- Facilitation de la coordination des activités avec les OSC qui défendent les personnes vulnérables.

- ***Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur***

Le rôle principal du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur en Côte d'Ivoire est de mettre en œuvre la politique étrangère définie par le Gouvernement.

Les attributions du ministère dans la mise en œuvre du PGS sont :

- Appui à la mobilisation des ambassades en Côte d'Ivoire pour la mobilisation de leurs ressortissants à se faire identifier en vue de marquer la dimension inclusive du projet ;
- Susciter le principe d'intégration sous-régionale du projet en facilitant la communication avec les ressortissants des pays de la CEDEAO ;
- Appui à la gestion de situation de blocage qui implique les communautés étrangères.

- ***Collectivités/autorités territoriales : sous-préfectures, mairies et autorités communautaires (chefferie et leaders communautaires)***

Ces entités locales et administratives sont proches des populations. Elles ont une influence politique, sociale et culturelle de premier plan. À ce titre, elles ont une place déterminante dans la mise en œuvre du PGS, à savoir :

- Faciliter la mobilisation des populations et autres parties prenantes à adhérer au projet ;
- Appui à la sensibilisation et à la diffusion des informations sur le projet ;
- Facilitation à la réalisation des activités de consultation des populations ;
- Aide à la gestion des plaintes de premier niveau ;
- Prévention et règlement des conflits entre les travailleurs et les populations lors des opérations dans les différentes localités ;
- Appui à la remontée des suggestions des populations sur le projet.

- ***Unité de Gestion du Projet et Partenaires d'Exécution***

Official Use Only

La mise en œuvre du PGS revient principalement à l'UGP et ses organismes d'exécution du projet. L'UGP est chargée de veiller à la réalisation des activités prévues dans le PGS pour la conformité du projet aux exigences de sauvegarde pour atteindre les impacts sociaux. Pour ce faire, ses tâches sont :

- Valider le PGS en accord avec la Banque mondiale à l'aune des TDRs ;
- Utiliser efficacement le budget du PGS pour la mise en œuvre des activités identifiées ;
- Réaliser les activités de consultation des parties prenantes contenus dans le PGS qui préviennent les actes d'exclusion des groupes vulnérables ;
- Veiller à la gestion des plaintes conformément aux principes de la Banque mondiale ;
- Superviser la formation des travailleurs du projet sur les bonnes pratiques sociales, la signature du code de conduite et le respect des mesures de santé et sécurité au travail.

Official Use Only

CONCLUSION

Cette évaluation sociale du Projet WURI est consécutive à sa restructuration en 2022. Il avait été demandé de « mettre à jour l'évaluation sociale », en s'appuyant d'une part sur la précédente étude sociale réalisée en 2019, et d'autre part en tenant compte des différentes modifications apportées au projet.

L'objectif principal de l'étude était de doter le projet WURI d'un instrument de sauvegarde qui favorise l'inclusion sociale en vue de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base à travers une identification sécurisée, fiable et unique. A cet égard, l'enjeu était d'identifier, décrire et évaluer les enjeux sociaux significatifs potentiels du projet. Et ce, en identifiant les activités du projet susceptibles d'avoir des impacts sur les communautés, en évaluant les risques et en recommandant des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs.

Le projet WURI vise l'ensemble du territoire ivoirien aussi bien les nationaux que les non-nationaux en vue de faciliter leur accès aux services essentiels à travers des justificatifs uniques par la biométrie reconnus par le Gouvernement. Ainsi, la réalisation de l'étude sociale s'est faite en tenant compte d'une répartition géographique et sociale représentative et de qualité. Au total 11 régions de la Côte d'Ivoire ont été investiguées avec des consultations de 1897 personnes.

D'abord, l'étude a permis de faire une synthèse du cadre politique, légal et institutionnel qui encadre les activités d'identification des personnes en Côte d'Ivoire et ce, à travers des recherches documentaires. Ensuite, les rencontres avec les institutions publiques et privées ont permis d'identifier les personnes vulnérables concernées par le projet WURI et cartographier les zones rurales difficiles d'accès en Côte d'Ivoire. Certes, les documents du projet présentaient des groupes vulnérables. Mais les enquêtes de terrain ont contribué à affiner leurs statuts (voir résultats de l'enquête socio-économique). Enfin, les risques sociaux associés au projet et susceptibles d'exclure des catégories de populations ont été déterminés. L'identification de ces risques a été capitale dans la mesure où, des mesures préventives et d'atténuation de leurs impacts sont proposées. Ainsi, la bonification des impacts sociaux positifs du projet WURI est au fondement de l'étude d'évaluation sociale à travers le Plan de Gestion Sociale (PGS) élaboré . Et pour une mise en œuvre effective des actions/mesures déclinées dans le PGS, un Plan de Suivi et Évaluation a été élaboré avec une identification des acteurs impliqués dans la surveillance et le suivi.

Il importe de noter que le succès du projet WURI comportant un risque social élevé, réside donc dans le renforcement de ses aspects sociaux en associant tous les acteurs institutionnels et communautaires à son implémentation. Spécifiquement, les recommandations significatives pour garantir l'atteinte des objectifs du projet sont :

- Assurer l'existence d'un cadre juridique pertinent qui couvre toutes les activités opérationnelles du projet en l'occurrence la manipulation des données à caractère personnel ;
- Fonder la mise en œuvre du projet sur le principe de boucle de rétroaction avec les parties prenantes afin de promouvoir une communication active et constructive qui garantissent la mobilisation sociale ;
- Associer les entités locales, administratives, politiques, religieuses et communautaires aux activités opérationnelles telles que les campagnes de sensibilisation, d'information, de gestion des plaintes et d'enrôlement des populations. C'est une stratégie d'appropriation du projet par les bénéficiaires ;
- Tenir compte des contraintes et exigences des partenaires institutionnels et des bénéficiaires dans la planification des activités ;

Official Use Only

- Créer un cadre de formation et renforcement des capacités des acteurs pour assurer une durabilité des impacts du projet ;
- Former les agents opérationnels aux bonnes pratiques sociales, au respect des directives de santé et sécurité au travail ;
- Mettre à la disposition des parties prenantes des canaux de plaintes pour sécuriser l'engagement des populations ;
- Collaborer avec toutes les parties prenantes pour s'assurer qu'il n'y aura pas des personnes exclues des services sociaux.

Official Use Only

BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE, *Project Appraisal Document on a Proposed Credit in the Amount of SDR 72.4 Million (US$100 Million Equivalent) to the Republic of Côte d'Ivoire for the WURI - West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion Program*, Washington D.C., Banque Mondiale, 2018, 118 p.

CLARK Jonathan et DESAI Vyjayanti, « The Role of Digital Identity in Supporting the Livelihoods of Vulnerable Groups », in Martin Peitz & Joel Waldfogel (dir.), *The Oxford Handbook of the Digital Economy*, Oxford University Press, Oxford, 2021, pp. 770-791

Décret n° 2018-454 du 9 mai 2018 relatif au Registre National des Personnes Physiques (RNPP)

Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales

DESAI, Vyjayanti, METZ, Haelin, & LU, Caren, *By the Numbers: 1.1 Billion People without Proof of Identity*, World Bank Group (ID4D), Washington, DC, 2018, 2 p.

Groupe de la Banque mondiale. (2017). *Principes sur l'identification pour un développement durable : Vers l'ère numérique*. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, telle que modifiée par la loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020 et la loi constitutionnelle n° 2023-693 du 25 juillet 2023

Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'environnement

MIKE McGovern, *Engaging Marginalized Groups in the Design of Identification Systems in Africa*. World Bank, Washington, DC. 2019

OP/BP 4.01 : Évaluation environnementale

Rapport d'évaluation environnementale – intégration – genre du WURI Benin

Rapport d'évaluation sociale et environnementale WURI Togo

Rapport d'évaluation sociale WURI Guinée

République de Côte d'Ivoire, *Plan National de Développement (PND) 2016-2020*. Abidjan : Ministère du Plan et du Développement, 2016.

Official Use Only

ANNEXES (séparées)

Sept (07) catégories de documents sont joints séparément au rapport. Il s'agit de :

a. Questionnaire de l'enquête socio-économique
b. Guide d'entretien des consultations publiques
c. Décharges des courriers adressées aux parties prenantes
d. Procès-verbaux des consultations avec les parties prenantes institutionnelles
e. Procès-verbaux des consultations avec les hommes et femmes dans les villages
f. Liste de présence des consultations publiques
g. Images des investigations de terrains
h. Matrice des informations collectées durant les consultations publiques

10 localités ont été investiguées dans le cadre de l'étude. Les annexes d. à g. sont groupées par localité pour faciliter la lecture et la compréhension des documents. Ainsi, les titres des annexes sont :

- **Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête socio-économique**
- **Annexe 2 : Guide d'entretien des consultations publiques**
- **Annexe 3 : Décharges des courriers adressées aux parties prenantes**
- **Annexe 4 : Procès-verbaux des consultations avec les parties prenantes institutionnelles, Procès-verbaux des consultations avec les communautés villageoises, Liste de présence des consultations publiques et Images dans les sous-préfectures visitées**
- **Annexe 5 : Matrice des informations collectées durant les consultations publiques**

Official Use Only

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST (WURI) – COTE D'IVOIRE

Financement : CREDIT IDA : N° 6239-CI

ANNEXES :

RAPPORT ÉVALUATION SOCIALE PROJET WURI CÔTE D'IVOIRE

Juillet 2025

TABLE DES MATIERES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE 3

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN DES CONSULTATIONS PUBLIQUES 24

ANNEXE 3 : DECHARGES DES COURRIERS ADRESSEES AUX PARTIES PRENANTES 26

ANNEXE 4 : PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES, PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS VILLAGEOISES ET LISTE DE PRESENCE DES GROUPES D'ANIMATIONS 49

OUANGOLODOUGOU 50

KASSERE 64

BEOUMI 87

DALOA 101

SANGOUINE 118

GBAPLEU 136

GRAND BEREBY 156

MEAGUI 177

BONDOUKOU 198

NIABLE 217

ANNEXE 5 : MATRICE DES INFORMATIONS COLLECTEES DURANT LES CONSULTATIONS PUBLIQUES 235

ETAPE DU NORD 236

ETAPE DU CENTRE ET CENTRE-OUEST 242

ETAPE DE L'OUEST 252

ETAPE DU SUD 260

ETAPE DE L'EST 271

ANNEXE 1 :

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE

PROJET WURI QUESTIONNAIRE

This note can be read out loud

Acceptez-vous de participer à cette étude ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

Affectation des zones

Noms des enquêteurs

- DAGROU ROMÉO
- SANOU MOUNIR
- ZELI GONTRAN
- FRANCK DYLAN
- AKAFOU CYNTHIA
- KABRAN DAO
- SOURALET RHODE
- ZAMBLE MORO
- N'GUESSAN VANESSA
- DIGBO MARC

Zones géographiques 1

- Nord

Zones géographiques 2

- Sud

Zones géographiques 3

- Est

Zones géographiques 4

- Centre

Zones géographiques 5

- Ouest

» Districts

» » Régions

Savanes

- Tchologo
- Bagoué

» » » Départements

Tchologo / Bagoué

- Ouangolo
- Boundiali

» » » »Sous-Préfecture

Ouangolo / Boundiali

- Ouangolo
- Kasséré

» Districts

» » Régions

Bas-Sassandra

- Nawa
- San-Pedro

» » » Départements

Nawa / San-Pédro

- Méagui
- San-Pédro

» » » »Sous-Préfecture

Méagui / San-Pédro

- Méagui
- Grand Béréby

» Districts

» » Régions

Comoé / Zanzan

- Indénié Djuablin
- Gontougou / Bounkani

» » » Départements

Indénié Djuablin / Gontougo - Bounkani

- Abengourou
- Bondoukou et Bouna

» » » »Sous-Préfecture

Abengourou / Bondoukou-Bouna

- Niablé
- Bondoukou

» Districts

» » Régions

Sassandra-Marahoué / Vallée du Bandama

- Haut-Sassandra
- Gbêkè

» » » Départements

Haut-sassandra / Gbèkè

- Daloa
- Béoumi

» » » Sous-Préfectures

Daloa / Béoumi

- Daloa
- Béoumi

» Districts

» » Régions

Montagnes

- Guémon
- Tonkpi

» » » Départements

Guémon / Tonkpi

- Duékoué
- Man

» » » »Sous-Préfectures

Duékoué / Man

- Gbapleu
- Sangouiné

Enter a date and time

yyyy-mm-dd hh:mm

I- Profil socio-démographique

1- Sexe

Ne pas posez la question, cocher la réponse par observation

- Masculin
- Féminin

2- Tranche d'âge

- Entre 16 de 20 ans
- Entre 21 et 30 ans
- Entre 31 et 40 ans
- Entre 41 et 50 ans
- Entre 50 et 60 ans
- Plus de 60 ans

3- Situation matrimoniale

- ◯ Marié(e) coutumièrement
- ◯ Marié(e) légalement
- ◯ Divorcé(e)
- ◯ Célibataire
- ◯ Séparé
- ◯ Veuf(ve)

4- Nationalité

- ◯ Ivoirienne
- ◯ Burkinabè
- ◯ Malienne
- ◯ Guinéenne
- ◯ Togolaise
- ◯ Béninoise
- ◯ Sénégalaise
- ◯ Ghanéenne
- ◯ Autre

5- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

6- Niveau d'éducation scolaire

- ◯ Cycle primaire
- ◯ Cycle secondaire
- ◯ Cycle universitaire
- ◯ Jamais scolarisé

7- Savez-vous lire ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

8- Savez-vous écrire ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

9- Quelle est votre activité principale ?

- ◯ Fonctionnaire / employé du public
- ◯ Agriculteur
- ◯ Commerçant
- ◯ Entrepreneur
- ◯ Salarié indépendant
- ◯ Sans emploi
- ◯ Salarié du privé
- ◯ Autre

10- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

11- Combien êtes-vous dans le ménage où vous vivez présentement ?

_____

12- Quels sont les appareils électro-ménagers que vous avez ?

Lire les modalités de réponses

- ☐ Radios
- ☐ Téléviseurs
- ☐ Téléphones fixes
- ☐ Téléphones mobiles (non smartphone)
- ☐ Smartphones
- ☐ Ordinateurs
- ☐ Autre

12'. Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

» 13- Avez-vous, au cours des 10 derniers mois, par manque de moyens dans votre ménage (compléter avec chaque modalité ci-contre)

1- Manger des aliments moins chers que d'habitude ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

2- Emprunter de la nourriture à des amis ou de la famille

- ◯ Oui
- ◯ Non

3- Limiter la quantité de repas de tout le ménage ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

4- Restreindre la consommation des adultes au profit des petits enfants ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

5- Réduire le nombre de repas par jour ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

14- Quel est votre statut d'occupation de votre logement ?

- ◯ Propriétaire
- ◯ Locataire
- ◯ Logé gratuitement

15- Si vous êtes « propriétaire » de votre logement, comment avez-vous acquis le terrain où est construit votre logement ?

- ◯ Achat
- ◯ Héritage
- ◯ Don et leg
- ◯ Location
- ◯ Autre

16- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

II- Possession des documents d'identification

17- Quels sont les documents d'identification que vous connaissez en Côte d'Ivoire

Ne pas lire les réponses. " si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses "

- [ ] Carte d'électeur CEI
- [ ] Carte Nationale d'Identité (CNI)
- [ ] Passeport
- [ ] Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- [ ] Carte Consulaire
- [ ] Permis de conduire
- [ ] Carte de résidence
- [ ] Certificat de nationalité
- [ ] Extrait d'acte de naissance
- [ ] Jugement supplétif
- [ ] Carte professionnelle
- [ ] Attestation d'identité
- [ ] Permis de libre circulation de moins de 3 mois
- [ ] Carte de résident ressortissant CEDEAO
- [ ] Carte de séjour ressortissant hors CEDEAO
- [ ] CNI du pays d'origine
- [ ] Carte de réfugié
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

18- Si "Autre" à la question précédente, précisez

19- En tant qu'Ivoirien, quels sont les documents d'identification que vous avez ?
Lire les réponses." si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses "

- [ ] Carte d'électeur CEI
- [ ] Carte Nationale d'Identité (CNI)
- [ ] Passeport
- [ ] Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- [ ] Carte Consulaire
- [ ] Permis de conduire
- [ ] Certificat de nationalité
- [ ] Extrait d'acte de naissance
- [ ] Jugement supplétif
- [ ] Carte professionnelle
- [ ] Attestation d'identité
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

20- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

21- En tant que non ivoirien, quels sont les documents d'identification que vous avez ?
Lire les réponses." si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses "

- [ ] Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- [ ] Carte Consulaire
- [ ] Permis de conduire
- [ ] Carte de résidence
- [ ] Extrait de naissance
- [ ] Jugement supplétif
- [ ] Carte professionnelle
- [ ] Permis de libre circulation de moins de 3 mois
- [ ] Carte de résident ressortissant CEDEAO
- [ ] Carte de séjour ressortissant hors CEDEAO
- [ ] CNI du pays d'origine
- [ ] Carte de réfugié
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

22- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

23- En tant qu'Ivoirien, quels autres documents d'identification souhaiteriez-vous avoir ?

Ne pas lire les réponses. " si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses ". Interdis de cocher les réponses déjà cochées à la question précédente .

- [ ] Carte d'électeur CEI
- [ ] Carte Nationale d'Identité (CNI)
- [ ] Passeport
- [ ] Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- [ ] Carte Consulaire
- [ ] Permis de conduire
- [ ] Certificat de nationalité
- [ ] Extrait d'acte de naissance
- [ ] Jugement supplétif
- [ ] Carte professionnelle
- [ ] Attestation d'identité
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

24- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

25- En tant que non ivoirien, quels autres documents d'identification souhaiteriez-vous avoir ?

Lire les réponses. " si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses "

- [ ] Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- [ ] Carte Consulaire
- [ ] Permis de conduire
- [ ] Carte de résidence
- [ ] Extrait d'acte de naissance
- [ ] Jugement supplétif
- [ ] Carte professionnelle
- [ ] Permis de libre circulation de moins de 3 mois
- [ ] Carte de résident ressortissant CEDEAO
- [ ] Carte de séjour ressortissant hors CEDEAO
- [ ] CNI du pays d'origine
- [ ] Carte de réfugié
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

26- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

27- Pourquoi n'avez-vous pas encore les autres documents d'identification souhaités ?

Ne pas lire les réponses ("3 réponses au maximum")

- [ ] Coût élevé
- [ ] Lieu de demande éloigné
- [ ] Non possession des documents exigés
- [ ] Méconnaissance de la procédure de demande
- [ ] Personnel non professionnel
- [ ] Temps long de dépôt de la demande
- [ ] Autre

28- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

29- Quel est votre degré de satisfaction du temps de délivrance des documents d'identification en Côte d'Ivoire ?

- ◯ Très satisfait
- ◯ Satisfait
- ◯ Ni satisfait, ni insatisfait
- ◯ Insatisfait
- ◯ Très insatisfait

30- Quel est le document d'identification le plus difficile à avoir pour les Ivoiriens ?

Ne pas lire les réponses. " si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses "

- ◯ Carte d'électeur CEI
- ◯ Carte Nationale d'Identité (CNI)
- ◯ Passeport
- ◯ Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- ◯ Carte Consulaire
- ◯ Permis de conduire
- ◯ Certificat de nationalité
- ◯ Extrait d'acte de naissance
- ◯ Jugement supplétif
- ◯ Carte professionnelle
- ◯ Attestation d'identité
- ◯ Aucun
- ◯ Autre

31- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

32- Quel est le document d'identification le plus difficile à avoir pour les non ivoiriens ?

Ne pas lire les réponses; " si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses "

- Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- Carte Consulaire
- Permis de conduire
- Carte de résidence
- Extrait d'acte de naissance
- Jugement supplétif
- Carte professionnelle
- Permis de libre circulation de moins de 3 mois
- Carte de résident ressortissant CEDEAO
- Carte de séjour ressortissant hors CEDEAO
- CNI du pays d'origine
- Carte de réfugié
- Aucun
- Autre

33- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

34- Quels sont les services d'identification que vous connaissez en Côte d'Ivoire ?

Ne pas lire les réponses. " si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses"

- [ ] Mairie
- [ ] ONECI
- [ ] CNAM
- [ ] Justice
- [ ] Sous-Préfecture
- [ ] les commissariats de police
- [ ] les ambassades
- [ ] Ministère des transport /DGTT/ Quipux Afrique
- [ ] SNEDAI
- [ ] CEI
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

35- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

36- Selon vous, les services d'identification respectent-ils les délais de délivrance des documents d'identification en Côte d'Ivoire ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

37- Si "Non" à la question précédente, pourquoi ne respectent-ils pas les délais de délivrance des documents d'identification ?

Ne pas lire les réponses

- ☐ Personnel en nombre insuffisant
- ☐ Procédure administrative longue
- ☐ Mauvaise organisation
- ☐ Les erreurs répétitives
- ☐ Panne technique
- ☐ Manque d'équipement de production des documents
- ☐ Forte demande
- ☐ Autre

38- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

39- La Carte d'Identité Nationale (CNI) est-elle délivrée dans le délai ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

40- La Carte de Couverture Maladie Universelle est-elle délivrée dans le délai ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

41- Le passeport est-il délivré dans le délai en Côte d'Ivoire ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

42- Le Certificat de nationalité est-il délivré dans le délai en Côte d'Ivoire ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

43- L'extrait de naissance est-il délivré dans le délai en Côte d'Ivoire ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

44- Le Certificat de résidence est-il délivré dans le délai en Côte d'Ivoire ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

45- La Carte Consulaire est-elle délivrée dans le délai par votre ambassade ?

- Oui
- Non

46- Avez-vous été témoin ou avez entendu parler d'incidents de discrimination dans le processus d'obtention d'un document d'dentification ?

- Oui
- Non

47- Avez-vous confiance dans la sécurité de vos données personnelles fournies en vue d'obtenir un document d'identification ?

- Oui
- Non

48- Dans vos différents processus d'obtention d'un document d'identification, bénéficiez-vous du soutien de votre communauté ou association ?

- Oui
- Non

49- Quelles sont les principales craintes qui vous poussent à recourir à votre réseau de soutien pour obtenir un document d'identification ?

Choisir au maximum 3 réponses

- Ne pas obtenir le document
- Ne pas comprendre la procédure
- Ne pas être à mesure de payer
- Faire de longue fil d'attente
- Ne pas pouvoir m'exprimer devant l'instance
- Autre

50- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

51- Pensez-vous que vos droits liés à l'obtention d'un document d'identification sont garantis en Côte d'Ivoire ?

- Oui
- Non

52- Quels sont les principaux empêchements pour obtenir un document d'identification en Côte d'Ivoire?

Choisir au maximum 3 réponses

- [ ] Le caractère payant
- [ ] La langue à utilisation pour demander un document
- [ ] La lourdeur administrative
- [ ] La distance à parcourir pour faire la demande
- [ ] La technologie numérique
- [ ] Autre

53- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

54- Quelles sont les obstacles qui empêchent les personnes âgées ou handicapées d'accéder aux services d'identification ?

Choisir au maximum 3 réponses

- [ ] L'éloignement des services
- [ ] La lourdeur administrative
- [ ] Les délais trop longs
- [ ] La stigmatisation/jugement social
- [ ] Le caractère payant du document
- [ ] Autre

55- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

56- Y a-t-il des personnes dans votre ménage qui ne possèdent aucun document d'identité ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

57- Combien de personne de votre ménage ne possèdent aucun document d'identité ?

_____

III- Utilisation des documents d'identification

58. Parmi les documents d'identification des Ivoiriens, quels sont les plus importants pour vous ?

Ne pas lire les réponses. 3 réponses au maximum. " si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses "

- [ ] Carte d'électeur CEI
- [ ] Carte Nationale d'Identité (CNI)
- [ ] Passeport
- [ ] Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- [ ] Carte Consulaire
- [ ] Permis de conduire
- [ ] Certificat de nationalité
- [ ] Extrait d'acte de naissance
- [ ] Jugement supplétif
- [ ] Carte professionnelle
- [ ] Attestation d'identité
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

59- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

60- Parmi les documents d'identification des non nationaux, citez les 3 plus importants pour vous ?

Ne pas lire les réponses. 3 réponses au maximum. " si "Aucun" coché, ne pas choisir les autres réponses "

- [ ] Carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- [ ] Carte Consulaire
- [ ] Carte Nationale d'identité du pays d'origine
- [ ] Permis de conduire
- [ ] Extrait d'acte de naissance
- [ ] Jugement supplétif
- [ ] Carte professionnelle
- [ ] Permis de libre circulation de moins de 3 mois
- [ ] Carte de résident ressortissant CEDEAO
- [ ] Carte de séjour ressortissant hors CEDEAO
- [ ] Carte de réfugié
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

61- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

62- Quels sont les avantages d'un document d'identification ?

Ne pas lire les réponses (3 réponses maximum)

- [ ] Éducation
- [ ] Santé
- [ ] Banque
- [ ] Activités professionnelle / commerciale
- [ ] Voyage
- [ ] Vote
- [ ] Logement
- [ ] Formalités administratives
- [ ] Assistance sociale
- [ ] Autre

63- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

64- Quels sont les services dont vous avez accès avec les documents d'identification que vous avez ?

Ne pas lire les réponses

- [ ] Éducation
- [ ] Santé
- [ ] Banque
- [ ] Activités professionnelle / commerciale
- [ ] Voyage
- [ ] Vote
- [ ] Logement
- [ ] formalités administratives
- [ ] Assistance sociale
- [ ] Autre

65- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

66- Avez-vous rencontré des difficultés à accéder à un ou des services par manque de document d'identification exigé ?

- ◯ Oui
- ◯ Non

67- Si "oui" à la question précédente, citez ces services

" Ne pas lire les réponses". " 3 réponses au maximum"

- [ ] Éducation
- [ ] Santé
- [ ] Banque
- [ ] Activités professionnelle / commerciale
- [ ] Voyage
- [ ] Vote
- [ ] Logement
- [ ] Formalités administratives
- [ ] Assistance sociale
- [ ] Autre

68- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

IV- Perceptions du numéro d'identification unique pour accès aux services de base

69- Que pensez vous, de la décision de l'État d'attribuer un numéro d'identifiant unique à chaque résident de la Côte d'Ivoire pour faciliter l'accès aux services de base ?

- ◯ Je suis totalement d'accord
- ◯ Je suis plutôt d'accord
- ◯ Je ne suis ni d'accord ni en désaccord
- ◯ Je suis plutôt en désaccord
- ◯ Je suis totalement en désaccord

70- Selon vous quels sont les risques liés à l'opération d'attribution de numéro d'identification unique à chaque résident en Côte d'Ivoire ?

Ne pas lire les réponses (3 réponses au maximum)

- [ ] Exclusion / Discrimination
- [ ] Utilisation abusive des données à caractère personnel
- [ ] Vol d'identité
- [ ] Non adhésion liée à des causes culturelles ou religieuses
- [ ] Mauvaise compréhension des objectifs de l'opération / manipulation politique
- [ ] Manque de communication
- [ ] Risque de VBG - Conflits familiaux / communautaires / intercommunautaires
- [ ] Autre

71- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

72- Quels sont les groupes de personnes qui sont plus exposées à l'exclusion dans l'opération d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire ?

Ne pas lire les réponses. (3 réponses au maximum). Si "Aucun" cochée, ne pas cochée d'autres réponses.

- [ ] Les femmes
- [ ] Les personnes handicapés
- [ ] Les refugiés
- [ ] Les apatrides
- [ ] Les sans emplois
- [ ] Les personnes âgées
- [ ] Les jeunes
- [ ] Les étrangers/migrants
- [ ] Les personnes en situation de précarité économique
- [ ] Les habitants des quartiers précaires
- [ ] Les travailleurs informels
- [ ] Les déplacés internes
- [ ] Les enfants employés dans les activités agricoles
- [ ] Les enfants non scolarisés
- [ ] Les veufs/ves
- [ ] Les orphelins
- [ ] Les minorités sexuelles
- [ ] Aucun
- [ ] Autre

73- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

74- Quelles sont vos propositions pour réussir l'opération d'attribution de numéro d'dentification à chaque résident en Côte d'Ivoire leur permettant d'avoir accès à des services ?

Ne pas lire les réponses (3 réponses au maximum).

- [ ] Communiquer intensément sur les avantages de l'opération aux populations
- [ ] Faciliter les procédures de l'identification
- [ ] Impliquer les leaders et communités dans l'opération
- [ ] Former le personnel aux bonnes pratiques de travail auprès des populations
- [ ] Assurer l'inclusion de tous
- [ ] Garantir la sécurité des données à caractère personnel
- [ ] Disposer de ressources suffisantes pour l'opération
- [ ] Autre

75- Si "Autre" à la question précédente, précisez

_____

Merci pour votre participation.

Record your current location

latitude (x.y °)

longitude (x.y °)

altitude (m)

précision (m)



ANNEXE 2 :

GUIDE D'ENTRETIEN DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

ETUDE EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

GUIDE D'ENTRETIEN

A adapter aux cibles

Cibles sous-préfecture : Mairie, Groupe de femmes, groupe de jeunes, communauté étrangère et leaders religieux.

Cible village : Consultation communautaire séparée (femmes / hommes)

- Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les population ?
- Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?
- Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non possession de documents d'identification ?
- Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?
- Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?
- Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?
- Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?
- les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?
- Vos craintes par rapport au projet
- Vos attente / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet

ANNEXE 3 :

DECHARGES DES COURRIERS ADRESSEES AUX PARTIES PRENANTES

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT

N° 0819 /MEPS/CAB-02/WURI-GD

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 20 MARS 2025

A

Madame la Directrice Générale
de la Protection Sociale

ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Madame la Directrice Générale

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien ladite étude.

L'étude a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. Aussi le Consultant et son équipe sollicitent t-ils une séance de travail, les **mardi 25 et mercredi 26 mars 2025** avec respectivement la **Direction de l'Action Sociale (DAS)** et la **Direction de la Promotion des Personnes Handicapées (DPPH).**

Par la présente, je voudrais vous inviter à bien vouloir prendre les dispositions utiles pour la tenue de ces réunions et pour désigner un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toutes informations complémentaires, vous pourrez prendre l'attache des personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci ;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma parfaite considération.

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE
Direction Générale de la Protection Sociale
20/03/2025

Bintou COULIBALY

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

27 20 23 92 35

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0329 /MEPS/CAB-01/WURI

Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la lutte Contre la Pauvreté
Reçu 17 02 2025
COURRIER ARRIVEE
N°: 000513

Abidjan, le 11 FEV 2025

TOURA
Se étage

/-)

Monsieur le Directeur de Cabinet
du Ministère de la Cohésion
Nationale, de la Solidarité et de
la Lutte contre la Pauvreté

ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

27 20 23 91 75/80

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail les **17 et 18 février 2025** respectivement avec **la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté** et **l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS)** rattachés à votre Ministère.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes des structures susmentionnées. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur de Cabinet**, l'assurance de ma considération distinguée.

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

Tel: 27-20-21-55-68

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 04 FEV 2025

N° 0264 /MEPS/CAB-01

Ministère de la Femme,
de la Famille et de l'Enfant
Le 06-02-2025
15H59
COURRIER ARRIVEE
S/N° 504

/-)

Monsieur le Directeur de Cabinet
du Ministère de la Femme,
de la Famille et de l'Enfant
(MFFE)

ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail les **21, 24 et 25 février 2025** respectivement avec **le Programme National de Lutte contre les Violences Basée sur le Genre (PNLVBG), la Cellule de Lutte contre la Traitre, l'exploitation et le Travail des Enfants** et **le Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA** rattachés à votre Ministère.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes des structures susmentionnées. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur de Cabinet,** l'assurance de ma considération distinguée.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

Ministère de la Protection Sociale et de l'Emploi — Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0265 /MEPS/CAB-01

Abidjan, le 04 FEV 2025

/-)

Monsieur le Directeur de Cabinet
du Ministère de la Transition
Numérique et de la Digitalisation
ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **jeudi 20 février 2025** avec la **Direction du Développement des Infrastructures Numériques et des Postes, précisément la Sous-direction de l'intelligence et de l'économie numérique** rattachée à votre Ministère.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes des structures susmentionnées. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur de Cabinet,** l'assurance de ma considération distinguée.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

Gnonléba Aubin TAPE

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0330 /MEPS/CAB-01/WURI

Abidjan, le 11 FEV 2025

/-)

Monsieur le Directeur de Cabinet
du Ministère des Affaires Etrangères
de l'Intégration Africaine et des
Ivoiriens de l'Extérieur

ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **mercredi 19 février 2025** avec la **Direction Générale des Politiques d'Intégration (DGPI)** rattachée à votre Ministère.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes des structures susmentionnées. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439
  email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151
  email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur de Cabinet,** l'assurance de ma considération distinguée.

12 FEV 2025
2553

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- Note de présentation du Projet WURI ;
- Liste des sujets à aborder

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

N° 0261 /MEPS/CAB-01

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 04 FEV 2025

/-)

Monsieur le Directeur Général
de l'Office National de l'Etat
Civil et de l'Identification

ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **mardi 25 février 2025** au sein de votre structure.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre structure. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

OFFICE NATIONAL DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTIFICATION
LE 11-02-2025
COURRIER ARRIVEE
SIN°

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

27 20 30 fg 20

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 04 FEV 2025

N° 0256 /MEPS/CAB-01

07/02/2025

/-)

Monsieur le Directeur Général
de l'Autorité de Régulation des
Télécommunications/TIC
de Côte d'Ivoire (ARTCI)

ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **vendredi 21 février 2025** au sein de votre structure.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre structure. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

Gnonléba Aubin TAPE

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0254 /MEPS/CAB-01

Abidjan, le 04 FEV 2025

/-)

Madame la Directrice
De FONDYGENDER Côte d'Ivoire
ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Madame la Directrice,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **mercredi 19 février 2025** au sein de votre organisation.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre structure. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice**, l'expression de mes Hommages.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

D.F / 10/02/2025

Gnonléba Aubin TAPE

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0255 /MEPS/CAB-01

Abidjan, le 04 FEV 2025

/-)

Madame la Directrice Exécutive
du Réseau Africain de Lutte
contre l'Immigration Clandestine
(REALIC)
ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Madame la Directrice Exécutive,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **mercredi 19 février 2025** au sein de votre organisation.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre structure. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice Exécutive**, l'expression de mes Hommages.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

Réseau Ouest Africain Pour La Lutte Contre L'immigration Clandestine REALIC CI

Gnonléba Aubin TAPE

87 82 24 62 68 / 01 51 96 45 24

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

N° 0259 /MEPS/CAB-01

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 04 FEV 2025

/-)

Madame la Présidente
du Conseil national des Droits de
L'Homme (CNDH)

ABIDJAN

CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)
Le 10-02-2025
COURRIER ARRIVEE
S/N°: 0239
27225 20090

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **mercredi 26 février 2025** au sein de votre organisation.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre structure. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre, pour la désignation d'un point focal, en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de mes Hommages.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

Ministère de l'Emploi de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 04 FEV 2025

N° 0262 /MEPS/CAB-01

/-)

Madame la Directrice Générale
de SNEDAI Groupe
ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **jeudi 27 février 2025** au sein de votre organisation.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre structure. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :
- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de mes Hommages.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

Gnonléba Aubin TAPE

SNEDAI - GROUPE
11 FEV. 2025
COURRIER ARRIVÉ

Tel : 27-22-51-0800

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0268 /MEPS/CAB-01

Abidjan, le 04 FEV 2025

/-)

Monsieur le Chef de Mission
de l'Organisation Internationale
de la Migration-Côte d'Ivoire

ABIDJAN

Objet : Consultation des parties prenantes du Projet WURI

Monsieur le Chef de mission,

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'évaluation sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, décrire et évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du projet WURI. A cette fin, le Consultant et son équipe sollicitent une séance de travail le **lundi 24 février 2025** au sein de votre organisation.

Pour la réussite de cette mission, votre appui facilitera l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre structure. Par ailleurs, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la désignation d'un point focal en vue de faciliter les correspondances et les interactions avec le Consultant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les personnes suivantes :
- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439 email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Chef de mission**, l'assurance de ma considération distinguée.

P.J :
- *Note de présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des sujets à aborder.*

Reçu le 07-02-2025
Agent Vigasstance - TAPE -
27-22-52-82-00-

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 12 FEV 2025

N° 0338 /MEPS/CAB-01/WURI

/-)

Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Département
d'Abengourou

ABENGOUROU

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Niablé du **vendredi 28 février au jeudi 06 mars 2025.** Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de la sous-préfecture rattachée à votre département.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

N° 0339 /MEPS/CAB-01

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Madame le Préfet
du Département de Béoumi
BEOUMI

Objet : Informations

Madame le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Béoumi du **mercredi 19 au samedi 22 février 2025.** Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre circonscription administrative. Par ailleurs, je voudrais solliciter la participation effective des différents acteurs listés en ***annexe 2***, à la séance de consultation publique qui se tiendra à la Préfecture.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous d'agréer, **Madame le Préfet,** l'expression de mes respectueux hommages.

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des parties prenantes ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

N° 0337 /MEPS/CAB-01/WURI

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Département
de Boundiali

BOUNDIALI

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Kasséré du **mardi 18 au lundi 24 février 2025.** Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de la sous-préfecture rattachée à votre département.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

N° 0336 /MEPS/CAB-01/WURI

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Département
de Bondoukou

BONDOUKOU

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Bondoukou du **jeudi 27 février au dimanche 02 mars 2025.** Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre circonscription administrative. Par ailleurs, je voudrais solliciter la participation effective des différents acteurs listés en ***annexe 2***, à la séance de consultation publique qui se tiendra à la Préfecture.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des parties prenantes ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0335 /MEPS/CAB-01/WURI

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Département de Daloa
DALOA

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Daloa du **jeudi 20 au mercredi 26 février 2025**. Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre circonscription administrative. Par ailleurs, je voudrais solliciter la participation effective des différents acteurs listés en ***annexe 2***, à la séance de consultation publique qui se tiendra à la Préfecture.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonleba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des parties prenantes ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

N° 0333 /MEPS/CAB-01/WURI

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Département
de Duékoué

DUEKOUE

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Gbapleu, du **vendredi 21 au vendredi 28 février 2025.** Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de la sous-préfecture rattachée à votre département.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0332 /MEPS/CAB-01/WURI

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Département de Man

MAN

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Sangouiné du **vendredi 21 au lundi 24 février 2025**. Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre enfin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de la sous-préfecture rattachée à votre département.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :
- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
Présentation du Projet WURI ;
Programme d'activité de la mission

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0331 /MEPS/CAB-01/WURI

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Département
de San-Pedro
SAN-PEDRO

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Grand-Béréby, du **lundi 24 au jeudi 27 février 2025**. Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de la sous-préfecture rattachée à votre département.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :
- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 0340 /MEPS/CAB-01/WURI

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Monsieur le Préfet
du Département de Méagui
MEAGUI

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Méagui du **mardi 25 février au lundi 03 mars 2025.** Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre circonscription administrative. Par ailleurs, je voudrais solliciter la participation effective des différents acteurs listés en ***annexe 2***, à la séance de consultation publique qui se tiendra à la Préfecture.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Le Directeur de Cabinet

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des parties prenantes ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DIRECTEUR DE CABINET

N° 0334 /MEPS/CAB-01/WURI

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 12 FEV 2025

/-)

Monsieur le Préfet
du Département de
Ouangolodougou

OUANGOLODOUGOU

Objet : Informations

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration de l'Etude d'Evaluation Sociale (EES) du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) Côte d'Ivoire, l'Unité de Gestion du Projet WURI a mandaté Docteur BOUAKI Kouadio Baya et son équipe pour mener à bien cette étude.

Elle a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux sociaux significatifs en vue de prendre en compte les avis et recommandations des parties prenantes pour garantir la durabilité du Projet WURI.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Unité de Gestion du Projet et le Consultant effectueront une mission de consultation publique dans la sous-préfecture de Ouangolodougou du **lundi 17 au jeudi 20 février 2025.**Cette mission consistera en la collecte d'informations auprès des acteurs clés du Projet, conformément au programme d'activité joint à la présente.

Pour la réussite de cette mission, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre afin de faciliter l'accès du Consultant et son équipe aux parties prenantes de votre circonscription administrative. Par ailleurs, je voudrais solliciter la participation effective des différents acteurs listés en ***annexe 2***, à la séance de consultation publique qui se tiendra à la Préfecture.

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre l'attache de :

- Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI : 0101041439, email : kadoman@wuri.ci;
- Dr. BOUAKI Kouadio Baya, Consultant de l'étude : 0707330151 email : bouaki.bayakouadio@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet,** l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

Gnonléba Aubin TAPE

P.J :
- *Présentation du Projet WURI ;*
- *Liste des parties prenantes ;*
- *Programme d'activité de la mission.*

ANNEXE 4 :

PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES, PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS VILLAGEOISES ET LISTE DE PRESENCE DES GROUPES D'ANIMATIONS

OUANGOLODOUGOU

1. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA PREFECTURE DE OUANGOLODOUGOU

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet WURI, une séance de consultation publique s'est tenue le lundi 17 Février 2025, de 10 h 30 à 12 h 40, sous la Présidence de Monsieur le Préfet du Département de Ouangolodougou, Monsieur TOURE Djamatigui. Etaient également présents, le Sous-préfet de Ouangolodougou, Monsieur SYLLA Ibrahim et les parties prenantes initialement invitées (voir liste de présence).

Monsieur le Préfet, après les civilités à l'auditoire, a situé le contexte de la rencontre avant de passer la parole à l'équipe de la mission.

Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale au WURI, Chef de la mission, a tout d'abord remercié l'assemblée pour sa présence à cette séance, avant de présenter le programme de la consultation publique qui se décline comme suit :

- Présentation du Projet ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Echanges ;
- Clôture de la séance.

Ensuite, M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication au WURI a présenté le projet WURI en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du Projet WURI ;
- Composantes du Projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

1

ECHANGES		
INTERVENANTS	PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS	REPONSES
M. N'DRI Hervé, Représentant du DR de l'Emploi et de la Protection sociale	il s'est interrogé sur la réalisation d'une étude des causes liées à la non identification des populations.	A cette question, Dr. ADOMAN Francis a indiqué que le projet WURI, à travers l'étude d'évaluation sociale devra identifier les causes du problème d'identification en Côte d'Ivoire.
M. NIAMKE Fian, Représentant DD de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières	Comment enrôler les enfants qui n'ont aucun document ?	M. COULIBALY, superviseur de la CMU a indiqué que les enrôlements à la CMU peuvent se faire avec la déclaration sur l'honneur accompagnée de deux témoins.
M. OUATTARA Adama Lanzeni, Chef de village de Nambingué	S'agira t-il d'une opération d'enrôlement ou de sensibilisation dans son village ?	M. Coulibaly de la CNAM a précisé qu'il y a déjà une équipe d'agents enrôleurs dans le village. Cette mission porte sur la sensibilisation des populations sur le projet WURI
M. OUATTARA Mamadou, Chef du village de Torla	Doit-on enrôler à la CMU, des personnes déjà enrôlées ?	M. COULIBALY a informé l'auditoire que l'enrôlement est unique. Mais il y a des possibilités d'actualisation des données biographiques et biométriques en cas d'erreurs.
M. OUATTARA Souleymane, habitant du village de Nambingué	L'aspect intégration du projet WURI n'est pas bien perçu	Dr. ADOMAN, du projet WURI a expliqué à l'auditoire les objectifs et activités qui caractérisent l'enjeu sous-régional et d'intégration du projet. Il a pris les exemples du terrorisme, du transport et de la lutte contre la drogue adressés par le projet WURI.
M. SYLLA Ibrahim, Sous-préfet de Ouangolodougou	Quelle différence entre le NNI et le numéro de sécurité sociale ?	M. Coulibaly de la CMU, a expliqué que le numéro de sécurité sociale est international et permet de bénéficier de services sociaux à l'international comme au plan national.

2

A la suite des échanges, **M. DAGROU Roméo**, Représentant du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la région du Tchologo, a exposé sur le mode opératoire de l'évaluation sociale en trois (03) points :

- Importance de l'étude d'évaluation sociale ;
- Méthodologie de réalisation de l'étude dans les localités concernées ;
- Résultats attendus.

Au terme de sa présentation, Monsieur le Préfet a exhorté les leaders des communautés à accueillir favorablement les consultants pour les échanges. Il a fait observer la haute portée du projet WURI avant de lever la séance.

Fait à Ouangolodougou, le Lundi 17 Janvier 2025

Secrétaire de séance

Dr. ADOMAN FRANCIS

Spécialiste en sauvegarde sociale du projet WURI

Président de séance

M. TOURE DJAMATIGUI
GRADE I

Préfet du Département de Ouangolodougou

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : lundi 17 février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Préfecture de Ouangolodougou

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TOURE Djamatiqui	Préfecture Ouangolodougou	PREFET	07 0700 8257	prefecturaouangolo@gmail.com	
2	SYLLA Ibrahim	Sous-préfecture de Ouangolodougou	Sous-préfet	0707250441	Sylbrahim@gmail	
3	COULIBALY DOGNIMIN ARMAND	CNAM	Superviseur	0757526732	amadou.coulibaly@cnam.ci	
4	SYLLA INZA	commissariat de Police Ouango	LT Sylla	07.47.65.12.81	syllainza646@gmail.com	
5	Ouattara Seydou	Mairie ouango	3e Adjoint au Maire	0758 11 89 44		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Mamadou OUATTARA	Village de TORLA	Chef Village TORLA	07 09 77 76 12		
7	DIALLO Boukary	//	Chef Communauté Burkina Faso TORLA	07 08 35 16 11		
8	SYLLA Bandiougou	Ouangolodougou	Chef Communauté Malienne	07 07 60 68 87		
9	OUATTARA Souleymane	Village de Torla	Président des Jeunes	07.09.01.44.03		
10	OUATTARA Houlema Houlaga	Ouangolodougou	Présidente des femmes	07.09.71.88.12		
11	OUATTARA AHowa	Village de Torla	Présidente des Femmes	07.69.85.80.52		
12	KOKOUN N'dri Hervé	Centre Social Ouangolodougou	Assistant social	07.77.28.39.19		
13	NIAMKE Fian W.	Direction Départementale Agriculture	Représentant le D.D. Agriculture	07.58.89.69.18	fianniamke48@gmail.com	
14	KOUADIO Yao Lucien	D.D. MCLU	Directeur MCLU	07.47.31.57.22		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	YAPI Carine Laetitia	D.D MCLU				
16	OUATTARA Soulaymane	Village de Nabingué	Representant le Chef	01-03-28-48-98		
17	BAMBA Abdoulaye	Ouangolodougou	President des Jeunes Communaux	07-09-04-35-17		
18	KONAN KONAN Herve'	Préfecture Ouangolodougou	Administrateur civil	07-47-96-31-00		
19	OUATTARA Zakaridia	Chefferie ouangolodougou	SG du chef	07-47-98-64-24		
20	Siaka OUATTARA	ouangolodougou	Chef du village	07-47-06-15-97		
21	OUATTARA Adaman Lanzeni	Nabingué	Chef de village	01-02-64-16-38		
22	COULIBALY Daouda	Préfecture Ouangolodougou	Secrétaire Administratif	0707 52 83 89	coulibalydaouda1982@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
23	SORY G. Yves	PREFECTURE OUANGOLO	CHEF DE CABINET du PREFET	07 08 16 92 95	Prefectureouangolo@gmail.com	
24	KONE Katia Siaka	Préfecture de Ouangolodougou	Secrétaire Assistant comptable	07-89-54-82-46	siakakatiakone@gmail.com	
25	TOUTOU KPO DAGO CHARLES	UGP WURI	Spécialiste Communication	07 07 84 01 91	charlestoutoukpo@wuri.ci	
26	Soumahoro Siaba	DDS	DDSEP COM	07 58 48 95 19	Soumahoro Siaba@yahoo.fr & autres	
27 10	BARRY RASMATA	WURI COM	Cadreur Réalisateur	07 88 99 76 65	rasmatajamal@gmail.com	
28 11	N'GUESSAN VANESSA	Consultante	Juriste	07 80 11 20 03	anegnguessan762@gmail.com	
29 12						
30 13						
31 14						

2. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers

FOCUS GROUPE LEADER RELIGIEUX de OUANGOLO

LISTE DE PRESENCE Date : 17 Février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBOU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: OUANGOLODOUGOU / OUANGOLODOUGOU

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	KOFFI KONAN.	M	PASTEUR.	0709266260	
2	OUATTARA KASSOUM	M	IMAM	07[illegible]458827	
3	HOUESSOU CLAUDE	M	PASTEUR	0747813249	
4	Traoré MAHADOU	M.	IMAM	07096723 29	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	MOROFIN OUATTARA	M	IMAM	0709294025	
6	SORO KPARATIOGO	M	PASTEUR	0757567208	
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

Focus group Jeunes de Ouangolo

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 17 Février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : Nord

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBOU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: Ouangolo / OUANGOLO

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	SAGANOGO OUMAR YANOUNOU	M	president FCAJO	07072361 11	
2	DOUMBIA LOSSENI	M	Secretaire General CNJCI Ouangolo	07098573 78	
3	Ouattara SORI	M	Tresorier CNJCI President des jeunes Diedougou	07 77 20 67 88	
4	SORO ISSA	M	Delegué UJ RHDP Ouangolo	07 08 61 13 51	
5	TOURE SIAKA	M	Secretaire organisation CNJCI President des jeunes Bondoukou	07 09 08 333	
6	BAMBA ABDOULAYE	M	President des jeunes de la Commune de Ouang	07 09 04 35 17	
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

MEPS

WURI

FOCUS GROUPE
FEMME de OUANGOLO

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 17 Fevrier 2015

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBOU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: OUANGOLO / OUANGOLO

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	Ouattara Kassoni	F	Menagere	07596344	
2	Ouattara Nadjô	F	Commerçante	0153434973	
3	Ouattara Kadidjatou	F	agriculture	07.49372083	
4	Ouattara Fatoumata	F	agriculture	0505848812	
5	Ouattara Djata	F	agriculture	0773139110	
6	Ouattara Mam	F	Cultivateur	0749985078	
7	Ouattara Sita	F	agriculture	0566059505	
8	Namakadi ouattara	F	agriculture		
9	Ouattara Djenebou	F	Commerçante	0789837358	
10	Ouattara Salimanta	F	Cultivateur	07.78667347	
11	Ouattara Nanata	F	Menagère	0701871206	
12					
13					

FOCUS GROUPE COMMUNAUTE ETRANGÈRE de OUANGOLO

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 18 Fevrier 2025

XXXXXXXXXX

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

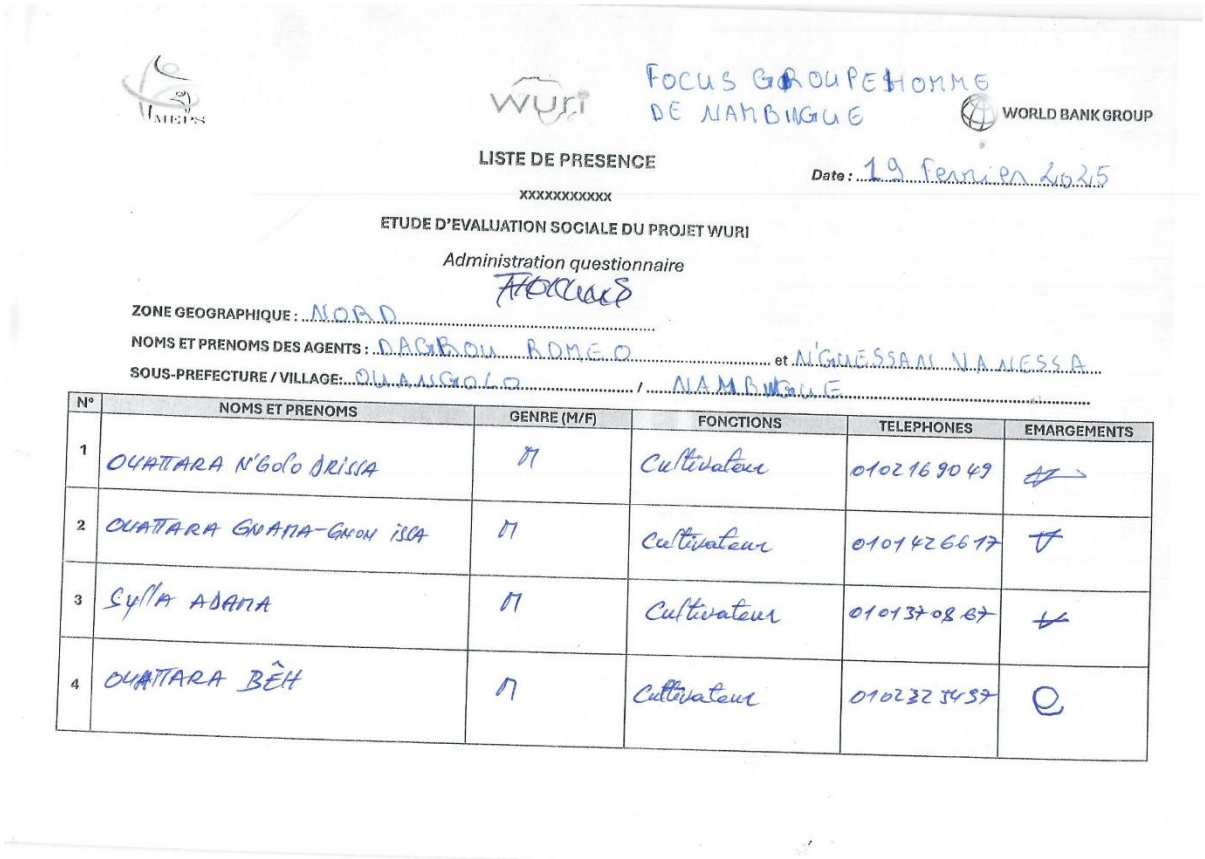
ZONE GEOGRAPHIQUE : Nord

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGA Ali ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: OUANGOLO /

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	DJANDA ISSOUF	M	Cultivateur	0104727543	
2	PORGO IRISSO	M	Cultivateur	0102256962	
3	MAMADOU DJANKA	M	Commerçant	0751585828	
4	AZIZ OUEDRAOGO	M	Commerçant	0743820338	
5	SOW MAMADOU	M	Commerçant	0709370342	
6	OMAR IZIBO	M	Commerçant	0758667848	
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

3. Liste de présence des consultations communautaires : Nambingué et Torla



FOCUS GROUPE HOMME DE NAMBINGUE

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 19 Février 2025

xxxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBOU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE : OUANGOLO / NAMBINGUE

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	OUATTARA N'Golo ARISSA	M	Cultivateur	0102169049	
2	OUATTARA GNAMA-GNON ISSA	M	Cultivateur	0101426617	
3	Sylla ADAMA	M	Cultivateur	0101370867	
4	OUATTARA BÊH	M	Cultivateur	0102323457	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	OUATTARA M'BALA YAYA	M	Commerçant	0742148828	
6	SAWADOGO OUSSENI	M	Cultivateur	0152069677	
7	OUATTARA NIGNAMA	M	Etudiant	0152229271	
8	OUATTARA ZANA BRAHIMA	M	cultivateur	0707265629	
9					
10					
11					
12					
13					

FOCUS GROUPE FEMME DE NAMBINGUE

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 19 Fevrier 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBOU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: OUANGOLO / NAMBINGUE

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	OUATTARA ASSITA	F	Menagère	0101794593	
2	OUATTARA BARAGNOUA	F	Menagère	0759218995	
3	OUATTARA LOHOTCHAERE	F	Menagère	0170644890	
4	TRAORE NASSARATA	F	Menagère	0546006821	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	TRAORE NAMINATA	F	Ménagère	0795037466	
6	BOLY ASSETOU	F	Ménagère		
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

MEPS

WURI FOCUS GROUPE FEMME DE TORLA

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 18 Fevrier 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : Nord

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGROU ROMEO et N'GUESSAN NAMESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: OUANGOLO / Torla

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	OUATTARA AHOUA	F	Ménagère	0769858051	
2	OUATTARA FATOUMATA	F	Ménagère	0709412016	
3	OUATTARA AJENEBA	F	Ménagère	0556965495	
4	OUATTARA AJENEBA	F	Cultivatrice	0564234801	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	OUATTARA SALI	F	Ménagère	01433675 59	
6	OUATTARA DJENEBA	F	Cultivatrice	0759976797	
7	OUATTARA ARAMATOU	F	Cultivatrice	0769303735	
8					
9					
10					
11					
12					
13					

MEPS

WURI FOCUS GROUPE HOMME DG TORLA

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 18 Février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBOU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: TORLA S/P de CECA/CACAO

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	Ouattara Souleymane	M	President des jeune de torla	0709014403	
2	OUATTARA KARIM	M	REPRESENTENT ADJOINT DES JEUNES du quartier Kokoma	0787858312	
3	Ouattara Adama	M	President adjoin de [illegible]	0757746863	
4	TRAORE MOUSSA	M		07,48,28,2138	
	Ouattara Souleymane	M		01.03,61,6585	DG

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
14	OUATTARA ALI	M	REPRESENTANT ADJOINT LOUBARA	07.47.02.84.21	
15	OUATTARA ZOUMANA	M	PRESIDENT DE JEUNES x GBÊNGO	01.03.29.15.84	
16	OUATTARA SEYDOU	M	VICE PRESIDENT DE x JEUNE LOUBARA	05.65.13.99.75	
17					
18					
19					
20					

KASSERE

4. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la sous-préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA SOUS-PREFECTURE DE KASSERE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet WURI, une séance de consultation publique s'est tenue le mardi 18 Février 2025, de 10 h 50 à 12 h 30, sous la Présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Kasseré, Monsieur ATTA Sinan Tidjane, représenté par Monsieur N'CHO Arnaud Armel Arthur, Adjoint Administratif à la Sous-préfecture de Kasseré. Etaient également présents, le Représentant de Monsieur le Maire de la Commune de Kasseré, Monsieur Moussa OUATTARA et l'ensemble des participants invités à la séance de consultation publique (voir liste de présence).

L'équipe de la mission, conduite par Dr. ADOMAN Francis, a présenté d'abord les civilités au Représentant de Monsieur le Sous-préfet de Kasseré avant de se rendre à la salle de réunion de la sous-préfecture.

La séance a débuté par la présentation de l'équipe de la mission par le Représentant de Monsieur le Sous-Préfet. Prenant la parole, Dr. ADOMAN Francis a, au nom de l'équipe, présenté ses excuses à l'auditoire pour le retard avec lequel commence la séance. Il a ensuite remercié les participants de leur présence à la consultation. Enfin, il a présenté les autres membres de la mission à savoir :

- Monsieur TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication du projet WURI ;
- Mademoiselle BARRY Rasmata, Cadreur – réalisateur du projet WURI.

Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI, a décliné le programme de la consultation publique, qui se résume en trois points :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echange avec les participants ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale.

A l'issue de la présentation du programme, M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en Communication au Projet WURI, a présenté à l'auditoire le Projet WURI en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du Projet WURI ;

1

- Composantes du Projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
M. OUATTRA Adama, Représentant le président de la jeunesse communale de Kasseré	Est-il possible de refaire l'enrôlement à la CMU, si la carte CMU du premier enrôlement tarde à être livrée ?	M. M'BO Aristide, Agent opérateur CMU de Kasseré, a expliqué que la délivrance des cartes se fait par vague suivant les impressions faites au centre in situ de Boundiali, qui suit un programme de production de toutes les sous-préfectures de la région de la Bagoué. Ce qui explique les retards dans la délivrance des cartes. Il a précisé que l'enrôlement ne peut se faire deux fois. Ceux qui déjà été enrôlés et qui n'ont pas encore reçu leurs cartes sont obligés de patienter.
	Est-ce que l'opération d'enrôlement à la CMU continue ?	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication du WURI, a indiqué que l'enrôlement est aujourd'hui plus accentué avec la mise en place des Comités locaux sous-préfectoraux – CMU. L'Etat veut atteindre 80% de personnes enrôlées à la CMU sur l'étendue du territoire national en 2025.
M. DIARASSOUBA Zana, Président de la jeunesse du village de Pinvoro, représentant le chef du village	Il souhaite qu'un agent d'accueil soit affecté au centre de santé de Kasseré et le doter de moyens logistiques afin que les personnes enrôlées puissent bénéficier des prestations de soins. Il a le sentiment que la carte CMU n'est pas encore fonctionnelle. Et il encourage la CNAM à communiquer sur les avantages de la CMU	Selon M. M'BO Aristide, la CNAM envisage déployer des agents d'accueil dans tous les centres de santé dans les villages. M. OUATTARA Issa, Vice-président de la mutuelle de Kasseré, a conseillé à M. M'BO Aristide, opérateur CNAM de Kasseré, de se renseigner de la disponibilité ou non du matériel de travail pour le service

		d'accueil à la CMU et en informer la population. L'adjoint au maire OUATTARA Moussa a indiqué que l'agent d'accueil a été présentée aux populations lors de la dernière cérémonie de salut aux couleurs à la sous-préfecture.
	Des cartes produites ne sont pas souvent envoyées dans les localités qui correspondent. Comment faire pour savoir que la carte d'un enrôlé se trouve une autre localité ?	M. M'BO Aristide de la CNAM a demandé aux enrôlés qui n'ont pas encore reçu leurs cartes de se rendre à leur service à la sous-préfecture avec leurs récépissé d'enrôlement pour faire les recherches des cartes.
M. DIARRA Drissa, Représentant de la communauté allochtone	Quel est le montant de cotisation à la CMU ?	M. M'BO Aristide de la CMU a indiqué que la cotisation à la CMU est de 1000 F par mois. Elle peut être payée via les moyens de mobile money.
	Comment se fait l'enrôlement des enfants et des femmes à la CMU ?	M. M'BO Aristide de la CMU a fait savoir que chacun doit avoir sa carte CMU. Les enfants sont enrôlés en les rattachant à leurs parents.
M. MOUSSA Ouattara, 1er Adjoint au Maire Kasseré	Il s'est félicité de la présence du projet WURI dans la circonscription. Il a apprécié le niveau de langage des présentations de l'équipe de la mission, qui est compréhensible et accessible à tous les participants.	Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en Sauvegarde sociale du WURI, s'est réjoui des mots de félicitation du Représentant de Monsieur le Maire de Kasseré.
Mme Karidia OUATTARA, Présidente des femmes de Pongala représentant les femmes de la commune de Kasseré	Elle a remercié l'équipe de la mission pour cette séance d'information et de sensibilisation sur l'importance de la déclaration des naissances. Elle s'est réjoui du message de l'équipe sur le droit des femmes à pouvoir déclarer les naissances des nouveau-nés. Cette information, dit-elle, contribue au changement de mentalités des hommes qui ont tendance à fustiger et discriminer les femmes qui font la déclaration de naissance qui est perçue comme une tâche dévolue exclusivement aux hommes.	

	Pourquoi les nouveaux enrôlés ont-ils leurs cartes avant ceux qui se sont enrôlés dans les périodes de 2021 et 2022 ?	Selon M. M'BO Aristide, opérateur à la CNAM, les cartes de 2021 et 2022 sont celles de l'opération CMU vacances. Elles sont distribuées en retard à cause de l'incompatibilité entre l'ancien système de production des cartes et le nouveau système. Les nouvelles cartes sont produites plus rapidement parce que le système a changé. Mais la CMU travaille à délivrer toutes les anciennes cartes. M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication au WURI, a ajouté que le mode de production des cartes s'améliore au fur et à mesure. Il a demandé aux populations d'être patientes en attendant que la CNAM trouve une solution pour délivrer les cartes qui sont en retard.
M. OUATTARA Issa, Vice-président de la mutuelle de Kasseré	Comment se fait l'enrôlement des étrangers qui n'ont aucun acte administratif ?	Selon M. M'BO Aristide, opérateur à la CNAM, les étrangers qui n'ont aucun document d'identification peuvent se faire enrôler avec l'attestation sur l'honneur disponible chez les agents enrôleurs. Sur le témoignage de deux personnes de la communauté (ivoiriens ou non ivoiriens) qui ont un acte administratif, ils renseignent gratuitement l'attestation sur l'honneur et leur enrôlement se fait. M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication au WURI, a précisé que la carte CMU ne donne pas droit à la nationalité ivoirienne. Il est important de ne pas de confusion.

	Il a souhaité qu'un centre de production des cartes soit disponible dans la localité	Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale au WURI, a précisé que l'Etat met tout en œuvre pour une production rapide des cartes. Aujourd'hui, il y a les camions mobiles qui sillonnent les localités de la Côte d'Ivoire pour faciliter l'enrôlement et la production des cartes.

A la suite des échanges, **Dr. ADOMAN Francis**, Chef de la mission, a salué l'auditoire pour les échanges qui ont été fructueux. Il a informé les participants de l'arrivée d'une deuxième équipe pour continuer le travail. Cette équipe composée de deux (02) enquêteurs sera présente dans la localité du 21 au 24 février 2025. Elle échangera distinctement avec les groupes de femmes, de jeunes, des communautés religieuses et des communautés étrangères de Kasseré. Ensuite, elle se rendra dans les villages de Pinvoro et Pongala pour des séances de consultation communautaire. Le chef de mission a exhorté les participants à la séance de consultation publique à réserver un accueil chaleureux à cette deuxième équipe.

Au terme des informations, le Représentant de Monsieur le Maire de Kasseré a remercié tous les participants de la séance. Il s'est réjoui du choix de Kasseré pour l'activité. Il a demandé aux participants de transmettre fidèlement les informations reçues. A sa suite, le Représentant de Monsieur le Sous-Préfet a invité les participants pour une photo de famille qui symbolise la fin de la séance.

Fait à Kasseré, le Mardi 18 Janvier 2025

Secrétaire de séance

Dr. ADOMAN FRANCIS

Spécialiste en sauvegarde sociale du projet WURI

Président de séance

M. N'CHO ARNAUD ARMEL ARTHUR

Adjoint Administratif, Représentant le Sous-Préfet de Kasseré

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 18 février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Sous-Préfecture de Kassédé (KASSERE)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	N'CHO Arnaud Amel Arthur	Sous-Préfecture	Adjoint Administratif	0758257604	amelrandy95@gmail.com	
2	MOUSSA OUATTARA	1er Ao Mairie	1er Adjoint au Maire	0707637382		
3	OUATTARA Lacina	Sous-préfecture	Chef du service domaine.	0709831708		
4	KAMIN ATSE Eric	Sous-préfecture	CHEF DE LA SECURITE	0171-39 58-43		
5	M'BO ARISTIDE	CNAM	Agent CMU	0747261367		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	OUATTARA Souleymane	Chefferie	Représentant du Chef du village de Kassere	0506009023		
7	OUATTARA Issa	Mutuelle	Représentant de la Mutuelle de KASSERE	0709137227		
8	DIARRASSOUBA Zana Bakary	Chefferie	Représentant du Chef du village de Finkro	0709651254		
9	OUATTARA Karidia		Présidente des Femmes de Kassédé	0709582060		
10	OUATTARA Moussa		Chef du village de Blagoumon	0709027749		
11	DIAKITE Amadou					
12	Kidy Gédi			0545467051		
13	Barry ALi			0504384017		
14	DIARRA Drissa			0768876508		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	DIABATE Sinali			0747545088		
16	DIALLO Alaye			0585468061		
17	OUATTARA Moyima			0757064507		
18	Barry Boukary			0506266360		
19	DIALLO ALI			0892739581		
20	OUATTARA Adama			0708626318		
21	DIAKARA Valy			0584528463		
22	DIAKITE Salif			0102125824		
23						

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
24	SIDIBE Nour				0160182373	
25	SANGARE Bintou				0777288803	
26	SIDIBE Aïssata				0564666145	
27	DIALLO Fatoumata				0707571903	
28	DIALLO Bibata					
29	DIALLO Aïssata.					
30	BARRY RAMATA	COM WURI	Cadreur - réalisateur	0708899060		
31						
32						

5. Procès-verbaux et liste de présence des consultations villageoises : Blagounon et Pinvoro

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : BLAGOUNON (S/P. KASSÈRE)

DATE	21/02/2025
HEURE DE DEBUT	17 Heure 05 minutes
HEURE DE FIN	18 Heure 25 minutes
LIEU	CHEFFERIE DE BLAGOUNON
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Séance d'information et d'échange relative au projet WURI avec les populations locales du village de Blagounon.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	A la suite des civilités et la présentation du projet Wuri aux populations, ces dernières ont réagi positivement. La mise à disposition des groupes de personnes prévus pour cette étude d'évaluation en est le signe.

1

CRAINTES DES POPULATIONS	En ce qui concerne les craintes liées au projet, les populations autochtones et de façon générale ont émis des inquiétudes quant aux ~~représentations~~ éventuelles représentations négatives que pourraient de faire les populations allogènes de ce projet.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Les populations autochtones et allogènes ont conjointement émis la volonté que ce projet soit inclusif. Elles souhaitent vivement l'implication des hommes religieux afin qu'il soit beni de Dieu.

Fait à ....., le ...../ ...../ 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
MOUSSA OUATTARA	DAGROU Gnabry Roméo

MEPS WURI WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 21 Fevrier 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation ~~publique~~ Communautaire

LOCALITE : Kaméné village PK gouvern

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	OUATTARA MOUSSA		Chef du village	07-09-02 77 99		
2	COULIBALY NGADOR		Notable	05458665 87		
3	OUATTARA SOULEY-MANE		Cultivateur	07484702 07		
4	KANE KASSOUM BAKARY		Conseiller agricole	07074133 51	[illegible]	
5	OUATTARA LOZENI		Agent de mairie	07 47 66 37 19		

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	Coulibaly KARIDJATOU	F	Paysanne	01426528 63	
6	Coulibaly N'GANGNATA MARIAM	F	cultivateur	07682568 98	
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	Coulibaly ~~Hawa~~ Nahawa	M	Electricien Batiment	05554416 04	
6	OUATTARA DAO	M	agriculteur	07471217 04	
7	Coulibaly Zié Karime	M	agriculteur	05853421 96	
8	Kely Sidi	M	boucher	05453670 51	
9	Coulibaly Doyéni Songalo	M	agriculteur	05752346 42	
10	Kely Moussa	M	~~e~~ Marabout	05545180 69	
11	Traoré Mariam	F	commerçante	07093826 61	
12	Ouattara Affou	F	ménager	05665401 03	
13	Coulibaly Kadiyata	F	menager	07488504 35	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
14	Sangaré Naminata		menager	07200502 87	
15	DIALLO Aminata		menager	07096782 25	
16	Coulibaly Brihi		menager	01525866 60	
17	Ouattara N'Golo		cultivateur	05690566 44	
18	Ouattara Naimouna		menager	05652070 77	
19	Ouattara Djakaridja		cultivateur	07496469 34	
20	Ouattara Donitien Mamadou		cultivateur	05068290 2	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
14 21	Coulibaly Mariam	F	menager	0504998875	
22 15	Ouattara Mariama	F	menager	0706718537	
16 23	Ouattara BAKARY	M	Cultivateur	0778886378	
17 24	Ouattara Zié yaya	M	plombier	0506958273	
18 25	Kani bamogo	M	Commerçant	0759374029	
19 26	KONE Zie Aboubakar	M	Cultivateur	0555526217	
27	Ouattara Seguinon Simon	M	cultivateur	0704766854	

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 21/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD Focus Group Hommes

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : NAGBOU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: KASSERE / DJAGOUHAN

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	COULIBALY Karim	M	Agriculteur	0585342196	
2	OUATTARA DJAKARIDJA	M	Agriculteur	0749444934	
3	OUATTARA N'GOLO	M	Agriculteur	0564056644	
4	OUATTARA BAKARY	M	Agriculteur	0544143121	
5	OUATTARA DONITIE MAMADOU	M	Agriculteur	0506482902	

WURI FOCUS FEMMES DE BLAGOUNON

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 22 Février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGOU ROME O et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: KASSERE / BLAGOUNON

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	OUATTARA PLOTIA MARIAM	F	Paysanne	0584876780	
2	OUATTARA MARINA	F	Cultivateur	0565207077	
3	COULIBALY DJENEBA	F	Commerçante	0554203675	
4	OUATTARA KATIA KIATOU	F	Cultivateur	0507894765	

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	**COMMANDITAIRE DELEGUE**	**STRUCTURE OPERATIONNELLE**
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE**	**UNITE DE GESTION DU PROJET WURI**

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : PINVORO (SIP KASSERE)

DATE	21/02/2025
HEURE DE DEBUT	10 Heure 10 minutes
HEURE DE FIN	11 Heure 30 minutes
LIEU	CHEFFERIE DE PINVORO
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Séance d'information et d'échange relative au projet WURI avec les communautés locales du village de Pinvoro
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	A la suite des civilités et la présentation du projet WURI aux populations, ces dernières ont réagi positivement en accueillant à bras ouvert le projet. Le gage de cette approbation a été la mise à disposition des catégories de personnes pour taches.

CRAINTES DES POPULATIONS	En ce qui concerne les craintes, le Président des jeunes du village a dans son propos ~~interrogé les~~ remarques émis des inquiétudes sur le fait que ce projet ne serait pas une façon d'offrir la nationalité ivoirienne aux personnes étrangères. une chose qui a clarifié les consultants.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Pour l'aboutissement de ce projet, les populations locales ont émis leur souhait de voir s'impliquer dans le déroulement du projet l'ensemble des forces vives (populations autochtones, allogènes, autorités administratives leaders communautaires et ~~de~~ religieux...).

Fait à ...Pinyoro....., le ...21.../...02.../ 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
KONE ZANA	DAGROU Gnabry Roméo

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 27.02.2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

ZONE GEOGRAPHIQUE : Nord

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBOLA ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: KASSERE / PLANOBO

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	KONE ZANA	M	Chef du Village	0749624382	
2	KONE SOUMAILA	M	NOTABLE	0767385560	
3	KONE DONEKAN	M	NOTABLE	0708719174	
4	Coulibaly Zana	M	NOTABLE	0708675443	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	KONE BEH SEMOU	M	Cultivateur	0771658863	
6	TOURE NEGELIMINI	F	Cultivateur	0799626892	
7	OUATTARA BOUBOUNI DIAINI	F	Cultivateur		
8	BAMBA Chanté	F	Cultivateur		
9	KONE SOMON	F	Cultivateur	0720485711	
10	KONE ALIMANTOU	F	Cultivateur	0760139137	
11	KONE SOUROUTCHA	F	cultivateur	0700189523	
12	KOUGIBALY AFFOU	F	Cultivateur	0778337278	
13	KONE MINATA	F	Cultivateur		

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
14	COULIBALY YOR	F	Cultivateur	01416231769	
15	KONE AFFOUSATA	F	Cultivateur	0100085557	
16	COULIBALY TIMAN	M	Cultivateur	0777552395	
17	DIARRASSOUBA ZANA	M	Cultivateur	0709982661	
18	DIARRASSOUBA LASSINA	M	Cultivateur	01524136 05	
19	KONE NEVIGUE ZOUMANA	M	Cultivateur	0160176222	
20	KONE MAMADOU	M	Cultivateur	0759126828	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
14 21	KONE SOLO	M	Sans emploi	01512760 71	
15 22	KONE AROUNA	M	Cultivateur		
16 23	KONE ABOU	M	Cultivateur	01706336 86	
17 24	KONE IBRAHIM	M	Cultivateur	01174302 16	
18 25	KONE LIEKANA DAOUDA	M	cultivateur	01032486 45	
19 26	KONE ASSETOU	F	Cultivateur	0150263933	
20 27	KONE N'GOLO ADAMA	M	Cultivateur	0143384031	

Focus Hommes à Pinvoro S/P de Kassére
groupe

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 21 février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire Chercheur Kaxxxx

ZONE GEOGRAPHIQUE : Pinvoro S/P de Kassére Nord

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGROU Romeo et N'Guessan Vanessa

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: KASSERE, PINVORO

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	Diarrassouba Zana Bakary	M	Agriculteur (Pdt des jeunes)	0709684254	
2	Koné Sindou	M	Chauffeur	01511679	
3	Koné Zana	M	Agriculteur	0709776667	
4	Koné Karim	M	Agriculteur	0709404804	
5	Koné Karimou	M	Agriculteur	07476154 57	
6	Koné Nabandja Adama	M	Menuisier	0709644310	
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

focus group Femmes Pinoro S/P KASSERE

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : Vendredi 21 février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

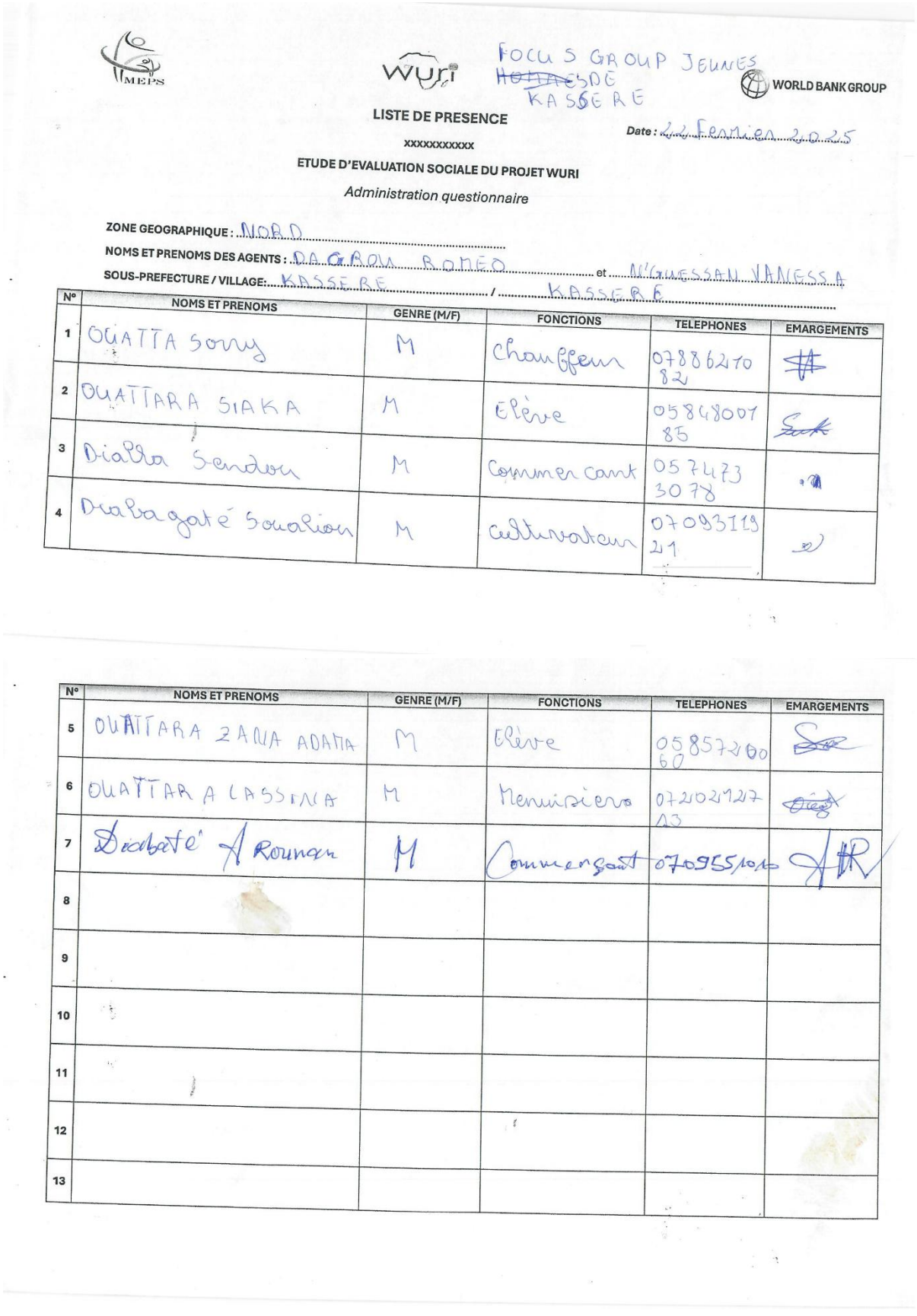
ZONE GEOGRAPHIQUE : Nord

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : Dagrou Roméo et N'guessan Vanessa

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE : ~~PINORO~~ KASSERE / PINORO

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	Coulibaly Gapoua	F	Commerçante	0143386293	
2	Diarrassouba Moyama	F	Ménagère	0103611264	
3	Koné Alimata	F	Ménagère	0161316860	
4	~~A~~ Koné AFFou	F	Ménagère	0160141793	
5	Diarrassouba Awa	F	Ménagère	0152432325	
6	Koné Adja	F	Ménagère	0151823154	
7	Koné Adjara	F	Ménagère	0114 0141094000	
8	Coulibaly AFFou	F	Ménagère	0173597601	
9	Koné Mariam	F	Ménagère		
10	Koné Mariam	F	Ménagère	0150983877	
11	Koné Mariam	F	Ménagère		
12	Koné Katidja	F	Ménagère	0758370501	
13	Koné Abi	F	Ménagère	0173304204	
14	Ouattara Aminatou	F	Ménagère	0151944390	
15	Ouattara Béré	F	Ménagère	0141697976	
16	Coulibaly Fatoumata	F	Ménagère	0173588764	

6. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers



FOCUS GROUP JEUNES
~~HOTIA~~ DE
KASSERE

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 22 Février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBA ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: KASSERE / KASSERE

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	OUATTA Sory	M	Chauffeur	07886270 82	
2	OUATTARA SIAKA	M	Elève	05848007 85	
3	Diabra Sendou	M	Commerçant	05 74 73 30 78	
4	Diabagaté Soualion	M	cultivateur	07093119 21	
5	OUATTARA ZANA ADAMA	M	Elève	05857200 60	
6	OUATTARA LASSINA	M	Menuisier	07202727 03	
7	Diabaté Rounan	M	Commerçant	07095510	
8					
9					
10					
11					
12					
13					

FOCUS GROUP FEMMES DE KASSERE

LISTE DE PRESENCE

Date : 22 Janvier 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGADU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: KASSERE / KASSERE

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	OUATTARA GNOPE MANAMA	F	Tailleur	05031199 57	
2	OUATTARA SIATA	F	Commerçante	0712917406	
3	OUATTARA SALIMANTA	F	agriculteur	05445318 50	
4	OUATTARA MASSIATA	A	Paysanne	05541528 5.1	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	OUATTARA GBORGNO AWA	F	Cultivateur	0707802196	
6	OUATTARA MASSIATA	F	Paysanne	0586801812	
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

FOCUS GROUP
LEADER RELIGIEUX
DE KASSERE

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 22 Février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGBOUBONE D et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: KASSERE / KASSERE

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	Coulibaly BRAHIMA	M	Imam Central	07090095 68	
2	Coulibaly Mouroulaye	M	IMAM	0747575708	
3	Dagnogo Vamara	M	Imam adjoint	0707147240	
4	Coulibaly Felemory	M	IMAM	0747602234	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	Coulibaly Bacary	M	Imam	0757715367	
6	DAGNOGO DAOUDA	M	Conseiller	0544828178	
7	DAGNOGO YAKOUBA	M	PAYSAN	0504246030	
8	DAGNOGO Mouroulaye	M	Chargé des affaires COGIM	0748245028	
9					
10					
11					
12					
13					

FOCUS GROUP
COMMUNAUTE ETRANGERE DE KASSERE

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 23. 02. 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire

ZONE GEOGRAPHIQUE : NORD

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : DAGROU ROMEO et N'GUESSAN VANESSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: KASSERE / KASSERE

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	Sidibé ADA	F	Commerçante	0555224920	
2	~~Gouro~~ AMSATOU DIALLO	F	Commerçante	0544685076	
3	Ly Maïmouna	~~Coiffeuse~~ F	Coiffeuse	0502178930	
4	DICKO DJENEBA	F	Commerçante	0546572684	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	AMINATA SANGARE	F	Commerçante	0574767380	
6	DICKO Fatoumata	F	Commerce	0502237577	
7	DICKO Fantan	F	Commerçante	0555422190	
8	Diabaté Safiatou	F	~~Commerçante~~ ménagère	0544894536	
9	~~Coulibaly~~ Abimanta	F	Entrepreneur	0566780010	
10					
11					
12					
13					

BEOUMI

7. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	**COMMANDITAIRE DELEGUE**	**STRUCTURE OPERATIONNELLE**
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA PREFECTURE DE BEOUMI

Le mercredi dix-neuf février deux mil vingt-cinq , de dix heures quarante-cinq minutes à douze heures cinquante minutes, s'est tenue , dans la salle de réunion de la Préfecture de Béoumi, sous la présidence de Monsieur Théophile DJEDJE GOGOUA, Secrétaire Général de la Préfecture représentant Madame le Préfet, une consultation publique relative à la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet WURI.
Outre Monsieur BEZEME Michael, Sous-préfet de Béoumi, étaient également présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.
Le secrétariat de séance a été assuré par Docteur ADOMAN Francis, spécialiste en sauvegarde sociale du Projet WURI.

Ouvrant la séance, Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Béoumi a remercié les participants pour leur présence non sans avoir précisé que la rencontre se tient à l'initiative du Projet WURI. Il s'agit pour l'équipe de la mission d'échanger avec la population sur l'accès aux documents d'identification. A ce titre, Monsieur le Secrétaire Général a rappelé l'intérêt pour les populations de disposer de documents d'identification en général, et de l'acte de naissance en particulier. Il a noté que dans le département de Béoumi, treize mille (13. 000) écoliers et élèves régulièrement inscrits à l'école n'ont pas d'extrait de naissance. Après avoir ainsi planté le décor de la rencontre, le représentant de Madame le Préfet a donné la parole à la délégation du Projet WURI.

Dr. ADOMAN Francis, Chef de la mission a, tout d'abord remercié le Secrétaire Général pour la tenue de cette séance de consultation publique. Il a aussi traduit sa gratitude à l'ensemble des participants. Enfin, il a décliné le programme de la séance comme suit :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echanges avec les parties prenantes ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Clôture de la séance.

Ensuite, M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication au WURI a présenté le projet WURI en quatre (04) points :

1

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du Projet WURI ;
- Composantes du Projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS	REPONSES
Mme. AUBRET Yolande, Membre de la ROFEB	Est-il possible de s'enrôler à la CMU sans avoir au préalable un document d'identité ?	M. DIAMALA Stephane, Représentant de la CMU : l'enrôlement à la CMU se fait avec un document d'identification (CNI, acte de naissance, passeport, certificat de nationalité). Mais sans acte administratif, l'enrôlement est fait avec la déclaration sur l'honneur en présence de deux (02) témoins. Le Secrétaire Général de la préfecture a rappelé à l'ensemble des participants l'intérêt de se faire établir leurs extraits de naissance pour avoir une identité avant de se faire enrôler à la CMU. Il faut dissocier la CMU de l'extrait de naissance. Il a indiqué l'importance de l'acte de naissance pour les populations.
M. SIB Gotouré, DR Protection sociale	Les audience foraines sont en cours, les populations doivent en profiter pour se faire établir leurs extraits de naissance	
	La CMU est-elle internationale ?	Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : Grâce à l'interopérabilité entre les pays du Projet WURI, il sera possible de se soigner à l'internationale surtout dans les pays de la sous-région.

ECHANGES		
INTERVENANTS	PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS	REPONSES
M. BEZEME MICHAEL	Quelle est la collaboration entre le projet WURI et l'ONECI ?	Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : le Projet WURI sensibilise les populations à s'enrôler aux produits de l'ONECI pour être identifié
	Il est important d'approfondir la réflexion sur l'identification pour aboutir à des résultats meilleurs pour les populations.	
M. OKOU Albert, représentant le DD agriculture	Il a indiqué que la nouvelle CNI a encodé les noms des parents, une situation qui complique l'établissement des documents fonciers	M. Théophile DJEDJE GOGOUA, SG de la préfecture de Béoumi : cette question est d'ordre national et l'Etat cherche les moyens pour le résoudre.
M. Théophile DJEDJE GOGOUA, SG de la préfecture de Béoumi	Il a posé la question suivante aux chefs des villages : pourquoi les populations dans les villages ne déclarent pas les naissances ? Il a demandé à chaque Chef de village de répondre à la question	Les réponses des Chefs de village se résument comme suit : - Négligence des populations - Lourdeur administrative ; - Coût indirect de l'opération ; - Irrespect des enfants aux conseils des Chefs et parents ; - Méconnaissance de l'importance de la déclaration de naissance ; - Non reconnaissance de la grossesse par le père biologique. A l'issue des réponses, le SG a instruit les Chefs à l'effet d'avoir des points focaux dans les villages pour faciliter la déclaration des naissances.
M. M'BRA Kouadio Jules, CNJCI Béoumi	Les parents ne sont pas informés de l'utilité de la déclaration de naissance. Il faut sillonner les villages pour les sensibiliser en impliquant les leaders d'opinions.	

A la suite des échanges, les Chefs de village ont remercié le SG de la préfecture d'avoir permis à chacun d'entre eux de donner son avis sur les déclarations de naissance.

Après eux, Dr. ADOMAN Francis, a remercié les populations pour leur présence à la séance de consultation publique. Il a invité les Chefs de village à aider les autorités administratives à atteindre les résultats en matière d'état civil. Enfin, il a indiqué les autres activités qui seront menées par les assistants du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la ville de Béoumi et les deux (02) villages de la sous-préfecture. Il a demandé aux populations de réserver un accueil chaleureux à ces derniers afin d'atteindre les résultats attendus.

Pour clore la séance, Monsieur le SG de la préfecture de Béoumi a chaleureusement remercié les participants. Il a insisté auprès des populations sur la nécessité de déclarer les naissances, en rappelant aux Chefs des villages de désigner des points focaux pour enregistrer les naissances. Aussi, a-t-il exhorté les parents à s'enrôler à la CMU et à payer les cotisations afin de bénéficier des soins. Il a terminé son propos en souhaitant une bonne continuation à la mission avant de lever la séance.

Fait à Béoumi, les jour, mois, et an que dessus

Le Secrétaire de séance
Le Spécialiste en sauvegarde sociale

Dr. ADOMAN FRANCIS
Sociologue

Le Président de séance
Le Secrétaire Général

Théophile DJEDJE GOGOUA
Grade I, 3ème Echelon

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 19-02-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : BEOUMI

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Theophile DJEDJE GOGOUA	Préfecture de Béoumi	Secretaire Général	07 08 34 3874	prefectbeoumi@gmail.com	
2	BEZEME MICHAEL	SOUS-PREFECTURE DE BEOUMI	SOUS-PREFET DE BEOUMI	07 47 03 64 10	bezememichael@gmail.com	
3	SIB GOTOURE	DR Protection Sociale	DR	0708644189	dysotke@gmail.com	
4	DIAMALA GUY STEPHANE	REPRESENTANT CNAM DEPARTEMENT BEOUMI	CHEF D'EQUIPE DEPARTEMENT BEOUMI	0709554581	guydiamala@gmail.com	
5	Gl Lieutenant de Police PALENFO SINIMANA	COMMISSARIAT DE POLICE DE BEOUMI	Procédurier	0606491435	sinipalin@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	OKOU KOUAME ALBERT	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE	REPRESENTANT DD Agriculture	0707007266	okoualbert@gmail.com	
7	M'BRA Konadio Jules	CNJCI-BEOUMI	Président	07087105 10	julesmbrakonadio@gmail.com	
8	KOUAKOU Konan Eugène		Chef de Kongobouo	01 40 69 59 18		
9	Koffi Konan		Chef de N'Zueda	07 77 86 48 30		
10	M'BRA Allangba Bertin		Chef d'Ahengou	01 72 91 31 09		
11	KOUAKOU Konadio Etienne		Représentant Chef Akadiafoué	05 55 38 61 78		
12	BROH YAO		Chef Tiendebo	07 57 16 13 48		
13	Gole Konassi		Chef Zedekan	07-08-35 95-07		
14	Kouamé N'guessan M.	Chefferie	SG Chefferie Beoumi	07 08 51 44 01		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	Kouamé Kouassi Bernard	Sous-Préfet-Kan	Chef de Village	07090809 73		
16	TALNAN Kignin Eus Arnaud	BD construction Béoumi	BD construction Béoumi	0502978701		
17	CAMARA Mafié	Chef Services Techniques	Mairie Béoumi	07033706 33	Cst-mairie-beaumi @gmail.com	
18	Akbrat Yolande Patricia	ROFEB	Béoumi	0707340981	akbratyolande @gmail.com	
19	YEO PELEGOSSONGUI	A.I.P	Béoumi	0709 26 44 02	pelevinter@gmail.com	
20	DIABATE MATI ALOISE	AGENT A LA DIRECTION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE	AGENT CENTRE SOCIAL BOUAKE	0129-29-55-79	diabatéamélating 480.com.gmail	
21	BEUGRÉ FABRICE	PREFECTURE	ATTACHÉ ADMINISTRATIF	0708194678	beugrefabrice@gmail.com	
22	Assi Landry	Préfecture	Comptable	0708386379		
23	KOUADIO YAO ADOMAN FRANCIS	WURI	SSS	0707041439	Kadomanfrancis@	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
24	TOUTOUKO CHARLES	WURI	Spécialiste Communication	0707840191	charlestoukoumi@	
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

8. Procès-verbaux des consultations villageoises : Dihanouin et Golikro

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE
A : DIANHOUIN (... BAOUOT ...)

DATE	20-02-2025
HEURE DE DEBUT	15 heures 47 minutes
HEURE DE FIN	16 heures 52 minutes
LIEU	CHEFFERIE DE DIANHOU
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	- Civilités - Présentation du projet WURI
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Après les civilités et la présentation du projet WURI aux populations, ces dernières ont réagi positivement en accueillant à bras ouvert le projet. Le gage de cette approbation a été la mise à disposition des catégories de personnes souhaitées.

1

CRAINTES DES POPULATIONS	Concernant les craintes, les populations du village ont, dans leurs propos, émis des inquiétudes sur le fait que ce projet ne serait pas d'offrir la nationalité ivoirienne aux personnes étrangères et le vol de leur identité par d'autres.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Pour que ce projet se réalise, les populations ont émis leur souhait de voir s'impliquer dans le déroulement du projet l'ensemble des forces vives (populations autochtones, allogènes, autorités administratives, leaders communautaires et religieux)

Fait à ...DIANHOUN....., le ...20...../ ...02...../ 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
KONAN YAO LOUIS	ZELI GONTRAN

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE
A : GOLIKRO (BÉTHUNE)

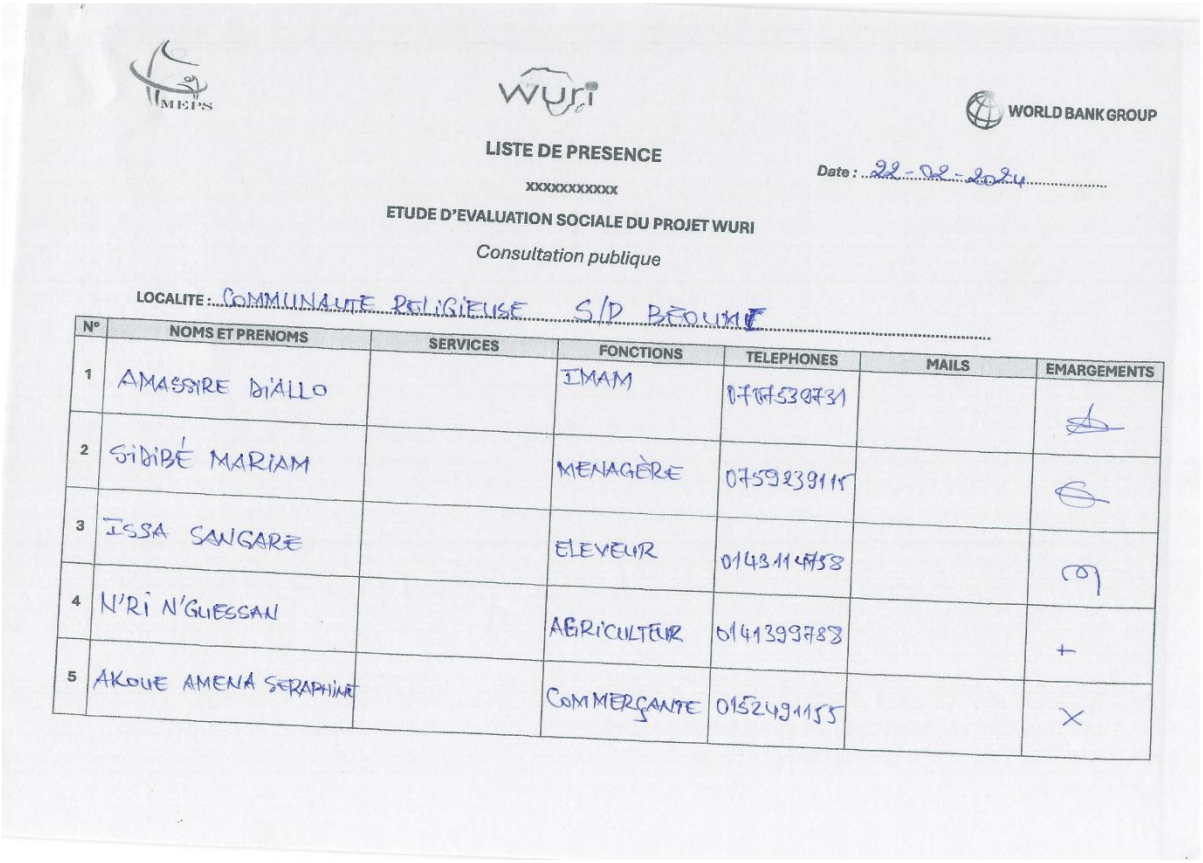
DATE	21-02-2025
HEURE DE DEBUT	10 heures 13 minutes
HEURE DE FIN	11 heures 40 minutes
LIEU	CHEFFERIE DE GOLIKRO
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	- Civilités - Présentation du projet
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Après les civilités et la présentation du projet WURI aux populations, ces dernières ont réagi favorablement en accueillant le projet avec satisfaction. Cette approbation a été suivie par la mise à disposition des catégories de personnes souhaitées.

CRAINTES DES POPULATIONS	Concernant les craintes, les populations du village ont, dans leurs propos, émis des inquiétudes sur le fait que ce projet ne serait pas d'offrir la nationalité ivoirienne aux personnes étrangères. Elles ont aussi manifesté leur peur concernant l'attitude des autorités de les brimés et le vol de leur identité.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Pour la réalisation de ce projet, les populations souhaitent voir l'implication de l'ensemble des forces vives telles que les populations autochtones, allogènes, autorités administratives, les leaders communautaires et religieux ...)

Fait à ...Golikro..., le ...21.../...02.../ 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
TOKPA KOUAME	ZELI GONTRAN

9. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers



MEPS

wuri

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 22-02-2024

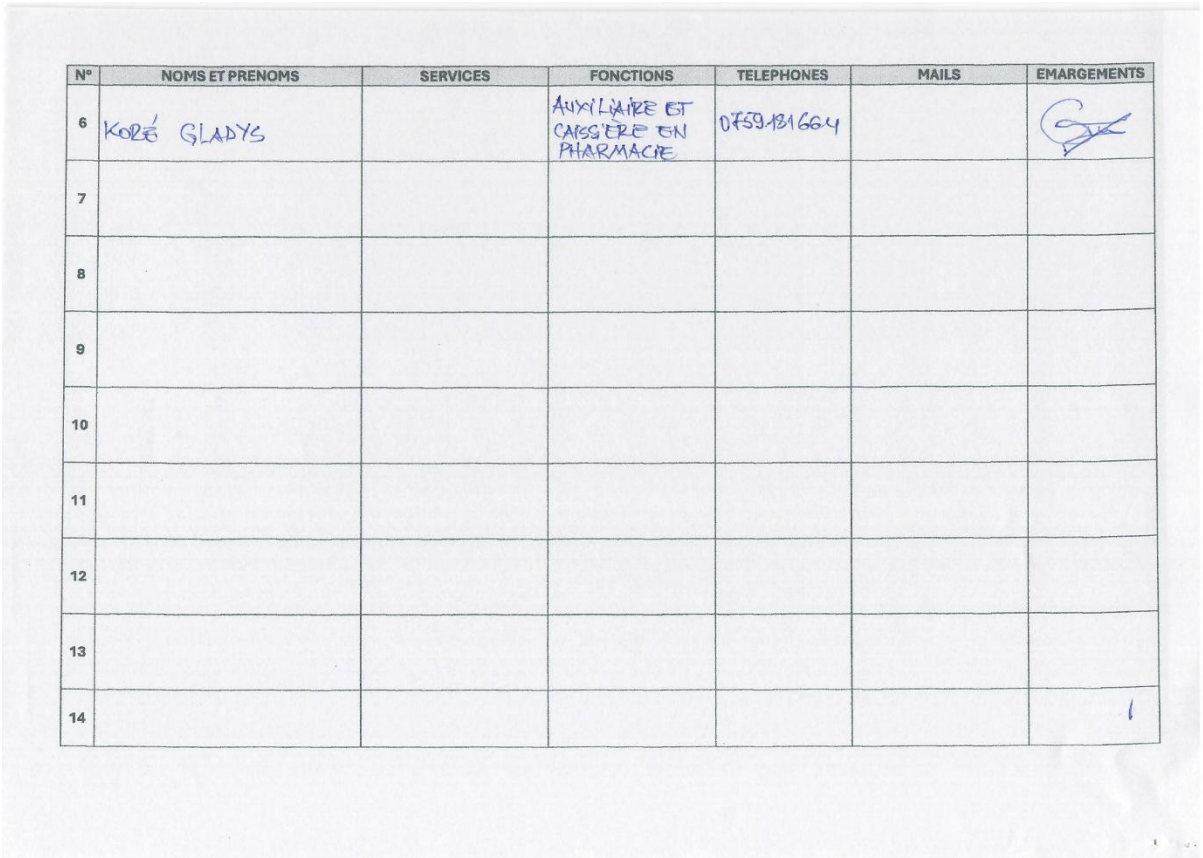
xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : COMMUNAUTE RELIGIEUSE S/D BEOUMI

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	AMASSIRE DIALLO		IMAM	07077530731		
2	SIDIBÉ MARIAM		MENAGÈRE	0759239115		
3	ISSA SANGARE		ELEVEUR	01431144758		
4	N'RI N'GUESSAN		AGRICULTEUR	01413997883		+
5	AKOUE AMENA SERAPHINE		COMMERÇANTE	01524911155		X



N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	KORÉ GLADYS		AUXILIAIRE ET CAISSIÈRE EN PHARMACIE	0759131664		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						1

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 22/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : BEOUMI (COMMUNAUTE ETRANGERE)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TRAORE BOKARI		CULTIVATEUR	0778346239		
2	KAZE LAMINE		CULTIVATEUR	0778351173		
3	DJIRO IBRAHIM		CULTIVATEUR	0555170939		
4	KOSSI CISSE		MENAGERE	0142217634		
5	KANE FATOU		ELEVE	0702598449		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	AMASSIRE DIALLO		COMMERCANT IMAM	0707539731		
7	SIDIBE MARIAM		COMMERCANTE MENAGERE	0752237115		
8	ALHAMDOU ALI		AGRICULTEUR	0788045713		
9	DIALLO OUSMANE		BOUCHE AGRICULTEUR	0749942954		
10	DIALLO AMIDOU		ELEVEUR	0709278801		
11	DIALLA MOUSSA		ELEVEUR	0768660456		
12	ISSA SANGARE		ELEVEUR	0143114758		
13	OUATTARA MADJARA		COMMERCANTE	0748798218		
14	TRAORE LAMATOU		ELEVE	0703827216		

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 21-02-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : SOUS-PREFECTURE (BEOUMI) FEMMES

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	AUBRET YOLANDE		PDTE DES FEMMES ROFEBE	0707340981		
2	DJE AKISSI		COIFFEUSE	0708910029		
3	COULIBALY FANTA		COIFFEUSE	0708101250		
4	DIE N'GORAN LUCIE		COIFFEUSE	0707635626		
5	DOUFFI ADJOUA JEANNETTE		COIFFEUSE	0778694963		
6	TAYI AFFOUÉ CATHERINE		COMMERÇANTE	0709199644		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : .....

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : COMMUNAUTE DES JEUNES BROUMI

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	ALLA MOYEN CLAUDE DAVID		ENTREPRENEUR	07745763		
2	YAO KOUASSI PIERRE CLAVAITE		AGRICULTEUR	0749865968		
3	KOUAKOU LOUKOU ELISE		COMMERÇANTE	0708815939		
4	N'DRI N'GUESSAN HENRIETTE		AGRICULTRICE	0141399688		
5	KOUAKOU KOUASSI INNOCENT		ACTIVISTE			

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	KOUAKOU SERELET		PRESIDENTE D'ASSOCIATION			
7	KOFFI ASSA MARCELINE		AGRICULTRICE	0505415841		
8	KOUADIO AKISSI		AGRICULTRICE	0748610276		
9						
10						
11						
12						
13						
14						

DALOA

10. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA PREFECTURE DE DALOA

Le jeudi vingt février deux mil vingt-cinq, de dix heures trente trois minutes à douze heures quinze minutes, s'est tenue, dans la salle de réunion de la Préfecture de Daloa, sous la présidence de Monsieur TOUGMA Amalaman Fram Moïse, Sous-préfet de Zaïbo, Sous-préfet intérimaire de Daloa, représentant Monsieur le Préfet de région, une consultation publique relative à la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet WURI.

Outre Monsieur ISSIAKA Bamba, 7ème Vice-Président du Conseil régional de Daloa, étaient également présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.
Le secrétariat de séance a été assuré par Docteur ADOMAN Francis, Spécialiste en Sauvegarde sociale du Projet WURI.

Ouvrant la séance, Monsieur le Sous-préfet de Zaïbo a indiqué l'importance que Monsieur le Préfet de région accorde à cette activité qui porte sur l'identification des populations non sans préciser que cette initiative stratégique de l'Etat de Côte d'Ivoire est portée par le Projet WURI, afin de faciliter l'accès des populations aux services.

Par la suite, il a remercié les participants pour leur présence à cette séance de consultation publique relative à l'étude d'évaluation sociale qui vise à évaluer l'impact du projet sur les populations. Il s'agit pour l'équipe de la mission d'échanger avec la population sur l'accès aux documents d'identification. Après avoir ainsi planté le décor de la rencontre, le représentant de Monsieur le Préfet de région a donné la parole à la délégation du Projet WURI.

Dr. ADOMAN Francis, Chef de la mission, a, tout d'abord, remercié le Sous-préfet pour la tenue de cette séance de consultation publique. Il a aussi traduit sa gratitude à l'ensemble des participants. Enfin, il a décliné le programme de la séance comme suit :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echanges avec les parties prenantes ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Clôture de la séance.

1

Entrant dans le vif de la séance, il a présenté le projet WURI en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du Projet WURI ;
- Composantes du Projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
M. ISSIKA Bamba, 7ème Vice-Président du Conseil régional	Il s'est félicité de la tenue de la séance. Il a exprimé la disponibilité du Conseil régional à accompagner cette initiative. Il a posé la question suivante : existe-il une plateforme de d'échange sous-régionale du projet WURI ?	Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI : La CEDEAO est l'organe qui préside aux activités sous-régionales. Elle tient des réunions pour faciliter la coordination du projet WURI entre les différents pays.
M. MENEDA Serge, Membre de la CNJCI de Daloa	Comment faire pour atteindre les objectifs d'enrôlement à la CMU fixés par le gouvernement ?	Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : L'Etat a mis en place 509 COLOCS, présidés par les sous-préfets, avec des accompagnements techniques et financiers via le projet WURI pour appuyer la CNAM et atteindre les taux d'enrôlement fixés.
M. WAIDI Ismaïla, Représentant du DR de la Construction	Quel document sera délivré aux enrôlés à la CMU ?	Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : La carte CMU est le document qui est délivré aux enrôlés
M. DJE Bi Tra Olivier, Représentant DR agriculture	Comment aider les populations sans acte administratif en les avoir ?	Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : Les autorités de l'Etat, la société civile à travers les leaders de communauté et les populations doivent accentuer les sensibilisation et s'engager à communiquer sur l'importance des documents d'identification. Monsieur le Sous-préfet : il faut lutter contre la négligence des

		parents. L'Etat a mis en place les mécanismes pour faciliter les déclarations de naissance, les populations doivent y adhérer. Actuellement, il y a une opération spéciale d'enregistrement à l'état civil, mais les populations ne sont pas motivées. Il a aussi indiqué que pour la CMU, il faut augmenter le nombre d'agents enrôleurs et améliorer leurs moyens de déplacement des opérateurs dans les villages.
M. ZIDA Oumarou, Président de la communauté CEDEAO	L'Etat fait des efforts pour que les populations étrangères aient les documents d'identification. Mais, il y a de la négligence. Il faut donc accentuer les opérations de sensibilisation.	
Mme. OUATTARA Salimata, Secrétaire Générale de l'Association des femmes du Haut Sassandra	Les informations sur les activités d'identification ne sont pas vulgarisées et n'atteignent pas les femmes. Elle souhaiterait savoir comment une femme qui n'a pas été déclaré à l'état civil, peut-elle régulariser sa situation ?	Monsieur le Sous-préfet : l'opération spéciale concerne les personnes qui n'ont jamais été déclarées à l'état civil. Et elle se fait sans poursuite des personnes en cas de fraude passée. Mais, après l'opération spéciale, les personnes qui n'ont pas régularisé leur situation seront poursuivies en cas de fraude sur les faits d'état civil. Une personne non déclarée doit se faire enregistrer dans sa localité de naissance.
	Le recrutement des agents CNAM enrôleurs est déjà lancé ?	Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : La CNAM n'a pas encore lancé ce recrutement.
M. EBI Konan Kra Anatole, DR Protection sociale	Tous les documents d'identification sont acceptés pour se faire enrôler à la CMU. L'attestation sur l'honneur avec deux (02) témoins permet d'enrôler les personnes qui n'ont aucun document d'identification. Il	

	est important de s'enrôler parce que l'opération est gratuite.	

Après ces échanges, Dr. ADOMAN Francis a remercié les populations pour leur présence à la séance de consultation publique. Il a présenté les autres activités qui seront menées par les assistants du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la ville de Daloa et les deux (02) villages de la sous-préfecture. Il a demandé aux populations de réserver un accueil chaleureux à ces derniers afin d'atteindre les résultats attendus.

Pour clore la séance, Monsieur le Sous-préfet de Zaïbo a révélé tous les efforts faits par son Excellence Monsieur ALASSANE Ouattara, Président de la République en vue de féliciter aux population l'obtention d'un certain nombre de document administratif qui permettront de promouvoir les droits de celles-ci et de réduire d'éventuelles inégalités.

Il a chaleureusement remercié les participants qui soutiennent les projets de l'Etat en général et le projet WURI en particulier. Il a indiqué l'importance pour l'Etat d'identifier toute la population, afin de mieux planifier son développement. Aussi, a-t-il exhorté les parents à s'enrôler à la CMU et aider le projet à atteindre les résultats.

Fait à Daloa, les jour, mois, et an que dessus

Le Secrétaire de séance
Le Spécialiste en Sauvegarde sociale

Dr. ADOMAN FRANCIS
Sociologue

Le Président de séance
Le Sous-préfet

TOUGMA AMALAMAN FRAM MOÏSE
Grade II, 3ème Echelon

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 20-02-2025

xxxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : DALOA

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TOUGOA ADALAMAN FRAN NOISE	Préfecture Daloa	Sous-préfet Zuibo	0707881388	Afjuibo@gmail.com	
2	Issiaka BAMBA	Conseil Régional Haut-Sassandra	7e V.P.	07.57.75.75.94	issiakabamba1961@yahoo.fr	
3	DJE BI TRA OLIVIER	Suivi-Evaluation des Projet Agricole	AGronome	0758060466	djebitra-olivier@gmail.com	
4	MENEDA Serge	Conseil Regional Haut Sassandra	S/D Jeunesse	07 07 76 96 98	sergomeneda@gmail.com	
5	Tamblé Bi Irie Luc	Commissariat de police du 1er Arrdt	Lieutenant de Police	07 47 69 86 86		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Tanoh Amani Rufin	Commissariat de Police 1er Arrdt	Adjt de Police	07 08 41 75 00		
7	Gué de Tapé Sébastien	SG des Chefs de Village DALOA Commune	Chefferie Traditionnelle Daloa	07 47 96 15 79		
8	BLE TRE	S/CHEF VILLAGE TAZIBOUO	CHEFFERIE TRADITIONNELLE	07 09 37 48 89		
9	DIABY Souleymane	CNAM AFFILIATION	CHEF D'EQUIPE	07 49 25 16 62	diaby.souleymane@cnam.ci	
10	Ouattara Salimata	Fédération des ASS. des Femmes du H.S.	Secrétaire Générale	07 07 72 86 22	ouattarasalimata710@gmail.com	
11	Zida Ouwarou	CEDEHO	president	07.07.25 99 19	zidaouwarou@gmail.com	
12	TRAORE DOKOULO	CNJCI	Président Regional	0707083501	trare.dkl@gmail.com	
13	EBI KONAN KRA ANATOLE	DR Protection Sociale Haut-Sassandra	DR	0707921144	ebikonan@gmail.com	
14	WAIDI ISMAILA	DRCLV	Chef Service Domaine Urbain	0757930032	waidiismaila@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	DOH Coulibaly	Préfecture Odoa	Technicien Sono	07 07 12 30 67		
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						

11. Procès-verbaux et liste de présence des consultations villageoises : Sapia et Zepeguhe

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE
A : SAPIA (DALOA)

DATE	26-02-2025
HEURE DE DEBUT	10 heures 07 minutes
HEURE DE FIN	10 heures 57 minutes
LIEU	CHEFFERIE DU VILLAGE
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	- Civilités - Présentations du projet WURI à la population.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Après les civilités et la présentation du projet WURI aux populations, ces dernières ont réagi favorablement en accueillant le projet avec enthousiasme. Cette approbation a permis la mise à disposition des chargées des personnes souhaitées

1

CRAINTES DES POPULATIONS	Comme craintes, les populations villageoises ont, dans leurs propos, émis des inquiétudes sur le fait que le projet ne serait pas d'offrir la nationalité ivoirienne aux personnes étrangères. Elles craignent aussi le vol d'identité.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Pour la réalisation de ce projet, les populations ont émis le souhait de voir s'impliquer dans le déroulement du projet l'ensemble des forces vives (populations autochtones, allogènes, leaders communautaires, religieux...)

Fait à ...SAPIA..., le ..26...../ ...02...../ 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
KANON DIGBEU	ZELI GONTRAN

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 26/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : FOCUS GROUP AVEC LES FEMMES DE SAPIA

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	GBELE OZOUA JUDITH PATRICIA		COMMERÇANTE	0708285435		
2	KOUE LOU NADEGE PATRICIA		SANS EMPLOI	0713337327		
3	NANGUE GBAHI MARTHE		COIFFEUSE	0500155253		
4	DIGBEU ANICETTE		COMMERÇANTE	0703458452		
5	YAGBA [illegible] MARIE LAURA		COMMERÇANTE	0536015297		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	KELI RACHEL AUGUSTA		COMMERÇANTE	0779540220		
7	GBALA KOUDOUHONON ELISE		COMMERÇANTE	0749481950		X
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

MEPS

wuri

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 26/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : ~~TEXAS GROUPEMENT~~ LES HOMMES DE SADIA

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	ZEZE SERI HONORAT	~~CHEFFERIE~~	SOUS-CHEF	0707100264		
2	GROGUE ~~VICTOIRE~~	NOTABLE	PASTEUR	~~0748831474~~		
3	BAROAN NAHOUNON	Notable	Cadre à la retraite	01878885 04		
4	GBO GOU BLÉ CAMILLE	NOTABLE	Retraité	0707144358		
5	ZUNON ALAIN ALEXIS	NOTABLE	PORTE-BAROLLE	01038066 73		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	BIALI DIGBEU EDOUARD	~~CHEFFERIE~~	NOTABLE	0544666756		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : ZEPLEGOULE (DALOA)

DATE	26-02-2025
HEURE DE DEBUT	10 heures 37 minutes
HEURE DE FIN	11 heures 26 minutes
LIEU	CHEFFERIE du VILLAGE
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	- Civilités - Présentation du projet WURI
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Après les civilités et la présentation du projet WURI aux populations, ces dernières ont réagi positivement en accueillant le projet à bras ouvert. Cette approbation a permis la mise à disposition des catégories de personnes souhaitées

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 25/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : ZEDREGUE (FOCUS GROUP AVEC LES HOMMES)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	BAÏ ORÉ		PLANTEUR	07088000 01		BOT
2	KIPRE KOPE		PLANTEUR	07090931 86		
3	SEDEGNON GBEULY		RETRAITE	01531 88732		
4	TAPE SERI JEAN-MARC IVAN		ELECTRICIEN BATIMENT	07 81 05 49 14		
5	COMOARE JULES		PLANTEUR	05 54 14 60 21		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	COMOARE AUGUSTIN		PLANTEUR	07 47 85 16 0		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 25/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : ~~ZEPREGUE~~ (FOCUS GROUP AVEC LES FEMMES)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	LAGO JULIETTE		SANS EMPLOI	0749180498		
2	DALLO REINE		COMMERÇANTE	0709708999		X
3	DODO SABINE		COMMERÇANTE	0564408944		
4	BOABRE PAULINE		PLANTEUR	0709708999		X
5	SERI YOHOU NATACHA		COMMERÇANTE	0504124640		

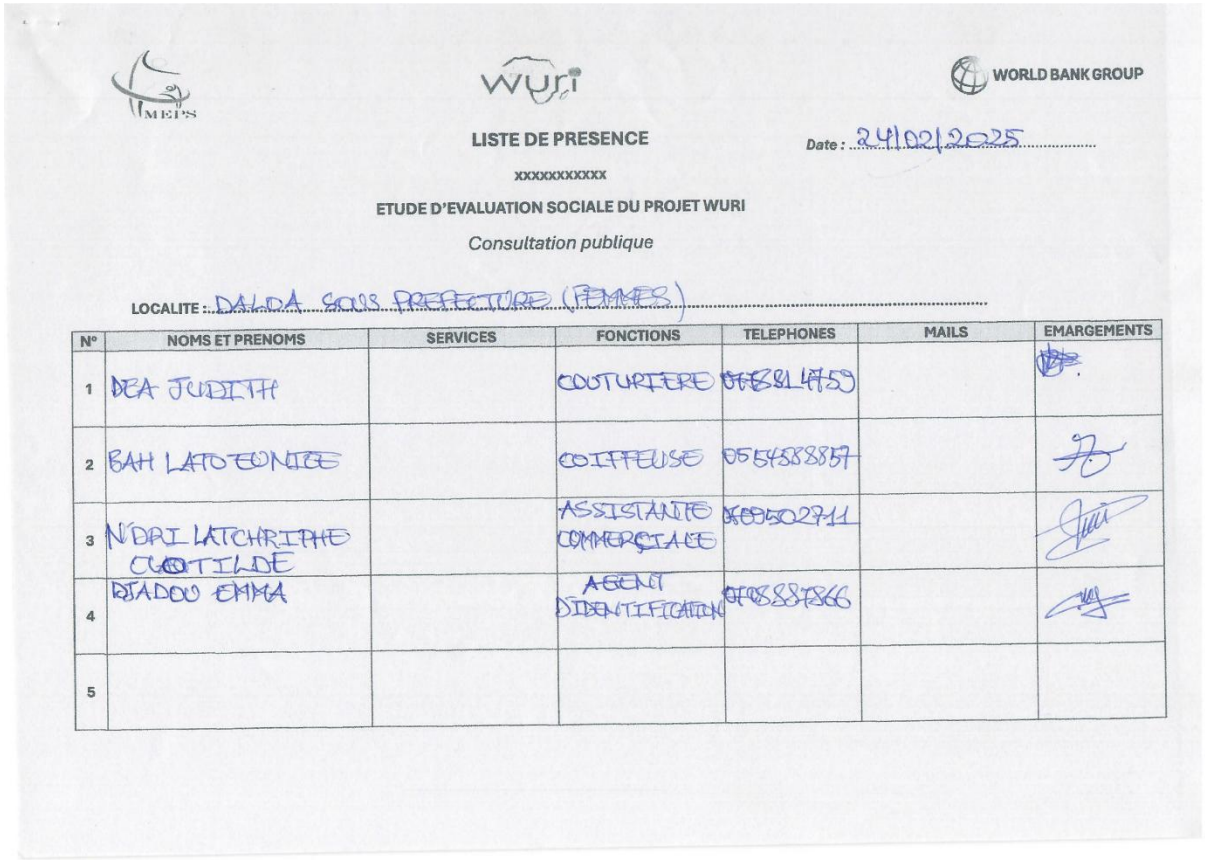
N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	GOSSE BOUABRE NADEGE		COMMERÇANTE	0708148256		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

CRAINTES DES POPULATIONS	Les populations des villages ont, dans leurs propos, émis des inquiétudes sur le fait ce projet ne serait pas d'offrir la nationalité ivoirienne aux personnes étrangères et le vol d'identité par d'autres.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Pour la réalisation de ce projet, les populations ont émis le souhait de voir s'impliquer dans le déroulement du projet l'ensemble des forces vives (populations autochtones, allogènes, autorités administratives, leaders communautaires et religieux ...).

Fait à ZEPLEGUHE, le 25/02/2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
HONORABLE GUIOUNOU BOIZO	ZELI GONTRAN

12. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers



WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE Date : 24/02/2025

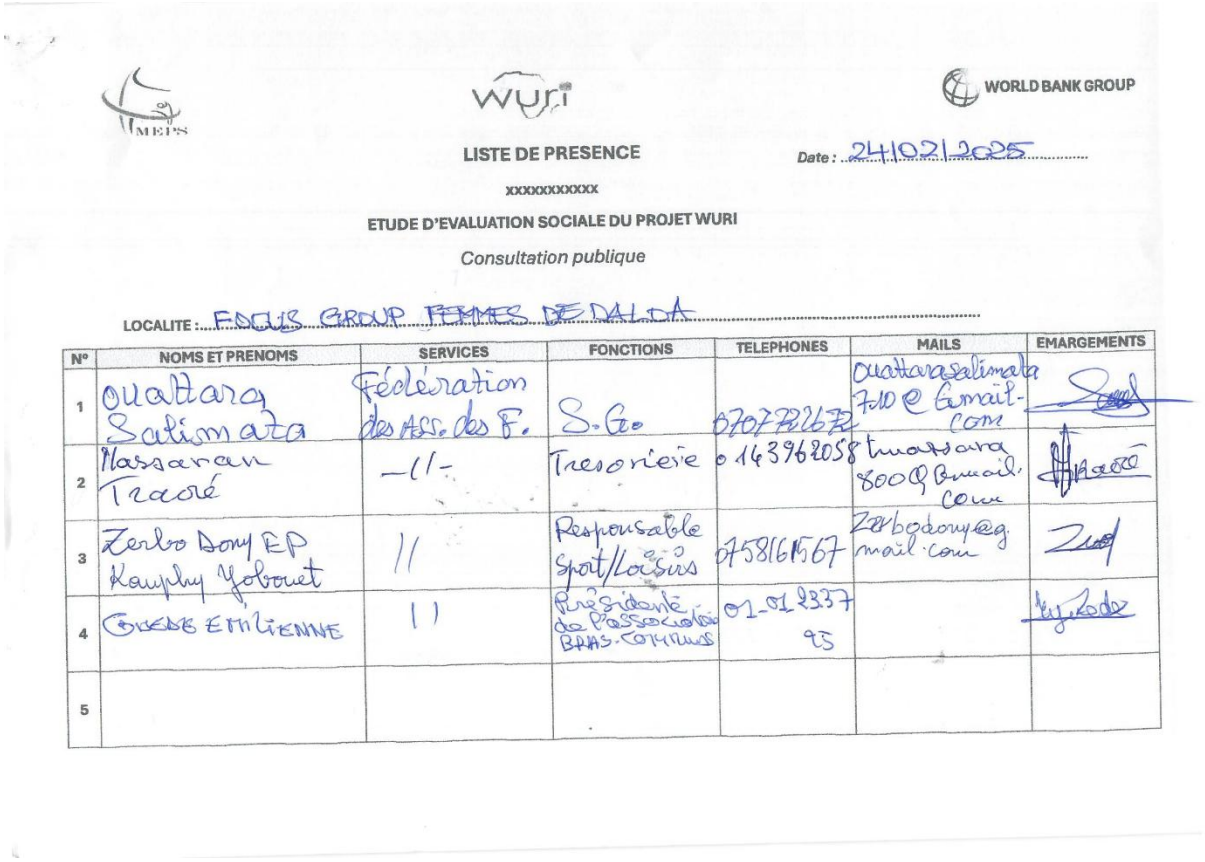
xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : DALOA SOUS PREFECTURE (FEMMES)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	DEA JUDITH		COUTURIERE	0788814459		
2	BAH LATOUNIGE		COIFFEUSE	0554588857		
3	NDRI LATCHRIPHE CLOTILDE		ASSISTANTE COMMERCIALE	0509502711		
4	DIADOU EMMA		AGENT D'IDENTIFICATION	0708887566		
5						



WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE Date : 24/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : FOCUS GROUP FEMMES DE DALOA

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Ouattara Salimata	Fédération des Ass. des F.	S.G.	0707726272	ouattarasalimata710@gmail.com	
2	Massaran Traoré	-11-	Trésorière	0143962058	tmassara800@gmail.com	
3	Zerbo Dony EP Kouyaty Yoboué	11	Responsable Sport/Loisirs	07581567	Zerbodony@gmail.com	
4	GUEDE EMILIENNE	11	Présidente de l'association BRAS-COMMUNS	01-01-2337 95		
5						

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 24/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : FOCUS GROUP JEUNES DE DALOA

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TRAORE DOKOULO		Délégué Regional CNJCI	07070835on	traore.dkl@gmail.com	
2	DIRI NIGORAN ROMAINE ADOLPHE		SECRETAIRE GENERAL CNJCI DALOA	05059974 93	diriadolphe@gmail.com	
3	YAO NAHALEY LOUIS-BERENGER		Membre CNJCI	0777 84 1699	Lourengerao004@gmail.com	
4	KOUKOUGNON ÉLOGÉ		SG chargé du social Culture et de l'entrepreneuriat	0747484244	Koukoge@gmail.com	
5	RABÉ GNAHORÉ		Agent ANADAT DALOA	0749728148 2	rabetheo01@gmail.com	

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 24-02-2024

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE (DALOA, S/P)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	ABDOULAYE BAMBA	Guide religieux	Imam	07073652 94		
2	DEZA ABRAHAM	Guide Religieux	Pasteur	0708028520		
3	SABI VALERY	Guide Religieux	Pasteur	0703674874		
4	KOUZIÉ GABIN	Guide Religieux	Pasteur	0708572124		
5						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 24/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : FOCUS GROUP COMMUNAUTAIRE ETRANGERE DE DAKOA

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Zida Ouezorcci	(Burkina FASO) CEDEAO (Mali)	PRESIDENT	07 07.25 93 19	Zida 0725 @gm.a Gouv.	
2	MAIGASSA ISALA	CEDEAO	SG	71 79 68 83 65	balkanbino @gmail.com	
3	Sylla Cheickna	Commune Mali (Mali)	agent de affaires sociales.	05 05 30 4632		
4	Coulibaly Barka	Communauté malienne Burkina FASO	Secrétaire au développement	070 376862		
5	Adeyemo Kehinde	CEDEAO (Nigeria)	Officier	070 850 3418		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Zongo Boukaré	(Burkina FASO) CDAO	Planteur	07085584 58		
7	Diéng Moïse	(Sénégal) CDAO	Commerçant	07 07 06 28 43		
8	Dakouni Carol	(Côte Ivoire) CEDEAO	SG CEDEAO	07 07 44 29 26		
9	Diallo Abdoulaye	Guinée Conakry CEDEAO	TRANSPORT	07 57 04 2062		
10						
11						
12						
13						
14						

SANGOUINE

13. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la sous-préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DWURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA SOUS-PREFECTURE DE SANGOUINE

Le vendredi vingt et un février deux mil vingt-cinq, de dix heures vingt-sept minutes à onze heures quinze minutes, s'est tenue, dans la salle de réunion de la sous-préfecture de Sangouiné, sous la présidence de Monsieur EKRA Ekra Eric, Sous-préfet de Podiagouiné assurant l'intérim de son collègue de Sangouiné, une consultation publique relative à la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet WURI.

Outre Messieurs VANIE Bi Irié et KONE Seydou, respectivement CBA de la gendarmerie de Sangouine et chef de service administratif de la mairie de Sangouiné, étaient également présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

Le secrétariat de séance a été assuré par Docteur ADOMAN Francis, Spécialiste en Sauvegarde sociale du Projet WURI.

Ouvrant la séance, Monsieur le Sous-préfet de Podiagouiné s'est réjoui d'accueillir le projet WURI à Sangouiné non sans préciser que cette initiative est une étape décisive dans le programme de l'Etat de Côte d'Ivoire d'aboutir à un développement inclusif de toutes les populations de la Côte d'Ivoire. A cet effet, il a remercié les autorités compétences de la Côte d'Ivoire et les partenaires techniques et financiers qui qui travaillent pour le bien-être des populations.

Monsieur le Sous-préfet a rappelé aux participants l'objectif de la mission qui est de recueillir les avis, les préoccupations et les propositions des populations sur le projet WURI. Il a indiqué l'importance de l'identification pour bâtir un développement en phase avec les réalités de la région. A ce titre, il a encouragé les participants à faire des propositions, poser des questions et exprimer les préoccupations pour la réussite de la mission, non sans rappeler que la question d'identification respecte les principes de confidentialité.

Après avoir ainsi planté le décor de la rencontre, Monsieur le Sous-Préfet a déclaré ouverte la séance et a donné la parole à la délégation du Projet WURI.

Monsieur TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication du projet WURI a tout d'abord, remercié le Sous-préfet pour la tenue de cette séance de consultation

1

publique. Il a aussi traduit sa gratitude à l'ensemble des participants. Enfin, il a décliné le programme de la séance comme suit :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echanges avec les parties prenantes ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Clôture de la séance.

Entrant dans le vif de la séance, il a présenté le projet WURI en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du Projet WURI ;
- Composantes du Projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
M. EKRA Ekra Eric, Sous-préfet par intérim de Sangouiné	Il a encouragé les populations à s'identifier. Il fait le constat que les parents de la région n'aiment pas faire les déclarations de naissance	
M. KIN Jean, Chef de village de Lagoulalé	Il a identifié les causes de la non déclaration des naissances. Selon lui, la négligence des populations et l'ignorance de l'utilité des actes administratifs justifient le faible taux de déclaration des naissances. Cependant, il s'est réjoui de l'implication des cadres de la région, ce qui contribue à améliorer les déclarations des naissances.	M. Le Sous-préfet : les leaders communautaires doivent se mobiliser et s'impliquer dans les déclarations des naissances. Chacun à son niveau doit y contribuer. Les autorités administratives sont à votre dispositions en cas de préoccupation.

M. TIA Ernest, Président des jeunes	Il a proposé de désigner les points focaux dans les villages pour pré-enregistrer les nouvelles naissances et transmettre la liste à la mairie ou sous-préfecture pour les déclarations. Cette opération qui existait avant à contribuer à déclarer toutes les naissances dans les villages.	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication au WURI : Les leaders communautaires doivent s'engager à pré-enregistrer les naissances dans leurs localités. Ils ont été désignés ou élus pour être au service des populations. A ce titre, ils doivent s'engager pour faciliter le travail des autorités administratives. Le tout financier avant de travailler n'est pas bénéfique pour faire avancer les villages. Il faut que les responsables des communautés s'engagent à faire des sacrifices. Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en Sauvegarde sociale au WURI : l'engagement communautaire est un atout de développement des villages. Il faut des personnes qui décident de se mettre au service des intérêts communautaires.
M. ZIAN Célestin, Représentant Chef central	Sur les causes de la non déclaration des naissances, il a porté son attention sur les déclarations des naissances subordonnées à l'inscription scolaire. Autrement, les parents ne déclaraient que les enfants qui doivent aller à l'école et ils le faisaient tardivement à cause des redoublements des enfants. Selon lui, il faut associer les jeunes natifs des villages aux opérations de déclaration des naissances. Les populations font plus confiance aux personnes originaires de leurs localités.	Monsieur le Sous-préfet : Les parents préfèrent remettre à plus tard les déclarations de naissance des enfants pour « tricher » sur les âges durant leur parcours scolaire. Il attendent que les enfants soient au CM2 pour faire les déclarations.
M. KONE Seydou, Chef de service administratif	Il propose de conditionner l'éligibilité aux filets sociaux par la possession de tous	

	les actes de naissance des enfants du postulant.	

Après ces échanges, Dr. ADOMAN Francis a remercié les populations pour leur présence à la séance de consultation publique. Il a présenté les autres activités qui seront menées par les assistants du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la ville de Sangouiné et les deux (02) villages de la sous-préfecture. Il a demandé aux populations de réserver un accueil chaleureux à ces derniers afin d'atteindre les résultats attendus.

Pour clore la séance, Monsieur le Sous-préfet de Podiagouiné a émis le souhait de voir toute la population s'impliquer dans les activités d'identification des populations. Il a informé les participants de la disponibilité de son équipe qui sillonnera les localités pour voir l'avancée des activités. Par ailleurs, il a exhorté les parties prenantes à soutenir le projet et les séances de consultation communautaire qui auront lieu avec les assistants du consultant. Pour Monsieur le Sous-préfet, il est capital de déclarer le maximum de personnes afin qu'elles aient leurs extraits de naissance.

Il a encouragé les populations à s'approcher de ses services pour poser toutes les préoccupations et aussi à réserver un accueil chaleureux à l'équipe de la mission dans les villages, afin d'atteindre de bons résultats à l'issue de cette mission. Sur ces mots, Monsieur le Sous-préfet a clos la séance de consultation publique.

Fait à Daloa, les jour, mois, et an que dessus

Le Secrétaire de séance
Le Spécialiste en Sauvegarde sociale

Dr. ADOMAN FRANCIS
Sociologue

Le Président de séance
Le Sous-préfet

Sous-Préfecture de Podiagouiné

EKRA EKRA ERIC
Grade III, 1er Echelon

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 21-02-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : SANGOUINE

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	EKRA EKRA ERIC	Sous-Préfecture de Sangouine / p.d Sangouiné	Sous-Préfet	0757751756	ericekra79@yahoo.fr	
2	Vanié Bi Irié	CBA Gendarmerie Sangouiné	Gendarme	07 07 96 47 31		
3	Koné Seydou	CSA Mairie Sang.	Chef des services administratifs	0748124800	koneseydou0481@gmail.	
4	BAD DAH MARCEL	Sous-préfecture Sangouine	Chargé du domaine	0574705010		
5	KIN Jean	Chef du village Langoulalo	Chef.	0594182811		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	ZIANCELESTIN	SANGOUINÉ	Représentant du chef Central	01538683 33	ziancelestin@gmail.com	
7	GBA Celestin	Sangouiné	Résidant de la mutuel sangouine	0746407847		
8	Dion Jonas	ZOBA	REPRESentant du CHEF ZOBA	07 89 94 19 59		
9	Nanou Aba Laurent	Sous-préfecture	Adjoint Administratif	0777818161	Nanouabalaurent@gmail.com	
10	KOITY OUOHI REINE	SANGOUINE	AGENT CNAM	07-68-70 91-02	Reinekoity@gmail.com	
11	GUE SAHI JEROME	SANGOUINE	AGENT CNAM	0576807546	guesahijerome@gmail.com	
12	SADIA MANH FELIX	SANGOUINE	Président des jeunes	01 53403074 07788406 11		
13	FONDIO IBRAHIMA	SANGOUINE	AGENT CMU	0748887216 0506920340	Ibrahimafondio318@gmail.com	
14	TAGOULEHI ADASSA	Sous-Prefecture	Secretaire	0705283462		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	DION LAURE	Soungassiné	Presidente des femmes	0707852419		
16	Tia Zinglé M. Ernest	ZOBA	Président des Jeunes	0709982934		
17	KABRAN DAO	CONSULTANCE	ASSISTANT CONSULTANT	0777472244	DAOKABRAN@gmail.com	
18	AHAFOU MONIN CYNTHIA AGNES	CONSULTANCE	ASSISTANTE CONSULTANT	07887188 46	Cynthiaahafou@gmail.com	
19						
20						
21						
22						
23						

14. Procès-verbaux et liste de présence des consultations villageoises : Lagoulalé et Zoba

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE
A : LAGOULALE

DATE	23/02/2025
HEURE DE DEBUT	19H07
HEURE DE FIN	22H18
LIEU	LAGOULALE
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Séance d'information et d'échanges autour du projet WURI à LAGOULALE.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	La population de LAGOULALE accueillent ce projet avec beaucoup d'enthousiasme tant chez les hommes que chez les femmes car pour eux, c'est salutaire : « Ce projet est vraiment à applaudir. Les populations pensent que ce projet aura un impact positif sur la communauté surtout en milieu sécuritaire comme l'affirme à propos : « Ce qui est bien le numéro permet de retracer l'identité des personnes ».

CRAINTES DES POPULATIONS	Des populations craignent que l'attribution du numéro d'identification unique comme stipule le projet WURI n'entraîne pas des cas de vol d'identité. Leur crainte se situe au niveau sécuritaire c'est à dire que le numéro ne soit pas suffisamment sécurisé et soit à la porté de tous comme l'affirme ce propos: << si c'est pas bien sécurisé il peut avoir des cas de vol pour établissement de faux >>. De même chez les femmes: << ça ne faut pas faire la prison pour une autre personne >>. C'est propos traduisent l'inquiétude des populations vis-à-vis du volet sécuritaire de cette opération.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Les populations recommandent au gouvernement de multiplier les campagnes de sensibilisation sur le bien fondé des documents d'identification << il faut sensibiliser sur le bien être des pièces >>. Ils recommande également le déploiement de grands nombre d'agent d'identification pour vraiment atteindre les zones les plus reculés << Il faut beaucoup d'agent pour aller partout >>. << faire du porte à porte >>. Ils font multiplier les postes d'identification auprès des populations << que le gouvernement ouvre beaucoup de postes d'identification dans les localités >>. Cela facilitera l'obtention des pièces ce qui réduira les zones de déplacement << on ne doit plus aller loin comme 5h du matin et puis ne pas avoir >>. Ils recommandent également au gouvernement de veillé à la sécurisation des numéros << nous souhaitons que cela soit sécurisé il faut veillé à ça >>. Enfin ils souhaitent que le projet soit une réalité

Fait à LAGOULALE....., le 23...../ 02...../ 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
KIN JEAN Circonscription Administrative de Sangouiné – Village de Lagoulalé – Le Chef	KABRAN DAO

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 23-02-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : LA GOULALE

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KIN JEAN	CHEF DU VILLAGE DE LA GOULALE	PLANTEUR	059418 2811		
2	SEUH JEAN CHRISTOPHE	NOTABLE CHEF QUARTIER	PLANTEUR	07098999 06		
3	DOUA MICHEL	NOTABLE DU VILLAGE	PLANTEUR ET ANIMATEUR	054667 2682		
4	FLAN EUGENIE		COMMERÇANTE	050465 6251		
5	GOULEYI FRANÇOISE		COMMERÇANTE	054419 8781		

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
23	DIOMANDE ADAMA	M	IMAM CENTRALE DE SANGUINE	05-64-96-67-22	
24	SAHI Diomandé	M	Secrétaire Cosim Secrétaire guide religieux sang-	0555171260	
25	YAPO epse KEA	F	Enseignante Sangouiné	07098960 54	
26	YACouba Soumahoro	M	Imam (enseignant) Sangouiné	0556288133	
27	Ouin Oulai Paul	M	Pasteur (Pdt du Collectif des Pasteurs) G.R	0571092892	
28	AGBOHOUN ZOUHANE RICHARD	M	Pasteur	07791307 24	
29	GOMUN DEGO FELIX	M	Pasteur	07 58 638847	
30					
31					

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 23.02.2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : LAGOUALE

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KIN SEAN	CHEF DU VILLAGE	PLANTEUR	059416 4811		
2	SEUH SEAN CHRISTOPHE	NOTABLE	PLANTEUR	0709899906		
3	DOUA MICHEL	NOTABLE	PLANTEUR ET ANIMATEUR	054667 2682		
4	BI ALBERT		PLANTEUR	055657 6481		
5	GONTY WOH ALEXIS	NOTABLE	PLANTEUR	050709 6771		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	MELE LUDOVIC		PLANTEUR	056429 7946		
7	GUETTY MARIE		PAYSANNE	0709847104		
8	TIA ALPHONSINE		COMMERÇANTE	0709913617		X
9	MALOYI		PLANTEUR	050268 1760		
10	TIA ADELLE		COMMERÇANTE	050621 9748		
11	MELI NATALIE		MENAGERE	078947 0200		X
12	ZOUE BERTINE		COMMERÇANTE	058669 8291		
13	ZIAN YANGA		COMMERÇANTE	078898145 0		
14	LOYI CRISTINE		COMMERÇANTE	077813 5541		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	GONSAN GISLAIN		PLANTEUR	0501 6623 84		
16	BAMBA ANGELLE		COMMERÇANTE			
17	KOUZAYI MARIAM		COMMERÇANTE			
18	VOUZAYI ELISABETH		MENAGERE			
19	ZEH SITA		MENAGERE	0575 07 20 69		
20	BIA ELVINE		COMMERÇANTE	0555471808		
21	TOURE CELESTIN		PLANTEUR	0556518698		
22	TIA VINCENT		PLANTEUR	0586325130		

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	**COMMANDITAIRE DELEGUE**	**STRUCTURE OPERATIONNELLE**
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE**	**UNITE DE GESTION DU PROJET WURI**

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : ZOBA

DATE	22/02/2025
HEURE DE DEBUT	17H03
HEURE DE FIN	20H21
LIEU	ZOBA
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Séance d'information et d'échanges autour du Projet WURI à ZOBA.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Le projet WURI suscite des avis positifs chez les populations de ZOBA mais avec des réserves. Les hommes expriment leurs satisfactions vis-à-vis du Projet WURI comme l'affirme cet participant: « Je trouve que le projet est très bien parce que également la sécurité et l'assurance ne peut faire des bêtises avec ton identité » - Les femmes partagent également un avis favorable mais avec un besoin d'accessibilité. Comme l'affirme cette participante « le projet est bon, mais on veut que cela soit facile pour nous qui savons pas lire ». Mis à part cette réserve les populations de Zoba soutiennent que ce projet permettra de distinguer les nationaux des non-nationaux.

CRAINTES DES POPULATIONS	Le projet WURI inclut des inquiétudes chez les populations de ZOBA. Des hommes craignent des erreurs possible dans les systèmes comme ils l'affirment « nous craignons des numéros doubles, c'est à dire une personne deux numéros ou deux personnes avec un même numéro ». Cela met en évidences des possible doute sur la fiabilité du projet. Quand aux femmes, elles ont plus peur des conséquences pour leurs familles notamment pour les personnes vulnérables. Elles affirment ceci : « on a peur que ça nous entraine des problèmes, aussi pour nos parents âgés aveugles. » De façon globale les populations de Zoba craignent les éventuels problèmes de sécurité pouvant être lié à l'opération d'attribution d'un numéro unique à chaque résidents ivoiriens.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Les populations de ZOBA recommandent au gouvernement de tenir compte de leur situation précaire tout en rapprochant d'eux les services d'identifications et d'opération d'attribution de numéro unique car pour eux il n'est pas permis à tous de se rendre à Abidjan tout le temps et même de ne pas pouvoir avoir accès au service le même jours ce qui nécessite des frais supplémentaires. « on veut que les agents viennent à nous ». Ils suggèrent la gratuité de l'opération « Normalement ça doit être gratuit, on veut que le gouvernement doit le faire pour nous ». Ils mettent également en avant le volet sécuritaire en suggérant la sécurisation accrue des numéros : « on veut que le numéro soit personnel et sécurisé ». La population de Zoba recommande donc un accès facile aux services d'identifications et une sécurisation maximale des numéros unique d'identification.

Fait à ZOBA, le 22 / 02 / 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	**Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature**
GUEHI EMMANUEL CHEF VILLAGE DE ZOBA GUEHI EMMANUEL 56 69 94 42 SOUS PREFECTURE SANGOUINE	KABRAN DAO

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 22.02.2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : ZOBA (SIP SANGOUINE)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	GUEHI EMMANUEL	CHEF DU VILLAGE ZOBGA	PLANTEUR	01019505 39		
2	GUE DENIS	NOTABLE DU VILLAGE ZOBGA	CULTIVATEUR	058505 3512		
3	Dion James	CONSEIL DU CHEF DU VILLAGE	PLANTEUR	07899419 59		
4	GOUE YOLLA MAXIME	Porte PAROLE DU CHEF/R.P.J	PLANTEUR	05-86-75 09-60		
5	OUATTARA KAFETIER		Planteur	07-19 19-35-18		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	GUETTY TIENOKO FRANCIS	NOTABLE	PLANTEUR	055551 4580		
7	KPAN TOGBA ANTOINE	NOTABLE	PLANTEUR	050670 7156		
8	WOLÉ TIENOKO	CHEF DE QUARTIER	PLANTEUR	07099884 937		
9	DION ANATOL	NOTABLE	CULTIVATEUR	056466 4137		
10	SAH VERONIQUE		MENAGERE	05065795 78		
11	GOGBE ADELINE		CULTIVATRICE	05545643 26		
12	DONH PIERRE	NOTABLE	PLANTEUR	07099276 77		
13	SIYACE EUNICE		COMMERÇANTE	056501752 62		
14	ZRANSA		CULTIVATRICE	0545462257		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	TIA ELISE		COMMERÇANTE	0544 6566 85		X
16	BZE OLETTE		COMMERÇANTE	07085384 50		~~BZE~~
17	SEUNIE MARTINE		CULTIVATRICE	05044571 09		
18	DESSAN MAURICINE		COMMERÇANTE	05851323 25		~~DB~~
19	BLONDE RACHEL		CULTIVATRICE	05664242 25		X
20	WONYIN SOSIANE		CULTIVATRICE	07060306 28		
21	SEUH GERMAINE		CULTIVATRICE	070992 1536		
22	SEUH LARISSA		CULTIVATRICE	05863251 30		R

15. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers

MEPS — WURI — WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE Date : 21-02-2025

xxxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : SANGOUINE

NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
DION LAURE	RESPONSABLE DES FEMMES	COMMERÇANTE	0707252439		
LOUA HELENE		MENAGÈRE	0505938920		
DJEU HENRIETTE		MENAGÈRE	0564056596		
OULE MONNE ANGELLE		RESTAURATICE	0545303843		
DJON BASSISE		COMMERÇANTE	0545817620		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	SORY ZOUMANA		PLANTEUR	0545427856		
7	YAO ARDJOUMA		PLANTEUR	0747030322		
8	COULIBALY ALI		PLANTEUR	07-47-06-06-75		
9	KONE IBRAHIM		PLANTEUR	01-72-56-97-80		
10	GBEI DAN SAMUEL		PLANTEUR	05 75 87 68 01		
11	GOGBE ROBERT		PLANTEUR	07-49-11-51-88		
12	BIH GISLAIN		PLANTEUR	0505596-71-06		
13	DION ALI		COUTURIER	01-71-03-25-94		
14	GUEU RAPHAEL		PLANTEUR	05-54-43-18-24		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	KIN RICHARD		MAÇON	01-43-91 03-85		
16	TIA DELI ANGE		COMMERÇANTE	07792594 22		
17	BAMBA ADELINE		COMMERÇANTE	07118983 28		
18	TIEMOKO YASMINE		COMMERÇANTE	05441952 69		
19	TROH LYDIE		COMMERÇANTE	07127009 38		
20	WOLE MARIAM		COMMERÇANTE			
21	TIEMOKO REBECA		COMMERÇANTE	05038407 42		
22	DAN DELI YASMINE		MENAGERE	05547929 14		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	DION ROSELINE		COMMERÇANTE	05844569 934		
7	SADIA HONORINE		COMMERÇANTE			
8	GBEUDA ETIENNE		PLANTEUR	05959841 10		
9	GUE ROMEO		TECHNICIEN	050581 14 05		
10	GUETTY FRANCISSE		PLANTEUR	05555145 80		
11	DION ANATOL		CULTIVATEUR	05646641 37		
12	SADIA MANH FELIX		pdt des Jeunes	07 78840611 05442695 74		
13	TOGBE SEANNOT		PLANTEUR	05969339 22		
14	YEKAN GUEU ALFRED		PLANTEUR	05046035 64		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	KEHI OUKAÏ HERMAN		ELEVE	056630 5947		
16	SABIA BERTIN		MAÇON	077820 7002		
17	GONDO MHON MARTHIEU		PLANTEUR	050403 5946		
18	OUEDRAOGO ISSA		PLANTEUR	077755 6361		
19	SAWADOGO ABDOULAYE		PLANTEUR	0709 0112 52		
20	SANOYIBE MABY		PLANTEUR	017360 1697		
21	BOMBOUANDA ALI		PLANTEUR	07778451 60		
22	BOUNDAOUANE OUSMANE		DELEGUE consulaire BURKINABE	0708533170		

GBAPLEU

16. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la sous-préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA SOUS-PREFECTURE DE GBAPLEU

Le samedi vingt deux février deux mil vingt-cinq, de neuf heures trente minutes à onze heures quarante minutes, s'est tenue, dans la salle de réunion de la sous-préfecture de Gbapleu, sous la présidence de Madame COULIBALY Djénébou, Sous-préfet de Gbapleu, une consultation publique relative à la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet WURI.

Outre Monsieur KONE Broulaye, Responsable CMU de Gbapleu, étaient également présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.
Le secrétariat de séance a été assuré par Docteur ADOMAN Francis, Spécialiste en Sauvegarde sociale du Projet WURI.

Ouvrant la séance, Madame le Sous-préfet de Gbapleu a remercié les participants d'avoir répondu favorablement à la correspondance relative au projet WURI. Elle a indiqué que le projet WURI porte sur l'identification des résidents en Côte d'Ivoire. A cet effet, elle a présenté les membres de la mission.

Après avoir ainsi planté le décor de la rencontre, la présidente de séance a donné la parole à la délégation du Projet WURI.

Dr. ADOMAN Francis, Chef de la mission, a, tout d'abord, remercié, au nom du Coordonnateur du projet WURI, Madame le Sous-préfet pour la tenue de cette séance de consultation publique. Il a aussi traduit sa gratitude à l'ensemble des participants qui ont accepté de prendre part à cette séance de travail. Par la suite, il a décliné le programme de la séance comme suit :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echanges avec les parties prenantes ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Clôture de la séance.

Entrant dans le vif de la séance, M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication a présenté le projet WURI en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;

1

- Objectifs de Développement du Projet WURI ;
- Composantes du Projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
Mme. le Sous-préfet de Gbapleu	Depuis que je suis ici, je sensibilise la population sur les déclarations des naissances et des décès. Mais ces déclarations des faits d'état civil s'avèrent très difficile pour vous. Et c'est plus difficile encore au niveau des décès. Pourquoi les populations ne font-elles pas les déclarations ?	M. DIOMANDE Brahima, Chef de Gbapleu :Il y a un problème de sensibilisation des populations sur la déclaration des naissances et décès. Il faut par exemple, accentuer la sensibilisation à la CMU. Mme. OULAÏ Henriette, Présidente des femmes : La sensibilisation se poursuit pour que les femmes s'enrôlent à la CMU et fassent les déclarations. M. TAHOUA Euloge, secrétaire du Chef de Kranzadougou : Il a promis faire les sensibilisations auprès des parents pour leur enrôlement à la CMU et la déclaration des naissances et décès. M. PORGO Abdoulaye, Représentant communauté CEDEAO : Nous continuerons la sensibilisation auprès des compatriotes. Nous travaillons avec la CMU pour pouvoir enrôler les populations malgré la période de campagne agricole (café-cacao). Les Imams sont impliqués dans la communication sur la CMU.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
	Comment se fera l'enrôlement unique à la biométrie ?	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI : L'enrôlement biométrique se fait déjà avec la CMU. Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : l'enrôlement permettra d'avoir le numéro de sécurité sociale pour bénéficier des services sociaux de l'Etat.
	Quels sont vos avis sur le projet WURI ?	Les différentes réponses sont : - Un projet bénéfique pour les populations, car il apporte un appui à la CNAM. - C'est un projet qui va au-delà de la santé et permettra d'avoir accès à d'autres services. Il représente une bonne opportunité pour les populations de la Côte d'Ivoire.
M. SEH Toh Franck, Maçon :	Le déficit de déclaration est lié à la lenteur administrative. Concernant la CMU, il y a les prestations des soins qui ne sont pas efficientes. Il faut donc améliorer les services.	M. KONE Broulaye, Responsable CMU : les prestations de soins sont actuellement disponible. Les planteurs café-cacao bénéficient gratuitement des soins. Mme. Le Sous-préfet : les populations doivent utiliser la boîte à suggestion au sein de la Sous-préfecture pour signaler leurs préoccupations et leurs plaintes sur le fonctionnement de l'administration. La sous-préfecture fera l'effort de délivrer les extraits de naissance en un jour au lieu d'une semaine pour les déclarations dans le délai. Pour les déclarations hors délai, il y a plus de temps d'attente pour la délivrance à cause de

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
		l'implication du tribunal pour des contrôles. Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI : il faut que les populations soient les relais de l'administration et véhiculer les informations auprès des populations. Pour la boîte à suggestion, il est important que les populations l'utilisent pour améliorer les services de la Sous-préfecture.
	Comment bénéficier des soins avec ma carte si je suis en retard de mes cotisations depuis 2024 ?	M. KONE Broulaye, Responsable CMU : Il faut se mettre à jour de ses cotisations en payant les arriérés.
	Existe-t-il une possibilité de payer ses cotisations de manière électronique ?	M. KONE Broulaye, Responsable CMU : Il existe une syntaxe que nous vous communiquerons pour effectuer vos paiements de cotisations.
M. TEA Tanguy, Représentant de la mutuelle	Il s'est félicité de la présence de la mission pour cette séance. Il a pris l'engagement de sensibiliser les parents sur la déclaration des naissances et décès	Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : La carte CMU est le document qui est délivré aux enrôlés
M. MEHIN Moustapha, Président de la jeunesse de Gbapleu	Le projet WURI est-il en partenariat avec la CNAM ?	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI : Le projet WURI a une convention avec la CNAM. Il lui apporte un appui

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
		technique et financier.
M. KONE Sekou, Chef de village de Kranzadougou	Les anciennes cartes CMU sont elles fonctionnelles ?	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI : Les anciennes cartes bénéficient des services de soins. Les assurés peuvent l'utiliser. M. KONE Broulaye, Responsable CMU : Les deux cartes sont actives.
	Le recrutement des agents CNAM enrôleurs est-il lancé ?	Dr. ADOMAN Francis, SSS du WURI : La CNAM n'a pas encore lancé ce recrutement.
M. DIOMANDE Brahima, Chef de Gbapleu	La carte CMU ne prend pas en compte tous les médicaments	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI : Il faut reconnaitre les efforts de l'Etat et apprécier les améliorations de cette assurance. De plus la CNAM s'étend à d'autres services de soins comme l'hypertension, la cardiologie et le diabète. C'est une nouvelle assurance qui s'améliore au fur et à mesure.
M. TAHOUA Euloge, Secrétaire du chef de Kranzadougou	Comment l'enrôlement à la CMU se fait dans les villages ?	Mme. Le Sous-préfet de Gbapleu : La chefferie sensibilise les populations. Elle fixe un programme avec les CNAM qui enverra des agents enrôleurs dans le village.

Après ces échanges, Dr. ADOMAN Francis a remercié les populations pour leur présence à la séance de consultation publique. Il a présenté les autres activités qui seront menées par les assistants du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la localité de Gbapleu et les deux (02) villages de la Sous-préfecture qui ont été invités à la séance de consultation publique, et ce du 25 au 28 février 2025. Il a demandé aux populations de réserver un accueil chaleureux à ces derniers afin d'atteindre les résultats attendus.

Pour clore la séance, Madame le Sous-préfet de Gbapleu a traduit sa reconnaissance à l'endroit des participants, qui ont répondu présents à la séance malgré qu'aujourd'hui soit le

week-end. Elle a exhorté les parties prenantes à véhiculer fidèlement les informations reçues auprès de leurs communautés. Aussi, a-t-elle demandé aux groupes cibles de la deuxième phase de l'étude à bien recevoir les équipes qui seront présentes le 25 février 2025. Madame le Sous-préfet a indiqué à l'auditoire l'importance d'enrôler toute la population à la sécurité sociale, à l'effet d'assurer la sécurité des populations et mieux planifier le développement du pays. Sur ces mots, elle a mis fin à la séance de consultation publique à la Sous-préfecture de Gbapleu.

Fait à Gbapleu, les jour, mois, et an que dessus

Le Secrétaire de séance
Le Spécialiste en Sauvegarde sociale

Dr. ADOMAN FRANCIS
Sociologue

Le Président de séance
Le Sous-préfet

COULIBALY DJENEBOU
Grade III, 1er Echelon

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 22 février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : GBAPLEU

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	COULIBALY Sénébou	Administration	Suvi-projet	07-08-83-31-91	damourabou@gmail.com	
2	DIOMANDÉ Brahima	Affaire	Chef de Village de Gbaplau	07-07-62-98-35	0707629836	
3	KONE Alama	Communauté	Chef de Campement de Zhangrè	05-05-47-45-46		
4	LONGO Abdoulaye	Délégué		05 06 35 68 45		
5	KONÉ Bimlaye		Responsable CMU Gbaplau	07-59-92-51-28		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	DIOMANDÉ Tiembo	Affaire	Représentant du chef de Village Fréidaya	07-10-22-93-31		
7	BAMBA Vassiribi	Affaire	Représentant du chef de Village Kranzahaya	07-12-14-61-60		
8	KONE Séli Frédéric	Représentant du Commandant de la Brigade de Gbapleu	07-47-28-58-13	07472858 13	KoneFredric110@gmail.com	
9	TEA Mah Rol-Tanguy	Patrelle	MUSEGBA	07-57-67-02-49	teamahrols@gmail.com	
10	TAHOUA Tié Bleh Eulogie		Secrétaire du chef de Kranza	07-09-68-22-01		
11	Mehin MOUSTAPHA TANGUY	Président central de la jeunesse GBAPLEU		07 88 39 3054		
12	TIN VALENTIN	Planteur		07-02-40-10-75		
13	TAHOU WILFRIED	GSPCI Sous-préfecture	GSP.CI	077907 4392		
14	SEH TOH FRANCK A	Maçon		07 16 01 67 13		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
16	KOVE [illegible]		CHEF DE VILLAGE KRAMPA	0759.6658 53		
17	BARRY RAMATA	COM.	Cadreur - Réalisateur	07 [illegible]	[illegible]	
18	Ziro Hamadou	Chauffeur		0505599609	amirziro1980@gmail.com	
27						
28						
29						
30						
31						
32						

17. Procès-verbaux et liste de présence des consultations villageoises : Fouedougou et Kranza

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : FOUEDOUGOU

DATE	27/02/2025
HEURE DE DEBUT	19H30
HEURE DE FIN	21H43
LIEU	FOUEDOUGOU
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	SEANCE D'INFORMATION ET D'ECHANGES AUTOUR DU PROJET WURI A FOUEDOUGOU
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Le projet WURI suscite des avis positifs chez les populations. D'une part les hommes perçoivent le projet comme un bon moyen d'aider les populations ils affirment Ceci << Je le vois comme un bon projet qui va beaucoup aider les gens >>. D'autre part les femmes soulignent que le projet les aidera à obtenir de l'argent pour leurs petits commerces, d'inscrire leurs enfants à l'école elle affirment ceci << Projet va nous aider à avoir de l'argent et les payer et inscrire nos enfant à l'école >>.

1

CRAINTES DES POPULATIONS	Au niveau des craintes certains sont partagés chez les femmes. Pour toute le projet ne présente aucune crainte car pour eux avoir un numéro unique c'est comme sa sécurité et être à l'abri de tout vol d'identité ils affirment ceci: « Je ne voit pas de problème chacun va avoir son numéro c'est pour moi seul ». D'un autre côté, ils affirment que leur crainte réside au niveau de la sécurité du numéro si elle est moins sécurisé il pourrait avoir des cas de vol d'identité « ~~Moi je pense que~~ si on prend facilement dans nos bras on peut avoir un problème on peut prévoir pour fait des faux papiers ». Chez les femmes, elles expriment une crainte ~~par rapport~~ par rapport à leur analphabétisme elle affirment ceci « on est pas parti le dos donné affaire de numéro on a peur qu'on puisse voler notre numéro ».
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Au niveau des recommandations les hommes suggèrent qu'il faut financer clairement le projet pour que il obtiennent « on doit financer le projet » il faut une campagne de sensibilisation auprès des populations « on doit les sensibiliser pour que il participe au projet ». Il faut réduire le déplacement des populations « il faut que les gens viennent au village sinon ce c'est aller en ville les c'est chaud ». Quant aux femmes elles suggèrent le ~~déploiement~~ déplacement des agents « identifications sur le terrain » comme le cas des agents enquêteurs pour le projet sensibilisation social du projet auprès des populations elles affirment ceci: « on doit envoyé les gens dans la mairie nous les voyons ici dans ». elles suggèrent que la présence d'agents sur le terrain suscitera la participation des populations « il faut le monde vas faire y'a des personnes qui n'ont pas d'argent pour aller à la sous préfecture ».

Fait à FOUEDOUGOU, le 27 / 02 / 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
BAMBA MOUSSA CHEF DE VILLAGE DE FOUEDOUGOU S/p DE GBAPLEU Tél : 01 02 90 56 76 07 04 58 49 36	KABRAN DAO

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 28-02-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : FOUEBOUSSOU

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TOURE BINTOU		COMMERÇANTE	07119412 23		T
2	BERTHE NIOH		COMMERÇANTE	07487815 36		+
3	KONE AWA		MENAGÈRE	07894107 67		M
4	DIARASSOUBA MARIAM		COMMERÇANTE	01520624 57		
5	KONE MARIAM		COMMERÇANTE	07591433 20		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	FANY ZANA	MEMBRE	PLANTEUR	07-57-57-74-11		
7	KONE FANDOLOH		COMMERÇANT	01-02-37-57-34		
8	KONE KELEGOUN ADAMA		PLANTEUR	07-71-09 10-76		
9	BAMBA TIEMOKO	MEMBRE	PLANTEUR	07-03-98-45-95		
10	ISSASISSOGO	Porte Parole des Jeunes DE FUFUSSOU	COUTURIER	07-10-31-38-78		
11						
12						
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 27 02 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : FOUEBOUGOU

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	COULIBALY MADOU		PLANTEUR	07103127 39		
2	SANGARE N'GOLO		PLANTEUR	07065096 01		
3	FOFANA IBRAHIM		PLANTEUR	01709287 52		
4	DIOMANDE GBANYO		PLANTEUR	01717240 41		
5	SANOGO KASSIM		PLANTEUR	01025824 62		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	TRAORE Soh BAKARY	PRESIDENT DES JEUNES DE FOUEBOUGOU	PLANTEUR	07988114 45		
7	BAMBE ROLAND	PORTE PAROLE DES WE	PLANTEUR	01739084 58		
8	BAMBA MOUSSA	CHEF DU VILLAGE DE FOUEBOUGOU	PLANTEUR	01029056 76		
9	DIOMANDE TIEMOKO	SECRETAIRE DU CHEF	PLANTEUR	07102293 31		
10	DIOMANDE SEKOU		PLANTEUR	01702379 37		X
11	DIOMANDE YAMOKO		PLANTEUR	07791435 65		
12	KANE VATIZA	SECRETAIRE AMBP DU	PLANTEUR	01025794 84		
13	BAMBA ALI		PLANTEUR	01026436 28		
14	DIOMANDE BAKARY		COUTURIER	07673614 20		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	GUEI ERIC		PLANTEUR	014252 76 63		
16	DIMACI APOLOS		PLANTEUR	01722729 74		
17						
18						
19						
20						
21						
22						

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	**COMMANDITAIRE DELEGUE**	**STRUCTURE OPERATIONNELLE**
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE**	**UNITE DE GESTION DU PROJET WURI**

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : KRANZADOUGOU

DATE	27/02/2025
HEURE DE DEBUT	09H42
HEURE DE FIN	13H45
LIEU	KRANZADOUGOU
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	SEANCE D'INFORMATION ET D'ECHANGES AUTOUR DU PROJET WURI A KRANZADOUGOU
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Les habitants de Kranzadougou ont manifesté un avis favorable vis à vis du projet d'identification en soulignant à quel point cela pourrait améliorer leur quotidien. « Ce projet est très bien, on peut faire avancer nos pièces ». Ils soutiennent que c'est la bienvenue en mettant en avant l'impact que cela peut avoir sur l'identification « c'est une bonne initiative ». « Avec ça on pourra bien s'identifié ». Pour eux le Projet est la bienvenue.

CRAINTES DES POPULATIONS	Les populations s'inquiètent surtout du volet sécuritaire du projet surtout à l'idée de savoir que le petit doigt numéro on peut facilement avoir accès à tous leurs données d'identité. Comme l'affirme le participant : « on a peur que quelqu'un nous vole nos papiers d'identité sous un seul numéro ». Ils craignent donc que les numéros uniques d'identifications ne soient pas suffisamment sécurisés et que quiconque soit en mesure d'y avoir accès à leurs données s'y trouvant est répertorié sur un seul numéro d'identification.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Les populations de KRANZADOU recommandent au gouvernement d'accélérer les choses pour la réalisation du projet : « tout que ça se fasse vite ». - Ils font recommandent également une campagne de sensibilisation de grande envergure sur toute l'étendue du territoire national et même dans les zones les plus reculé : « il faut sensibiliser auprès des populations dans les villages, les campements sur le projet pour les amener à se faire identifier ». Les populations suggèrent au gouvernement de faire en sorte à éradiquer la corruption dans le processus d'attribution de numéro unique pour une réussite totale du projet : « on veut qu'il n'y ait pas de corruption ». - Ils font déploie un grand nombre des agents auprès des population pour assurer l'inclusion de tous. - Ils recommandent la mise en place d'une sécurité de protection pour ceux qui refuseront de se faire identifier car pour eux cela représente une marque « comme ceux qui n'ont pas se faire identifier c'est un crime ».

Fait à KRANZADOUGOU, le 27 / 02 / 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
KONE SEKOU	KABRAN DAO

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 27.02.2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : KRANZA

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Koné Sékou	Chef		0759,66 58 53		
2	Bamba ~~Abou~~ Vassiriki	président de jeune	Planteur	07 12 14 61 60		
3	Dosso Amara	Vice-président	planteur	01-87-00 03.00		
4	Bamba Amara		planteur	07-87-35 55.76		
5	Diaba Lancine		planteur			
6	Bamba Valana	planteur	planteur	05.95.15.71 04		
7	Bamba Camara		planteur	0545789237		
8	Diomande Ibrahima		planteur	05.04.03.40 51		
9	Bamba Ka-Journana		planteur	05.64.2a 27 02.		
10	Diomande Adama		planteur	05.46.94.77 82		
11	Bamba Hous		planteur	0546 943762		
12	Koné Hédo		planteur	05-45 82-71 92		
13	Cherif Lacina		planteur	0779-12-1626		
14	Bamba Amara		planteur	07-57-55.55 76		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	DRAH Jacquet		Planteur	07-83 95 09 66		
16	Jerom GONH		Planteur	07.62.54-51 07		
17	Bim Etienne		Planteur	05-86-78-79 18		
18	Diarra Bourama		Planteur	07-59.56.35 63		
19	Ouédraogo Adama		Planteur	07-08-24-58 10		
20	Youngo Youssouf		Planteur	07-58-59-09 30		
21	Koffesson		Planteur	05.45.05.30 12		
22	Traoere N'Gola		Planteur	05-44-26-37 01		

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 27-02-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : KRANZA DOUGOU

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	MABINTOU BAMBA	PRESIDENTE DES FEMMES DE KRANZA	COMMERÇANTE	07-08-45-07 50		
2	BAMBA MABA	MEMBRE	COMMERÇANTE	07-20-73-58-92		
3	TRAORE FATOUMA	REPRESANTANTE DES FEMMES SENOUFO	"	07-00-17-28-57		
4	BOGNON Berline	MEMBRE	COMMERÇANTE	07-67-09-73-17		
5	FATOUMATA SOUMAHORO	MEMBRE	COMMERÇANTE	05-44-67-40-83		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	DIOMANDE NAMIZATA	MEMBRE	COMMERÇANTE	07-00-65-91-32		
7	BAMBA MARIAME	MEMBRE	COMMERÇANTE	05-54-75-82-25		
8	YACOUBA MEITE	MEMBRE	SYNDICAT	05-55-50-49-58		
9	SOUMAILA DIOMANDE	MEMBRE	COMMERÇANT	07-78-37-06-53		
10	KONE YANGOUBA	MEMBRE	PLANTEUR	05051720 21		
11	KONE KARAMOKO ALHASSANE	MEMBRE	PLANTEUR	07785212 81		
12	BAMBA IBRAHIM	MEMBRE	PLANTEUR	07739845 7		
13	DIOMANDE ADAMA	MEMBRE	PLANTEUR	07686542 29		
14	DIOMANDE MAMADOU	MEMBRE	PLANTEUR	05556043 42		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	BAMBA SEBE	MEMBRE	CULTIVATEUR	07573755 49		
16	BAMBA MAMADOU	MEMBRE	PLANTEUR	05542447 03		
17	DIOMANDE MOUSSA	MEMBRE	PLANTEUR	07491620 85		
18						
19						
20						
21						
22						

Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers

WURI — WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 15 02 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : GBAPLEU

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TIEMOKO ERIC		PLANTEUR	05467879 44		
2	LOUA GONDO ALPHONSE		MACON S	05069438 58		
3	MEHIN MOUSTAPHA TANGUI	PRESIDENT DES JEUNES CENTRAL	PEINTRE	05568887 59		
4	OULAÏ JEAN HYACINTE		ELEVE	05669340 12		
5	AGABUS AA		PLANTEUR	07103110 24		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	SAHMARIELOUISE	Presidentes des FEMMES DE QUARTIER ZAHH PIERRE	MENAGERE	07-03-35-99-22		
7	OULAÏ HENRIETTE	PRESIDENTE CENTRALE GBAPLEU	MENAGERE	05-86-73-50-49		
8	GONDO DION ROBERTINE	MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DES FEMMES	MENAGERE	07-98-69-19-56		
9	OULAÏ CECILE	MEMBRE	MENAGERE	05-75-85-45 79		
10	MORO DESIRE	MEMBRE	MENAGERE	05-46-39-28-97		
11	TOKPA YOUAN JANNETTE	MEMBRE	MENAGERE	05-46-6064 94		
12	YOUAN PHILOMENE	VICE PRESIDENTE DU QUARTIER MOSQUE	COMMERÇANTE	05 55 09 16 27		
13	OULAI MATOMO CATHERINE	MEMBRE	COMMERÇANTE	05-02-17-62 24		
14	GUE ROSE	MEMBRE	MENAGERE	05-46-27-33-48		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	TAGO RAPHAEL	MEMBRE DE LA COMMUNAUTE ETRANGERE	AGRICULTEUR	07-87-88-39-71		
16	KONE ALAMAN	CHEF DE LA COMMUNAUTE ETRANGERE	AGRICULTEUR	05-05-37-45-26		
17	KONE TIECOURA	CHEF DE LA COMMUNAUTE MALIENNE	AGRICULTEUR	07-67-39-66-45		
18	SAVANE MAMADOU	MEMBRE DE LA COMMUNAUTE ETRANGERE	AGRICULTEUR	05-45-54-49-87		
19	KONE YAYA	MEMBRE DE LA COMMUNAUTE.E.	MEUNIER	05-04-08-22-40; 07,69,09,31,91		
20	KONE ALASSANE	IMAM CENTRALE DE GBAPLEU	IMAM	07-57-54-09-76		
21	TRAORE ISMAEL	3ème IMAM DE GBAPLEU	PLANTEUR	07-07-88-06-91		
22	KONE ABOUBAKARY	MUEZZIN DE LA GRD MOSQUE DE GBAPLEU	PLANTEUR	05-45-38-06-56		

GRAND BEREBY

18. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la sous-préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA SOUS-PREFECTURE DE GRAND-BEREBY

Le lundi vingt quatre février deux mil vingt-cinq, de dix heures dix-sept minutes à douze heures vingt minutes, s'est tenue, dans la salle de réunion de la sous-préfecture de Grand-Béréby, sous la présidence de Madame SIENI Marie-Laure Epouse TIA, Sous-préfet de Grand-Béréby, une consultation publique relative à la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet WURI.

Outre Messieurs GBONHON Emile et KONATE Salif, respectivement Député suppléant et Conseiller Municipal, étaient également présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.
Le secrétariat de séance a été assuré par Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en Sauvegarde sociale du Projet WURI. Il a tout d'abord au nom du Coordonnateur du Projet WURI, M. Diakalidia KONATE, remercié Madame le Sous-préfet et l'ensemble des parties prenantes pour leur présence à cette séance de travail. Le secrétaire de séance a ensuite situé le contexte de la rencontre qui porte sur la consultation publique de l'étude d'évaluation sociale du projet. Enfin, il a donné la parole à Madame le Sous-préfet pour son mot d'ouverture.

Ouvrant la séance, Madame le Sous-préfet de Grand-Béréby a révélé qu'en Côte d'Ivoire plus de 20 millions de personnes ne sont pas identifiées et restent donc inconnues du gouvernement. Ce déficit d'identification représente un défi pour l'Etat de Côte d'Ivoire qui veut faire de la protection sociale un levier de son développement. A ce titre, Madame le Sous-préfet a signifié que l'Etat de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet WURI non sans présenter l'objectif de développement du Projet. Enfin, elle a précisé que la séance de travail de ce matin qui est organisée par la délégation de l'UGP WURI sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale revêt une importance capitale. Elle a exhorté les participants à être attentifs aux différentes présentations et à participer activement aux échanges. Tout en souhaitant une fructueuse séance, elle a déclaré ouverte la séance consultation publique.

Dr. ADOMAN Francis, Chef de la mission, a décliné le programme de la séance comme suit :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echanges avec les parties prenantes ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Clôture de la séance.

1

Entrant dans le vif de la séance, M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en Communication, a présenté le projet WURI en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du Projet WURI ;
- Composantes du Projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
M. GNEPA Christian, Président de la jeunesse communale de Grand Béréby	Il a indiqué que les jeunes sensibilisent la population de la commune sur les pièces d'identification. Cependant, il a noté que la lourdeur dans la procédure administrative pour avoir les extraits à la mairie de Grand Béréby est une cause de la non-déclaration des naissance. Concernant la CMU, il a rappelé que la ville est en attente du camion mobile d'enrôlement à la CMU et il souhaiterait savoir pourquoi son arrivée tarde.	M. GOA Joël, Superviseur CNAM : Le camion mobile est venu le 24 décembre à San Pedro. Un programme a été établi avec la mairie de San Pedro et nous sillonnons la commune de San Pedro. Le camion viendra ici à Grand Béréby. Aussi, avec les appareils, les cartes sont disponibles en une semaine après enrôlement. Mais souvent, les numéros des bénéficiaires sont injoignables pour que les enrôlés viennent récupérer les cartes. Mme le Sous-préfet : nous avons demandé que le camion mobile vienne à Grand Béréby. Mais la fragilité du matériel fait qu'il est difficile de le déplacer. Nous avons demandé à chaque chef de village de dresser la liste des enrôlés qui n'ont pas encore reçu leurs cartes CMU. Concernant l'opération spéciale, il y a toute une procédure médicale et judiciaire qui impactent la délivrance des jugements supplétifs. M. KONATE Salif, Représentant du maire : l'opération spéciale

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
		pour avoir les jugements supplétifs avance confortablement. Certes, la procédure d'établissement du document connait des lenteurs, mais que les populations soient patientes.
M. ABDOULAYE Koné, Chef grand Nord	Comment avons-nous fait pour savoir que nous sommes 31 millions en Côte d'Ivoire alors qu'on nous dit que 10 millions de personnes seulement sont identifiées ? Il faut que la population soit motivée pour s'inscrire à la CNAM. Il n'y a pas de médicament ni à l'hôpital ni à la pharmacie. La CNAM doit corriger le volet prestation des soins On ne peut pas parler d'intégration sous-régionale sachant que la CEDEAO a des problèmes inter-Etats.	Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI : la population de 31 millions a été identifiée lors du RGPH de 2021 qui ne prend pas en compte la biométrie. Pour ce projet, il s'agit d'un enrôlement biométrique de tous les résidents en Côte d'Ivoire. M. GOA Joël, Superviseur CNAM : il faut cotiser pour avoir accès aux prestations de soins. Il faut aussi suivre les étapes pour bénéficier des soins. Mme le Sous-préfet : les difficultés de fonctionnement de la CMU sont réelles. Ces dysfonctions sont corrigées au fur et à mesure pour améliorer le produit. Le projet WURI est géré de manière autonome au niveau de la Côte d'Ivoire. Nous avons intérêt qu'il réussisse pour que chaque habitant soit identifié de façon biométrique. Et au niveau sous-régional, on espère que les questions d'intégration entre les Etats seront réglés. M. TOUTOUKPO : Charles, Spécialiste : l'intégration sous-régionale est un avantage pour les populations et les Etats. Et le Projet WURI vient contribuer à cet objectif.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
M. KAPET Georges, Chef de village	La communauté ghanéenne est importante à Grand-Béréby et ils ne font pas les déclarations de naissance. Il faut les sensibiliser. Pour la CNAM, les villageois sont motivés. Il est difficile d'avoir la CNI qui a un coût élevé et les parents ne peuvent pas payer y compris les frais annexes.	Mme le Sous-préfet : nous avons besoin de vos observations pour sensibiliser la population ghanéenne. Elle doit s'intégrer dans tous les projets sur le sol ivoirien. Pour les parents sans document, la déclaration est possible et il peut avoir son extrait de naissance. Au niveau de CNAM, l'enrôlement est autorisé avec l'attestation sur l'honneur. L'opération spéciale permet aussi de faire la déclaration des populations pour avoir des jugements supplétifs.
M. GBONHON Emile, Député suppléant	Il a félicité l'équipe pour la ponctualité. Concernant les documents administratifs : on rencontre beaucoup de difficultés pour leur établissement à cause des coûts (directs et indirects). Il faut revoir le coût de la CNI en Côte d'Ivoire. L'Etat doit mettre la pression et la sanction sur les populations pour qu'elles se fassent enrôler. Les cartes CMU ne sont pas délivrées dans le délai après l'enrôlement. Il faut trouver un moyen pour envoyer le camion mobile à Grand Béréby.	
M. GBLEHE Jean-Délafosse, Président local	J'ai été enrôlé depuis 2023 à la CMU et je n'ai pas encore la carte. Or je pouvais cotiser pour avoir les médicaments à moindre coût.	

ECHANGES		
INTERVENANTS	PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS	REPONSES
	La lourdeur administrative décourage l'enregistrement pour les pièces d'identification. Souvent les cartes sont livrées aux mauvaises destinations pour la distribution.	
M. DARE Iropa, Commissaire aux comptex de la Mutuelle de développement de Mani	Nos parents sont dans les villages éloignés et les coûts des documents d'identification sont excessivement chers. Il faut créer des centres secondaires dans les villages de la sous-préfecture pour faciliter les déclarations de naissance. Il faut faciliter l'obtention des pièces d'identité et non passer par la répression des populations	Mme le Sous-préfet : Si les villages sont éloignés et les femmes ne peuvent pas se rendre au chef-lieu de sous-préfecture, il faut que les pères prennent la décision de venir à la sous-préfecture ou mairie pour déclarer les naissances. Le Préfet a même pris un arrêté pour la déclaration des naissances dans les centres de santé dans les villages. De plus en plus, l'Etat travaille à réduire les obstacles de déclaration des naissances.
M. DABA Léon Dabet, Chef du village Néro-Mer	Ce qui est dommage c'est que les projets ne sont pas durables. Il y a des gens qui vivent dans les forêts classées qui ne déclarent pas les naissances. Ces personnes n'ont pas accès aux informations. Il faut aller vers les populations dans les forêts et les localités éloignées pour faciliter les déclarations de naissance. Les pesanteurs culturelles (donner un nom à l'enfant avant de la déclarer à l'état civil, seul le père peut déclarer l'enfant) restent également des freins à l'enregistrement des naissances. Il faut rapprocher les centres de collecte des populations. Il faut rapprocher l'administration	Mme le Sous-préfet : Il serait utile d'avoir d'autres sous-préfectures à Grand-Béréby qui compte 52 villages. Il faut que la population exprime le besoin auprès du ministère de l'Intérieur. Pour les centres de collecte, il y a déjà les points de collecte sanitaire dans tous les villages et campements rattachés. Le Comité Local CMU aide à dresser les listes des personnes non enrôlées à la CMU. Nous attendons les différentes listes des villages. Pour les déclarations des points focaux sont dans les villages pour réduire les difficultés et travailler pour le bien-être des populations. Il faut associer les leaders dans les différents villages pour vulgariser les informations et atteindre les résultats.

ECHANGES		
INTERVENANTS	PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS	REPONSES
	des populations. Concernant la CMU, j'accuse l'Etat. La lenteur administrative est une « plaie ». Les cartes qui ne sont pas distribuées dans le délai est une source de découragement à s'enrôler. Il faut donc créer des sites in situ dans les sous-préfectures et les mairies pour faciliter les productions des cartes. Pour la CNI, la procédure est complexe et longue. Les coûts indirects démotivent les populations. Les opérations d'audience foraines n'aboutissent pas souvent. Concernant le Projet WURI : Il faut que la base de données existe au plan national pour que l'interopérabilité sous-régionale soit une réussite. Il faut l'intégration interne pour aller à l'intégration régionale qui est une donne idée.	La base de données biométriques concerne d'abord la Côte d'Ivoire. Il faut donc qu'on ait le maximum de personnes enrôlées pour qu'elle soit solide et fiable.
M. KOUAKOU N'Guessan Felix, Agent CMU	Je propose que la CMU soit associée au déplacement des assistants du Consultant de l'étude dans les villages.	Mme le Sous-préfet : les agents de la CMU doivent faire l'état d'enrôlement dans les villages choisis pour l'étude. Ils pourront distribuer des cartes et répondre aux préoccupations des populations.

Après ces échanges, Dr. ADOMAN Francis a remercié les populations pour leur présence à la séance de consultation publique. Il a présenté les autres activités qui seront menées par les assistants du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la localité de Grand Béréby et les deux (02) villages de la Sous-préfecture qui ont été invités à la séance de consultation publique. Il a demandé aux populations de réserver un accueil chaleureux à ces derniers afin d'atteindre les résultats attendus. Après échange avec les populations, trois (03) villages seront finalement visités par les agents enquêteurs.

Pour clore la séance, Madame le Sous-préfet de Grand Béréby a traduit sa reconnaissance à l'endroit des participants, qui ont répondu présents à la séance. Elle a exhorté les parties prenantes à véhiculer fidèlement les informations reçues auprès de leurs communautés. Aussi, a-t-elle demandé aux groupes cibles de la deuxième phase de l'étude de bien recevoir les équipes. Madame le Sous-préfet a indiqué à l'auditoire que l'administration fera tout le nécessaire pour faciliter la déclaration des naissances et l'enrôlement à la CMU. Sur ces mots, elle a mis fin à la séance de consultation publique à la Sous-préfecture de Grand Béréby.

Fait à Grand Béréby, les jour, mois, et an que dessus

Le Secrétaire de séance
Le Spécialiste en Sauvegarde sociale

Dr. ADOMAN FRANCIS
Sociologue

Le Président de séance
Le Sous-préfet

SIENI MARIE-LAURE EPOUSE TIA
Grade III, 1er Echelon

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 24-02-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Grand Béréby

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	SIENI Marie-Laure Epouse TIA	Sous-Préfecture de Grand-Béréby	Sous-Préfet	07263440	lscientia79@gmail.com	
2	GBon hon Nemlin emile	parlement	Député Suppléant	0709780323		
3	Konaté Salif	MAIRIE de GRD-BEREBY	Conseiller Municipal	0757819281		
4	GOA JOËL	DIAFFIC CHAM	SUPERVISEUR CHAM REGION SAN-PEDRO	07081146 39	joelgoa@cnam.ci	
5	KOUAKOU Nguessan Félix	AGENT ENRÔLEUR CNU	DELEGUÉ Sous-préfecture SAN-PEDRO	07582178 93	felixkouakou79@Gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Klah Mandou René	Représentant Imam	Oustaze	070907 5551		
7	Dobé Léon Jules	Chef du village Nero-Mer	Chef.			
8	Doré Erepa	Mutuelle de Développement Marin	Mutuelle au Compte Commissaire	01419905 43	ioredore14@gmail.com	
9	Crepa N'Dhon Christian	JEUNESSE COMMUNALE Grand-Béréby	Président	01401444 0759085761		
10	KABORE KASSOUM	Consul (BF)	Délégué suppléant	07-07-76-6827		
11	Karamoko Bamba	Eaux et forêts	Lieutenant (CEF)	07072660		
12	N'GORAN KOUADIO SERGE ALAIN	PRESIDENT DES JEUNES BAOULE	PRESIDENT DES JEUNES BAOULE	07098286 95	KOUADIOSERGE@gmail.com	
13	YAO YAO Jules	Président du Colectif de pasteurs de G.Béréby	pasteur	0102935392		
14	KAPET GEORGES	chef de Village	chef de Village Caboue	0744384187	—	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
24 15	GNEPA YOUKOU NOCHELIN BERTRAND	Agent CNAM	Delégué des agents enrôleurs et de la Statistique	0564634074 0757840140	gnepadaniel24@gmail.com	
25 16	DJIROBO BEWLE BEATRICE	Presidente des femmes Nero-Mer	Presidente des femmes	07874739 43		
26 17	SERIKPA DADI MODESTE	CHEF DU PEPA (MIRAH)	CHEF DE POSTE	0757814126	dadimodeste@gmail.com	
27 18	Kadié Marius	instituteur représentant Mme l'IEPP	instituteur Responsable CPP.	0757597391	dadiemarius1990@gmail.com	
28 19	Dabo le ay	CV Nero-Ma	planteur	0788944		
20	Abdoulaye Koné	chef du gd. Nord	Chef canton	07 67 44 25 12	abdoulayekone215@gmail.com	
30 21	GBE TOUH-SAUL Bony	collectif des chefs Tradition de grand Bereby	PDT et CV de DIAGBEL	0707027723	Gbebony@gmail.	
31 22	KEBO NOUFE Amidou	Assistant du Sous Préfecture Grand Bereby	Assistant du Sous Préfet	0709325741	noufamidou@yahoo.fr	
32 23	TANAU DESIRE	Lycée Moderne Grand-Bereby	Adjoint au Chef d'établissement	0701147575	desiretanaud nguessan@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
24	Aleffi Aka	Gendarmerie Grand Bereby		0504200246		
25	NOUEGNAN YVES	GENDARMERIE GRAND BEREBY		0101155552		
26	HINON YAO PAUL	Chef Groupe	Chef du Village Gboupé	07-77 64-23-27		
27	Wallé Germain Kassay	Membre UDesTMy Mani-Bereby		05864021 55		
28	GBLEHE JEAN-DELAFOSSE	MANI BEREBY	Président Local	0779634 06		
29	KOUADIO YAO ADOMAN FRANCIS	WURI	SSS	0101041439	Kadoman@wuri.ci	
12	BARRY RASMATA	WURI CI	Cadreur-Réalisateur	0708899060	barry@wuri.ci	
13	TOSTOUKPO BAGO CHARLES	WURI CI	Spécialiste Communication	0778401981	tostoukpo@wuri.ci	
14						

19. Procès-verbaux et liste de présence des consultations villageoises : Gbowé et Nero-Mer

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : Gbowé

DATE	26 / 02 / 2025.
HEURE DE DEBUT	09 H 20
HEURE DE FIN	10 H 50.
LIEU	Village Gbowé, Au Preau principal du Village.
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Consultation communautaire et échanges avec les populations du village Gbowé (SVP Grand-Beroby) dans le cadre de l'Evaluation sociale du projet Wuri.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Les hommes apprécient le projet et surtout la simplification des services, tandis que les femmes y voient en plus un moyen de renforcement de la sécurité et de lutter contre la criminalité

1

CRAINTES DES POPULATIONS	Les hommes craignent une faible sécurité des données et un manque de matériel pour une bonne exploitation. Les femmes font confiance à l'État et estiment que le projet est fiable.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Les hommes recommandent de tester le projet sur une entreprise avant son déploiement, de garantir l'unicité de l'identifiant, d'organiser des États généraux pour valider sa mise en vigueur par vote et d'impliquer des pays modèles avec leurs experts. Tandis que les femmes suggèrent de confier la réalisation à des structures privée.

Fait à Guand-bereby, le 27 / 02 / 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
Dabo Léon Dabo.	Zamblé Nora Jean Jaures

Focus Hommes (Gbouvé)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	GBAMÉ TCHROUVI		NOTABLE	0749578854		
16	TOH HIÉ		—	0709667663		
17	YEUBA HIÉ		—	0743133858		
18	TCHROUVI NEMLIN		—	0153031803		
19	GNEPO ~~GNEPO~~ GBOSSO		—	0555150438		
20	GBAMIÉ GUY		JEUNE (PRÉFET)	0102921849		
21	GBAMÉ GNEPA		/	0102100629		
22	GBAMÉ BLY		/	0709610021		

Localité : S/P Grand-bereby . Village : Gbouré

Focus-Group avec les Hommes de Gbouré . le 27/02/2025. Par Zamblé Nero Jean Jaurès chef d'équipe 4

Focus : Femmes (Gbouré)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	IVOLGO BAWO	Menagère		0759675415		
16	KAPET TAOURÉ	Menagère		0142828042		X
17	YAPA BONET ALICE	Menagère		0775804117		X
18	SARE OFEKLET VERONIQUE	Menagère		0574233353		X
19	GNEPO TOGBE OBETTE	Menagère		—		
20	OFEKLET MARTINE NEAN Epse KOUAME	Menagère		0748753184		
21	DOUGBO TENO	Menagère		—		
22	GNEPO GBARE ELISE	Menagère		0102053369		

Localité : S/P Grand-bereby . Village : Gbouré.

Focus-Group avec les femmes de Gbouré. le 27/02/2025. Par DIGBO Marc. Equipe 4

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE
A : Nero - Ter.

DATE	27/02/2025.
HEURE DE DEBUT	09H30
HEURE DE FIN	11H00.
LIEU	Village Nero-Ter, au Preau principal du village.
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Consultation communautaire et échanges avec les populations du village Nero-Ter (S/P Grand-Lahou) dans le cadre du projet WURI. pour l'Evaluation sociale.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Les hommes adhèrent pleinement au projet et attendent avec impatience sa mise en oeuvre. Les femmes le considèrent comme une excellente initiative qui facilitera l'obtention des documents administratifs partout.

CRAINTES DES POPULATIONS	Les hommes craignent un manque de materiel d'exploitation dans certaines zones, tandis que les femmes n'ont aucune crainte.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Les hommes attendent une couverture du projet dans toutes les localités, tandis que les femmes recommendent de confier la gestion du projet à une équipe privée dirigée par la Banque Mondiale, jugée plus rigoureuse que le gouvernement.

Fait à Grand-Bereby, le 27 / 02 / 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
KAPET GEORGES	Zamblé Mero Jean Jaures.

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 26/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : VILLAGE NERO NERO / S/P GRAND-BEREBY (Focus Femmes).

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	BALLA GNESSOA		Menagère	—		+
2	HALLA Suzane NENLIN		Commerçante	07029148		
3	TOUA MARIE GNAHOUE épse GBAH		Retraité	07911864 7		
4	BACO Juliette Hino Epse Hollet		Commerçante	07991486 70		+
5	BALLO THERESE NENLIN		Commerçante	0787986292		+

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	TEBEBE TAH Epse OULE		Commerçante	0708661091		+
7	HINO GNABET HERMANNE		Coiffeuse	0172317211		
8	WARE THERESE GUY		Menagère	—		+
9	DAGBA YOLANDE NENLIN		Commerçante	0781850045		
10						
11						
12						
13						
14						

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 26 Février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

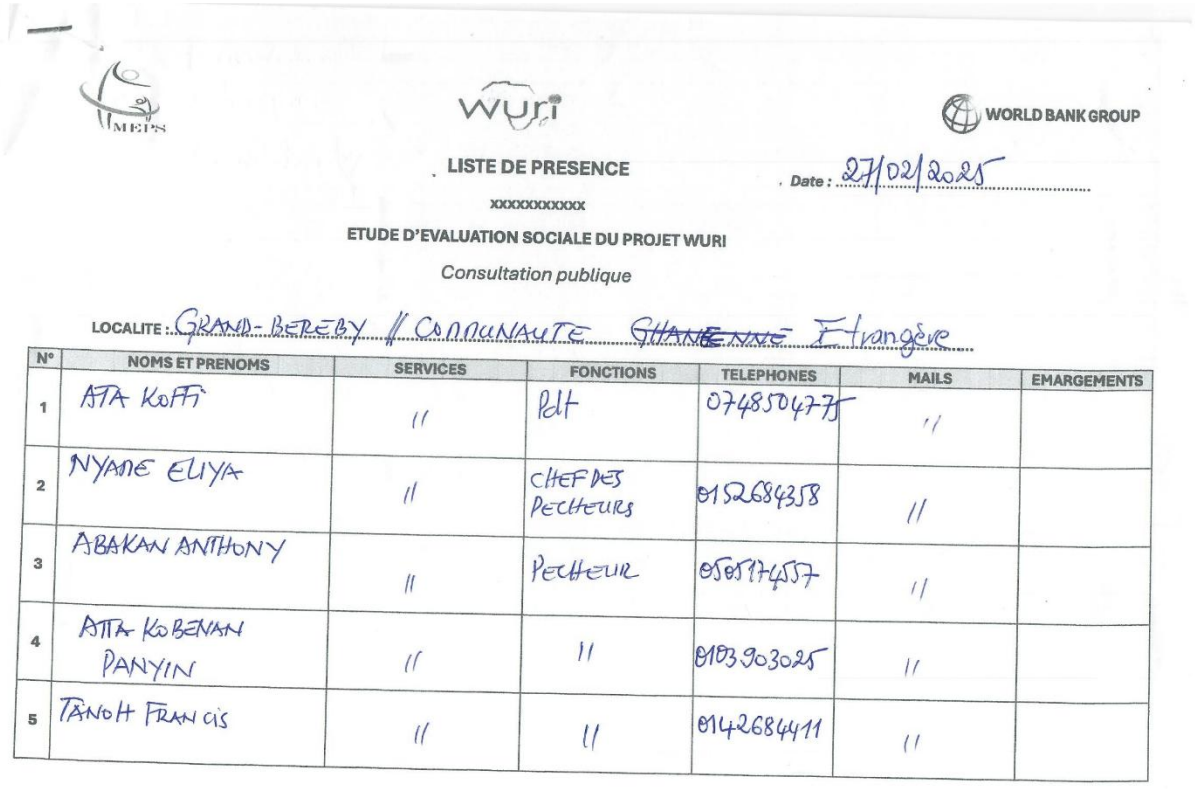
LOCALITE : VILLAGE NERO MER / SP GRAND-BEREBY (FOCUS HOMMES)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Sabo Léon Sabo		Chef du village Nero Mer	0708634105		
2	GBA Guino Léon	Notable à Nero Mer	Notable	0141674220		
3	Houlet Kla Houlé	Notable	11	05068660 02		
4	Kla Houé Djro Felix	11	11	0743460132		
5	GBaTsse Denis			0707259379		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Kloh Tino Mathieu	Jeunesse	-			
7	Mouhoud N'Guessan Paul Nikpi Guy	Notable	11	0757415674		
8	Tino Eddy Edgar Kla	11	11	0142923273		
9	Djirebo Gnaph Augustin	11		0144960658		
10	Bouglé Nêne Ernestine	ménagère	ménagère	05866562		
11	Gbagbo Nicolas	Notable	Notable	01462354		
12	Bero Juliette Tino	Ménagère	Ménagère	67955486 04		
13	Mathieu Guehoua	11	11	07066356 86		
14	Jeng Mona Gnahoua Ep Gbaoh	Maire	Notable	04791156 42		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
15	~~GNAGNÉ Bertine~~	~~Manager~~	~~menagère~~	~~07785~~ 05		
16	Dabo Benjamin	Jemmesse		07752 7251		
17	Balbo Thérèse Nenlin			07679 6292		X
18	Halles suzane Nenlin	"		07092 91488		
19	Youkou Léon Bjirobo	Planteur		01419 0617		
20	Klah Mavé Jean-Pierre	"		01408 3412		
21	GNAGNÉ Gui Roger	"		07134 4035		
22	GNépo Désiré	Chauffeur		01613 9 3697		

20. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers



WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 27/02/2025

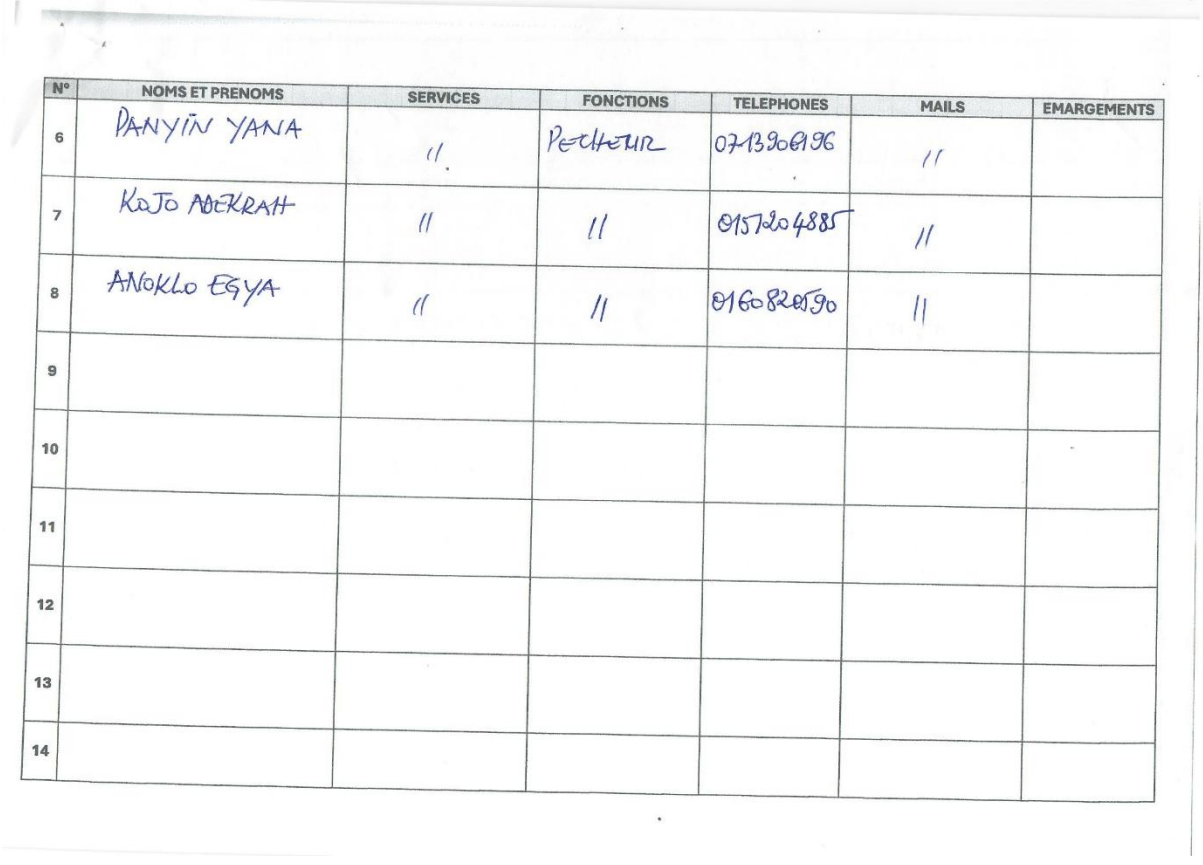
xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : GRAND-BEREBY // COMMUNAUTE ~~GHANEENNE~~ Etrangère

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	ATA KOFFI	//	Pdt	07485047 7	//	
2	NYANE ELIYA	//	CHEF DES PECHEURS	01526843 58	//	
3	ABAKAN ANTHONY	//	PECHEUR	05051745 57	//	
4	ATTA KOBENAN PANYIN	//	//	0103903025	//	
5	TANOH FRANCIS	//	//	0142684411	//	



N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	PANYIN YANA	//	PECHEUR	0713906196	//	
7	KOJO ADEKRAH	//	//	0157204885	//	
8	ANOKLO EGYA	//	//	0160826590	//	
9						
10						
11						
12						
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 26/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Grand-Bereby (Les Jeunes de Grand-bereby)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KONAN KOUAKOU ANTOINE		TECHNICIEN AGRONOME	07 57 28 88 40		
2	KOUASSI KOFFI FELIX		TECHNICIEN AGRONOME	07-47-72-70-19		
3	KRA KONAN ULRICH		PLANTEUR	07-79-25-79-11		
4	YAO KOUADIO DIEUDONNE		MAÇON	01-41-46-89-44		
5	KOUADIO KOUAKOU JEAN-DAVID		MAÇON	07-05-68-82-35		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	KOUAKOU KOFFI MICHEL		PLANTEUR	07-08-21-77-38		
7	KOUAKOU KOUAMO MARTIAL		SAIGNEUR	07-58-53-57-19		
8	EHOUMONAKA Didier		Agent Commercial	07-08-06-72-98 / 01-43-72-58-80		
9	Kouamo Kouadio Marius		Planteur	07-69-95-50-10		
10	N'GORAN YAO Mejaque		Planteur	07-72-20-54-50		
11	Koffi N'GORAN Emmanuel		Planteur	07-49-27-44-37		
12	N'GORAN KOUADIO SERGE ALAIN	Président des jeunes Baoulé Central GB	Entrepreneur	07-07-82-86-95		
13	Nanan YAO JACQUE	Cdt Baoulé Central GB	planteur	07-09-29-44-42		
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 26/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Grand-Bereby (Association des femmes du Nadi)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	BARY LUCIE	Commerçante	Commerçante	0708 75.35 15		
2	KOUAME Adjoua C	Couturière	//	07 48 73 88 68		X
3	HIA Rosine	Commerçante	//	07 48 24 53 22		
4	N'DRIN ELISABETH	Commerçante	//	07 07 34 25 80		
5	PA IRENNE	Commerçante	//			

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	DOUBIA NAYOUMA	Commerçante	//	01 40 76 71 36	//	
7	DONGOSSI MARTHE	Couturière	//	07 58 06 36	//	
8	NONKRE FATIMATA	Commerçante	//	07 49 02 75 33	//	X
9	Zongo Nona	Commerçante	//	07 49 62 95 81	//	
10						
11						
12						
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 25 Février 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Grand - Béréby (Grande Mosquée)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Inoussa Diarrassouba	Mosquée	Imam	0757053080		
2	Dianguina Toaré	Marché	Commerçant	07.48.77.12 81		
3	Zongo moussa	Marché	Commerçant	070788 80 33		
4	Ibrahima Sidibé	Marché	"	07 58 33 75 04		
5	Ouattara Hamadou	Marché	"	0101071882		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Zlah Mamadou René	Guide touristique	Gestaze	07.09.07 55 51		
7	Ouattara Abdoul Karim	Mosquée	Imam	07 07 25 24 14		
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

MEAGUI

21. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA PREFECTURE DE MEAGUI

L'an deux mille vingt cinq et le mardi vingt cinq février, de neuf heures cinquante cinq minutes à douze heures dix minutes, s'est tenue, dans la salle de réunion de la Préfecture de Méagui, sous la présidence de Monsieur ZIGBE Jean-Baptiste, Chef de Cabinet du Préfet de Méagui, représentant Monsieur le Préfet du Département, une consultation publique relative à la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet WURI.

Outre Monsieur SONGBO Koffi, 6ème Adjoint au Maire de Méagui, étaient également présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.
Le secrétariat de séance a été assuré par Docteur ADOMAN Francis, Spécialiste en Sauvegarde sociale du Projet WURI.

Ouvrant la séance, Monsieur le Chef de Cabinet a remercié toutes les parties prenantes présentes à la séance de travail non sans préciser que cette rencontre est une initiative du projet WURI qui a mis en mission une forte délégation dans le cadre de la consultation publique de l'étude d'évaluation sociale du projet. Par la suite, le Président de séance a autorisé un tour de table pour la présentation de chaque participant. Enfin, la parole a été donné à l'équipe de la mission pour situer le contexte de la réunion.

Prenant la parole, Dr. ADOMAN Francis, Chef de la mission, a tout d'abord remercié Monsieur le Préfet du Département de Méagui pour son implication active à la réalisation de cette rencontre. Ensuite, il a traduit sa gratitude à Monsieur le Chef de Cabinet qui a orchestré la réalisation de cette séance de consultation publique. Il a enfin témoigné au nom du Coordonnateur du projet WURI, sa gratitude à l'ensemble des participants pour leur présence effective à la rencontre.

Le Chef de mission a fait remarqué l'importance de la séance qui a pour enjeu de recueillir les avis, préoccupations et attentes des populations sur le projet WURI d'une part, et d'analyser de manière participative les causes liées à la non identification des populations à la CMU et autres actes administratifs d'autre part. Il a décliné le programme de la séance comme suit :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echanges avec les parties prenantes ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Clôture de la séance.

1

Entrant dans le vif de la séance, M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication au projet WURI a présenté ledit projet en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du Projet WURI ;
- Composantes du Projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS	REPONSES
M. TOH Cyprien, Chef de village de Touagui 2	Nous avons eu plusieurs réunions sur la CMU avec M. le Sous-préfet. Les équipes de la CNAM nous enrôlent. Mais depuis 3 ans, j'ai été personnellement enrôlé mais je n'ai pas encore ma carte CMU, alors que la CMU est très importante. Elle peut s'étendre à d'autres services. Pourquoi donc les cartes CMU sont délivrées en retard ?	M. ZIGBE Jean-Baptiste, Chef de Cabinet : Contrairement au passé, aujourd'hui, les cartes CMU sont produites sur place à Soubré. M. MAMADOU Konaté, Chef de zone : Nous avons un site de production de cartes in situ au quartier Gabon de Soubré. Nous produisons en moins de 10 minutes la carte après l'enrôlement. Nous avons entamé l'enrôlement de masse dans les villages. Mais la demande est forte, ce qui retarde la production des cartes. Toute personne qui n'a pas encore reçu sa carte CMU est priée de me contacter pour faire des vérifications et ce, au-delà de 3 mois après enrôlement.
	Les populations se méfient de l'implication de la justice (audience publique) dans la déclaration de naissance pour l'état civil.	

Après ces échanges, Dr. ADOMAN Francis a remercié les populations pour leur présence à la séance de consultation publique. Il a présenté les autres activités qui seront menées par les

M. SONGBO Koffi, 6ème Adjoint au Maire de Méagui	A Méagui les parents ne déclarent pas les naissances. Ils le font à partir de la classe de CM2, à cause de la contrainte des examens scolaires.	
	Quels sont les rapports entre le projet WURI avec l'ONECI ?	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication au WURI : Le WURI a d'excellents rapports avec l'ONECI. Les bases de données biométriques de l'ONECI et celles de la CNAM seront interopérables.
M. NETRO Barthélemy, Chef central de Méagui	Avant les services de l'état civil étaient éloignés des populations, mais ils se rendaient dans les villages pour recenser les enfants. Paradoxalement, aujourd'hui, les services sont proches des populations mais les populations ne déclarent pas les naissances. Je suggère de donner les possibilités aux Chefs de village d'enregistrer les naissances dans les villages. Il faut des services d'enregistrement des naissances dans les quartiers. Et les points focaux pourront suivre les démarches à la mairie ou à la sous-préfecture	M.SONGBO Koffi, 6ème Adjoint au Maire de Méagui : il y a des agents secondaires de l'état civil dans les villages. Mais ils ne font pas le travail.
M. SORO Guireu Jossé Idriss, Chef de village de Krohon	Il faut motiver financièrement les agents secondaires de l'état civil dans les villages *« on fait ça on ne nous donne rien ».* Pour la CMU, le Sous-préfet fait des réunions sur l'état d'enrôlement de la CMU. Mais les cartes ne	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication : les leaders communautaires ont de l'influence. Ils doivent s'investir et être au service des populations par la solidarité et l'entraide. La déclaration des naissances permet d'assurer la sécurité du territoire national et ce, avec l'appui des chefs. L'identification

	sont pas délivrées à temps	permet de créer des cadres dans nos villages. M. ZIGBE Jean-Baptiste, Chef de Cabinet : 45% de la population n'est pas identifiée disait ce matin M. TOUTOUKPO. Cette situation est alarmante et susceptible de créer des personnes à risque d'apatridie. Il faut donc déclarer les naissances et les décès.
M. GUISSE Amadou, Président Communauté CEDEAO	Beaucoup d'étrangers n'ont pas de pièces d'identité. Nous avons besoin de l'appui des autorités pour être enregistrés à l'état civil. Il y a aussi la négligence de nos compatriotes. La lourdeur administrative découragent les populations qui sont pauvres. Le coût des démarches à la justice pour l'obtention du jugement supplétif est élevé.	M. ZIGBE Jean-Baptiste, Chef de Cabinet : l'Etat de Côte d'Ivoire fait des efforts pour faciliter les déclarations à l'état civil. Les sage-femmes sont aujourd'hui associées à la déclaration. Il faut que les administrations se rapprochent des communautés étrangères qui se méfient des services de l'Etat.
M. BAHI Jean-Claude, Représentant du sous-préfet de Méagui	Les déclarations des naissances sont lentes. Il faut que les populations soient engagées pour faciliter la déclaration des naissances. Plusieurs pistes doivent être explorés pour rehausser les déclarations à l'état civil. Les chefs de la CEDEAO doivent sensibiliser les étrangers pour s'impliquer dans les activités d'état civil.	
SOUNDRA Korotoum, 5ème adjoint et présidente d'association	Le problème d'identification à Méagui est crucial. Les mamans n'ont pas d'extraits de naissance. Le projet WURI est une bonne initiative qui doit aider à l'identification à l'état civil. Il y a aussi le coût des jugements supplétifs qui est de 20.000. F CFA. Et ce sont des mères avec des enfants nombreuses avec des pères qui sont absents souvent.	M. ZIGBE Jean-Baptiste, Chef de Cabinet : les leaders communautaires doivent endosser les déclarations des naissances. Il faut expliquer aux femmes les démarches à suivre pour se déclarer elles-mêmes. M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication : des proposition juridiques seront faites par le projet WURI à l'Etat pour faciliter l'identification des personnes.

	Des enfants déscolarisés n'ayant pas d'extrait de naissance à cause du coût de la déclaration des naissances	
M. GOORE Bi Tiagone, DD Agriculture	Pourquoi le WURI est en anglais alors qu'il concerne les pays francophones ?	Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale : L'acronyme WURI est en anglais, mais il y a la signification aussi en français. Le projet concerne aujourd'hui des pays francophones mais il pourra s'étendre à des pays anglophones parce que la question de l'identification est mondiale est portée par les institutions internationales à travers les objectifs du développement durable.
	Les informations sur le récépissé de la CMU s'efface, que faire face à cette situation ?	M. Mamadou KONATE, Chef de Zone CNAM : les récépissés sont faits en papier biodégradable. C'est ce qui explique que les informations s'effacent au fil du temps. Cependant, même si votre récépissé est illisible ou que vous l'avez perdu, vous pouvez toujours retirer votre carte CMU en vous rendant dans notre agence au Centre social de Méagui.
M. KOUADIO Atta Marc, Lieutenant de police	Aura-t-il des agent spéciaux pour l'identification dans le cadre du projet WURI ?	Dr. ADOMAN Francis, Chef de la mission : le projet s'appuie sur la base de données de la CNAM qui répond à ses attentes. C'est pourquoi il apporte un appui pour l'enrôlement de masse.
	Quel est le lien entre le projet WURI et la CNAM ?	M. ZIGBE Jean-Baptiste, Chef de Cabinet : il y a un lien étroit entre le WURI et la CNAM à travers la base de données biométrique.
	Il y a-t-il un sensibilisation qui est faite sur le WURI ?	M. ZIGBE Jean-Baptiste, Chef de Cabinet : Le projet WURI communique de plus en plus sur ses activités. Il est en partenariat avec CIENERGIES sur le projet hydro-électrique de Boutoubré 2.

KATO Luc Landry, Représentant de la jeunesse communale	Il faut élargir la sensibilisation sur l'identification dans la commune. Les jeunes ont beaucoup de difficultés pour établir les actes d'état civil. Comment déclarer les naissances quand les pères sont absents... Il faut rendre l'opération de déclaration de naissance gratuite comme dans le cadre des opérations d'audiences foraines.	
M. MAMADOU Konaté, Agent de zone CNAM	Vu que les populations ne sont pas suffisamment informées, nous souhaitons une campagne de communication pour accompagner les opérations d'enrôlement sur le terrain à travers les COLOC. De plus, je plaide pour des moyens de mobilité pour les agents enrôleurs au vu des difficultés rencontrées pour accéder aux zones reculées et enclavées. Souvent, dans les villages, les populations vont au champ alors que les agents enrôleurs sont présents pour les faire enrôler. Ce qui impacte négativement nos chiffres. La déclaration sur l'honneur permet d'enregistrer les personnes qui n'ont pas de documents. Les témoins aident à avoir les informations sur le requérant. Mais l'attestation sur l'honneur ne tient lieu d'extrait de naissance.	M. TOUTOUKPO Charles, Spécialiste en communication : Le Projet WURI et la CNAM vont déployer une campagne de communication de masse (spots TV et radio en français et en langues locales, affichage, flyers, insertions presse, tee-shirts, polos) au mois de mars 2025 pour accompagner les actions de terrain des COLOCS. Par ailleurs, des motos sont en cours d'acquisition pour les COLOC. Je vous invite à une meilleure organisation dans les villages pour bien établir les programmes de passage pour l'enrôlement. Concernant la communication, il y a une opération intense qui commencera dans le mois le mars.

assistants du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la ville de Méagui et les deux (02) villages choisis, à savoir Touagui 2 et Krohon. Il a demandé aux populations de réserver un accueil chaleureux à ces derniers afin d'atteindre les résultats attendus.

Pour clore la séance, Monsieur ZIGBE Jean-Baptiste, Chef de Cabinet a, une fois de plus au nom de Monsieur le Préfet, remercié les participants. Il a souligné la qualité des échanges qui

dénote de l'intérêt que les populations accordent aux questions d'identification. Aussi, a-t-il réitéré aux participants de réserver un accueil chaleureux aux assistants du Consultant qui seront à Méagui du 28 février au 03 mars 2025. Il a exhorté les parties prenantes à relayer les informations à leurs différentes populations cibles. Car, l'identification est une réalité importante et sans l'enrôlement par exemple à la CMU, il est difficile d'avoir accès à des services. C'est sur ces mots que le Président de séance a clos la séance de consultation publique à la Préfecture de Méagui.

Fait à Méagui, les jour, mois, et an que dessus

Le Secrétaire de séance
Le Spécialiste en Sauvegarde sociale

Dr. ADOMAN FRANCIS
Sociologue

Le Président de séance
Le Chef de Cabinet



ZIGBE JEAN-BAPTISTE
Administrateur Civil

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 25-02-2026

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : MEAGUI

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	ZIGBE Jean-Baptiste	Préfecture de Meagui	Chef Cab	0707025306	prefecturemeagui@yahoo.fr zigbejean06@yahoo.fr	
2	SOUNDRA KOROTOUM épse BAMBA	ASSOCIATION	S.G	07084553 24	soundrakorotoummoo@gmail.com	
3	SONGBO KOFFI FRED	2e ADJOINT au Maire	Maire	07074664 92	songbofredgmail.com	
4	MAMADOU KONATE	CNAM	Chef de zone MEAGUI	05 65 33 14 86	Zieabdoulk@gmail.com	
5	Kassi Adingra Yves	Eglise	Pasteur	07087612 25	adingrayvesbonjour@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	BAHI JEAN-CLAUDE	Sous-Préfecture de Meagui	Agent de Bureau	0709470548		
7	GOORE BI TIAGONE EDOUARD	Direction Départementale de l'Agricult	D.D	0748217286	ddameagui23@gmail.com	
8	KOUADIO ATTA MARC	Commissariat de Meagui	Lieutenant de Police	07872352 72		
9	TOURE TIEGBEMA DAVID	Gendarmerie Meagui	C.B	0748516593	-	
10	SORO TIEMOKO KASSOUM	Direction Départementale de la construction	Agent MCLU	0747090838	kassiapo52@gmail.com	
11	TOH Pakamou Cyrien	Chef de TOUADJI2	Planteur	0707531063		
12	SORO, GUIREU JOSSE IDRISS	CHEF DE KROHON	PLANTEUR	0749671165		
13	NETRO BARTHELEMY	MEAGUI	chef central	07-08-54-16-31		
14	GUISSE AMADOU	MEAGUI	PRESIDENT C.E.D.E.A°O	07-07-34-73-60		
	KATO Luc Landry	MEAGUI	CNJCI	07585774 36	luclandry90@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
33/15	TOUTOUKPO DAGO CHARLES	PROJET WURI	SPECIALISTE COMMUNICATION	0707870191	ctoutoukpo@wuri.ci	
34/16	KOUADIO YAO ADJOUAN FRANCIS	11	SSS	0101041129	kadjouanwuri	
35/17	Kamoko Née Koné Koudiala	Cantonnement des Eaux et Forets de Meagui	Chef de Cantonnement	0747212661	konekoudiala@yahoo.fr	
36	KONAN YAO JEAN PAUL	CENTRE SOCIAL DE MEAGUI	Agent service. suivi évaluation	0748582630	yolikonan06@gmail.com	
37						
38						
39						
40						

22. Procès-verbaux et liste de présence des consultations villageoises :

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE
A : ~~KROHON~~

DATE	04/03/2025
HEURE DE DEBUT	10h20
HEURE DE FIN	12h13.
LIEU	Village Krohon, Préau principal du village.
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Consultation communautaire et échanges avec les populations du village Krohon (préfecture de Tié) réalisé dans le cadre de l'Evaluation sociale du projet WURI.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Les hommes jugent le projet très bon dans sa majorité, tandis que les femmes le considèrent comme innovant et utile.

1

CRAINTES DES POPULATIONS	Les hommes craignent une possible manipulation politique du projet à des fins électorales. Les femmes n'ont pas de craintes majeures, mais s'inquiètent du comportement du personnel chargé de la gestion des données.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Les hommes recommandent de faciliter le processus, d'impliquer des jeunes locaux pour le recensement, de réduire les coûts et d'encourager le bénévolat pour accompagner les populations. Les femmes souhaitent que le gouvernement prenne cette initiative au sérieux et assure un bon suivi.

Fait à ....KROHON....., le ...04...../...03...../ 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
SORO Guireu Josse Idriss	Zanblé Moro Jean J.

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : le 04/03/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : TIEAGUI, Krohon (Village 2), Focus Homma

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	SORO GUIRÉU JOSSÉ IDRISS		CHEF DU VILLAGE	0749671165		
2	SORO SORNOKO GEORGES		Chef de Terre de Krohon	0173151875		
3	GUIRÉU KOUKOUGNON GRÉGOIRE			0709199070		
4	SAHOULI GUIKE HAROIS		NOTABLE	0173262270		
5	Tiebo ADAMA		Planteur	07-09-61-7562		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	NADO PATRICE		PLANTEUR	0759717379		
7	DAOUDA OUMAROU OUATTARA		COMMERÇANT	07-47-34-07-37		
8	NOMO Otto Georges		Planteur	07-57-66-00-70		
9	NAHON Ibrahim		Planteur	05-06-85-34-13		
10	SEREGORE Marius		Planteur	07-13-09-28-56		
11	OUEDRAOGO Nobila Salifou		Planteur	05-64-28-80-42		
12	Nemlin Bougré privat		Eleveur	07 68 88 64 04		
13	ZIZEH Lia NICOLAS		planteur	07 47 54 88 64		
14	Kouala DOUKA Lucien		PLANTEUR	07096 390 36		

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 04 / 03 / 2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : TEAGUI / KROHON (villages) Focus Femmes

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	SORO DJÉTÉ C.		Productrice d'Attiéké	0709 1785 42		
2	YOUKOU Marcienne		Productrice d'Attiéké	07572008 26		
3	KELEON TOKOHI M.		Productrice d'Attiéké	07 09 44 92 76		
4	LAGO Eleonore		Productrice d'Attiéké	07583582		
5	TABLO ANNA C.		Productrice d'Attiéké	05842970 85		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	KOUASSI AFFOUE ANNE Marie		Productrice d'Attiéké	07165930 93		+
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : ~~TOUADJI~~ 2

DATE	Samedi 01 Mars 2025.
HEURE DE DEBUT	10h 38 min.
HEURE DE FIN	11h 42 min.
LIEU	Village Touadji 2 ; Chez le chef du village
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Consultation communautaire et échanges avec les populations du village de Touadji 2 (préfecture de Méagui) dans le cadre de l'Evaluation sociale du projet WURI.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Le projet est bien accueilli. Les hommes l'approuvent totalement, tandis que les femmes y voient en plus une solution aux problèmes liés à la double nationalité et un moyen de lutte contre la criminalité.

CRAINTES DES POPULATIONS	Les hommes craignent que le projet soit une manigance politique, similaire aux initiatives passées sans suite, comme l'assistance aux déchets toxiques. Les femmes, en revanche, n'ont pas de craintes majeures, estimant que l'Etat est responsable de la protection des données biométriques.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Les hommes recommandent une mise en oeuvre rapide du projet, tandis que les femmes suggèrent la gratuité de l'identification unique pour encourager l'adhésion par tous.

Fait à Touadj 2, le 01 / Mars / 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
TOH Paleameu Cyprien	Zamble Mova Jean Jaures

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 01/03/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : TOUADJI 2. (village 1), Sud-Ouest (Mésagui) Focus femmes.

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	NIVE WASSIA HENRIETTE	Menagère		0708006316		
2	SAVADOGO FATOUMATA	Menagère		0150827511		
3	NAKAVO AWA	Menagère		0504744473		
4	LIET TAPLE JOSEPHINE	Menagère		0769077068		
5	DJILE FOLE	Menagère		0597761160		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	YARO KADI	Menagère		0595400397		
7	DIALLO ASSIATOU	Menagère		0705482983		
8	KOLA TAPLE CHANTALE	Menagère		0556495583		
9						
10						
11						
12						
13						
14						

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 01/03/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Focus avec les Hommes de Tawadji (2) Village 1 (Meaguí)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	BAMBA Mori	"	Planteur	0505717802	"	
2	ZEBRE MOUHAMED	"	Planteur chef BF	0505336854	"	
3	OUEDRAOGO Yacouba	"	Planteur	0777801978	"	
4	KOLA Gagnie Dieu-Donné		Planteur	0709805558	"	
5	MONOUH Woly. A.	"	Planteur	0707702668 / 0506736567	"	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Koala Zytchio Simon		Planteur	0703264314		Tawagui 2 Meaguí
7	KLA Germain		Planteur	0708962510		
8	GUEDE. Camille		Planteur chef de Tribu. T	0545622261		
9	FAULE TARRY C.		Planteur Pr. Journal.	0101310131		
10						
11						
12						
13						
14						

23. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers

MEPS WURI WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE Date : 28/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : NEAGUI / COMMUNAUTE MUSULMANE (leaders religieux)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	SANOGO BRAHIMA		Pdt Cosim Neagui	0506170806		
2	DIABATE DAOUDA		IMAM du Quartier	0747719165		
3	SEKONGO GNILESOULE NANADOU		NOTABLE du chef SENOUFO	0506237930		
4	SANOGO MOUSTAPHA		MUSSIN	0546945831		
5	SILUE NABENGUE NANADOU		CHEF DES SENOUFOS	0586712041		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	SANOGO LACINA		SECRETAIRE du Pdt du Cosin	0505933377		
7	OUATTARA BIEFON SIAKA		1er NOTABLE du CHEF SENOUFO	0707364699		
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 02/03/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Focus Com. Etrangère / MEAGUI

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Moussa Mohamadou	Président diaspora Niger	Transport	0709320023	mohamed Tamera @gmail.com	
2	EMIDI-UZEZI NOËL	CHEF C. NIGERIA MEAGUI	PLOMBIER	05 04 33 80 73		
3	MISSINOU A. Pal	représentant Chef. togolais	Restaurant	01 41 57 74 46		
4	GUISSE AMADOU		Pdt CEDEA	07 07 34 73 60		
5	NOUTEVI NANI NORBERT	Adjoint chef Beninois	Peintre auto	07 13 76 77 16		

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 02/03/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : Focus avec les Jeunes de Meagui

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KATO LUC LANDRY	jeunesse de Meagui	Président	07 58 57 17 36	lucclandry90 @gmail.com	
2	Kouamé Amani Romain	U-Report	Responsable Affaires extérieures et Partenariats	07 03 84 65 93	kouameamani Romain@gmail.com	
3	KOUADIO KONAN CONSTANT	U. Report	Responsable Logistique	01 73 16 38 43	Konstam Kouadio @gmail.com	
4	GBAO Gueloye Emmanuel	U. REPORT	Membre de U. REPORT	05 44 28 02 68	Emmanuel limperialcebo @gmail.com	
5	LOUKOU K° JOSUÉ	U-REPORTER	MEMBRE U-REPORT	07 99 44 74 08	Kouffjosuel@ gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	BIONI ELYSEE ROMARIC	U-REPORT	MEMBRE U-REPORT	0788198034	bionnema@gmail.com	
7	AKAKOU AXEL	U-REPORT	MEMBRE U-REPORT	07-77-68-97-04	axelakakou330@gmail.com	
8	TAGBO ANGE PATRICK	U-Report	Resp Affaire Sociale	01 40 94 97 18	tagbo.ange.patrick@gmail.com	
9	KOUASSI AYA Gemima	U-REPORT	MEMBRE	01-70-33-12-74	KOUASSI@gmail.com.	
10	KOUASSI Blazonnie Edwige (Titi)	U-Report	MEMBRE U-REPORT	05.15.20.23.09	Mafoniti: KOUASSI@gmail.com	
11	DONGBAHI TIEHON GUY ERIC	U-Repot	Secretaire Generale	05-85-75-46-52	dongbahieric517@gmail.com	
12	YOAN KELASSE ANNE-GRACE	U-REPORT	MEMBRE	07-78-93-40-21	Joannanne480@gmail.com	
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 03/03/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Administration questionnaire~~ Consultation publique.

ZONE GEOGRAPHIQUE : .....

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : ..... et .....

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: Méagui / ~~Kroton (village)~~ Focus Femmes

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	NETRO Françoise	F	Cultivatrice Groupe Progrès femmes	05 55 15 40 03	
2	SOUNDRA KOROTOUM	F	Commerçante	07 08 45 53 24	
3	NINLIN Suzane	F	Cultivatrice	05 45 17 88 97	
4	OUATTARA Gnibo Minata	F	Ménagère	07 93 69 26 80	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	OUATTARA Aminata	~~Mle~~	Ménagère	01725824 72	
6	OUATTARA Fatoumata	F	Ménagère	01512755 20	
7	HONHON Marie Brigitte	F	Menagère	05050497 56	~~[illegible]~~
8					
9					
10					
11					
12					
13					

BONDOUKOU

24. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	**COMMANDITAIRE DELEGUE**	**STRUCTURE OPERATIONNELLE**
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA PREFECTURE DE BONDOUKOU

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi vingt-six février, de quinze heures quarante minutes à dix-sept heures, s'est tenue, une consultation publique relative à la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet West Africa Unique Identification for Integration et Regional Inclusion (WURI), à la salle de conférence de la Préfecture de Bondoukou, sous la présidence de Monsieur **KOUADIO Gbongbo André**, Préfet de la Région du Gontougo, Préfet du Département de Bondoukou.

Outre Messieurs **LOAN Constant** et **SONH Laurent**, respectivement Secrétaire General 2 de la Préfecture et Sous-préfet de Bondoukou, étaient présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe. Le secrétariat de séance a été assuré par Docteur **ADOMAN Francis**, Spécialiste en Sauvegarde sociale du projet WURI.

Ouvrant la séance, Monsieur le Préfet de la Région a remercié les parties prenantes de leur présence à cette rencontre, avant d'indiquer que cette séance de consultation publique s'inscrit dans le cadre de l'étude d'évaluation sociale du projet WURI. Par la suite, il a donné la parole à la délégation de l'Unité de Gestion dudit projet pour expliquer l'intérêt de la cette séance.

Prenant la parole, Docteur **ADOMAN Francis**, Chef de la mission, a, tout d'abord, remercié Monsieur le Préfet de Région pour la tenue de cette séance de consultation publique, non sans témoigner sa gratitude à l'ensemble des participants.

Ensuite, situant le contexte de cette consultation publique, il a fait savoir à l'assemblée que celle-ci porte sur l'actualisation de l'étude d'évaluation sociale du projet WURI qui avait été réalisée en 2019. Poursuivant, Docteur **ADOMAN Francis** a précisé qu'en raison des changements institutionnels et des réorientations stratégiques qu'a connu le projet, cette étude se posait avec acuité. Enfin, il a décliné le programme de la séance comme suit :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echanges avec les parties prenantes ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Clôture de la séance.

1

Entrant dans le vif de la séance, M. **TOUTOUKPO Charles**, Spécialiste en communication du WURI a présenté le projet en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du projet WURI ;
- Composantes du projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
M. KPLA Kadio Georges, DR Protection sociale	Le projet apporte une forte synergie dans le cadre de la CMU avec la mise en place des COLOC. A cet effet, le corps préfectoral appuie énormément l'enrôlement à la CMU.	
	Le projet prend fin en juin 2026, sera-t-il prorogé ?	M. **TOUTOUKPO Charles**, Spécialiste en communication au WURI : La décision de prorogation du projet est de la responsabilité des autorités du projet. Mais, elle dépend aussi du niveau d'exécution qui pourrait encourager l'Etat et le Banque mondiale. M., Chef de village de OULEKEÏ : **SIE Kobenan** Les responsables du projet WURI doivent tenir compte de la volonté d'enrôler tout le monde et relancer le projet si d'ici juin 2026 les objectifs ne sont pas encore atteints.
M. SIE Kobenan, Chef de village de OULEKEÏ	Il a salué cette rencontre du projet WURI et promis faire la restitution des conclusions de la rencontre à la population du village.	

Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI	Que pensez-vous du projet WURI	M. **SIE Kobenan**, Chef de village de OULEKEÏ : Le projet WURI est une belle initiative qui doit aller à son terme. Il faut communiquer sur le projet WURI dans les localités et dans les villages. On fait la restitution après les séances, mais il faut que les responsables du projet sillonnent les villages pour parler directement à la population. M. le Sous-préfet de Bondoukou : le projet WURI est important. Il faut recruter des agents enrôleurs pour faciliter les programmations dans les villages. M. **KPLA Kadio Georges**, DR Protection sociale : Sur la composante de la communication, il faut orienter la sensibilisation au changement de comportement. Les populations ne perçoivent pas l'importance ou la priorité des documents d'identification. Une préoccupation.
	Pourquoi les populations ne font elles pas régulièrement les déclarations à l'état civil et ne s'enrôlent pas à la CMU ?	M. **SIE Brahima Adamou**, Secrétaire du Chef de village de SOKO : Plusieurs raisons expliquent les non déclarations de naissance : par exemple les naissances hors mariage qui constituent un déshonneur en est une illustration parfaite. M. **SIE Kobenan**, Chef de village de OULEKEÏ : nous avons une forte proportion de population analphabète. Ce qui fait que malgré les sensibilisations, la population ne change pas de comportement.

		Aussi, les populations vivent dans la paupérisation. Le coût de 500 F CFA est en soi élevé pour une population qui vit d'une économie d'anacarde qui est saisonnière. M. le Sous-préfet de Bondoukou : La sensibilisation des populations se fait instamment. L'Etat travaille pour inciter les populations à la déclaration des naissances, des décès et des mariages. Et de plus, l'ONECI facilite le travail au corps préfectoral avec les moyens mis à leur disposition. **KOUADIO Kobenan De Lange**, Secrétaire Général de la jeunesse communale de Bondoukou : les témoignages à charge des prestations de soins des personnes déjà assurés à la CMU, démotivent les populations à s'enrôler. Autrement dit, des assurés affirment ne pas avoir accès aux soins. Le coût de cotisation mensuelle de 1 000 F CFA est aussi cher pour les populations agricoles qui ont une culture saisonnière.
M. SIE Brahima Adamou, Secrétaire du Chef de village de SOKO	Comment faire pour avoir les cartes CMU non encore délivrées à des personnes enrôlées ?	**DAH Sié Hyppolyte**, Superviseur CNAM : Les mesures sont en train d'être prises pour distribuer les cartes aux enrôlés qui ne l'ont pas encore reçu. Il y a un camion mobile qui existe pour les productions in situ des cartes et la délivrance se poursuit. Il y a le site de production de masse qui sera prêt d'ici un mois après la résolution du problème de baisse de tension de l'électricité.

M. COULIBALY Lanciné, DR Agriculture	Concernant les déclarations de naissance, il faut intensifier les audiences foraines qui permettent de régulariser le statut civil des personnes qui n'ont pas d'extrait de naissance.	Dr **ADOMAN Francis**, Spécialiste en sauvegarde sociale du WURI : A terme les bases de données biométriques de la CNAM et du projet WURI seront en interopérabilité. Cette interconnexion permettra d'enrichir les services des deux institutions.
	Le projet est bienvenu. Il faut faire communiquer les bases de la CNAM et de l'ONECI	
	Pour la CMU faut-il forcement avoir du extrait de naissance avant de s'enrôler ?	**DAH Sié Hyppolyte**, Superviseur CNAM : A la CNAM, on enrôle les personnes qui n'ont aucun document d'identification. La CNAM disposent des attestions de déclaration sur l'honneur pour mineur et majeur pour faciliter les enrôlements de tout le monde. Mais la carte CMU n'est pas une pièce d'identité de même nature de l'extrait de naissance et la CNI.
KOUADIO Kobenan De Lange, Secrétaire Général de la jeunesse communale de Bondoukou	Quels mécanismes sont mis en place pour sensibiliser les jeunes à l'enrôlement et enrôler les personnes invalides ?	**TOUTOUKPO Charles**, Spécialiste en communication du WURI : la stratégie de communication est en cours d'élaboration pour toucher toutes les couches sociales. L'Inde à réussi à enrôler 99, 5% de sa population. L'identification est un enjeu de sécurité et on doit continuer à sensibiliser. M. **SIE Kobenan**, Chef de village de OULEKEÏ : L'Etat a fait toute la sensibilisation. Les populations ont des pesanteurs culturelles qui ne facilitent pas l'enregistrement. Il faut lutter contre l'analphabétisme. **DAH Sié Hyppolyte**, Superviseur CNAM : si un cas d'invalidité est signalé à nos bureaux, nous déployons une équipe d'enrôleur à domicile, y compris les vieilles personnes.

		M. **SIE Brahima Adamou**, Secrétaire du Chef de village de SOKO : les présidents de quartier doivent accentuer les sensibilisations pour que les populations comprennent l'importance de l'enrôlement à la CMU.

Après ces échanges, Dr. **ADOMAN Francis** a remercié les populations pour leur présence à la séance de consultation publique. Il a également présenté les autres activités qui seront menées par les assistants du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la ville de Bondoukou et les deux (02) villages de la sous-préfecture, tout en sollicitant l'appui des populations pour l'atteinte des résultats attendus.

Pour clore la séance, Monsieur le Préfet s'est félicité de la qualité des échanges. Aussi s'est-il réjoui des préoccupations soulevées par les participants, qui aideront à améliorer le projet WURI, puis les a encouragés à recevoir dans les meilleures conditions les agents de terrain et à répondre aux questionnaires qui leur seront soumis. L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à dix-sept heures par l'Autorité Préfectorale.

Fait à Bondoukou, les jour, mois, et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Le Spécialiste en Sauvegarde sociale

Dr. ADOMAN FRANCIS
Sociologue

Le Président de séance
Le Préfet de la Région, Préfet du Département de Bondoukou

République de Côte d'Ivoire
Préfecture de BONDOUKOU

KOUADIO Gbongbo André
Préfet Hors Grade

MEPS WURI WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 26-02-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

LOCALITE : BONDOUKOU

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	LOAN G-CONSTANT	Prefecture	SGPR	0707891588	prefecturebdk@gmail.com	
2	Laurent SONH	Sous-préfecture de BONDOUKOU	Sous-préfet	0787877406	lsonh2@gmail.com	
3	ADAJÉ KOUADIO.B	MAIRIE BONDOUKOU	6ème Adjoint au maire	0708738234	adajeboucatous@gmail.com	
4	SIE Kobenan	chef de village	Conseiller Commune de Bondoukou	0707461882	-	
5	SIE BRAHIMA ADAMOU	Secrétaire du chef de village SOKO	S-G chefferie	0702513140	brahimadamou@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	KASSE AMANY IVON	MINISTERE DE LA CONSTRUCTION	TECHNICIEN TP	0173131371	amakasse2025@gmail.com	
7	ICPLA Kadio Georges	Direction Régionale Protection Sociale Gontougo	Directeur Régional	0758505488	kpkgeorges@yahoo.fr	
8	DAH SIE HIPPOLYTE	ENAM	SUPERVISEUR REGION	0748403615	hyppolyte.dah@enam.ci	
9	Coulibaly Lancine	METINNADEFPN	D. R	0709990309	draguibondoukou@gmail.com	
10	OUATTARA Sinan	Mairie	chef Cabo	0757378200	sinanladji@gmail.com	
11	LIEUTENANT DE POLICE TOURE KRAMOKO	COMMISSARIAT DE POLICE BONDOUKOU	FONCTIONNAIRE DE POLICE	0748-57-85-21		
12	Lieutenant de Police Cissé Harouna	Cellule Constat	fonctionnaire de Police	0757405895	cisseharouna@outlook.fr	
13	KOUADIO KOBENAN DE LANGE	JEUNESSE COMMUNALE	S. G	0556766613	DELANGE KOUADIO@GMAIL.COM	
14	KOUADIO Fulgence	Prefecture Bondoukou	Administrateur Civil	07-07-43-09-58	fulkouadio31@gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
~~8~~ 15	TOUTOUKPO DAGO CHARLES	LIGP WURI	~~SPECIALISTE~~ COMMUNICATION	0078901891	ctoutoukpo@wuri.ci	
~~7~~ 16						
~~8~~ 17						
~~9~~ 18						
~~10~~ 19						
~~11~~ 20						
~~12~~ 21						
~~13~~ 22						
~~14~~ 23						

25. <u>Procès-verbaux et liste de présence des consultations villageoises : Ouélekehé et Soko</u>

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : OUELEKEHI

DATE	28/02/2025
HEURE DE DEBUT	09 Heure 20
HEURE DE FIN	10 Heure 15
LIEU	PLACE PUBLIQUE DE OUELEKEHI
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Informations et échanges sur le projet Wuri avec les populations locales de Ouélékehi.
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	Suite à la présentation du projet Wuri par l'assistant du Consultant, les populations du village de ouélékehi ont ~~montré~~ affirmé leur approbation à la tenue de ce projet.

1

Scanné avec CamScanner

CRAINTES DES POPULATIONS	En ce qui concerne les craintes, les populations locales ont affirmé ne pas en avoir. Toutefois, la rencontre a été fortement marqué d'échanges (questions-réponses) dont le but était de comprendre le projet MURI et ses différentes composantes.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Comme recommandation, les populations de Ouélékéri ont suggéré une fiabilité de l'opération d'une part. D'autre part, ces populations ont exprimé la volonté que les numéros identifiant des populations étrangères soient différents voire reconnaissables de ceux des ivoiriens. Ce qui laisse entrevoir une crainte que de vol d'identité.

Fait à Ouélékéri....., le 28 / 02 / 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
SIÉ KORÉ	Dagrou Gnabry Roméo

REGION DU GONTOUGO / CHEFFERIE DE VILLAGE
LE CHEF DE OUELEKEI
SP SIS BOUKOU

Scanné avec CamScanner

Zone Geographique EST
Noms et Prénoms des agents :
SANOU MOUNIR et ROUAME SOURALLET

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 28/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Consultation publique~~ FOCUS GROUP AVEC LES FEMMES DE OUELEKENE (BONDOUKOU)

LOCALITE : BONDOUKOU / VILLAGE DE OUELEKENE

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Abissa Gnahoua Djomo		Agricultrice	05-96-40-42-51		
2	Affoua Zobea celine		Agricultrice	05-76-85-73-49		
3	Kossonou Agnès		Agricultrice	05-86-04-69-08		
4	Soumaho Akenan		AGRICULTRICE	05-65-81-80-95		
5	Kouakou Affoué		AGRICULTRICE	05-01-02 97-28		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	Kouassi Kossia Madeline		Agricultrice	07-08-49-61-40		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 28/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Consultation publique~~ FOCUS GROUP AVEC LES HOMMES DU VILLAGE OUELEKEHE

LOCALITE :.....

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	yapo Alain patrice		Agriculteur	07-09-34-50-16		
2	Koffi Kouakou Emmanuel		Maçon			X
3	Kambou Nébouen		Agriculteur	05-76-60-07-06		
4	San yao François		Cultivateur	01-51-45-86-84		
5	~~Koffi Koua~~ Koffi KOUADIO AUGUSTIN		agriculteur			

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	**COMMANDITAIRE DELEGUE**	**STRUCTURE OPERATIONNELLE**
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : Soko

DATE	01/03/2025
HEURE DE DEBUT	09 H 10 minutes
HEURE DE FIN	10 H 00
LIEU	SIEGE DE LA CHEFFERIE CENTRALE
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	Informations et Echanges sur le projet Wuri avec les populations locales de Soko
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	A la suite de la présentation du projet Wuri par l'assistant du Consultant, les populations locales ont salué l'avènement du projet. Elles ont souligné que ce projet sera très bénéfique pour les nombreux problèmes d'identification du village.

1

Scanné avec CamScanner

CRAINTES DES POPULATIONS	Quant aux craintes, les populations locales ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'hypothèse selon elles que ce projet rende égaux les populations ivoiriennes et les populations non ivoiriennes dans l'ensemble des droits et des devoirs. L'accès au foncier par exemple.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Pour l'aboutissement du projet celui les populations de Soko ont suggéré deux modes de communication pour la sensibilisation des populations à savoir les communication en langue française et en langue Koulango et Nafana. Pour l'enrolement les populations elles ont proposé les enrolements en ligne et le porte à porte par les agents enrôleurs.

Fait à Soko, le 01 / 03 / 2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature
Ouattara Mamadou VILLAGE DE SOKO Le Chef du Village Commune de Bondoukou	Dagrou Gnabry Romeo

Scanné avec CamScanner

Zone Geographique: Est
Noms et Prenoms des Agents:
SANOU MOUNIR et KOUAME SOUBALIET

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 01-03-2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Consultation publique~~ FOCUS GROUP AVEC LES FEMMES DU VILLAGE DE SOKO

LOCALITE : BONDOUKOU / VILLAGE DE SOKO

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Dongo Ama		Commerçante	01-43-05-52-46		
2	Ouattara Rokia		Commerçante	01-71-09-59-88		
3	Koffi Akoua Prudence		Commerçante	01-03-71-50-06		
4	Ouattara Mounirata		Commerçante	01-73-63-87-32		
5	Dan Mbnada Ouattara		Aide-soignante	07-48-36-48-22		
6	Ouattara Hawa		Commerçante	01-71-12-86-51		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

Zone Géographique : EST

Noms et Prénoms des Agents : SANOU MOUNIR et KOUAME SOUALIET

LISTE DE PRESENCE

xxxxxxxxxx

Date : 01.03.2025

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

FOCUS GROUP AVEC LES JEUNES DU VILLAGE DE SOKO

LOCALITE : BONDOUKOU / VILLAGE DE SOKO

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	Sie Brahima Adama		Secrétaire du chef	07-09-25-13-40		
2	Kouassi Kouakou Jean		Cultivateur	07-57-55-09-27		
3	Ouattara Aboubakar		Sans emploi	05-86-42-59-39		
4	Ouattara Soualio		Commerçant	07-07-95-86-70		
5	Ouattara Ebrahim		Commerçant	01-40-40-79-24		

26. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 27/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Administration questionnaire~~ FOCUS GROUP AVEC LES FEMMES DE BONDOUKOU

ZONE GEOGRAPHIQUE : EST

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : SANOU MOUNIR et KOUAME SOURALLET

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: BONDOUKOU /

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	Ouattara Mariama	F	Ménagère	0152976275	
2	Ouattara Abiba	F	Commerçante	0544819221	
3	Mouroufié Ama	F	Ménagère	0704483510	
4	Ouattara Adjara	F	Commerçante	0544819221	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	Gboko Ama Laurentine	F	Ménagère	01011704 12	
6	Ouattara Mariama	F	Elève	0152202602	
7	Kouadio Assiedoua Caroline	F	Conseillère municipale	0777248896	
8					
9					
10					
11					
12					
13					

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 27/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Administration questionnaire (FOCUS GROUPE AVEC LES JEUNES DE BONDOUKOU)

ZONE GEOGRAPHIQUE : EST

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : SANOU MOUALI.R et KOUAME SOURALLET JOELLE RAISSA

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: BONDOUKOU /

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	Koffi Kouakou Ulrich	M	Agriculteur	05-44-72-93-48	
2	Séré Kobenan Simon	M	Etudiant	07-89-83-41-18	
3	Kra Kouassi	M	Agriculteur	01-41-43-86-02	
4	Tcmidé Aicha	F	Commerçante	01-01-93-24-48	
5	Moussa Hasinou	M	Commerçant	01-52-76-14-20	
6	Ouattara Issouf	M	Mecanique	07-07-85-30-75	
7	Sie Kobenan Raoul	M	Commerçant	07-57-08-57-50	
8	Koko Kouamé Valentin	M	Maçon	01-02-03-29-20	
9	Kouman Rodrigue	M	Commerçant	07-07-16-66-70	
10	Kouakou Kouadio Fulbert	M	Enseignant	07-59-95-96-73	
11	Kouadio Kobenan De lange	M	Commercial	05-56-76-65-13	
12					
13					

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 27/02/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Administration questionnaire~~ FOCUS GROUP AVEC LA COMMUNAUTE ETRANGERE DE BONDOUKOU

ZONE GEOGRAPHIQUE : BONDOUKOU EST

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : SANOU MOUNIR et KOUAME SOUBALLET

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: BONDOUKOU /

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	DIALLO IBRAHIM	M	Pdt Communauté Ghanéenne Agronome	0505032415	
2	KONATE BABA	M	Pdt Communauté Malienne Commerçant	0708868925	
3	YANKEGNON YAOVI	M	Pdt Communauté Togolaise Menuisier	0708598620	
4	EMEKA OSUJI	M	Pdt Communauté Nigériane Commerçant	0544857705	

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
5	HOUNSOUGLO KOSSI	M	Electronicien	050537 9141	
6	AKAKPO ALBERT	M	Menuisier	05 05 41 36 53	
7	Maiga Ibrahima	M	Maître coranique	01-03-71-55-52	
8	ANATO KOFFI	M	Menuisier	05 05 70 1491	
9	Abssouda yaovi	M	Menuisier	05-05-50-85-74	
10	Daniel Amonye	M	Commerçant	05 56 02 04 31	
11	Codjo Fabondji	M	Electronicien	050565-63-50	
12					
13	~~Ouattara Mariama~~	~~F~~	~~Commerçante~~	~~07 57 19 07-62 47 75~~	

NIABLE

27. Procès-verbal et liste de présence de la consultation publique à la préfecture

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	**COMMANDITAIRE DELEGUE**	**STRUCTURE OPERATIONNELLE**
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE A LA SOUS-PREFECTURE DE NIABLE

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi vingt-huit février, de huit heures quarante minutes à dix heures, s'est tenue, une consultation publique relative à la réalisation de l'étude d'évaluation sociale du Projet West Africa Unique Identification for Integration et Regional Inclusion (WURI), à la salle de conférence de la Sous-préfecture de Niablé, sous la présidence de Madame **ASSI Kaudjhis T.F**, Sous-préfet de Niablé.

Outre Monsieur **MESSOU Edouard**, Maire de la commune de Niablé, étaient présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe. Le secrétariat de séance a été assuré par Docteur **ADOMAN Francis**, Spécialiste en Sauvegarde sociale du projet WURI.

Ouvrant la séance, Madame le Sous-préfet a remercié les parties prenantes de leur présence à cette rencontre, avant d'indiquer que cette séance de consultation publique s'inscrit dans le cadre de l'étude d'évaluation sociale du projet WURI. Par la suite, elle a donné la parole à la délégation de l'Unité de Gestion dudit projet pour expliquer l'intérêt de la cette séance.

Prenant la parole, Docteur **ADOMAN Francis**, Chef de la mission, a, tout d'abord, remercié Madame le Sous-préfet pour la tenue de cette séance de consultation publique, non sans témoigner sa gratitude à l'ensemble des participants.

Ensuite, situant le contexte de cette consultation publique, il a fait savoir à l'assemblée que celle-ci porte sur l'étude d'évaluation sociale du projet WURI qui s'intéresse à l'identification. En effet, a-t-il fait savoir qu'en Côte d'Ivoire une partie importante de la population n'a pas de documents d'identification. Il est donc important pour l'Etat de régulariser la situation d'identification des personnes sur le territoire. Enfin, il a décliné le programme de la séance comme suit :

- Présentation du Projet WURI ;
- Echanges avec les parties prenantes ;
- Présentation de l'étude d'évaluation sociale ;
- Clôture de la séance.

Entrant dans le vif de la séance, M. **TOUTOUKPO Charles**, Spécialiste en communication du

1

WURI a présenté le projet en quatre (04) points :

- Fiche du projet WURI ;
- Objectifs de Développement du projet WURI ;
- Composantes du projet WURI ;
- Accompagnement de la CNAM.

A l'issue de son exposé, les échanges entre les différentes parties prenantes ont été renseignés dans le tableau ci-après.

ECHANGES		
INTERVENANTS	**PREOCCUPATIONS / SUGGESTIONS ET QUESTIONS**	**REPONSES**
M. KONATE Tchegbé	L'assurance maladie ghanéenne coûte 5.000 F CFA l'année et elle prend en charge toutes les maladies et médicaments. Or la CMU ne prend pas en compte toutes les maladies et est inopérante dans certaines pharmacies. Il suggère la possibilité de payer la cotisation à la CMU annuellement. Il faut rapprocher les services de déclaration à l'état civil des populations.	Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale au WURI : L'Etat travaille à améliorer le service de soins avec la CMU. Concernant les cotisations, l'assuré peut payer par an.
Mme. FOTO Takia, Présidente des femmes	La gratuité de la CMU pour les planteurs n'est pas effective à l'hôpital de Niablé.	Mme. ABROGOUA née N'GOUAN Asso Isabelle, Agent DRPS : la délivrance des cartes connait de plus en plus une amélioration. Mme. Le Sous-préfet : il est difficile de produire les cartes pour les personnes ayant des problèmes d'empreintes biométriques. Il faut corriger ces erreurs pour faciliter la production des cartes. Il faut aussi améliorer les services de soins pour booster l'engouement des populations à s'enrôler. M. TOUTOUKPO Charles,

		Spécialiste en communication au WURI : il y a eu des stocks de cartes non produits avec l'ancien opérateur de la CMU. L'Etat qui a repris en main la production rattrape au fur et à mesure ces retards.
M. KACOU Georges Clément, Représentant du Chef de Niablé	Les populations sont dans des localités éloignées et il est difficile de faire les déclarations de naissance. La non-délivrance des cartes CMU découragent les populations à s'enrôler Le Projet WURI est une bonne initiative. Il faut donc sensibiliser les populations et vulgariser l'information dans les localités	Mme. Le Sous-préfet : Pour la déclaration des naissances, il serait bon de prolonger le délai de trois mois. Et il faut y mettre de la rigueur pour inciter les populations à déclarer les naissances.
Mme. Le Sous-préfet	Les réunions des comités locaux se tiennent régulièrement mais il y a des problèmes liés aux primes impayées. Cette situation démotive les membres.	
M. MESSOU Edouard, Maire de Niablé	Il faut maximiser sur les actions plutôt que la communication « Beaucoup de communication, mais pas assez d'actions concrètes ». Ce qui intéresse les populations c'est d'avoir leurs cartes et se soigner à moindre coût. Mais rien de	Dr. ADOMAN Francis, Spécialiste en sauvegarde sociale au WURI : les chiffres d'enrôlement par sous-préfecture existe. Et les missions aident à mieux cerner les préoccupations des populations pour mettre en place des solutions qui marchent. Par exemple, la dernière mission a permis de relever un ensemble d'obstacles

	coût. Mais rien de concret se présente. Pour l'objectif d'enrôlement à atteindre, il faut décliner les statistiques par localité pour mieux adresser le problème.	relever un ensemble d'obstacles qui sont en cours de traitement par la CNAM.
M. BROU Ehouman Casimir, Représentant des guides réligieux	Il faut éviter de tout politiser en Côte d'Ivoire. Faire du benchmarking au Ghana permettra d'améliorer la CMU en Côte d'Ivoire. Concernant la déclaration de naissance, le délai de 3 mois est insuffisant.	
M. BROU Kablan Claver, Représentant de la jeunesse	La CNAM n'a pas d'actions concrètes. Il y a plus de communication. Il faut aussi améliorer la qualité des soins à l'hôpital de Niablé. Les parents vont se faire soigner au Ghana parce que l'accueil et les soins sont de qualité. La lourdeur administrative et le coût des documents d'identification, comme la CNI découragent les populations. La nationalité ne doit pas être payante.	Mme. Le Sous-préfet : les avis des populations doivent être pris en compte pour améliorer les services d'identification.

Après ces échanges, Dr. **ADOMAN Francis** a remercié les populations pour leur présence à la séance de consultation publique. Il a également présenté les autres activités qui seront menées par les assistants du Consultant de l'étude d'évaluation sociale dans la ville de Niablé et les deux (02) villages de la sous-préfecture, tout en sollicitant l'appui des populations pour l'atteinte des résultats attendus.

Pour clore la séance, Madame le Sous-préfet s'est félicité de la qualité des échanges. Aussi a-t-elle remercié les populations pour leur disponibilité à soutenir les projets de l'Etat. Elle a encouragé les populations à recevoir dans les meilleures conditions les agents de terrain et à répondre aux questionnaires qui leur seront soumis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à dix-sept heures par l'Autorité Préfectorale.

Fait à Niablé, les jour, mois, et an que dessus

Le Secrétaire de séance

Dr. ADOMAN FRANCIS
Sociologue

Le Président de séance

KAUDJHIS T.F ASSI
Le Sous-préfet

MEPS

WURI

LISTE DE PRESENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : 28-02-2025

Localité : NIABLE

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	CONTACTS	EMARGEMENTS
1	Assi Koudjhis T.F	Sous-préfet	0574747167	
2	Adouanou Yeson	Maire	0506181828	
3	KOUASSI Aelan Léon	Représentant chef.	0707952007	
4	BROU RABLAN CLAVER	Représentant de jeunesse	0707492642	
5	Brou Ehoumana Cathmor	Représentant des Sociétés Religieuses	0707799097	
6	Mme Abrongoua née N'GUESSAN ASSO Isabelle	Secrétaire du comité local agent DRPS	01409036 38	
7	ADOM KACOU ANGO CEDRIC	OFFICIER DE POLICE Commissariat de Police Mixte Niablé	0102860199	
8	TAN KOUAKOU NORBERT	S/C DE POLICE NIABLE	0140666263	
9	Foto TAKIA	Présidente des femme	0707637332	
10	Kouassi Marie Madeleine	Secrétaire du SIP	0709046587	
11	Konaté Tchégbé	Représentant des BF	0707874761 0103279092	

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	CONTACTS	EMARGEMENTS
12	KACOU Georges Clement	XIAXIAO Xhotable	07 07 31 71 38	
13	Nanan Abla Boico	Chef du village Brindoukro	07 57 08 22 60	
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

28. Procès-verbaux et liste de présence des consultations villageoises : Adjoumani kouassikro et Brindoukro

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE
A : ADJOUMANI KOUASSIKRO (NIABLE)

DATE	04-03-2025
HEURE DE DEBUT	08h 48 minutes
HEURE DE FIN	09h 53 minutes
LIEU	CHEFFERI DU VILLAGE
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	- Civilités - Présentation du projet WURI à la population locale
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	A la suite de la présentation du projet WURI à la population et des activités menées, ces dernières trouvent le projet comme une très bonne initiative. Elles l'ont approuvées. La suite de cette approbation a été la mise à disposition des personnes souhaitées.

1

CRAINTES DES POPULATIONS	Concernant leurs craintes par rapport au projet, les populations pensent que qu'il pourrait avoir un vol de leur identité.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Comme recommandation, les populations ont souhaité que le projet soit inclusif. Il faut qu'il y ait de la proximité avec les populations. Elles souhaitent que le projet soit gratuit et que l'Etat fasse une communication de masse autour du projet.

Fait à Adjouman Kouassikro, le 04/03/2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
ASSALE KOUAKOU	SANOU MOUNIR

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

ZONE GEO : EST

LISTE DE PRESENCE

Date : 04/03/2025

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : SANOU MOUNIR et xxxxxxxxxx KOUAMET JOURALLET SOU

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Consultation publique~~ FOCUS GROUP AVEC LES HOMMES ADJOUMANI KOUASSIKRO

LOCALITE : NIABLE / ADJOUMANI KOUASSIKRO

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KOUASSI ABOU LEON		PLANTEUR	0707952007		
2	KOUAKOU KOUASSI Bathousou		PLANTEUR	0103058363		
3	N'DA ABOU BANH		PLANTEUR	0101933835		
4	ETTIEN KEVIN		PLANTEUR	0709758885		
5	ADJOUMANI YAO APPOU SIMEON		PLANTEUR	0103607099		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	KOFFI ALEX		PLANTEUR	0152704459		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI		
COMMANDITAIRE	COMMANDITAIRE DELEGUE	STRUCTURE OPERATIONNELLE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	UNITE DE GESTION DU PROJET WURI

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

A : BRINDOUKRO (AVIABLÉ)

DATE	04-03-2025
HEURE DE DEBUT	15 heures 30 minutes
HEURE DE FIN	19 heures
LIEU	CHEFFERIE DU VILLAGE
LISTE DE PRESENCE	Voir annexe
ORDRE DU JOUR	- Civilités - Présentation du projet WURI à la population locale
AVIS DES POPULATIONS SUR LE PROJET	A la suite de la présentation du projet WURI à la population et des activités menées, ces dernières ont approuvé le projet montrant leur intérêt. La suite de cette approbation a été la mise à disposition des personnes souhaitées.

CRAINTES DES POPULATIONS	Les craintes des populations par rapport au projet sont qu'il faut avoir un vol d'identité des personnes et qu'il pourrait s'agir d'un contrôle de la population par l'Etat.
RECOMMANDATIONS DES POPULATIONS	Comme recommandation, les populations ont souhaité que le projet soit inclusif, qu'il y ait de la proximité avec les populations, que cela soit gratuit et que l'Etat fasse une large communication autour de ce projet.

Fait à Brindakro, le 04/05/2025

Nom et Prénoms du Chef de village ou son Représentant / Signature	***Nom et Prénoms du Chef d'équipe / Signature***
NANAN AKA BOKO EUGENE	SANOU MOUNIR

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 04/03/2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Administration questionnaire~~ FOCUS GROUP AVEC LES HOMMES DU VILLAGE BRINDOUKRO

ZONE GEOGRAPHIQUE : EST

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : SANOU MOUNIR et KOUAME SOURALET J. RHODE

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE: NIABLE / BRINDOUKRO

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	BROU AMOA JEAN BAPTISTE	M	PLANTEUR	0566731911	
2	KOUASSI KOFFI NESTOR	M	PLANTEUR	0778102550	
3	N'GUESSAN KOUASSI	M	PLANTEUR	0702661869	
4	YAO GUY LEONARD	M	PLANTEUR	0757261925	
5	NOUMOU BERNARD	M	PLANTEUR	0747070530	
6	LAMIEN GERARD	M	MAÇON	0546638898	
7	KOUASSI KOUADIO ~~KRA~~ MICHEL	M	PLANTEUR	0546216352	
8	AKA BRINDOU FRANCK	M	PLANTEUR	0556371985	
9					
10					
11					
12					
13					

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 04.03.2025

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI FOCUS GROUPE AVEC LES FEMMES DU VILLAGE BRINDOUKRO

Administration questionnaire

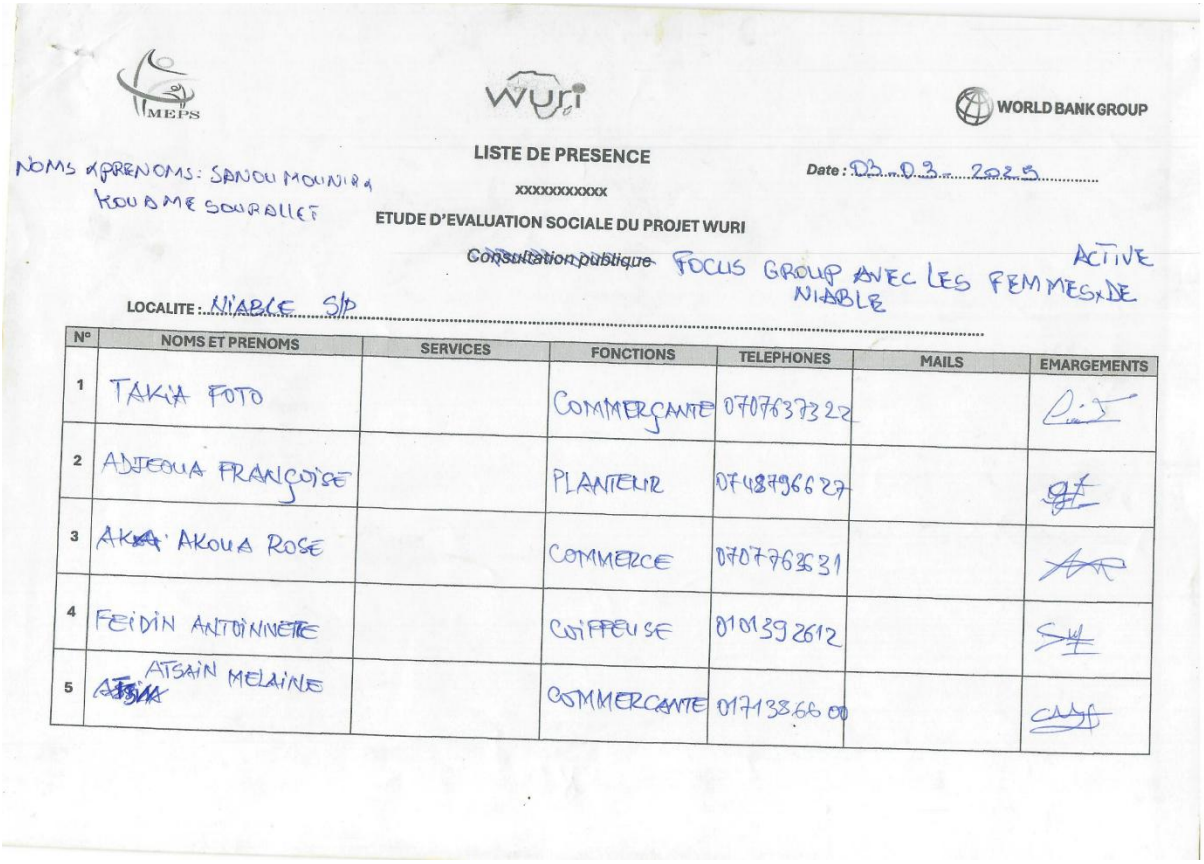
ZONE GEOGRAPHIQUE : EST

NOMS ET PRENOMS DES AGENTS : SANOU MOUNIR et KOUAME SOURALET RHODE

SOUS-PREFECTURE / VILLAGE : NIABLE / BRINDOUKRO

N°	NOMS ET PRENOMS	GENRE (M/F)	FONCTIONS	TELEPHONES	EMARGEMENTS
1	FLONDOR ARISSI MARCELINE	F	COMMERÇANTE	05-56-73-82-20	+
2	YAO N'DAAYA EDWIGE	F	SANS EMPLOI	05-03-65-25-45	
3	KONAN BROU EMILIENE	F	COMMERÇANTE	01-51-28-65-05	+
4	KOUADIO AYA JOSEPHINE	F	PLANTEUR	05-54-02-91-42	+
5	YAO AYA STEPHANIE	F	PLANTEUR / COMMERÇANTE	07-03-08-88-36-43	+
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

29. Liste de présence des animations de groupes : femmes, jeunes, religieux et étrangers



MEPS — WURI — WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

Date : 03.03.2025

NOMS & PRENOMS : SANOU MOUNIRA KOUAME SOURALLET

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Consultation publique~~ FOCUS GROUP AVEC LES FEMMES ACTIVE DE NIABLE

LOCALITE : NIABLE S/P

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	TAKIA FOTO		COMMERÇANTE	0707837322		
2	ADJEOUA FRANÇOISE		PLANTEUR	0748796627		
3	~~AKA~~ AKOUA ROSE		COMMERCE	0707763631		
4	FEIDIN ANTOINNETTE		COIFFEUSE	0101392612		
5	~~ATSAIN~~ ATSAIN MELAINE		COMMERCANTE	0171386600		



N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	ADONI AKOUA PLA H.		COUTURIERE	0748600815		
7	MIAN AKOUA ELISABETH		PLANTEUR	0150052601		+
8	M'BIAGNE MARIE		COMMERÇANTE	0142500569		+
9						
10						
11						
12						
13						
14						

NOMS & PRENOMS : SANOU MOUMINA KOUAME SOURALLET

WURI

WORLD BANK GROUP

LISTE DE PRESENCE

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

~~Consultation publique~~

Date : 03.03.2025

FOCUS GROUP AVEC LA COMMUNAUTE RELIGIEUSE DE NIABLE

LOCALITE : NIABLE S/P

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KOFFI ROGER		PASTEUR	07-48-56-26-92		
2	GUEI DEAN ELOGE		PROPHETE	07-05-82-25-70		
3	EFFOLY ROUADIO		REVERAND PASTEUR	01-03-02-26-25		
4	YOUZAN ROUAKOU		P/ APÔTRE	07-08-15-88-59		
5	BROU EHOUMAN DE FIDELE		APÔTRE	07-07-79-30-37		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	DAH SUZANE EPSE EFFOLY		SECRETAIRE	07-07-05-22-40		
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

MEPS

WURI

WORLD BANK GROUP

ZONE: EST

NOMS & PRENOMS: SANOU MOUNIRA KOUAME SOUMAILET

LISTE DE PRESENCE

xxxxxxxxxx

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

Consultation publique

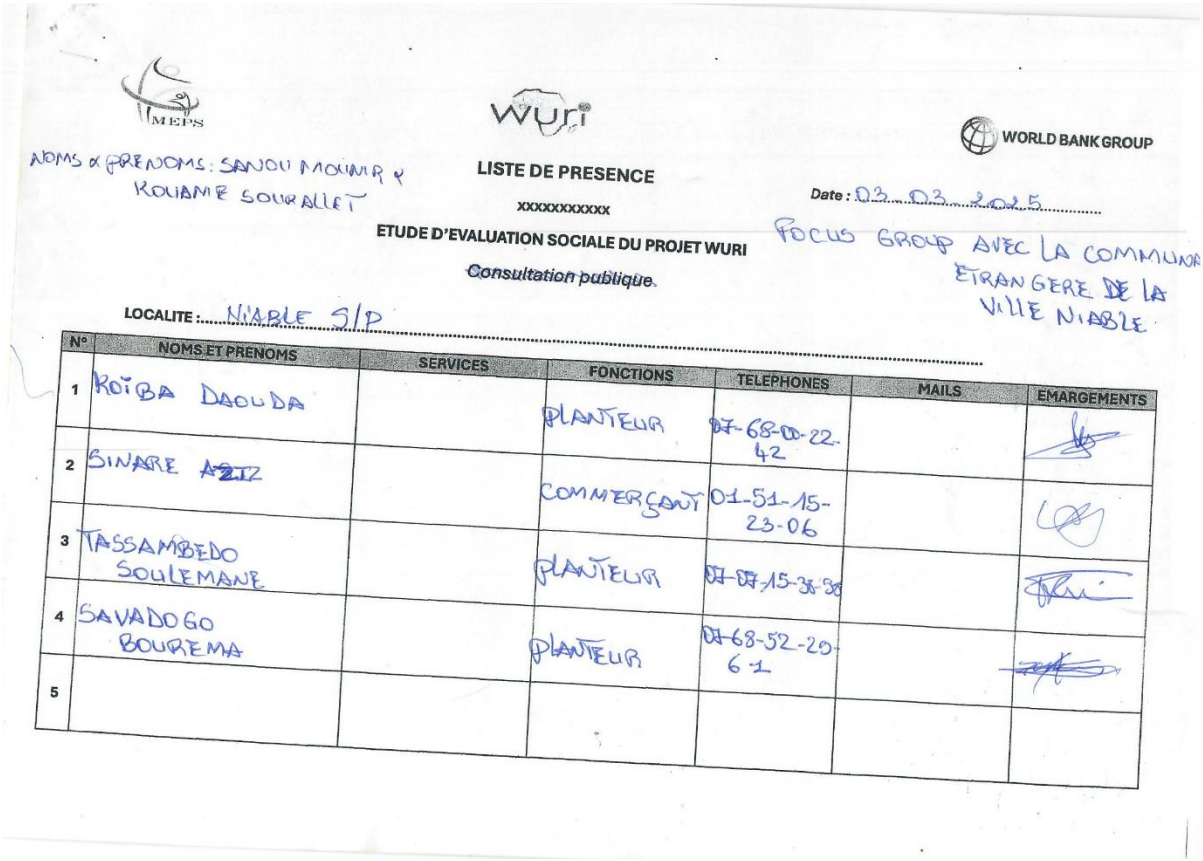
Date : 03-03-2025

FOCUS GROUP AVEC LES JEUNES DE NIABLE

LOCALITE : NIABLE (SP)

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KIAN GORAN Guy.		Planteur	0779 06.17.59		
2	AZIAN Roffo		Planteur	~~0759~~ 0103098984		
3	Sawadogo Latif		Planteur	0101805320		
4	BROU KABLAN CLAVER		PLanteur	0709697642		
5	Miezan Adou Marcelle		Planteur	07580330 71		

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
6	BANGA JEAN JACQUES	Planteur	Planteur	07.07.35 64.32		
7	ADJEI ERIC		Planteur	07.58.85 50.60		
8	KOUADIO CELESTIN		Planteur	07.47.29 67.64		
9	ADEALE OSSENI		Vitgarnisateur	07.00.38 36.06		
10						
11						
12						
13						
14						



NOMS & PRENOMS : SANOU MOUMA Y KOUAME SOURALLET

LISTE DE PRESENCE

xxxxxxxxxx

Date : 03.03.2025

ETUDE D'EVALUATION SOCIALE DU PROJET WURI

FOCUS GROUP AVEC LA COMMUNAUTE ETRANGERE DE LA VILLE NIABLE

~~Consultation publique~~

LOCALITE : NIABLE S/P

N°	NOMS ET PRENOMS	SERVICES	FONCTIONS	TELEPHONES	MAILS	EMARGEMENTS
1	KOÏBA DAOUDA		PLANTEUR	07-68-00-22-42		
2	SINARE ~~AZIZ~~		COMMERÇANT	01-51-15-23-06		
3	TASSAMBEDO SOULEMANE		PLANTEUR	~~07-07-15-35-38~~		
4	SAVADOGO BOUREMA		PLANTEUR	07-68-52-20-61		
5						

ANNEXE 5 :

MATRICE DES INFORMATIONS COLLECTEES DURANT LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

ÉTAPE DU NORD

Zones géographiques	Districts	Régions	Départements	Sous-préfectures
Nord	Savanes	Tchologo	Ouangolo	Ouangolo
		Bagoué	Boundiali	Kasséré

Questions	OUANGOLODOUGOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	**Jeunes**	**Communautés étrangères**	**Communautés religieuses**
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Pour les femmes de Ouangolo, un document d'identification sert à définir une personne, connaitre ses origines *« La pièce d'identité permet à une personne de connaitre son origine, sa ville natale, sa sert à identifier la personne »*	Pour les jeunes, un document d'identification sert à également définir une personne, sert à une traçabilité physique et sociale *« Pour moi c'est pour connaitre la personne réellement qui il est, identifier la personne, ça permet à la personne d'avoir accès à beaucoup de choses ; les documents d'identification servent à une traçabilité physique et sociale aussi ; les documents servent à donner une existence légale à un individu depuis la naissance jusqu'à ce que la personne rentre dans le milieu de l'emploi ; ça permet d'avoir des informations concrète sur une personne »*	Pour les membres de la communauté étrangère, un document d'identification permet de voyager, de faciliter les autres documents administratifs *« Ça permet de t'identifier, ça permet de montrer ton identité, ça te permet de faire certains documents, ça te permet de voyager aussi »*	Pour les membres de la communauté religieuse, un document d'identification permet de définir les origines d'une personne, sa provenance et il permet de voyager *« C'est un papier qui prouve que tu es citoyen, ça permet d'identifier une personne, ses origines, sa provenance, son appartenance, ça permet de connaitre, ça te permet de voyager »*
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	Pour les femmes, la raison qui justifie l'absence de document d'identifications chez certaines personnes est le désintérêt de certaines personnes face aux documents administratifs *« Il y a des gens qui ne s'intéressent pas aux papiers, il y a certaines personnes elles n'ont pas le courage parce qu'au moment où tout le monde fait les papiers ça ne les intéressent pas, et c'est après ou c'est fini qu'ils sont intéressés donc ils n'ont plus le courage d'aller faire un papier »*	L'ignorance, la négligence, le manque d'information sont les raisons qui justifie l'absence de documents d'identification chez certaines personnes *« C'est l'ignorance de certaines personnes, il y a des gens à la naissance ils n'ont pas faire leurs papiers ; on peut dire qu'il y a la négligence, généralement quand les gens négligent certains papiers c'est parce qu'ils ignorent l'importance des papiers ; les gens ne connaissent pas l'importance des papiers ; il y a la cherté des papiers aussi »*	Le désintérêt des personnes à faire les papiers, le manque de communication, le manque d'information, la négligence, sont les raisons qui justifient l'absence de documents d'identification chez certaines personnes *« Il y a le désintéressement des personnes à faire les papiers les carte de résidence, carte consulaire ; il y a un manque de communication manque d'information, il y a des personnes qui n'ont aucune information sur l'importance des papiers ; il y a des gens aussi qui sont très très négligents même quand ils connaissent l'importance des papiers ils ne le font pas, ils sont trop négligeant »*	Le manque de volonté, l'insuffisance des moyens financiers, le faible niveau de connaissance sur l'importance d'un document d'identification sont les raisons qui justifient l'absence de documents d'identification chez certaines personnes *« Moi je dirai que c'est un manque de volonté, il y a aussi les moyens pour faire ses papiers, beaucoup de personne ne connaissent pas l'importance d'avoir les papiers, les gens ne trouvent pas nécessaire de faire les papiers ; nous avons la négligence des gens et*

Questions	OUANGOLODOUGOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
				l'ignorance des personnes, sinon la police nous arrête plusieurs fois mais malgré sa les gens ne vont pas faire les papiers c'est la négligence »
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?	L'insuffisance de moyens financier, la lenteur des agents administratifs, la durée de la procédure pour l'obtention des documents administratifs constituent les difficultés rencontrées par les femmes *« Il y a le problème d'argent qui fait que nous ne terminons pas les démarches pour faire les papiers, souvent aussi il y a la quantité, il y a assez de personnes et quand c'est comme les agents deviennent lents et cela faire qu'on ne peut pas payer transport deux fois du coup on abandonne la procédure ; aussi on fait les papiers on fait les va-et-vient seulement pourtant les papiers sont là, mettez des agents qui veulent travailler »*	L'éloignement des services, le coût élevés et l'insuffisance de structures pour avoir les documents d'identifications constituent les obstacles lors des démarches en vue de l'obtention des documents d'identification *« Ici pour quelqu'un qui est un peu en retard qui veut avoir des documents c'est tout un parcours des combattants, d'abord la distance… quitter ici pour aller à Korhogo c'est compliqué, c'est assez de dépenses pour un simple papier tu vas dépenser au moins 50.000fcfa donc les gens abandonnent les démarches pour avoir des papiers ; aussi comme obstacle c'est que il y a une seule structure pour faire les pièces ici et quand il y a erreur sur ta pièce c'est vraiment compliqué pour faire à nouveau il y a assez de personnes… »*	Les membres de la communauté étrangères quant à eux ne rencontre aucune difficulté lors des démarches à l'obtention des documents d'identification *« Bon chez nous pour faire la carte consulaire ou la carte de résidence il n'y a pas de problème, la procédure n'est pas longue et tu peux avoir ça facilement ; en tout cas pour nous les étrangers on n'a pas de problème »*	Pour les membres de la communauté religieuse, la durée de la procédure, la lenteur des agents des services constituent les obstacles rencontrés lors des démarches à l'obtention des documents administratifs *« Les procédures sont fatigantes surtout quand on a l'enfant qui a un retard dans les papiers, vraiment tu effectues les va-et-vient seulement ; aussi moi je souligne le fait qu'il y a la lenteur des agents de services, c'est comme s'ils n'ont pas envie de faire les papiers pourtant on parcourt près de 95 km pour arriver à Korhogo et malgré ils ne nous reçoivent pas… »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Afin d'améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les femmes proposent que l'Etat réduit les couts des documents d'identification et aussi qu'il augmente le nombre d'agents des services *« Que l'État réduise les coûts de certains papiers administratifs ; qu'il renforce les agents de services afin que le travail soit efficace et rapide »*	Afin d'améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les jeunes proposent que l'Etat diversifie les lieux voire les localités pour obtenir les documents d'identification *« Que l'État diversifie les structures pour avoir les structures, faudrait qu'il y ait assez de structure, moi je propose qu'on numérise c'est-à-dire qu'on fasse les démarches sur le net ; si on peut décentraliser les lieux pour faire les papiers cela peut faciliter la tâche à la population »*	Afin d'améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les membres de la communauté étrangère proposent que l'Etat rapproche les administrations vers les populations *« Si l'État peut rapprocher les structures à nos localités, c'est tout sinon il n'y a pas de problème »*	Afin d'améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les membres de la communauté religieuse proposent qu'il faille rapprocher l'administration aux populations, qu'il y ait une bonne sensibilisation et aussi que les agents respectent les délais de délivrance des documents d'identification *« Il faut une bonne sensibilisation d'abord, il faut aussi que les agents respectent les délais pour délivrer les papiers, il faut que l'État permette le rapprochement des structures à nos localités pour avoir les papiers facilement, il faudrait aussi que les gens se donnent au travail, ils n'accélèrent pas les choses, il y a trop de lenteur »*
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des	Afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les femmes de Ouangolo proposent une sensibilisation	Afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les jeunes de Ouangolo proposent une	Afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les membres de la communauté étrangère de Ouangolo proposent une sensibilisation	Afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les membres de la communauté religieuse de Ouangolo proposent la sensibilisation afin que

Questions	OUANGOLODOUGOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
documents d'identification ?	*« Il faut sensibiliser les gens en leur disant que la pièce ce n'est pas pour quelqu'un d'autre c'est pour eux-mêmes, tu ne peux pas voyager si tu n'as pas de pièces… tu vas devoir donner de l'argent aux policiers jusqu'à ce que tu arrives là où tu partais… »*	sensibilisation à travers les canaux, les médias *« Il faut passer par la sensibilisation à travers les médias, à travers les canaux, il faut beaucoup parler de l'importance des papiers ; pour bien sensibiliser il faut impliquer les leaders religieux les chefs de villages, le président des jeunes et des femmes tout le monde pour que ces personnes connaissent l'importance des papiers »*	*« Il faut la sensibilisation entre les communautés, leur montrer la nécessité d'avoir un papier »*	les individus connaissance l'importance des documents *« Il faut la bonne sensibilisation, c'est le seul point, il faut beaucoup sensibiliser les populations afin qu'ils connaissent l'importance de la chose »*
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?	Les femmes de Ouangolo approuvent le projet WURI *« On ne refuse pas ce qui est bon, c'est un bon projet »*	Les jeunes de Ouangolo approuvent le projet WURI *« Pour moi c'est la bienvenue, c'est un très bon projet, ça permettra de réguler la sécurité de tout le monde, c'est une belle initiative ça va éradiquer les personnes qui ont la double nationalité »*	Les membres de la communauté étrangère de Ouangolo approuvent le projet WURI *« C'est un bon projet, nous sommes d'accord »*	Les membres de la communauté religieuse de Ouangolo approuvent le projet WURI *« C'est la meilleure des choses ce projet, c'est bon ça va faciliter la tâche à tout le monde, ça va favoriser la sécurité »*
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Les femmes de Ouangolo ne trouvent pas de risque dans ce projet *« Chez moi il n'y a pas de risque ; c'est un bon projet »*	L'éloignement des structures constitue un risque du projet concernant les personnes vulnérables *« Il ne faudrait pas que les structures soient trop loin sinon ça sera difficile pour les personnes âgées, les handicapés de bénéficier au services »*	Les membres de la communauté étrangère de Ouangolo ne trouvent pas de risque dans ce projet *« À mon niveau je ne vois pas les risques, tout ce qui est bon il n'y a pas de risque à ça »*	Les membres de la communauté religieuse de Ouangolo ne trouvent pas de risque dans ce projet *« Moi je ne vois pas de risque dans ça, c'est un excellent projet ; pour les personnes âgées et handicapés leurs déplacements n'est pas facile, il ne faudrait pas que la distance soit grande pour eux »*
Vos craintes par rapport au projet	Les femmes de Ouangolo n'ont aucune crainte dans ce projet *« On n'a aucune crainte par rapport aux projets »*	La crainte des jeunes de Ouangolo se situe au niveau de l'accessible aux informations personnelles de tous *« Moi ma crainte, les agents qui vont gérer, il faudrait que ce soit des personnes crédibles, … il ne faudrait pas que nos informations soient accessibles à tout le monde »*	Les membres de la communauté étrangère de Ouangolo n'ont aucune crainte dans ce projet *« Nous n'avons aucune crainte par rapport au projet »*	Les craintes des membres de la communauté religieuse se situe au niveau du vol des identités et aussi au niveau des conflits entre nationaux et non nationaux *« Il ne faudrait pas que les gens prennent nos informations pour aller faire certains trucs ; ma crainte c'est de commencer et de ne pas terminer et faudrait que l'État voit les prix ; ma crainte aussi il ne faudrait pas que ça crée des conflits entre nationaux et non nationaux »*
Vos attentes / recommandations en général et	Les femmes de Ouangolo souhaitent que l'État fasse ce qui est convenable pour ce projet	Comme attente pour les jeunes de Ouangolo, ils souhaitent que la phase du recensement se fasse bien, ne faudrait pas que les agents enrôleurs bâclent le travail ;	Les membres de la communauté étrangère souhaitent que l'État s'accentue sur la sensibilisation, la communication et la mobilisation en incluant toutes catégories d'acteurs	Les membres de la communauté religieuse souhaitent que l'Etat rapproche plusieurs agents de services à leurs différentes localités

Questions	OUANGOLODOUGOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
particulièrement pour la réussite du projet	*« Que l'État fasse tout ce qui est bon pour que ce projet voit le jour »*	ils souhaitent que la population ait une bonne connaissance du projet afin de le réussir *« Il faudrait que la phase de recensement soit beaucoup stricte, … il faudrait que les agents expliquent correctement aux populations, les bien fondés de ce projet afin que tout le monde puisse adhérer au projet »*	*« Que l'État accentue sur la sensibilisation, la communication et la mobilisation de tout le monde que tu sois national ou non-national ; il faut impliquer tous les leaders »*	*« J'aimerai que l'État déploie plusieurs agents dans chaque lieu, quartier ou village afin que l'enrôlement se fasse bien »*

Questions	KASSERE			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les population ?	Pour les femmes, un document d'identification permet de définir ta personnalité, de voyager, de scolariser les enfants, de voter *« Affaire de papier ça résout beaucoup de chose, si tu n'as pas papier c'est comme si tu n'existes pas ; ça te permet de voyager, d'inscrire les enfants à l'école ; si tu n'as pas de papier tu ne peux pas voter, tu ne peux rien faire »*	Un document d'identification permet d'identifier une personne, de voyager, de travailler, de circuler librement *« Un document d'identification c'est pour se faire connaitre dans la ville, aussi ça permet de se déplacer, de voyager ; c'est important dans la vie, ça sert à identifier la personne et savoir ce que la personne fait dans la vie ; ça te permet de travailler »*	Un document d'identification permet de travailler, de voyager, te circuler librement sur le territoire *« Si tu es dans la ville que tu n'as pas de pièce c'est comme si tu n'étais rien ; grâce aux pièces tu peux avoir du travail ; tu peux voyager avec les pièces quand le policier t'arrête tu présentes et ils te laissent passer »*	Un document d'identification permet de connaitre les origines d'une personne, de voyager, connaitre ta personnalité *« Ça permet de définir ta personnalité, ça trace tes origines, ça permet de t'identifier aussi ; tu peux te déplacer partout grâce au papier »*
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	La négligence, le manque de moyens financier, l'absence de document d'identification des parents sont les raisons qui justifient l'absence de documents d'identification chez certaines personnes *« Il y a des gens qui minimisent les choses, ils ne connaissent pas la valeur des papiers, si tu connais la valeur des papiers tu ne vas pas minimiser, les gens négligent ; aussi il y a les moyens qui font que les gens ne peuvent pas faire les papiers ; aussi il y a des enfants que leurs parents n'ont pas de papiers donc quand c'est comme ça, c'est compliqué pour l'enfant d'avoir des papiers »*	La négligence, le manque de moyens financier, l'absence de campagnes de sensibilisations des administrations sont les raisons qui justifient l'absence de documents d'identification chez certaines personnes *« Vraiment il y a des parents qui négligent, on nous dit ici que c'est 3mois, quand tu ne respectes pas les 3 mois ça devient problème, donc il y a des parents qui négligent les papiers ; souvent aussi il y a l'argent qui fait défaut, il y a le coût qui pose ce problème ; du côté des administrations ils ne font pas de sensibilisation sur les papiers »*	Le désintérêt, la négligence et le manque de moyens financiers sont les raisons qui justifient l'absence de documents d'identification chez certaines personnes *« Ceux qui n'ont pas de papiers c'est parce que ces personnes ne s'intéressent pas aux papiers, c'est la négligence ; pour certains c'est un problème d'argent qui fait que les gens n'ont pas de papiers »*	Le manque de moyens financier, la négligence des parents sont les raisons qui justifient l'absence de documents d'identification chez certaines personnes *« Il y a le manque de moyens actuellement les temps sont dur donc c'est vraiment difficile pour faire ; la négligence des parents aussi occasionne cela »*

Questions	KASSERE			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Les femmes n'ont aucune description de situation sur des cas de ne pas pouvoir délivrer des services à cause de la non-possession de document d'identification car ce sont leurs maris qui s'occupent de cette tache *« Ce sont nos maris qui s'occupent de ça oh donc on ne sait vraiment pas »*	Les jeunes de Kasseré relatent une situation en effet il ne pouvait pas accéder au service de l'auto-école à cause de l'absence de la pièce d'identité *« … il y a plein de cas que j'ai vécu comme ça ; j'avais l'extrait de naissance et je n'avais pas encore la pièce d'identité , j'avais eu une opportunité de travail ou on me demandait d'avoir le permis, je sais conduire mais je n'avais pas le permis, donc j'ai voulu m'inscrire à l'auto-école pour avoir le permis… dans les papiers on me demande la pièce d'identité, moi je leur dit que j'ai l'extrait de naissance, ils m'ont fait savoir que ce n'était pas possible pour moi, … j'ai dû aller faire la procédure pour avoir une pièce d'abord et même ils ne m'ont pas donné la pièce sur place, c'est avec le récépissé que j'ai pu m'inscrire à l'auto-école »*	Les membres de la communauté étrangère n'ont aucune description de situation sur des cas de ne pas pouvoir délivrer des services à cause de la non-possession de document d'identification *« On ne sait pas quoi dire dessus, bon moi je ne vois pas ; je n'ai pas vécu ça aussi »*	Les membres de la communauté religieuse n'ont aucune description de situation sur des cas de ne pas pouvoir délivrer des services à cause de la non-possession de document d'identification *« Je n'ai généralement pas rencontré ce genre de situation ; quand tu n'as pas de papiers que tu veux avoir des papiers…, on va se renseigner, on prend toutes les informations nécessaires à la sous-préfecture »*
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?	Les femmes de kasseré ne trouvent pas de difficulté lors des démarches à l'obtention des documents d'identification car ce sont leurs maris qui s'occupent de cette tache *« Chez nous ici on ne voit pas trop les difficultés parce que quand il y a des difficultés, ce sont nos maris qui s'occupent des papiers, donc c'est eux qui peuvent bien répondre à ça »*	Pour les jeunes, la distance, le coût élevé et les longues durées de délivrance des documents d'identification constituent les obstacles rencontrés lors des démarches à l'obtention des documents administratifs *« Très souvent c'est la distance qui nous fatigue et aussi les moyens financiers ; si le papier est au moins 5500fcfa mais avec le transport et tout tu vas dépenser plus de 10.000f ; aussi il y a le temps pour nous délivrer les papiers qui est longs aussi, voilà un les difficultés qu'on rencontre »*	Pour les membres de la communauté étrangère, la distance constitue les obstacles rencontrés lors des démarches à l'obtention des documents administratifs *« Quand on va faire nos papiers, les agents nous reçoivent bien, ils nous accueillent bien on n'a pas de problème, c'est juste que la distance pour partir faire nous fatigue un peu »*	Pour les membres de la communauté religieuse, la distance, le coût des documents constituent les obstacles rencontrés lors des démarches à l'obtention des documents administratifs *« C'est la distance qui est longue généralement et aussi le coût des documents pour un simple papiers, les agents peuvent te faire dépenser près de 30.000fcfa pour juste un extrait de naissance »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Afin d'améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les femmes proposent que le gouvernement fasse ce qui est bon afin de faciliter l'accès des populations au document d'identification *« Que ceux qui sont à la tête fassent tout ce qui est bon pour faire les papiers c'est ce que on peut dire »*	Afin d'améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les jeunes proposent que l'Etat engage des agents afin de sensibiliser la population sur les bienfaits d'un document d'identification et aussi afin de faciliter l'accès au document d'identification, que l'État emploie des agents secondaires *« L'administration doit envoyer les gens pour leurs parler des bienfaits des papiers*	Afin d'améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les membres de la communauté religieuse proposent revoie le coût des documents d'identification *« Si l'État peut revoir les prix pour faire les papiers, je pense que ceux qui n'ont pas de papiers pourront avoir des papiers »*	Afin d'améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les membres de la communauté religieuse proposent que l'Etat mette des centres secondaires dans chaque localité et qu'il revoie les tarifs des documents administratifs *« Il faudrait que l'État mette des centres dans nos localités afin que nous ayons une accessibilité au service ; que l'État revoit les coûts des papiers administratifs »*

Questions	KASSERE			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
		; que l'État envoie des gens vers la population pour les sensibiliser et leurs dire les documents qu'il faut ; on peut faire aussi des agents de centre secondaire là ils seront en contact permanent avec la population que l'État leur donne un petit truc pour mettre sur eux et tout »		
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	Afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les femmes de Kasseré proposent des campagnes de sensibilisations *« Vu que l'école est obligatoire pour les enfants, il faut sensibiliser les parents qui n'ont pas papiers pour que leurs enfants puissent aller à l'école »*	Afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les jeunes de Kasseré proposent une sensibilisation entre les individus *« Il faut que nous aussi on sensibilise les autres à aller faire leurs papiers »*	Afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les membres de la communauté étrangère de Kasseré proposent des campagnes de sensibilisations envers les personnes qui n'ont pas de document administratif *« Il faut sensibiliser les gens qui n'ont pas de papiers pour qu'ils partent faire aussi »*	Afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les membres de la communauté religieuse de Kassere proposent qu'on sensibilise les personnes qui n'ont pas de document administratif *« Il faut inciter les gens qui n'ont pas de papiers à aller faire »*
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?	Les femmes sont d'avis avec le projet *« C'est très important ce projet, c'est bon »*	Les jeunes sont d'avis avec le projet *« Si c'est pour faire du cinéma ils n'ont qu'à laisser ce projet, parce que c'est un bon projet, moi je suis pleinement d'accord avec ce projet, c'est un très bon projet »*	La communauté étrangère approuve le projet *« Nous sommes d'accord avec le projet, il n'y a rien à dire dessus »*	La communauté religieuse approuve le projet *« Le projet nous convient pleinement »*
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Les femmes ne trouvent aucun risque lié à ce projet *« Il n'y a pas de risque ; on ne voit pas de problème pour les personnes âgées et les handicapés »*	Les jeunes ne trouvent aucun risque lié à ce projet *« Il n'y a pas de risque dans ce projet »*	La communauté étrangère ne trouve aucun risque lié à ce projet *« Il n'y a pas de risque pour nous »*	La communauté religieuse souhaite que ce projet réponde aux besoins des personnes vulnérables aussi *« Il faudrait que ce projet réponde aux besoins des personnes âgées et aussi des handicapés »*
Vos craintes par rapport au projet	Les femmes n'ont aucune crainte sur ce projet *« À notre niveau on ne voit pas de problème dans ce projet, nous avons confiance en l'Etat »*	Les jeunes craignent l'accessibilité de certaines personnes à leurs informations personnelles *« Il ne faudrait pas que les autres personnes aient accès à notre numéro et faire après ce qu'il veut avec nos informations »*	Les membres de la communauté étrangère n'ont aucune crainte sur le projet *« On n'a pas de crainte ; nous avons confiance au président »*	La communauté religieuse craint que les arnaqueurs prennent possessions de ce projet *« Il ne faudrait pas que les arnaqueurs prennent possessions de ce projet »*
Vos attentes / recommandations en	Les femmes souhaitent une bonne mobilisation sur le projet	Les jeunes souhaitent que l'État implique les leaders communautaires, les chefs	Les membres de la communauté étrangère souhaitent qu'il y ait une bonne harmonie entre les populations	Les membres de la communauté religieuse souhaitent que l'État s'accentue sur la

Questions	KASSERE			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
général et particulièrement pour la réussite du projet	*« Aujourd'hui il faut qu'on se mette ensemble pour que ce projet réussisse »*	religieux et les autorités administratives *« Que l'État sécurise nos informations personnelles ; que l'État associe les chefs coutumiers et les chefs administratifs »*	*« Il faudrait qu'il y ait l'entente pour que ce projet se passe bien, quand il n'y a pas d'entente rien ne peut aboutir »*	communication à travers les médias et les panneaux publicitaires *« Que l'État accentue sur la communication à travers les panneaux publicitaires, les médias et même sur les réseaux sociaux »*

ÉTAPE DU CENTRE ET CENTRE-OUEST

Zones géographiques	Districts	Régions	Départements	Sous-préfectures
Centre	Vallée du Bandama	Gbêkè	Béoumi	Béoumi
Centre-ouest	Sassandra-Marahoué	Haut-Sassandra	Daloa	Daloa

Questions	BEOUMI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Pour les enquêtées, un document d'identification pour les populations sert à identifier la personne qui le possède, à le reconnaitre dans leurs activités. *« C'est un document qui permet de faire du commerce. … Quand les enfants vont à l'école, ils ont besoin de papiers. »*	Selon les enquêtés, un document d'identification sert à voyager tranquillement. Il sert à avoir accès à des services administratifs. *« Quand on voyage, c'est notre carte d'identité qui nous sauve. Sinon les policiers nous fatiguent trop sur la route. »* *« Quand tu as les pièces aussi, les enfants vont à l'école, tu peux rentrer un peu partout pour faire tes autres papiers et ou bien on ne peut pas te refuser quelque part. »*	Selon les enquêtés, un document d'identification pour les populations sert à reconnaitre la personne qui le possède. Il permet de voyager et de faire ses activités tranquillement. *« Comme son nom l'indique, ça sert à identifier une personne. … Ça sert à le reconnaitre, à savoir de qui il s'agit. »*	Selon les enquêtés, un document d'identification pour les populations sert à reconnaitre la personne qui le possède. Il permet de les identifier. *« C'est un document qui permet de reconnaitre la personne qui a cette pièce. Ça permet d'identifier les personnes. »*
Pourquoi certaines personnes ne disposent	Les enquêtées pensent que c'est la méconnaissance des documents. Les populations n'ont les moyens financiers. Il y	Pour les enquêtés, certaines personnes ne disposent pas de documents administratifs parce qu'elles n'ont pas les moyens. Ils	Pour les enquêtés, les personnes qui ne disposent de documents d'identification sont négligentes. D'autres personnes aussi n'ont pas les moyens	Pour les enquêtés, certaines personnes ne disposent de documents d'identification à cause du comportement des agents qui ne sont

Questions	BEOUMI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
pas de documents d'identification ?	a de la lenteur administrative et les délais de livraison sont trop longs. *« Les gens qui vont les papiers sont lents. Souvent même tu vas faire les tours jusqu'à, mais on ne te donne pas tes papiers. … Il faut dire aussi que beaucoup ne savent pas hein que les papiers là on fait. il y a des gens aussi qui sont négligents pour aller faire les papiers. »*	affirment aussi que l'administration est lente et encore, d'autres personnes sont négligentes pour établir les documents d'identification. *« Mon frère, actuellement, la vie est chère et les documents sont chers. Au lieu d'aller chaque fois faire des papiers alors qu'il n'y a rien à manger à la maison, je préfère donner à manger à ma famille. Quand j'aurai l'argent, je vais aller faire. »* *« Les gens même qui travaillent là-bas sont lents comme ça. Mais je vais payer transport à tout moment ; c'est épuisant. »* *« Il faut dire aussi que certains parmi nous sont négligents pour faire les papiers. Ils trouvent que ce n'est pas nécessaire. Ils vont faire quoi avec ça ? »*	financiers de s'en procurer. D'autres ne savent pas comment on peut parvenir à faire ces documents. *« Il faut dire que c'est coûteux pour faire ces documents. Actuellement, il n'y a pas d'argent et la vie devient de plus en chère. »* *« Beaucoup ne savent pas comment on fait pour avoir ces documents-là hein. Ils sont dans leur coin et ils ne demandent pas aussi. Je ne sais pas si c'est la honte. »* *« Le comportement des agents sur le terrain n'est pas professionnel. Tu peux taper plusieurs mois en train de courir derrière les documents sans les avoir. Ils oublient que c'est le transport que tu paies. »*	pas accueillants. D'autres personnes aussi n'ont pas les moyens financiers de s'en procurer. *« Les pièces là sont chers et quand on va, on nous fait payer beaucoup de fois … parce qu'ils font des erreurs et c'est nous qui payons. Les agents ne sont pas professionnels. Ils ne sont pas accueillants. »*
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Pour la non-délivrance des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification, les enquêtées affirment qu'elles n'ont pas accès à certains services comme les voyages pour les activités, pour aller à l'hôpital et les enfants lorsqu'ils veulent aller à l'école. Il y a la lenteur administrative, la négligence de certaines personnes. *« Les papiers qu'on va faire là, c'est pour voyager parce que les policiers nous fatiguent trop sur la route. »* *« Les enfants ne peuvent pas les examens parce qu'ils n'ont pas de papiers. »* *« Quand tu arrives à la mairie ou bien à la sous-préfecture là, les gens ne font pas les papiers vite. Ils sont lents et ça dure ».*	Pour les enquêtés, par manque de document d'identification, ils ne peuvent pas avoir accès à des services sociaux, des aides financières et matérielles. Les voyages sont difficiles même l'administration est difficile à avoir accès. *« Quand tu n'as pas tes pièces, c'est difficile d'avoir accès à des services. Ils sont venus partager de l'argent ici. On dit qu'on appelle ça filets sociaux. Beaucoup n'ont pas eu parce qu'ils n'ont pas de pièces. »* *« Je voyageais et j'avais oublié mes pièces à la maison, mais les policiers m'ont fatigué sur la route ».* *« Voici c'est temps d'école, certains enfants sont en classe d'examen et ils ne vont pas passer les examens de fin d'année parce qu'ils n'ont pas d'extrait de naissance. »*	Pour la non-délivrance des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification, les enquêtés affirment qu'elles n'ont pas accès à certains services comme la banque pour prendre des prêts, les voyages pour les activités, pour aller à l'hôpital et les enfants lorsqu'ils veulent aller à l'école. *« On ne peut pas aller à l'hôpital sans sa pièce mais cette histoire de carte CMU, on ne comprend pas. Quand tu vas à l'hôpital, ça ne passe pas et quand ça passe, ce ne sont pas tous les médicaments qui passent sur la carte. Toute la famille ne bénéficie pas donc ça devient cher ».* *« On est allé à l'agence Emploi-Jeunes pour une formation qu'ils ont lancé, ils disent qu'ils ne prennent pas d'extrait de naissance. »* *« Mais il y avait un programme de prêt à la COOPEC, beaucoup n'ont pas eu parce qu'ils n'ont pas de pièces. »*	Pour la non-délivrance des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification, les enquêtés affirment qu'ils n'ont pas accès à certains services comme la banque pour prendre des prêts, les voyages pour les activités, pour aller à l'hôpital et les enfants lorsqu'ils veulent aller à l'école. *« C'est compliqué avec cette histoire de pièce là. Quand tu n'en as pas, tu ne peux pas avoir les prêts à la COOPEC. Tu ne peux même pas voyager tranquillement à cause des corps habillés ».* *« Mais quand tu n'as pas les pièces, même à l'hôpital, c'est difficile de faire tes bons. Carte CMU même, ça ne passe pas ».* *« Mon frère, voici les enfants même qui vont à l'école et qui vont passer les examens de fin d'année, s'ils n'ont pas les pièces, ils ne pourront pas. Or pour avoir les pièces, c'est très difficile. »*
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue	Concernant les difficultés rencontrées lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés expriment la	Lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés affirment que les difficultés se trouvent plus chez les administrateurs qui rendent	Concernant les difficultés rencontrées lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés expriment la lenteur administrative et le comportement désobligeants	Lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés affirment que les difficultés se trouvent plus chez les administrateurs qui rendent lentes et

Questions	BEOUMI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
d'obtenir un document d'identification ?	lenteur administrative et le comportement non professionnels des agents administratifs. *« C'est ce qu'on a dit là. Les gens qui font les papiers-là ne sont pas rapides. »* *« Le prix aussi nous fatigue. Actuellement tout est cher sur le marché. Tu vas prendre l'argent pour aller faire des papiers. Ça ne vient pas vite et ils vont te faire tourner jusqu'à et tu ne gagnes pas papiers-là. »*	lentes et indisponibles les démarches à cause de leur manque de professionnalisme. Les documents ne sont pas produits dans le délai et les populations dépensent assez dans le transport. *« Ceux qui font les documents là sont lents ils ne donnent pas les documents dans le délai. »* *« Il faut dire aussi que c'est le transport qu'on paie chaque fois pour aller. Mais quand tu arrives, ils vont te dire que le document n'est pas prêt. »*	des agents administratifs. Ils parlent aussi du coût des documents. *« Les documents sont chers. On ne s'en sort même pas. La vie est chère. …Il y a la lenteur dans l'administration. Jamais tu ne vas aller faire tes papiers et tu vas avoir dans le délai. »* *« Nos activités on fait, les gens viennent détruire. On va faire comment pour avoir de l'agent pour faire les documents sachant qu'on doit nourrir la famille »*	indisponibles les démarches à cause de leur manque de professionnalisme. Les documents ne sont pas produits dans le délai et les populations dépensent assez dans le transport et il y a la corruption. *« Il n'y a pas d'argent oh. Les documents ne sont pas faits dans les délais, donc les va-et-vient nous fatiguent beaucoup. »* *« Il a trop de corruption là-bas. Les gens là nous demandent trop l'argent. »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtées souhaitent que les agents administrateurs chargés de les établir soient plus rapides et professionnels dans les rapports avec les populations. Il faut qu'il y ait de la proximité avec les populations pour établir les documents. *« Il faut prendre des personnes compétentes pour faire les papiers. Les gens aussi n'ont qu'à venir vers les populations pour faire. Ça va encourager tout le monde à faire les papiers. »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés proposent l'on se rapproche de la population. Ils souhaitent que les documents soient vite établis et que le coût soit moins cher. *« Pour que ce soit facile, il faut que les gens viennent vers nous et il faut sensibiliser la population. …Il faut que les gens fassent aussi les documents dans le délai. »* *« Actuellement il n'y a pas d'argent, donc ils n'ont qu'à faire ça moins chers. »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés souhaitent les agents administrateurs chargés de les établir soient plus rapides et professionnels dans les rapports avec les populations. Ils veulent que les documents soient gratuits et qu'ils n'aient pas à payer en cas d'erreurs. *« Il faire les pièces-là gratuits. Avant c'était gratuit. Pourquoi est-ce qu'on paie maintenant. »* *« Les gens qui font ces documents n'ont qu'à être rapides. … Aussi quand on va faire les documents, il faut qu'on ne paie plus. Ce n'est pas nous qui avons commis ces erreurs et les gens nous font payer plusieurs fois. »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés souhaitent la décentralisation des lieux d'établissement de ces documents. *« Il faut décentraliser les services qui font les documents. Tout se fait soit à la sous-préfecture ou à la mairie seulement ; en tout cas dans un seul endroit. Ce n'est pas bon ».*
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	Pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtées souhaitent que les populations soient sensibilisées. Elles souhaitent que les documents soient gratuits pour que tout le monde puisse en avoir. *« Je pense qu'il faut sensibiliser la population sur l'importance des pièces. »* *« Les documents doivent être gratuits. Avant les pièces étaient gratuites. Maintenant la vie est devenue chère. »*	Pour que les populations s'intéressent aux documents d'identification, les enquêtés suggèrent qu'on fasse une sensibilisation sur l'importance de ces documents et leur utilité dans la société. *« Il faut tout simplement sensibiliser la population sur l'importance de ces documents. »* *« Il faut leur montrer l'importance des documents et leur utilité. »*	Pour susciter de l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtés souhaitent que les populations soient sensibilisées. *« Ça là, il faut sensibiliser seulement la population pour qu'ils s'intéressent. »* *« Il faut permettre aux nouveau-nés d'avoir les pièces d'identité aussi et revoir les trois (3) mois qu'on donne pour faire les extraits de naissance. On doit prolonger. C'est trop court. »* *« Il faut revoir le système dans l'administration, leur organisation. Ils travaillent mal. »*	Pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtés proposent qu'il y ait de sensibilisation en grande masse pour montrer l'importance des documents. *« Il faut la sensibilisation. C'est ce qui peut marcher. Sinon quand les gens viennent, ils sont dans leurs bureaux ou dans un seul endroit et on n'est pas au courant. Au moment ou tu vas avoir les informations, ils sont déjà partis. »* *Il faut inclure aussi les communautés religieuses. Elles sont à tout moment en*

Questions	BEOUMI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
				contact avec leurs communautés, donc le message passe vite.
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?	Les populations pensent que le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique est le bienvenu. Pour elles cela leur facilitera l'accès aux différents services et aux différents documents d'identification. *« C'est un très bon projet. Si c'est vrai ce que vous dites, ça va nous aider vraiment. »* *« C'est bon et c'est important pour parce que les gens nous fatiguent dans cette histoire de pièces là. »*	Concernant le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter l'accès aux services, les enquêtés trouvent que c'est une très bonne idée car cela vient résoudre le problème des documents d'identification en ayant un accès facile à leurs documents qu'ils souhaitent et faciliter leurs activités. *« Je pense que c'est un très bon projet si ça peut nous permettre de faire nos activités facilement. »* *« C'est bon. Ça va résoudre les problèmes d'accès à des documents et aux administrations. »*	Les populations accueillent à bras ouvert le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique. Pour elles cela leur facilitera l'accès aux différents services. *« C'est un très bon projet. Ça va nous éviter toutes ces tracasseries au niveau de l'administration ».* *« C'est bon. Ça nous rassure. Si c'est vite établi, ça sera bien pour la population. »*	Les enquêtés pensent que le projet est le bienvenu car il va aider un bon nombre de personnes d'avoir leurs documents. *« C'est très bon même. Là ceux qui n'ont pas leurs pièces, ils vont les faire maintenant. »* *« C'est un très bon projet en tout cas. Ceux qui sont chez moi qui n'ont pas les papiers, ils vont faire en même temps. Mais ils vont faire ces temps-ci non ? »*
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Les enquêtés pensent qu'à travers ce projet il y a le risque d'être espionner par l'Etat. Aussi, pensent-ils que les personnes âgées ou les personnes handicapées auront du mal à avoir ces documents à cause de la distance, la lenteur administrative. Il y a le risque de vol de leur identité. *« Vous voyez, les vieux, les vieilles ou même les handicapés ne peuvent pas vite avoir leurs pièces parce que les gens sont lents. Ces personnes ne vont pas attendre longtemps. »* *« Le risque qu'il peut avoir, c'est que l'État ça pour nous espionner. »* *« Mais quelqu'un peut voler ton numéro et aller faire quelque chose de mal avec et on peut t'attraper. »*	Concernant les risques, les enquêtés pensent que les handicapés et les personnes âgées peuvent ne pas avoir accès aux documents d'identification vu la distance et la lenteur administrative. Il y a aussi le risque de fuite de données et de vol d'identité qui peut mettre en danger la population. *« Quand les gens voient que tu as un handicap, ils te regardent bizarrement et le temps d'attente pour ces personnes est trop long. Elles ne peuvent pas s'arrêter longtemps aussi pour faire attendre. »* *« Il y a aussi le risque de vol d'identité. Les arnaqueurs peuvent voler ton identité et aller faire du mal. C'est toi qui es assis à la maison tranquillement ils vont venir attraper. »* *« Il faut dire que si les données ne sont pas bien conservées, tu peux voir tes informations au dehors partout sur des bouts de papiers. »*	Les enquêtés pensent qu'à travers ce projet y a le risque du vol d'identité et la non-protection des données personnelles. *« Ça là, quelqu'un peut prendre ton numéro et aller voler ou faire du mal et c'est toi qu'ils vont venir arrêter. »* *« Les informations peuvent ne pas être bien protégées et un matin, tu vois tes informations au dehors, surtout que la technologie a évolué et tout le monde utilise ».*	Pour les enquêtés, les risques peuvent être le vol d'identité, les déplacements pour ces personnes vulnérables de ne pas s'y rendre dans les lieux d'établissements de documents pour les établir. *« Il y a trop de malhonnêtes. Ils vont prendre ton identité pour aller faire n'importe quoi et c'est toi ils vont venir attraper. »* *« Les personnes âgées et les personnes handicapées là, on ne peut pas envoyer des gens pour faire pour elles ? Elles ne peuvent même pas attendre longtemps. »*

Questions	BEOUMI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Vos craintes par rapport au projet	Les enquêtés craignent que leur identité ne soit volée et que leurs données personnelles soient divulguées. Elles craignent aussi que ce soit un contrôle de l'Etat de leur vie privée. *« Les gens peuvent voler notre numéro de papier et aller faire quelque chose qui n'est pas bien et c'est nous ils vont venir accuser ».* *« Ce sont les élections et l'Etat fait ça pour nous contrôler. »*	Les enquêtés craignent un vol de leur identité. Ils pensent que si les données ne sont pas bien conservées, les informations les concernant peuvent être divulguées et ils les populations ne seront pas en sécurité. *« Ce qu'on craint, c'est que les informations que vous prenez peuvent se retrouver dehors. »* *« Nous sommes dans une année électorale. Pourquoi c'est maintenant que vous venez faire ce travail ? Ce n'est pour nous espionner par hasard … »*	Les enquêtés craignent que leur identité soit volée et que leurs données personnelles soient divulguées. Ils craignent aussi que ce ne soit une manipulation politique. L'Etat cherche un moyen pour espionner les religieux et leur imposer des contraintes. *« C'est la politique. Ils envoient des gens pour nous interroger et après nous imposer des restrictions. C'est ce qu'ils ont fait non ? »* *« C'est pour nous espionner. … Ils viennent cibler les religieux et leur imposent des contraintes ».*	Les enquêtés craignent que ce moyen ou ce projet soit utilisé pour faire du chantage à la population. Ils pensent aussi que c'est pour leur soutirer de l'argent. *« J'espère que ce n'est pas pour nous soutirer de l'argent hein. Ils font ça pour venir prendre l'argent avec nous et ne font rien à la suite la dernière fois, il y a un groupe qui est venu ici, ils ont pris notre argent et ils ne sont plus revenus. »* *« Ils vont avoir ces informations sur nous pour faire des chantages et diriger nos vies. »*
Vos attentes / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet	Les souhaitent que le projet soit à moindre coût voir même gratuit pour que tout le monde puisse en bénéficier. Elles veulent aussi que le projet voit le jour et que les gens viennent aider la population. *« Pour aider la population, il faut que le projet soit moins cher. Il faut même que ce soit gratuit là tout le monde va faire. »* *« Il faut vite réaliser ce projet parce que c'est important pour nous les populations. »*	Pour que le projet soit une réussite, les enquêtés souhaitent qu'il y ait de la proximité avec les populations. Ils souhaitent que les documents soient à moindre coût. Ils veulent que leurs identités soient bien conservées et que les agents soient bien formés et professionnels. *« Comme on l'a dit là, il faut que les gens se rapprochent de la population pour faire. … Il faut sensibiliser la population à ce niveau. Il faut les informer. »* *« Les agents aussi doivent être bien formés. Ce sont eux qui font que tout est mélanger. »*	Les enquêtés souhaitent qu'il y ait une large sensibilisation et que le projet soit promptement appliqué et qu'il soit gratuit. *« Si ce n'est pas de l'espionnage, il faut que ce soit fait gratuitement. »* *« Il sensibiliser la population sur l'importance du projet et ses avantages*. »	Les enquêtés souhaitent qu'il y ait une large sensibilisation et que le projet soit promptement appliqué. Ils seront heureux si le projet est réalisé et que chacun a une moins une pièce. *« La seule chose qu'on veut, c'est la sensibilisation des populations. Si les gens sont informés, forcément, le projet va se réaliser. »* *« Il faut faire aussi vite. On attend ça même. »*

Questions	DALOA			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Selon les enquêtées un document d'identification sert à reconnaitre une personne. Il sert à savoir à qui on parle. De qui on parle. *« C'est un document qui sert à identifier une personne par rapport aux autres. »* *« Ça sert à reconnaitre une personne. »*	Pour les enquêtés, un document d'identification sert à identifier une personne, à reconnaitre une personne en cas d'une situation, en cas de voyage, quand on va à l'hôpital, en cas d'accident, quand on va à l'école.	Selon les enquêtés, un document administratif sert à avoir accès à l'administration. Pour eux, avec un document d'identification, ils peuvent avoir accès à la banque, à l'école et à la circulation. *« Quand tu as les papiers, tu peux aller facilement à la banque et avoir un prêt. »*	Pour les enquêtés, un document d'identification pour les populations sert à reconnaitre la personne qui le possède. Il permet d'être identifié. *« C'est un document qui permet d'être reconnu … C'est un document qui permet d'être identifié comme son nom l'indique. »*

Questions	DALOA			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
		« C'est un document qui sert à identifier une personne comme son nom l'indique. » *« Dans les cas de voyage, à l'hôpital, en cas d'accident, ça permet de reconnaitre la personne qui la possède. »* *« C'est le cas aussi quand les enfants vont à l'école. »*	*« Avec les pièces, on peut voyager en paix et on ne te fatigue pas sur la route… Je parle des corps habillés. »* *« Les enfants aussi peuvent aller à l'école paisiblement. »*	
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	Les enquêtées affirment que certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification parce qu'elles n'ont pas les moyens, il y a une lenteur administrative. Mais d'autres personnes sont négligentes dans l'établissement de leurs documents. *« Mes enfants, la vie est devenue très chère hein. Ce ne pas le fait que ça coûte 5500 francs qui nous fait mal seulement hein. Mais c'est le fait de payer chaque fois transport pour aller faire le même papier. »* *« Quand tu arrives à la sous-préfecture ou à la mairie, les gens prennent leur temps pour faire les papiers et ça ne sort pas vite ».* *« Il faut reconnaitre aussi qu'il y a des gens qui sont négligents hein. Je ne sais pas les pièces là ils voient ça comment quoi ? »*	Les enquêtés affirment que certaines personnes n'ont pas de documents d'identification parce qu'elles n'ont pas les moyens. D'autres aussi c'est par la négligence aussi qu'elles ne font pas. Il y a la lenteur dans l'administration qui fait que des personnes n'ont pas de documents d'identification. *« Beaucoup de personnes n'ont pas de pièces c'est vrai. Mais elles n'ont pas les moyens. Les documents coûtent chers. »* *« D'autres, c'est la négligence. Je ne sais pas pourquoi. Mais ils refusent de le faire. »* *« Il y a des gens qui n'ont pas les informations aussi. Ils ne savent même pas de quoi il s'agit. Ils sont là comme ça dans la société en train de se pavaner. »* *« Il y a des gens qui trouvent que c'est trop loin et le personnel administratif n'est pas trop disponible. »*	Pour les enquêtés, certaines personnes ne possèdent de documents d'identification parce que beaucoup sont apatrides. Assez de personnes ne connaissent pas leur position de nationalité. *« Beaucoup ne savent pas s'ils sont ivoiriens ou non. Quand tu es en Côte d'Ivoire, on dit tu n'es pas ivoirien. Quand tu vas dans ton pays d'origine aussi, on dit tu n'es pas de chez eux.* *« Moi-même je ne connais pas ma position. Et c'est ce qui fait que beaucoup n'ont pas de papiers ».*	Les enquêtées pensent que les personnes qui ne disposent de documents d'identification sont négligentes. Pour d'autres personnes, ce sont les moyens financiers qu'elles ne disposent pas pour établir les documents d'identification. Ils parlent aussi de l'ignorance des populations vis-à-vis des documents et le comportement des agents sur le terrain. *« Il faut dire que le prix des documents est élevé. Ce n'est pas tout le monde qui a l'argent hein. »* *« Il a trop de tracasseries au niveau des agents. Ils prennent de l'argent avec les populations pour établir les pièces ».* *« Beaucoup de personnes sont ignorantes de l'existence des documents. C'est pourquoi ils n'en ont pas. »* *« Il y aussi le comportement des agents sur le terrain. Ils sont lents et irrespectueux. »*
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Concernant les cas de ne pas bénéficier des services sont nombreux pour les enquêtées. Elles affirment que les élèves n'arrivent pas à passer les examens à cause des documents. La population ne profite pas des services sociaux tels que les aides financières. Elle ne profite pas des services de santé. *« Les papiers là quand tu n'as pas, tu ne peux rien faire oh. Voici les enfants qui n'ont pas de pièces qui ne peuvent pas passer les examens. »* *Même les aides que les gens envoient comme les filets sociaux, tu ne peux pas avoir parce que tu n'as pas de papiers. »*	Selon les enquêtés, il y a plusieurs cas de ne pas bénéficier des services par manque de documents d'identification. C'est le cas dans les voyages. Lorsque les personnes voyagent et n'ont pas de documents, les hommes en armes leur prennent de l'argent. C'est aussi le cas des enfants qui vont à l'école. Ils doivent avoir un document pour pouvoir passer les examens de fin d'années. Plusieurs personnes ne bénéficient pas des aides financières et matérielles qui sont données par certaines structures. Pour aller à l'hôpital et dans les administrations les documents sont exigés et ces personnes ne peuvent pas bénéficier des avantages.	Selon les enquêtés, il y a plusieurs cas de ne pas bénéficier des services par manque de documents d'identification. C'est le cas dans les voyages. Lorsque les personnes voyagent et n'ont pas de documents, les hommes en armes leur prennent de l'argent. C'est aussi le cas des enfants qui vont à l'école. Ils doivent avoir un document pour pouvoir passer les examens de fin d'années *« Quand tu voyages… et que tu n'as pas tes papiers, on te fatigue sur la route. À chaque corridor, on doit payer de l'argent. »* *« Les enfants aussi doivent avoir leurs pièces pour pouvoir passer les 'examens. »*	Pour la non-délivrance des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification, les enquêtés affirment qu'elles n'ont pas accès à certains services comme la banque pour prendre des prêts, les voyages pour les activités, pour aller à l'hôpital et les enfants lorsqu'ils veulent aller à l'école. *« Depuis que j'ai fait la demande de ma carte CMU, ça ne vient pas. Et quand je vais à l'hôpital, je paie tout. »* *« Même la carte CMU, ça ne passe oh mon frère. Ils sont venus nous blaguer. On paie tout même avec la carte CMU. »*

Questions	DALOA			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
	« À l'hôpital aussi, on ne peut pas te soigner. On demande la carte CMU. »	*« Quand les gens font les commerces, souvent il y a des commerçants qui n'ont pas papiers au complet, donc les corps habillés leur prennent de l'argent. »* *« Mais les enfants qui vont à l'école et qui n'ont pas de papiers et les parents n'en ont pas, ils ne peuvent pas passer leurs examens de fin d'année. »* *« Même quand tu vas dans les administrations ou bien à l'hôpital, on te demande tes pièces ».*		*« Les enfants ne peuvent pas aller à l'école à cause des papiers qu'ils n'ont pas. Même à la banque, on ne peut pas prendre des prêts parce qu'on n'a pas de pièces. »*
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?	Dans leurs démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtées affirment que l'administration est lente dans l'établissement des documents, les agents ne sont pas professionnels et à cause de la distance, elles n'arrivent pas à avoir leurs documents car le transport les épuise financièrement. *« Le gros problème, c'est ceux qui travaillent dans les coins où on fait les papiers comme à la mairie ou bien à la sous-préfecture, ils sont lents et les papiers ne sortent pas vite. Ça prend du temps avant de sortir. »* *« Le transport aussi c'est cher. Quand on fait les va et vient, c'est le transport que nous dépensons. »*	Lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés affirment que les difficultés se trouvent plus chez les administrateurs qui rendent lentes et indisponibles les démarches à cause de leur manque de professionnalisme. *« Ceux qui sont dans les administrations sont vraiment lents. Pour un document qu'on peut faire en 24 heures ou 48 heures, on fait facilement 2 à 3 semaines. »* *« Ils ne sont pas professionnels même. Ils ont leurs humeurs changeantes. Ce n'est pas professionnel. »*	Pour les enquêtés, les difficultés rencontrées lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification sont des problèmes de nationalité car ils ne savent pas de quel pays ils auraient la nationalité. *« On ne sait pas de quel pays nous sommes. Tu es en Côte d'Ivoire et on te dit que tu n'es pas Ivoirien. Tu vas aussi dans ton pays, on te dit d'aller où tu es né. »* *« Il faut qu'on nous situe et comment il faut faire. On ne peut pas rester comme ça sans papiers comme des vagabonds. »*	Concernant les difficultés rencontrées lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés expriment la lenteur administrative et le manque de professionnalisme des agents administratifs qui prennent tout leur temps pour établir les documents. *« À ce niveau, il faut dire que les agents qui travaillent dans les administrations sont lents. Il y a une lourdeur administrative. Ça ne rend pas facile la possession des documents. »* *« On a le coût élevé des documents. C'est trop cher. »* *« La vie actuellement est chère. Tu vas venir ajouter encore les documents dessus. Les gens oublient qu'on paie le transport pour aller faire. Si tu es allé deux ou trois fois que ce n'est pas encore fait, tu es obligé de ne plus repartir parce que tu n'as plus les moyens. »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtées souhaitent qu'il y ait de la proximité avec les populations, les documents soient gratuits et que les agents administratifs soient professionnels. *« Les gens n'ont qu'à venir ici pour faire les papiers. Il faut se rapprocher de la population. »* *« Les papiers doivent être gratuits. C'est trop cher pour nous. »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés souhaitent qu'il y ait de la proximité avec les populations, que les documents soient gratuits et que les agents administratifs soient professionnels *« Ce qui pourrait aider, c'est de se rapprocher de la population. Il faut qu'elle soit informée. »* *« Il faut rendre les documents gratuits de sorte que tout le monde puisse en bénéficier. »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés souhaitent qu'il faille alléger les procédures d'établissement des documents. *« Si on rend facile pour faire les documents, ça va nous aider. »* *« Ils n'ont qu'à nous aider à avoir les papiers. Il faut faciliter la manière de faire les pièces. »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés souhaitent que les agents administrateurs chargés de les établir soient plus rapides et professionnels dans les rapports avec les populations. Et ils souhaitent ne plus repayer en cas d'erreurs et que même les documents soient gratuits. *« Si les gens qui font les papiers sont rapides, ça va nous aider. »* *« Il faut que les documents soient gratuits. Habituellement, les carte d'identité sont*

Questions	DALOA			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
	« Il faut aussi que les personnes qui travaillent là-bas soient professionnelles. »	*« Les agents n'ont qu'à être professionnels dans le travail. »*		*gratuites non ? Pourquoi on paie maintenant ? c'est l'argent du contribuable on prend pour faire ».* *« S'ils font des erreurs, ce n'est pas à nous de payer. Ils nous font payer plusieurs fois leurs erreurs ».*
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	Pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtées proposent qu'il y ait une sensibilisation des populations sur l'importance de ces documents d'identification, rendre accessible ces documents et qu'ils soient gratuits. *« Ça là, il faut parler à la population. S'ils sont informés, ça peut se faire vite. Il faut leur parler que le document est important ».* *« On doit faire les papiers là gratuits même. Actuellement, il n'y a pas d'argent oh. »*	Pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtés proposent qu'il y ait une sensibilisation des populations sur l'importance de ces documents d'identification, rendre accessible ces documents et qu'ils soient gratuits. Ils souhaitent aussi que les documents soient digitalisés. *« Il faut communiquer ou sensibiliser les populations sur l'importance des documents. … Il faut se rapprocher des populations. On ne peut pas faire les documents dans un seul endroit. Il faut aller vers les populations au travers des communautés. »* *« Je pense aussi qu'il faut digitaliser les documents de sorte qu'on puisse faire les documents partout. Tu es né à Odienné. Maintenant tu vis à Daloa et tu dois aller faire un casier judiciaire à Odienné. C'est vraiment difficile. Or si c'est digitalisé, on peut faire partout. »*	Pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtés proposent d'alléger la procédure des documents pour avoir accès aux documents. *« Il faut rendre les documents faciles aux gens. Je pense que c'est la seule solution. »* *« Il faire que tout le monde n'a qu'à avoir son papier. »* *« Ce qu'on veut, tout le monde n'a qu'à avoir son papier. »*	Pour susciter de l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtés souhaitent que les populations soient sensibilisées. Ils veulent que le système de fonctionnement soit revu et permettre aux nouveau-nés de posséder des documents. *« Ce qu'il faut faire, c'est la sensibilisation pour que tout le monde soit au courant et voit l'importance des documents.* *« Il faut revoir le système de fonctionnement de l'administration. Les gens ne travaillent pas bien. »* *« Il faut aussi permettre aux nouveau-nés d'avoir les pièces d'identité et repousser la carence de trois (03) mois pour faire les extraits de naissance à au moins un (01) an à (02) ans. »*
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?	Les enquêtées pensent que ce projet est le bienvenu pour pallier les difficultés rencontrées lors des démarches en vue d'obtenir les documents d'identification. *« C'est un très bon projet pour nous la population. Ça va nous éviter de problèmes pour faire les papiers. »* *« C'est mieux hein. C'est très bon même. »*	Les enquêtés pensent que ce projet est le bienvenu pour pallier les difficultés rencontrées lors des démarches en vue d'obtenir les documents d'identification. *« Le projet est salutaire. Ça va nous aider à avoir rapidement nos documents. »* *« C'est un bon projet. Et c'est très important pour nous pour accélérer nos documents. »*	Pour les enquêtés, le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire est un projet salutaire car cela va leur permettre d'avoir au moins un document. *« C'est vrai ou bien je rêve ? c'est très bien même. Ça va beaucoup nous aider. »* *« C'est très encourageant. Lui qui a pensé ça, il a très bien pensé. C'est très bon. »* *« C'est une très bonne idée et un très bon projet. J'espère que vous n'allez pas durer hein. »*	Les populations accueillent à bras ouvert le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique. Pour elles, cela leur facilitera l'accès aux différents services. *« Le projet est le bienvenu. Ça va permettre à tout le monde de faire ses papiers. »* *« C'est un très bon projet en tout cas. Si c'est mis en pratique, c'est bon. »*
Les risques du projet concernant les	Concernant les risques, les enquêtées pensent que les handicapés et les personnes âgées peuvent ne pas avoir accès aux	Concernant les risques, les enquêtés pensent que les handicapés et les personnes âgées peuvent ne pas avoir	Concernant les risques, les enquêtés pensent que les handicapés et les personnes âgées peuvent ne pas avoir accès aux documents d'identification vu la	Les enquêtés pensent qu'à travers ce projet il y a le risque de vol d'identité si les données ne sont pas protégées.

Questions	DALOA			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	documents d'identification vu la distance et les difficultés à s'asseoir ou à se tenir debout et la lenteur administrative. Il y a aussi le risque de fuite de données et de vol d'identité de des personnes qui possèdent ces numéros. *« Les lieux pour faire les documents sont vraiment éloignés. Ça fatigue nos vieilles personnes. »* *« L'administration est trop lente dans l'établissement des papiers. Ils ne sont pas professionnels. »* *« Il y a le risque de vol d'identité aussi. Les gens peuvent prendre ton numéro d'identification pour aller faire du mal aussi hein. Il ne faut pas oublier de noter ça. »*	accès aux documents d'identification vu la distance et les difficultés à s'asseoir ou à se tenir debout longtemps. Il y a aussi le risque de fuite de données et de vol d'identité qui peut mettre en danger la population. *« Les personnes vulnérables sont souvent rejetées à cause de leur état. Les gens les voient autrement. »* *« Moi ce qui me fait peur, c'est nos données. Est-ce que ça sera bien conservé ? Les gens peuvent prendre nos données pour faire ce qu'ils veulent. »*	distance et la lenteur administrative. Il y a aussi le risque de fuite de données et de vol d'identité qui peut mettre en danger la population. *« Si nous-même on n'a pas papiers, ce n'est pas les vieux-là qui vont avoir papiers. Les gens ne le gèrent pas oh. »* *« Mais si les gens ne veillent pas sur les informations, on peut les retrouver dehors hein. »* *« Quelqu'un peut prendre ton numéro aussi et faire du mal. Vu que le numéro est pour une seule personne. »*	*« Les gens peuvent voler notre identité pour aller voler ou faire du mal et ce sont les innocents ils vont venir attraper. »* *« Il y a le risque aussi que les informations ne soient pas protégées et un matin, tu vois tes informations au dehors. »*
Vos craintes par rapport au projet	Les enquêtées craignent un vol de leur identité. Ils pensent que si les données ne sont pas bien conservées, les informations les concernant peuvent fuiter et être divulguées. *« Je crains que mon numéro ne soit pris par un malfaiteur pour aller faire du mal et que je ne sois accusée. C'est un fait réel hein. »* *« Est-ce que les informations sont bien protégées ? Parce que demain, on va voir toutes nos informations sur les réseaux sociaux. »*	Les enquêtés, de par leurs propos, craignent un vol de leur identité. Ils pensent que si les données ne sont pas bien conservées, les informations les concernant peuvent être divulguées et ils les populations ne seront pas en sécurité. *« Ce que crains, c'est la confidentialité des données. Si nos données ne sont pas bien conservées, elles peuvent être divulguées. »* *« Il faut respecter les engagements. Parce que ce qu'on dit ici doit rester confidentiel. »*	Concernant les craintes, les enquêtés pensent qu'il peut avoir une insécurité des données. Pour eux, si les données ne sont pas bien protégées, il peut avoir une fuite. *« Il faut protéger les données, les informations que vous prenez. Parce que si ce n'est pas bien gardé, on va voir toutes nos informations au dehors. »* *« Je pense qu'il faut bien garder les informations pour protéger la population. »*	Concernant les risques par rapport au projet, les enquêtés pensent que cette enquête est politique à cause des élections qui sont proches. Ils disent c'est un moyen d'être espionnés par l'Etat. Car il y a eu un recensement des religieux et après, les autorités leur font du chantage. *« C'est une affaire politique. Comme les élections sont proches, ils cherchent des gens. »* *« On craint que l'État fasse un recensement des guides religieux pour leur imposer des contraintes. On a vu ça ici la dernière fois. C'est eux qui nous dictent maintenant ce qu'on doit faire dans nos églises et mosquées. »* *« Ils font ça pour nous espionner. Ils vont prendre les informations pour nous contrôler. »*
Vos attentes / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet	Pour que le projet soit une réelle réussite les enquêtées souhaitent qu'il y ait de la proximité avec les populations, que les documents soient gratuits, leurs identités soient bien conservées et que les agents soient bien formés et professionnels. *« Pour que le projet réussisse, il faut que les gens viennent vers la population. Parce que quand ils restent dans un seul endroit,*	Pour que le projet soit une réussite, les enquêtés souhaitent qu'il y ait de la proximité avec les populations, que les documents soient gratuits, leurs identités soient bien conservées et que les agents soient bien formés et professionnels. *« Je souhaite que les gens viennent vers les populations pour établir les documents et éviter les dépenses aux populations. »*	Pour les enquêtés, il faut qu'il y ait la sécurité des données. Que le projet soit viable et que le coût ne soit pas élevé. *« Il faut protéger les informations. C'est très important »* *« Il faut que le projet soit réel. Ça va nous autres nous aider. »* *« Il faut que ce soit moins cher aussi. Parce qu'en ce moment, il n'y pas d'argent. »*	Pour que le projet soit une réussite, les enquêtés pensent qu'il faut se rapprocher de la population et inclure les communautés religieuses. Ils peuvent mieux passer les informations auprès de leur communauté. Ils souhaitent que le projet soit gratuit et que ce ne soit pas un moyen d'espionnage.

Questions	DALOA			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
	l'information ne passe pas. Donc il faut sensibiliser la population. » *« Il faut rendre le projet gratuit. La vie est chère maintenant. Pour que tout le monde puisse le faire, il faut faire ça gratuit »* *« Il faut que les agents qui vont faire ce travail après vous soient bien formés et soient beaucoup professionnels. »*	*« Il faut que les documents soient gratuits ».* *« Il faut protéger les données et bien former les agents de terrain. »*		*« Le projet est vraiment bon. Mais il faut se rapprocher des populations et qu'elles convaincues des opportunités du projet. »* *« Il faut que le projet soit gratuit pour que tout le monde puisse en bénéficier. »* *« Que ce ne soit pas un moyen d'espionner les guides religieux. »*

ÉTAPE DE L'OUEST

Zones géographiques	Districts	Régions	Départements	Sous-préfectures
Ouest	Montagnes	Guémon	Duékoué	Gbapleu
		Tonkpi	Man	Sangouiné

Questions	SANGOUINÉ			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	**Jeunes**	**Communautés étrangères**	**Communautés religieuses**
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour la population ?	La carte donne de la valeur à un être, ça permet de bénéficier des opportunités, de circuler librement, de faire les papiers des enfants, de voter et de travailler. *« Avoir un papier en tant qu'ivoiriens est une fierté pour toi-même »* *« Quand tu as les papiers, tu es libre tu fais tes activités sans problème … tu peux voter en cas d'élection »,* *« Tu utilises tes papiers pour faire celui de tes enfants, tes enfants peuvent utiliser ça pour faire leurs papiers » ;* *« Quand vous avez la carte d'identité vous aviez la tête haute … Vous avez l'opportunité d'avancer, souvent il y'a projet mais si tu n'a pas de papier tu ne peux pas bénéficier »*	La carte permet d'identifier les personnes de savoir qui sont les nationaux, ça permet de bénéficier des services de l'état de voyager sans problèmes. *« Quand tu as une pièce ça montre que tu es ivoirien »,* *« A mon avis si tu as un papier, si le maire veut donner du travail à la jeunesse tu ne peux pas bénéficier »* *« Quand tu as papier tu n'as pas peur de voyager »*	Les documents permettent de voyager sans problèmes, ça te permet d'avoir la tête haute et d'assurer l'avenir de tes enfants. *« Quand tu arrives au corridor tu es alaise quand tu as les papiers »,* *« Tu as la tête haute tu sors sans problèmes »,* *« Tu peux assurer l'avenir de tes enfants avec les papiers »*	Avoir des papiers te permet d'être reconnues par l'état, et aussi au niveau de ta communauté, La pièces te donne le droit de voté, quand tu as tes pièces tu peux voyager sans soucis, en cas de besoin pour tes enfants tu peux l'utiliser pour les aider et garantir la vie de tes enfants, la pièce permet de reconnaitre chaque citoyen, et aussi de faire des opérations bancaires. *« Les papiers c'est bon, tu es déjà dans les ficher de l'État, et tu es reconnue par ta communauté religieuse »,* *« Quand on a une pièce on devient citoyen… grâce à ça on peut voter … On peut circuler librement avec les pièces »* *« En cas de besoin pour les enfants on peut l'utiliser pour les aider… tu peux aller à la banque quand tu as une pièces »*
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	Pour ceux qui n'ont même pas d'extrait de naissance, c'est la négligence, d'autre aussi pense que c'est cher, souvent aussi c'est la distance. *« Ceux qui n'ont pas de papier, beaucoup négligent »* *« les pièces coûtent chers ça fait que d'autres même ne veulent pas entendre affaire de pièces … Il faut aller jusqu'à Man pour ça … c'est loin ».*	C'est la faute des parents beaucoup ne font pas les papiers de leurs enfants quand ils sont encore enfants, il néglige. Les parents aussi très souvent ne disposent pas de documents d'identité pour permettre à leurs enfants de faire leurs papiers. Il y a des personnes qui ne font pas de papiers même un extrait, parce qu'ils savent qu'ils ne vont nulle part. Ils ne veulent pas le faire par pure négligence. *« La base ceux sont les parents, ils ne déclarent pas les enfants à la naissance »,*	Beaucoup c'est l'ignorance, on ne peut pas aller faire les pièces pas manque de papiers à cause des contrôles aux frontières, les documents ne sont pas vite délivrés, il y'a toujours des histoires d'argent qui n'aboutissent pas. *« C'est l'ignorance »,* *« Tu ne peux rien fait à cause des corps habillés… Tu ne peux même pas aller à Man pour faire les papiers »,* *« On ne donne pas vite les papiers, le certificat de résidence ne sort même pas … Chaque fois il faut payer… Mais on ne gagne rien au final »*	Le problème, c'est la négligence, beaucoup négligent, maintenant il y a le problème des confections des cartes qui est un véritable souci, il y'a cas surprenant ou ceux sont les étrangers qui reçoivent leurs pièces avant les nationaux. Il y'a aussi le manque de moyens, et la distances des centres d'identification, il y'a aussi le non-respect des délais de délivrances des cartes, il y'a également des cas de corruption dans les centres d'identifications qui empêche les populations de rentré en possessions de leurs papiers. Il y'a également l'administration qui ne facilitent pas les choses

Questions	SANGOUINÉ			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
		« Ils négligent les pièces, parce que leurs parents même n'ont pas de pièces donc eux même ils négligent les pièces », *« Je connais des personnes comme il ne voyagent jamais ils ne veulent même pas extrait »,*		dans la signature des documents, il y'a aussi le souci de corruption quand tu vas faire tes papiers. Il y'a des cas de faute technique sur les documents. *« Les populations même négligent les pièces »* *« La confection des cartes nous tuent … j'ai acheminer plus de 20 personnes mais depuis personnes n'a eu sa cartes … Il y'a toujours les erreurs sur les noms … Mais j'ai été surpris de voir que les étrangers ont leurs pièces plus rapidement que les ivoiriens dans le même centre »* *« L'alphabétisation fait que beaucoup ne font pas de papier parce qu'ils sont ignorants ».* *« On te demande de glisser la main pour avoir les papiers sinon ça reste avec eux … Il y a des démarcheurs de la sous-préfecture qui prennent de l'argent aux villageois en les promettant les documents »* *« Ils ne sont jamais disponible pour signer les document … Pour nous c'est une chance d'avoir les centres proches de nous, mais si j'étais dans mon villages je n'allais pas avoir de pièces … C'est loin de la ville »,* *« Les délais ne sont jamais respectés c'est ce qui fait persister la négligence chez les populations »*
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Concernant les cas de ne pas bénéficier des Le cas du financement du projet des femmes à hauteur de trois millions certaines femmes n'ont pas bénéficier par manque de documents. *« Tu n'as pas pièce tu ne peux rien avoir » « il y'a des femmes qui ont raté financement de 3 millions pour les coopératives des femmes planteur »*	Le cas des filets sociaux, certains jeunes n'ont pas bénéficier par manque de papier. Quand la mairie recrute les jeunes pour travailler à la mairie beaucoup ne s'approchent pas parce qu'ils n'ont pas de document d'identité. *« Quand filets sociaux est venu, il y a mon frère qui n'as pas bénéficier parce qu'il n'avait pas de papier »* *« Quand le maire dit qu'il y a des emplois pour les jeunes, si tu n'as pas de papiers tu ne peux pas t'approcher »*	Dans le cadre de la distribution de fournitures d'électricité a parti des hautes tensions certains n'ont pas bénéficier parce qu'il n'avait pas de document d'identité. *« Quand on distribuait l'électricité par les hautes tensions, certains n'ont pas bénéficier à cause des documents »*	La carte CMU par exemples, quand tu n'as pas de carte CMU tu ne peux pas bénéficier des aides de l'Etat au niveau de la santé *« On nous a dit la carte vas arriver dans 6 mois jusqu'à présent on ne l'a toujours pas ; et quand je vais au CHU je ne peux pas bénéficier des aides de l'état »* *« Les enfants ne peuvent pas aller à l'école à cause des papiers qu'ils n'ont pas. Même à la banque, on ne peut pas prendre des prêts parce qu'on n'a pas de pièces.*
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue	Il y a un souci de moyens, le coût de la pièce est élevé du coup les populations ne peuvent pas s'en procurer.	L'absence de pièces chez certaines personnes est dû à l'absence des pièces de leurs parents, l'absence de document d'identification de certains parents	Le manque de document des parents empêche plusieurs de pouvoir faire leurs pièces, La lourdeur administrative , Il y'a des cas des d'erreurs techniques sur les documents et aussi la corruption	Le véritable problème c'est l'extrait de naissances plusieurs de personnes n'ont pas d'extrait donc ils ne peuvent pas faire leurs papiers, beaucoup de personnes aussi pensent

Questions	SANGOUINÉ			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
d'obtenir un document d'identification ?	*« Aujourd'hui la pièce coûte cher … 6000 francs il y a des personnes même ils ne peuvent pas avoir 2000 francs »,* *« J'ai 22 personnes à ma charge je dois payer pour eux tous, je ne peux pas, C'est trop cher … Si tu n'as pas les moyens tu ne peux pas avoir les papiers ».*	représente une grande difficulté les empêchant d'obtenir des Papiers. Absence d'extrait de naissance chez certains. *« Il y en a, leurs parents n'ont pas de pièces … tu vas on te demande les papiers du père ou de la mère, … si tu n'as pas ça tu n'avances pas … Simple extrait il n'ont pas, les parents n'ont pas pièces, l'enfant n'a pas extrait ».*	*« Il y'a des personnes leur père leur mère n'ont aucune pièce, ceux-là ne peuvent pas avoir des pièces »,* *« Les difficultés s'il faut les énumérer ont parlera des erreurs techniques sur les noms les dates de naissance… les erreurs de frappes… la lourdeur administrative … la corruption surtout la corruption, il faut toujours glisser la main, c'est leur mot »*	que s'ils vont faire leur papier on peut les mettre en prisons parce qu'ils sont étrangers, il y' aussi la lenteur et la distance de l'administration. Les cas de corruption *« Au niveau de la carte consulaire c'est trop lent et loin », « Le vrai problème c'est que beaucoup de jeunes n'ont pas d'extrait naissance … D'autres qui ont peur ils pensent qu'on va les mettre en prison comme ils sont étrangers donc ils ne font pas »,* *« Plusieurs personnes veulent faire la nationalité mais c'est un problème … nous ne savons plus quoi faire »* *« Les agents te prennent de l'argent mais rien ne marche »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Que l'état aide les populations à faire leurs pièces gratuitement ou Revoir le coût de la pièce à la baisse. *« Le gouvernement doit nous aider à faire les pièces gratuitement », « Il faut diminuer le prix a moins de 2000 francs parce que nous sommes pauvres »*	Il faut une grande campagne de sensibilisation, Déployer des agents dans les localités pour refaire entièrement le terrain, mieux sensibiliser les populations sur l'importance des pièces *« On doit faire intervenir des agents secondaires sur le terrain pour refaire les identification »,* *« Il faut une grande campagne de sensibilisation pour que les parents comprennent que faire les papiers c'est important … il faut sensibiliser tout le monde peu importer les personnes même les étrangers »*	Il faut faire en sorte que les pièces soient valables dans toute la sous-région ainsi ceux qui sont de nationalité étrangère pourront faire les pièces de leurs enfants en toute tranquillité. *« Nous on veut l'indépendance … On veut que le gouvernement rende nos pièces valides dans la sous-région » « Nous insistons sur la mise en œuvre des pièces valables dans la sous-région … ça va nous faciliter à faire les papiers de nos enfants »*	Installer des services d'identification de proximité dans les localités, Lutter contre la corruption dans les services, faire une sensibilisation auprès des parents pour les emmener a déclaré leurs enfants à la naissance. *« Il faut mettre des services de proximité dans les localités … il faut lutter contre la corruption, sensibiliser les parents afin de les emmener à déclarer leurs enfants dès la naissance »*
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	Faciliter les choses pour les populations, rendre gratuit pour tout le monde. *« Le gouvernement doit nous aider avoir les pièces, sinon ce n'est pas facile … on doit fais que les pièces soit gratuit pour tout le monde … les gens sont pauvres »*	Il faut une vaste campagne de contrôle d'identité pour pousser les personnes à faire leur papier. Il faut fait peur aux populations pour les emmener à faire leurs papiers. Il faut sensibiliser les parents à faire eux même leurs pièces. *« Il faut contrôler tout le monde pour voir qui n'a pas de pièces comme ça ils vont courir aller faire leur pièces »* *« On doit les effrayer si tu ne fais pas ta pièce que la police te prend on t'envoie au poste, ils vont faire »,*	Il faut réduit le coût de l'élaboration des pièces, lutter contre la corruption dans les services, rendre les choses accessibles pour tous. *« Il faut revoir le prix des pièces, pour faire nationalité souvent tu dois trouver 10.000 francs »* *« La corruption voir ça aussi »,* *« Il faut faciliter les procédures pour nous »*	Il faut accroître les contrôles aux frontières, faire des sensibilisations dans les zones les plus reculées, rendre les choses simples pour les populations. *« La police doit être plus regardant sur les documents que sur les billets ». « Il faut sensibiliser les populations surtout celles des zones reculées »,'Il faut rapprocher les services d'identification des population, aller dans les campement même »*

Questions	SANGOUINÉ			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
		« On doit parler aux parents qui n'ont pas de pièces ceux-là il faut les sensibiliser même … ils ne connaissent pas valeur de papier »		
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?	Les femmes expriment un avis positif sur le projet. Elles ont la conviction que ce projet sera bénéfique pour les populations. *« Ce projet vas nous faciliter dans tout ».*	Le projet est perçu comme utile et promet de faciliter les choses, ce qui fait de lui un bon projet. *« C'est un bon projet qui va aider les populations »*	La communauté étrangère accueille favorablement le projet. Elle exprime sa confiance envers le gouvernement et souhaite que ce projet facilite l'accès aux documents d'identification. *« Le projet est la bienvenue, nous saluons le projet … Nous sommes d'accord on fait confiance au gouvernement »* *« On veut faire nos papiers tranquillement et bénéficier de ça … Nous sommes très contents du projet »*	Ils perçoivent de réels avantages en en ce projet, rendant les choses plus simples pour chacun. Avec un numéro d'identification unique, il sera plus sûr de prouver son identité. En plus, il empêchera toute tentative de fraude d'identité. *« Le projet est bon … L'avantage que je vois c'est qu'avec le numéro tu ne peux plus changer d'identité … chacun avec son numéro … tu te fais identifier facilement »*
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Les femmes pensent que les populations peuvent être exposées aux risques de vol d'identité si le système de sécurisation du numéro d'identification n'est pas suffisamment fiable. De plus manque d'information pourrait conduire certaines personnes, par ignorance, à tomber dans les pièges d'arnaqueurs. *« Quelqu'un peut prendre ton numéro pour faire le faux et toi tu vas payer après »,* *« On a peur à cause de l'ignorance »* *« Il ne faut pas ça tombe dans la main des arnaqueurs … ça peut nous envoyer des soucis, on ne sait jamais »*	Les jeûnes pensent que cela pourrait entrainer des cas de fraude électorale, aussi les personnes peuvent être exposé a des cas de vol numéro favorisant les vols d'identités. *« Il ne faut pas ça va envoyer la tricherie aux élections »* *« Si quelqu'un tombe sur ton numéro il prendre ton identité pour de mauvaise choses »*	La communauté étrangère estime que ce projet est fiable, Ils sont convaincus que le projet garantira la sécurité et l'inclusion de l'ensemble de la population. *« Pour nous, c'est sans problème on a confiance au gouvernement »*	Pour les guides religieux l'un des principaux risques réside dans la sécurité des numéros d'identification. Si les numéros ne sont pas suffisamment protégés, cela pourrait entraîner des vols d'identité. Il pense que cela une pourrait entrainés une marginalisation entre les individus. *« Il ne faut pas que ça marginalise les personnes »,* *« Si les numéros ne sont pas bien sécurisés aussi il peut avoir des vols d'identité »*
Vos craintes par rapport au projet	Les femmes craignent que le projet ne soit pas une source de problème. *« On ne veut pas avoir affaire de prisons dedans … on a peur que ça nous envoie des soucis après »*	Les jeunes craignent plutôt que cela soit un moyen pour faciliter la fraude aux élections. *« Il ne faut pas que ça va envoyer la tricherie dans les élections »*	Ils craignent que le projet soit juste des paroles en l'air, qu'il ne soit qu'une promesse vide. *« Nous ne voulons pas que ce projet soit juste du vent »*	Ils expriment une crainte concernant la sécurité du projet, avec le risque que les individus soient exposés au vol en raison d'une éventuelle vulnérabilité. *« On craint pour la sécurité des numéros » « Si ce n'est pas suffisamment sécurisé on peut être exposé à des cas de vols d'identité »*
Vos attentes / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet	Les femmes s'attendes à ce que le projet puisse leurs permettre de vite rentrer en possessions de leurs documents d'identités. Elle recommande de faire une vaste sensibilisation sur l'importances des documents d'identité, s'assurer de	Ils suggèrent de mener une vaste opération d'identification dirigée par la gendarmerie pour inciter les populations à obtenir leurs papiers. Ils recommandent de sensibiliser les populations partout y compris ceux des zones isolées.	Ils s'attendent à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que le projet soit réalisé. Ils recommandent de rapprochés les services d'identification des populations pour en faciliter l'accès. Sensibiliser également les populations.	Ils s'attendent à ce que le projet soit effectivement réalisable. Pour eux, il est essentiel de déployer un grand nombre d'agents d'identification sur le terrain afin de couvrir toutes les zones. De plus, un service de délivrance rapide des documents d'identification doit être mis en place pour

Questions	SANGOUINÉ			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
	l'inclusions de tous. Aussi s'assurer que les numéros que sont bien sécurisé. *« On attend normalement à ce que les pièces arrivent vite », « Il ne faut pas que les numéros soient attaqués », « Il faut sensibiliser les familles, de porte en porte », « Même les étrangers tout le monde doit être dedans »*	*« Je propose que la gendarmerie fasse une grande opération de contrôle »* *« Il faut forcer les gens à faire leurs pièces » « On doit sensibiliser dans les campements aussi »*	*« Il faut faire une sensibilisation … sensibiliser les personnes c'est très nécessaire »,* *« On doit rapprocher les centres des populations, il faut aller jusqu'à Man pour faire la carte consulaire ou Abidjan »,* *« Il faut mettre les moyens à disposition pour le projet »*	faciliter l'accès aux documents d'identification, il faut veiller à ce que la corruption ne vienne pas nuire à la réussite du projet. *« On attend que le projet soit réalisable », « Il faut miser sur la sensibilisation, rapprocher d'avantage les centres des populations, envoyer des agents dans les zones reculées comme dans mon village … surtout il ne faudrait pas que la corruption gâche la clarté du projet … Il faut revoir le temps de délivrances des documents » .*

Questions	GBAPLEU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Pour les femmes avoir ses papiers, c'est essentiel, surtout pour les enfants. Pour elles un individu sans un document d'identité, c'est une personne qui n'existait pas. De plus elles affirment qu'un document d'identité permet de bénéficier des opportunités, d'accéder à certains projets et d'être pris en charge en cas d'accident. Ils sont aussi indispensables pour voyager *« Quand tu as papier tu es vivant, sans papier tu n'es rien … Le papier représente tout pour nous en cas d'accident ça peut t'aider »* *« Pour voyager aussi sans papier tu ne peux pas donc pour voyager aussi ça facilite »,* *« Pour nous qui sommes au village c'est important, pour nos enfants aussi »*	Pour eux, il est crucial d'avoir un document d'identité car ça permet d'identifier un individu et aussi de bénéficier d'énormes avantages notamment des recrutements pour les projets des jeunes. *« Si tu as un document c'est important », « Un papier c'est important par exemple si tu n'as pas de papier si on veut aider les jeunes tu ne pourras pas bénéficier du projet »*	Pour eux avoir des papiers, c'est vraiment essentiel. Ils permettent d'obtenir des financements. Ils sont aussi indispensables pour aider ses enfants à faire leurs propres papiers, aller à l'hôpital sans problème et voyager librement. *« Si tu as une pièce tu peux bénéficier d'un projet … ça nous aides à avoir les financements a la banque et de voyager »,* *« Les enfants aussi sont à l'école on utilise ça pour les aidés »,*	Pour eux un document d'identification est important, ça permet de se faire identifier en cas d'accident, ça aide également dans l'établissement des documents d'identifications des enfants. En plus ils affirment qu'un document d'identité permet d'identifier les populations, avoir un document d'identité c'est aussi assuré ça sécurité. *« C'est important d'avoir les papiers … en cas d'accident ça peut t'aider à t'identifier … La pièce est importante aussi pour les enfants ils vont faire leurs papiers facilement … ça permet d'identifier les population … On doit avoir papier pour toi-même ta sécurisé ».*
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	L'absence de document d'identité chez certaines personnes est considérée comme une pure négligence vis-à-vis des avantages que regorges un document d'identité. Pour d'autre cela est dû à la crise qu'aurait subi la localité entrainant la perte des proches et de document important. Donc pour les victimes il est très difficile pour eux d'obtenir même	Certaines personnes considèrent l'obtention des documents d'identité comme une perte de temps, notamment parce qu'elles ne voyagent jamais et n'en perçoivent pas l'utilité au quotidien. Ce manque d'intérêt est aussi lié à un manque d'information sur l'importance de ces documents, car beaucoup ignorent leur	Pour eux certaines personnes ne disposent pas de document d'identification par négligence il n'y pense même pas. De plus ils trouvent qu'il y'a trop dépense liée à l'obtention d'un document d'identité notamment le permis de conduire qui induit a lui seul bon nombre de dépense	Beaucoup de gens se retrouvent sans papiers parce que, dès le départ, leurs parents n'avaient pas fait les démarches nécessaires pour obtenir les leurs. Aujourd'hui, cela rend les choses très compliquées pour eux. Par peur des obstacles administratifs, certains hésitent même à aller à la sous-préfecture pour faire leurs documents. En plus de ça, le coût élevé

Questions	GBAPLEU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
	un extrait de naissance. Certains enfants ne sont jamais déclarés à l'état civil, notamment en cas de décès de la mère pendant l'accouchement. *« C'est la pure négligence », « C'est l'ignorance, d'autre ne connaissent même pas l'importance des papiers », « Dans notre zone ici c'est la crise pendant la crise on as tous perdu papier parents tout donc c'est difficile d'avoir pièces si tu n'as pas papier de ton parent ce n'est pas facile », « Y'a certains décès maternité a fais qu'ils n'ont pas pièces parce que on ne l'a pas déclaré pour faire son extrait là ».*	véritable valeur. La pauvreté constitue un autre obstacle aussi rendant l'accès aux documents d'identification encore plus difficile pour ceux qui n'ont pas les moyens de les obtenir. *« Y'a des personnes comme ils sont tout le temps ici et ne voyage pas pour eux faire un papier est une perte de temps », « Y'a d'autre il ne voit pas le papier trop nécessaire puisse qu'il ne connait pas l'importance », « Y'a la pauvreté aussi, y'a des personnes qui n'ont même pas l'argent pour manger donc faire un document 5 mille par exemple ils ne peuvent pas »*	*« C'est la négligent, affaires de papiers ils n'ont pas sa en tête », « Y'a trop de dépense », « Quand tu te lèves pour dire tu vas faire les papiers tu dépense jusqu'à tu ne sais plus où mettre la tête » « Surtout pour le permis tu dépense seulement »*	des documents d'identité rend l'accès encore plus difficile pour ceux qui n'ont pas les moyens. *« Ça dépend de la base hein souvent il y'a des personnes ils n'ont pas papier de leur papa ou de leur maman donc ceux-là c'est vraiment difficile d'avoir papier »,* *« Souvent les gens ont peur d'aller à la sous-préfecture pour faire les papiers » « On a qu'à se dire la vérité affaire de papier il y a trop de dépenses »*
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Les femmes ont évoqué le cas du programme emploi-jeune projet dans lequel leurs enfants n'ont pas bénéficié par manque de documents d'identification. *« Le projet Emploi-Jeunes, nos enfants n'ont pas bénéficier on dit les papiers là que ça manque »*	Un prêt bancaire n'a pas été accordé pour insuffisance de document d'identité notamment la carte d'identité *« Je devais bénéficier d'un prêt comme je n'avais pas ma carte d'identité je n'ai pas bénéficier »*	Ils n'ont pas encore été témoins d'une telle situation mais ils sont conscients qu'en l'absence d'un document d'identité il est difficile de bénéficier des aides de l'état ou encore d'autre services. *« On n'as pas encore vue ça mais ça existe, parce que sans papier tu ne peux rien bénéficier »*	Le manque de document d'identité notamment la CMU pour des procédure de voyage portant sur le HADJ pèlerinage ils expriment a quelle point l'absence de la CMU a failli lui faire perdre sa place dans le pèlerinage. *« Moi Imam affaire de papier a failli mettre la honte sur moi … À cause de carte CMU j'allais manquer mon Hadj »*
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?	Établir un document d'identité, ce n'est pas juste une question de démarches administratives, ça demande aussi beaucoup de moyens ça devient vraiment compliqué, surtout pour ceux qui ont peu de moyens et pas de connaissance dans les centres. *« Le centre est à Guiglo la distance là nous fatigue … Toujours on va dire de ne pas payer mais il faut calculer prix de transport, de manger si tu n'as personne chez qui dormir, c'est difficile. »,* *« Il faut avoir relation là-bas sinon tu vas aller là si tu n'as pas payer tu ne peux pas avoir »,* *« Beaucoup n'ont pas les papiers de leurs parents, … donc ils vont faire comment ? ils ne peuvent rien … on doit voir ça »*	Les obstacles liés à l'obtention d'un document d'identité sont entre autres la lourdeur administrative, les erreurs techniques sur les documents d'identité. De plus il faut considérer le coût élevé des documents d'identité revoir le prix à la baisse serait une stratégie pour assurer l'inclusion de tous. *« À 3 reprises il y a eu des erreurs sur mon nom donc ça mis 3 ans avant que je ne reçoive ma carte d'identité »,* *« Des fois il faut payer 6000 francs pour faire un papier … La CNI coûte cher selon moi … si on pouvait revoir le prix, je pense que plusieurs personnes allaient faire leur papier. ».*	Les difficultés à leur niveau se situe au niveau financier, il faut débourser des sommes exorbitantes pour avoir des documents d'identités, c'est sans ignorer les demandes répétées sans suite y compris les erreurs techniques sur les noms sur les documents d'identités. *« Quand tu vas faire tes papiers, on te dit il faut payer tel montant. Tu payes mais pour trouver c'est difficile »,* *« Souvent même tu fais deux fois ça ne réussit pas ils se trompent sur les noms … Souvent les gens viennent te dis faut donner 20.000 francs, il prend mais tu ne gagnes pas »*	La lourdeur administrative et la corruption sont les obstacles que les populations rencontrent au quotidien dans leur processus d'obtention des documents d'identités. *« C'est lent pour avoir les papiers »* *« Pour faire la nationalité il faut payer 5000 francs mais si tu ne payes pas plus tu n'as pas ça en 24 heures … Tu dois donner de l'argent pour avoir »*

Questions	GBAPLEU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Pour les femmes, il faut partir de la base c'est-à-dire depuis la naissance elles suggèrent qu'il faut poster des agents dans les maternités pour faire la déclaration de l'enfant dès sa naissance. Il faut ensuite penser à rapprocher les services d'identification des populations pour une prise en charge facile et rapide pour réduit considérablement les dépenses liées au processus d'acquisition des documents d'identification. *« On doit envoyer les gens maintenant dans la maternité pour que dès la femme accouche on prend son nom on fait son papier là-bas comme ça il aura plus affaire d'il n'y a pas extrait »,* *« Les coins sont loin il faut rapprocher de nous », « Il faut nous aider avec affaire de déplacement parce que souvent on dort dehors » « Il y'a trop de dépense à faire ils n'ont qu'à revoir ça pour nous on n'a pas l'argent ».*	Pour la meilleure manière d'améliorer l'accès des populations aux document d'identification c'est de travailler a réduit considérablement le temps de délivrances des documents d'identité *« Le temps de délivrance des pièces ne doit pas être long ».*	Il faut travailler à faciliter l'accès des documents d'identification aux populations. Ensuite plus réduire le coût des documents d'identification pour le bonheur des populations. De plus, il faut installer des points d'identification dans les villages pour faciliter l'identification aux populations. *« On veut que les choses soit simple pour nous… il faut ça soit moins cher »,* *« Si le gouvernement peut mettre des guichets dans les villages c'est bon … les pièces doivent vite arriver »*	Il est nécessaire de simplifier les conditions de mobilité des populations. Une réduction ou une adaptation des prix des pièces d'identité est suggérée. Il faut rapprocher les services des citoyens et d'adopter des méthodes facilitant l'obtention des documents. *« Il faut que le gouvernement facilite le déplacement pour les personnes parce que les moyens ne sont pas faciles … il faut aussi aider les populations à avoir les pièces. Donc il faut faire un rapprochement des services auprès des populations pour faciliter pour tout le monde », « Sinon aller- retour de pièces est trop difficile, il faut faciliter ça»*
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	Pour elles, une campagne de sensibilisation est le meilleur moyen de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification » *« On doit sensibiliser les ignorants ceux qui ne connaissent pas importance de la pièce », « Il faut sensibiliser les parents au bien fait des papiers »*	Pour eux le moyen le plus sûr pour susciter l'intérêt des populations c'est de faire une répression contre ceux qui n'ont pas de document afin de les pousser à se faire identifier. Il faut également penser a sensibilisé les populations sur le bien-fondé d'un document d'identification. *« Il faut envoyer les agents des forces de l'ordre pour faire des poursuites de ceux qui n'ont pas de pièces, ça va emmener tout le monde à faire ses papiers »,* *« On doit beaucoup sensibiliser parce qu'il y a d'autres même si on les demande ils ne savent pas de quoi il s'agit donc il faut sensibiliser »*	Il est nécessaire d'informer les sur l'importance des documents donc les sensibilisés. Il est suggéré d'imposer aux individus réticents l'obtention de leurs documents. *« Bon il faut sensibiliser les gens et les parler des bienfaits des pièces »,* *« On doit les forcer à faire les papiers. Il faut les poursuivre pour qu'ils fassent leurs papiers »*	Il est suggéré de rapprocher l'administration auprès des populations et de rajouté à cela une véritable campagne de sensibilisation dans chaque zone pour que tout le monde soit au même niveau d'information et de compréhension. *« Si l'administration est proche des populations, il faut sensibiliser dans chaque zone pour leur faire comprendre que l'administration est là »*
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les	Elles expriment que le projet est bien et en conséquence il leur rendra le quotidien moins complexe. *« Le projet est bienvenue on pense que ça va nous aider »*	Ils sont d'avis pour le projet. *« On est d'accord pour le projet, y'a pas de problème »*	Ils sont d'avis pour le projet *« Nous sommes d'accord c'est un bon projet »*	Ils sont d'avis pour le projet et le trouve très intéressant *« Vraiment on pense que c'est un bon projet »* *« La façon c'est expliqué là c'est intéressant »*

Questions	GBAPLEU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?				
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Les femmes pensent que le projet pourrait présenter des risques pour les personnes vulnérables que par ignorance ont pourrait leur dérober leurs numéros et l'utilisé a de mauvaise fin et que cela pourrait entrainer des cas d'emprisonnement. *« On peut utiliser leurs numéros à leur issue et puis faire de mauvaise avec », « Ah il y'a affaire de prison dedans »*	Pour les jeunes le projet ne présente aucun risque pour les personnes en générale. En effet ils affirment que les personnes vulnérables seront considérées et recensés comme les personnes ayant toutes leur mobilité. *« Pour nous il n'y a pas de risque concernant ces personnes je pense qu'ils seront recensés comme les autres »*	Pour le risque se situe plus au niveau des personnes vulnérable, pour eux, ils pourraient par insouciances ne pas prêter attention aux risques a lié à l'exposition de leur numéro, et même ignoré les dangers qu'il pourrait encourir du coup pour éviter cela, il faut penser à renfoncer la sécurité des numéros. *« Les personnes handicapées là s'il ne connait pas comment numéro fonctionne, ils vont arracher dans sa main pour faire les affaires … donc on doit sécuriser pour eux pour qu'ils soient en sécurité »*	Ils expriment que le projet ne présente aucun risque à leur niveau et que le projet sera une belle initiative car elle permettra de sauvegarder les données personnelles et sera profitable aux enfants. *« Nous on ne voit pas de risque, mais ça va plutôt nous aider à garder nos identités et puis pourquoi pas si le numéro est bien conservé demain si tu n'es pas là les enfants peuvent utiliser pour faire les papiers »*
Vos craintes par rapport au projet	Les femmes craignent que les numéros ne soient pas suffisamment sécurisés et pouvant donner à d'éventuel cas de fraude à l'identité pouvant conduite a une invalidité des documents au cas d'utilisation par le vrai détenteur de l'identité. *« On a peur … il ne faut pas quelqu'un utilise ces papiers … Oui, les gens peuvent utiliser ton numéro pour faire leurs papiers en cachette pour aller en Europe et le jour tu veux faire pour toi on dit ce numéro est déjà pris … Donc ça n'a qu'à être bien sécurisé on ne veut pas entendre ça »*	Les jeunes craignent des cas de vol d'identité, et de tromperie dans les élections. *« Si quelqu'un connait ton numéro il peut prendre pour faire des bêtises avec ». « C'est affaire de numéro et voici les élections qui arrivent … les hommes politiques peuvent prendre ton numéro et attribuer à des gens pour voter à ta place »*	Ils craignent que ce projet leur apporte souffrance et que cela soit une affaire politique. *« On a peur des problèmes … On ne veut pas de problème, Il ne faut pas ça va être une affaire de politique »*	Les guides religieux n'expriment aucune crainte face au projet WURI pour eux le système de prise d'd'empreinte renforcera d'avantage les numéros *« Il n'y a pas vraiment de crainte parce que pour le numéro si on prend ton empreinte personne d'autre ne peut détourner ça »*
Vos attentes / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet	Les femmes s'attendent à ce que les numéros soient protégés contre toute falsification ou utilisation frauduleuse. Elles recommandent d'avoir des moyens efficaces pour identifier et stopper rapidement les faussaires. *« Le projet est la bienvenue on attend que les numéros ne soient pas en danger », « Les numéros là comme pour les codes money là … Il faut fait un règlement intérieur pour que vraiment s'il y a des fraudes on puisse les attraper »*	Une grande campagne de sensibilisation est nécessaire pour informer les populations et leur montrer l'importance du projet, afin de faciliter leur inclusion. Il est crucial de bien sécuriser les numéros d'identité. Il faut mobiliser des agents sur le terrain pour mettre en œuvre le projet. *« On s'attend à la réussite du projet. Il faut faire une grande sensibilisation auprès des populations »* *« Il faut bien sécuriser les numéros. Il faut faire venir les agents sur le terrain pour l'opération »*	Ils s'attendent à ce que le projet soit accessible à tous. Il est nécessaire de renforcer la sécurité des numéros afin de garantir celle des populations. *« Il faut que le projet soit pour nous tous »,* *« Il faut que les numéros soit sécurisé … affaire d'ordinateur maintenant on a peur… On ne veut pas que ça nous envoie des problèmes »* *« Il faut que le gouvernement nous aide sur affaire de papier là »*	Ils s'attendent à l'inclusions de tous dans ce projet. Ils suggèrent que le projet facilite le quotidien des populations en matière de document d'identification. *« Ils faut que ça soit facile pour tout le monde … il faut que ça aide tout le monde … Il faut que ça aide la population parce qu'affaire de papier est devenue chaud »*

ÉTAPE DU SUD

Zones géographiques	Districts	Régions	Départements	Sous-préfectures
Sud	Bas-sassandra	Nawa	Méagui	Méagui
		San-Pedro	San-Pedro	Grand-Béréby

Questions	GRAND BEREBY			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	**Jeunes**	**Communautés étrangères**	**Communautés religieuses**
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Selon les femmes, un document d'identification est indispensable pour prouver son identité, passer les postes de contrôle, effectuer des transactions bancaires et scolariser les enfants. Il est essentiel pour accéder à divers services administratifs et garantir la sécurité et la reconnaissance dans la société. *« Ça sert à beaucoup de choses, par exemple si tu es perdue quelque part avec tes pièces on peut te retrouver »* *« Quand tu voyages que tu as pièce tu es tranquille quoi »* *« Tu ne peux pas dire seulement dans ta bouche que je suis tant mais avec tes pièces au moins il y a des preuves »* *« Nous au marché ici comme ça l'argent de marchandises souvent c'est beaucoup donc on ne peut pas se promener avec tu dois mettre sur compte bancaire, là-bas aussi il y affaire de pièces »* *« Souvent aussi nous qui avons des élèves quand ils vont à l'école souvent on leur dit d'envoyer les pièces de Maman, si tu n'as tu fais comment ? »*	Selon les jeunes, un document d'identification est essentiel pour s'identifier comme Ivoirien, effectuer des voyages et des démarches professionnelles, prouver son lieu de naissance et attester de ses origines. Il permet également de bénéficier de soins de santé subventionnés par le gouvernement, comme la CMU, et d'établir des documents officiels tels que le permis de conduire. *« Bon je pense que la carte donne une information spécifique sur une personne selon le type de carte. Ex : permis on sait que tu peux conduire et les autres aussi »* *« Moi je pense plutôt que c'est pour prouver ses origines »* *« Avec les cartes on arrive à faire d'autres papiers »*	Pour la communauté étrangère, un document d'identification est crucial pour attester de ses origines, voyager librement et être identifié en cas de force majeure, assurant ainsi une reconnaissance officielle et facilitant l'accès à divers services et protections. *« Bon moi je pense que c'est avec ça on peut justifier d'où tu viens »* *« Dans les voyages par exemple ça aide »* *« Quand tu es quelque part que tu as probable c'est avec ta pièce qu'on peut joindre tes parents »*	Un document d'identification est essentiel pour prouver son identité et accéder à divers services. Il permet d'effectuer des opérations bancaires, d'obtenir des soins de santé, de s'inscrire à des programmes sociaux comme la CMU et de bénéficier d'une assistance en cas d'urgence. Il est également requis pour l'enregistrement dans certaines administrations, l'obtention de documents officiels (CNI, passeport) et garantit la sécurité des individus en facilitant leur identification. Sans cette pièce, l'intégration sociale et économique devient difficile, limitant l'accès aux droits fondamentaux et aux opportunités. *« Ça nous permet de montrer d'où on vient »* *« Ça nous permet de faire retrait quand l'argent est beaucoup »* *« Ça nous permet de nous enregistrer pour dire qui nous sommes »* *« À l'hôpital aussi quand tu arrives c'est avec pièces, on remplit tes papiers là-bas, donc partout il faut pièce »* *« Tu es quelque part un grand vient te trouver, si tu as tes pièces il peut faire quelque chose pour toi pour t'aider, mais si tu n'as pas papiers il ne peut pas te prendre au sérieux »*

Questions	GRAND BEREBY			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	Pour le groupe des femmes, certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification en raison de la négligence des parents, qui ne prennent pas avec sérieux les démarches nécessaires. Au niveau des institutions, la lenteur administrative et les erreurs répétitives dans les procédures compliquent l'obtention de ces documents. *« Regarde l'enfant de ma sœur comme ça son Papa depuis il n'a pas encore envoyé ses papiers on va faire pour l'enfant sa maman aussi ce n'est pas son problème »* *« ahh … papier même tu fais ça ne sort jamais »* *« Moi comme ça je n'ai pas CNI parce que premier il y a faute sur mon nom je veux corriger depuis ça n'avance pas »* *« Moi je dis c'est la négligence seulement, parce qu'actuellement pour faire extrait de naissance est trop facile »*	Pour le groupe des jeunes, certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification en raison de l'ignorance, de la négligence, de la perte de documents d'origine, du manque de documents nécessaires pour obtenir d'autres pièces, ou encore du rejet de l'individu par ses parents. L'éloignement des services d'identification constitue également un obstacle majeur. Du côté des institutions, la corruption, les relations privilégiées et l'augmentation du coût initial compliquent davantage l'obtention de ces documents. *« C'est par négligence »* *« Non moi je pense que ce n'est pas forcément négligence … souvent tu perds et pour refaire c'est tout un tas de problème »* *« D'un côté aussi c'est où on doit aller faire les papiers là c'est loin et puis tu arrives là-bas si tu ne connais pas quelqu'un ce n'est pas sûr que tu vas pouvoir faire rapidement ton papier »*	Pour la communauté étrangère, l'absence de documents d'identification est due à la négligence et au manque de volonté d'évolution. *« Tu sais que certains sont négligents… »* *« Il y a d'autres aussi qui s'en foutent eux ils sont là comme ça sans programme sans activité »*	Certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification en raison de la négligence et de l'ignorance de certains parents, ainsi que du manque de documents nécessaires. Du côté des institutions, le manque de sensibilisation, de communication et l'éloignement des services d'identification contribuent à cette situation, particulièrement dans les zones reculées. *« Ça seulement vrai là c'est l'ignorance »* *« Selon moi il y a une partie de négligence et ignorance »* *« Et puis il y a certaines personnes aussi ils n'ont pas les papiers qu'on demande »* *Mou j'accuse seulement les parents >>* *« Quitter ici par exemple aller à San-Pedro et puis ton papier met du temps avant de sortir souvent ça décourage ».* *« D'autres même quand tu demandes tu as tel papier et ils ne savent pas de quoi il s'agit, donc moi je pense que l'État doit beaucoup sensibiliser sur l'importance des papiers »*
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Avec le groupe des femmes : Privées d'opportunités d'emploi ; Privées d'opportunités d'aide financière. *« Oui Emplois-Jeunes, j'ai fait mon nom est sorti, mais comme je n'ai pas pièce je n'ai pas reçu mon argent »* *« Même ceux qui ramassent poubelle là j'ai eu occasion mais on ne m'a pas prise parce que je n'avais pas papiers encore »*	Avec les jeunes, la non-possession de documents d'identification peut entraîner des refus d'embauche lors d'un recrutement, car les employeurs exigent souvent une pièce d'identité valide. De plus, cela rend impossible l'effectuation de longs voyages, car des documents tels que le passeport ou la carte d'identité sont nécessaires pour traverser les frontières ou réserver certains moyens de transport. Cela bloque également l'accès aux corridors, qui nécessitent souvent des pièces d'identité pour se déplacer librement entre différentes régions ou pays. *« Moi comme ça il y a une société de Cacao à San-Pedro ils cherchaient quelqu'un pour travailler mais je n'avais pas permis donc ils ne m'ont pas pris »*	Avec la communauté étrangère, la non-possession de documents d'identification peut entraîner l'impossibilité de franchir les postes de contrôle, rendre difficile l'établissement des documents exigés par l'État ivoirien pour l'activité de pêche, et compliquer d'autres procédures administratives. Par exemple, un enquêté affirme avoir eu des complications pour récupérer la dépouille de son frère à la morgue de San-Pedro faute de documents nécessaires. *« Nous on nous prenais presque tout le temps quand on s'en va à Abidjan, mais maintenant ça va »* *« Moins 1 mon frère allait rester à la morgue de San-Pedro ici je voulais le prendre pour faire les funérailles au village ici mais je n'avais pas papiers, il a fallu l'intervention de notre chef pour qu'on donne le corp »*	Avec les leaders religieux, par exemple, certains enfants sont privés d'éducation secondaire simplement parce qu'ils n'ont pas de documents essentiels comme l'extrait de naissance, ce qui les empêche de présenter l'examen en CM2. De plus, des erreurs sur les documents fournis pour l'obtention de nouveaux papiers peuvent entraîner des refus de délivrance de documents, empêchant ainsi l'accès à divers services administratifs et sociaux. *« Moi comme ça au niveau des enfants souvent ça coince, parce que mon petit fils n'a pas fait examen pour aller en 6ème parce il n'avait pas extrait de naissance »* *« Oui moi aussi ma fille faisait papier pour aller derrière sa grande sœur en France, mais sur papier mon nom et puis son nom n'était pas*

Questions	GRAND BEREBY			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
		« Moi en 2022, on m'a bloqué au corridor ici parce que je n'avais papier alors que je parlais aux funérailles de ma maman »		*même chose donc ils ont refusé. Le temps on vas corriger l'occasion est passée »*
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?	Avec le groupe des femmes, les difficultés rencontrées pour obtenir un document d'identification incluent le coût élevé, le manque de services d'identification à proximité, et la méconnaissance de la procédure à suivre. *« Oui affaire d'argent là, on dit que CNI même est 6000 francs tu n'as pas les moyens, tu arrives souvent là-bas tu dois payer autre chose encore »* *« Souvent quitter ici pour aller à San -Pedro tu perds beaucoup, parce que tu ne vas pas vendre tout ça, c'est compliqué »* *« Pour faire papier aussi il y a trop de tralala maintenant donc c'est compliqué ».*	Avec le groupe des jeunes, les obstacles rencontrés pour obtenir un document d'identification incluent le manque de coopération des représentants des parents, comme les oncles et tantes pour les orphelins, ainsi que l'éloignement des lieux de naissance. *« Moi je n'ai pas papiers et mon oncle qui a mes papiers refuse de me donner depuis ma maman est morte »*	Avec la communauté étrangère, les obstacles rencontrés pour obtenir un document d'identification incluent l'éloignement des lieux d'établissement des documents, qui sont centralisés uniquement à Abidjan, les coûts élevés de déplacement, notamment pour obtenir des documents comme la carte consulaire, et un délai d'attente trop long. *« Pour nous comme ça si on doit faire papier c'est pour aller à Abidjan et ça ne sort pas même jour, tu vois ce sont les dépenses »*	Avec les leaders religieux, les obstacles rencontrés lors des démarches pour obtenir un document d'identification incluent la difficulté à fournir les originaux des documents requis, ainsi que le temps d'attente trop long. De plus, l'éloignement des services d'identification constitue un autre frein important. *« Oui c'est ce que je dis là, on met les enfants à l'école à un moment on réclame papier et si tu n'as pas les originaux des papiers tu es bloqué il ne peut pas composer. »* *« Regarde ! Moi comme ça j'ai déposé papier pour ma fille jusqu'à aujourd'hui ce n'est pas encore sorti, je parle de CNI là pourtant elle doit faire papier de voyage »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Avec le groupe des femmes, pour améliorer l'accès aux documents d'identification, il faut rapprocher les services d'identification des populations et revoir les coûts à la baisse pour les rendre plus accessibles. *« Normalement pour faire papier on ne doit pas aller comme ça »* *« et oui le prix est trop ils n'ont qu'à revoir un peu »*	Selon les jeunes, la digitalisation totale des processus d'acquisition des documents d'identification est une solution efficace pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification. En automatisant les démarches, elle simplifie l'obtention des documents, réduit les délais et limite les obstacles liés aux coûts et aux déplacements. *« Ils n'ont qu'à tout mettre en ligne »* *« Si tout est en ligne comme frère l'a dit ça facilite tout »*	Avec la communauté étrangère, pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les agents doivent se déplacer vers les populations afin d'assurer une meilleure prise en charge. Il est également important d'associer les leaders communautaires au processus, pour garantir une meilleure sensibilisation et une implication locale. *« Moi je veux qu'ils viennent vers nous »* *« Mais ils peuvent travailler avec nos chefs là on dépose les papiers avec eux et puis eux ils vont déposer en groupe »*	Avec les leaders religieux, pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, il est nécessaire d'adapter les procédures au niveau d'alphabétisation des populations, de mettre en place un service de vérification sur place pour les analphabètes, et de se rapprocher des villages et campements les plus éloignés pour les aider à faire leurs documents. Il est aussi important de transmettre aux chefs de villages et campements les compétences nécessaires pour délivrer des extraits de naissance dès la naissance. *« Bon moi ma proposition personnelle ce n'est pas tout le monde qui est allé à l'école, il y a des gens qui ne savent pas lire, même à la justice on fait papier avec des erreurs de frappe tu ne sais pas lire tu vas savoir comment ? Après tu te rend compte tu es obligé de payer transport retourner là-bas encore. Donc si on peut mettre sur place des gens pour lire pour ceux qui ne savent pas lire avant qu'ils partent avec le papier c'est mieux »*

Questions	GRAND BEREBY			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
				« Et puis pour extraits des nouveau-nés là si on peut confier aux chefs de villages ça va être très bon »
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	Avec le groupe des femmes, pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, il est important de traiter les populations avec respect dans les services, afin de créer un environnement de confiance et de transparence. Il faut également faire du porte-à-porte pour sensibiliser directement les communautés et encourager les démarches. Enfin, il est essentiel de respecter les coûts fixés initialement sur le plan national, pour éviter toute surcharge financière et garantir l'accessibilité des services d'identification à toutes les populations. *« Les gens que l'État a mis là-bas pour travailler là ne respectent pas, ils n'ont qu'à changer de comportement avec nous »* *« Ils n'ont qu'à passer dans les cours pour sensibiliser les gens »* *« Moi seulement côté argent là ils n'ont qu'à aller doucement, quand ont dit 5 000 francs c'est 5000 francs il faut ici ça va être autre chose »*	Avec le groupe de jeunes, pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, il faut rapprocher les services d'identification en créant des points relais dans les communautés locales. Il est également crucial de doter les agents d'engins mobiles afin de leur permettre d'atteindre facilement les zones difficiles d'accès. Enfin, il est nécessaire de communiquer au maximum sur les différentes procédures, en utilisant des canaux adaptés pour informer et sensibiliser les populations. *« Même ceux qui font CMU là on peut leur donner moto ils vont rentrer dans les campements »* *« Moi je pense qu'il faut sensibiliser beaucoup même »*	Avec la communauté étrangère, pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, il faut multiplier la communication sur l'importance des documents d'identification, en soulignant leur rôle essentiel dans les activités quotidiennes des populations, telles que les voyages, les formalités administratives, le commerce et les opérations bancaires. Cette sensibilisation permettra de mieux comprendre la nécessité de posséder ces documents pour faciliter la vie quotidienne. *« Il faut surtout sensibiliser beaucoup sur l'importance des papiers là »* *« Dans tout ce qu'on fait actuellement il faut papier donc les gens doivent être beaucoup sensibiliser, regarde même pour voyager, pour son commerce il faut tes papiers »*	Avec les leaders religieux, pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, il faut sensibiliser de façon intensive en organisant des campagnes d'information dans les communautés. Il est également crucial d'accélérer le processus d'établissement des documents pour réduire les délais d'attente. Enfin, il faut faciliter l'accès aux services d'identification en simplifiant les démarches et en les rendant plus accessibles à tous. *« C'est la sensibilisation, les populations doivent être beaucoup sensibilisées et comme ça ils verront l'intérêt »* *« Il faut former aussi les chefs de village et leur confier certaines tâches surtout avec l'extrait de naissance »* *« Je ne sais pas comment mais il faut que les papiers sortent vite comme ça, ça va encourager »*
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?	Avec le groupe des femmes, elles approuvent le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique, car il leur évitera d'expédier des documents et de faire des voyages d'urgence à Abidjan pour leurs enfants. Ce projet simplifiera considérablement les démarches administratives et facilitera l'accès aux services pour elles et leurs familles. *« Moi je trouve que c'est très bon là affaire de Maman j'ai de tel papier demain à Abidjan va finir »* *« C'est trop bon parce que souvent affaire de voyage nous fatigue »*	Avec le groupe de jeunes, ils approuvent le projet, surtout pour la transition vers le numérique. Ce numéro d'identifiant unique simplifiera les démarches administratives et facilitera l'accès aux services en ligne, ce qui correspond à leur vision d'une administration modernisée et plus accessible. *« Moi je suis trop d'accord au moins on va faire les choses comme les pays développés »* *« C'est trop bien en plus c'est ça la transition vers la technologie hein »* *« Ça va beaucoup aider en tout cas et simplifiera les choses aussi »*	Avec la communauté étrangère, le projet est perçu comme une excellente initiative qui, en plus, facilitera la tâche aux étrangers en leur évitant des déplacements coûteux pour obtenir des documents et accéder aux services administratifs. Ce système d'identification unique simplifiera les démarches et rendra l'administration plus accessible. *« Ahh mais c'est trop bon nous on ne va plus voyager beaucoup »*	Avec les leaders religieux, le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire est bienvenu. Il facilitera l'accès aux documents et simplifiera les démarches administratives pour les populations. En réduisant les obstacles liés à l'identification, ce projet offrira une meilleure inclusion sociale et permettra d'améliorer l'accès aux services essentiels pour tous les résidents. *« Mais c'est très bon … Qui peut dire que ce n'est pas bon projet ? En tout cas moi je suis d'accord et puis c'est un projet qui devait avoir lieu depuis … Nous sommes en retard, faites vite ! »*

Questions	GRAND BEREBY			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Avec le groupe des femmes, elles n'y voient aucun risque. Elles considèrent que le projet d'attribution d'un numéro d'identifiant unique facilitera l'accès aux services et simplifiera les démarches administratives. *« Est-ce que ça là il peut avoir problème ? … je ne pense pas »*	Avec le groupe de jeunes, un risque majeur identifié est le vol d'identité par piratage des données. La gestion numérique des informations personnelles expose cette population à des tentatives de cybercriminalité, notamment l'usurpation d'identité et l'exploitation des données à des fins frauduleuses. *« Ça là ceux qui connaissent bien ordinateurs peuvent avoir accès à tes informations pour faire les bêtises hein »*	Avec la communauté étrangère, les principaux risques identifiés sont l'éloignement des structures d'identification, rendant l'accès aux services plus difficile, ainsi que la création de dépenses supplémentaires pour l'obtention des documents nécessaires. *« Oui ça vs venir créer autres dépenses si tout se fait pas en ligne vraiment »*	Avec les leaders religieux, les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier, comme les personnes handicapées et les personnes âgées, incluent le risque d'exclusion pour ceux maîtrisant mal les outils informatiques. Cette lacune numérique pourrait empêcher certaines personnes d'accéder aux services, d'autant plus que les populations vulnérables peuvent avoir des difficultés à s'adapter à la digitalisation des processus. *« Oui, ça c'est obligatoire, les gens qui ne maîtrisent pas les ordinateurs et autres là, est-ce que ça va les arranger ? Donc ça risque de les mettre à l'écart »* *« Tu sais que tout ce que tu fais d'autres vont dire que c'est bizarre … surtout ceux qui fournissent pas effort là »*
Vos craintes par rapport au projet	Avec le groupe des femmes, elles craignent qu'on leur demande de payer sans obtenir de résultat, comme cela s'est produit avec les CNI, où certaines ont dû payer deux fois, voire parfois sans obtenir de documents. Elles soulignent également la nécessité de résoudre le problème des longues attentes, afin de garantir que le processus soit à la fois rapide et transparent. *« Il ne faut pas ils vont faire CNI là, si on met l'argent dedans ça n'a qu'à sortir »* *« Si seulement ça sera rapide c'est bon »*	Avec le groupe de jeunes, ils craignent que leurs informations personnelles soient exposées au piratage en raison d'un système de sécurité des données jugé insuffisamment sécurisé. Cette inquiétude repose sur la peur que des failles dans la protection des données compromettent leur confidentialité et leur sécurité. *« Si la sécurité n'est pas renforcée ce n'est pas bon dès »*	Avec la communauté étrangère, le projet semble trop beau pour être vrai, ce qui soulève des craintes de manipulation par le gouvernement. Ils s'inquiètent également de la possibilité que les étrangers soient exclus du processus, ne bénéficiant pas des mêmes avantages ou accès aux services que les citoyens ivoiriens. *« Ah tu sais que nous sommes dans une position de étrangers… Est-ce que ce n'est pas pour nous dire de partir ? »*	Les religieux craignent une possible manipulation ; Ils craignent de retrouver les mêmes problèmes liés à l'absence du nom des parents sur les nouvelles pièces d'identité, parfois refusées. *« Ah oui quelque chose tu ne connais pas encore, forcément tu vas craindre parce que l'homme-là il faut voir avant de croire »* *« Pays-là est devenu compliqué, et puis voici élection »*
Vos attentes / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet	Avec le groupe des femmes, l'attente principale est que le projet soit inclusif et accessible à tous. Elles insistent également sur la nécessité d'éviter au maximum les erreurs et de prévoir d'autres moyens d'accès en cas de force majeure, notamment une alternative à la biométrie. *« Arrangez-vous tout le monde va être satisfait »* *« Dites à vos gens de mettre du sérieux dans le travail pour éviter les erreurs »*	Avec le groupe des jeunes, plusieurs recommandations ont été formulées : intégrer la reconnaissance faciale pour le déverrouillage, assurer une utilisation transparente et honnête des données par les instances responsables, confier la gestion aux préfectures et sous-préfectures, renforcer la sécurité du système, et multiplier les points relais pour faciliter l'accès. *« Et puis pour déverrouiller ils n'ont qu'à ajouter face ID aussi »*	Avec la communauté étrangère, l'exigence principale est de confier la réalisation du projet à des personnes qualifiées et rigoureuses, garantissant ainsi un déploiement fiable et efficace. *« Cette fois qu'ils confient la gestion à des gens soigneusement recrutés »*	Avec les leaders religieux, il est recommandé de faire en sorte que ce système soit reconnu et accepté sur tout l'espace CEDEAO afin de garantir une harmonisation régionale. De plus, il est essentiel de mettre à disposition un matériel performant pour assurer un service de qualité. *« Moi ce que je demande au gouvernement partout on va avec ils n'ont qu'à reconnaître »* *« CEDEAO c'est CEDEAO moi je souhaite qu'on accepte ça partout »*

Questions	GRAND BEREBY			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
		« Les gens qui vont gérer n'ont qu'à être de bonne moralité » *« À l'aide de la sous-préfecture créez d'autres coins relais pour accélérer les choses »*		

Questions	MEAGUI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Selon le groupe de femmes, un document d'identification est essentiel pour les activités bancaires, commerciales et les voyages. Il atteste de l'existence légale (documents de base) et permet une identification formelle dès la naissance. *« Actuellement tout ce qu'on fait on demande papiers, à la banque pour notre commerce »* *« Pour voyager aussi, moi comme ça je vais prendre bagage au Togo si tu n'as pas papiers tu ne peux pas hein »*	Pour le groupe de jeunes, un document d'identification permet de participer aux activités professionnelles et bancaires. Il facilite l'accès à l'assistance sociale et aux formalités administratives, et est nécessaire pour les activités universitaires, les contrôles de routine et aux postes de contrôle. *« Quand il y a les gombos si tu n'as pas tes pièces c'est difficile qu'on te prenne souvent »* *« À l'université à Bouaké tu n'as pas pièce tu ne peux pas prendre ta bourse »* *« Partout tu rentres actuellement on réclame pièce imagine si tu n'as pas tu n'existes pas »* *« Si tu sors la nuit que les policiers te prennent tu n'as pas pièce tu es foutu »*	Selon la communauté étrangère, un document d'identification permet de connaître l'origine d'une personne. Il assure l'identification en cas d'accident ou d'incident et facilite le voyage et la reconnaissance des citoyens d'un pays à un autre. *« Nous comme ça c'est avec nos cartes consulaires on tourne ici parce que là au moins on sait d'où on vient »* *« Pour voyager tu as besoin de tes pièces »* *« En cas d'urgence aussi ça aide beaucoup hein »*	Selon les leaders religieux, un document d'identification permet d'exister légalement et d'être reconnu par tous. *« Oui quand une personne naît ce sont les papiers qui lui font exister »* *« Si tu n'as pas papiers on te connaît nulle part »*
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	Selon le groupe des femmes, au niveau des populations, il y a un manque de moyens financiers, l'absence de documents de base, et la distance trop longue à parcourir. Au niveau des institutions, il existe une lenteur administrative, une méfiance envers les administrations, et la peur d'être frustrées. De plus, les coûts supplémentaires et la crainte d'être identifiées comme résidentes illégales, surtout pour les ressortissants de la CEDEAO, compliquent l'obtention des documents. Il y a aussi le non-respect des normes conventionnelles, telles que le coût,	Selon le groupe des jeunes, au niveau des populations, la négligence, l'ignorance, le coût, le manque d'informations, le découragement, le refus catégorique et la perte de documents originaux sont des facteurs contribuant à cette situation. Au niveau des institutions, la lenteur administrative, l'éloignement des services, et l'insuffisance de sensibilisation sont des obstacles majeurs. *« Il y a beaucoup de raisons selon moi, il y a la négligence, l'ignorance, le coût, le*	Selon la communauté étrangère, la négligence, la pauvreté, et la présence d'individus de mauvaise foi ayant des ambitions criminelles sont des raisons qui expliquent pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification *« Moi je vois seulement la négligence hein »* *« Souvent il n'y a pas l'argent et d'autres aussi ont de mauvaises intentions, ils sont là pour faire du mal donc affaire de papiers ce ne sont pas leurs problèmes »*	Selon les leaders religieux, ceux qui obtiennent leurs documents d'identification le font parce que c'est une condition pour appartenir au collectif. Quant aux autres, c'est principalement dû à de la négligence de leur part. *« Ici là tout le monde a papier, parce que sans ça tu ne peux pas être assis ici même »* *« Maintenant ceux qui n'ont pas papiers je peux dire que c'est la négligence »*

Questions	MEAGUI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
	les horaires de service, et les mauvaises relations entre agents et populations. *« Bon il y a beaucoup de choses hein, il y a mas l'argent, souvent aussi tu n'as pas les documents qu'on réclame et puis les coins où on fait papier sont souvent loin tu dois voyager »* *« Ce n'est pas seulement la population hein… ceux qui font papier là sont dedans aussi ils ont des manières de faire les choses donc les gens aussi se méfient maintenant pour ne pas être frustrés »* *« Souvent tu arrives là-bas l'argent que tu as prévu n'arrive jamais »* *« Moi j'ai une voisine qui dit qu'elle est là elle n's pas problème avec quelqu'un que c'est quand elle va aller faire papier ils vont savoir qu'elle n'est pas ivoirienne donc elle reste dans son coins »*	*manque d'informations, le découragement et d'autres qui refusent catégoriquement d'aller faire leurs papiers »* *« Selon moi souvent ça se perd et si tu n'as pas les papiers originaux tu n'arrives c'est difficile de refaire »* *« Et puis au niveau même des institutions il y a aussi des facteurs d'explications, je veux parler de lenteur administrative, l'éloignement des services et il n'y a pas trop de sensibilisation »*		
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Pour les femmes, elles se trouvent privées d'opportunités d'emploi et d'opportunités d'aide financière. De plus, leurs enfants sont souvent privés d'examens ou de concours, simplement parce qu'elles ne possèdent pas d'extrait de naissance, ce qui les empêche de remplir les conditions administratives nécessaires. *« Souvent il y a occasion de crédit et si tu n'as pas papiers tu ne peux pas hein »* *« Moi ma fille son papier est sorti en retard donc j'ai un oncle qui voulait l'aider à rentrer dans la police le temps papier va sortir la date de concours est passée donc on attend encore »*	Les jeunes sont confrontés à des refus d'embauche lors de processus de recrutement, et sont souvent privés de formations professionnelles. L'absence de documents d'identification les empêche également d'obtenir des permis (comme le permis de conduire) et ils peuvent être victimes de corruption lorsqu'ils tentent d'obtenir des services sans les papiers nécessaires. *« Moi j'ai eu occasion à SBTA mais à cause de ma carte CNI j'ai n'ai pas pu saisir l'occasion »* *« Depuis je veux faire permis de conduire mais ma CNI sort pas donc j'attends »* *« Souvent quand les policiers me prennent avec ma moto ils prennent l'argent avec moi et je ne peux rien dire parce que je n'ai pas papier moi même pour dire moto là »*	Avec la communauté étrangère et y a eu de grandes difficultés à accéder aux aides sociales, comme le projet des filets sociaux du gouvernement, faute de documents d'identification *« Il y a des projets ici nous autres on ne peut pas bénéficier à cause du manque de papier qu'il faut »*	Pour les leaders religieux personnellement, cela n'a pas d'impact direct, mais certaines personnes de leurs communautés se retrouvent dans l'incapacité d'occuper certains postes de responsabilité au sein du collectif. Sans documents d'identification, ces individus sont empêchés d'assumer des rôles importants. *« Comme je dis là si tu es ici tu as papier, maintenant pour ta question je pense que ça concerne plus ceux qui ne peuvent pas occuper certains postes ici parce qu'ils n'ont pas papiers »*
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches	Avec le groupe des femmes, les difficultés rencontrées incluent le coût élevé des démarches, la durée excessive de la procédure, ainsi que les complications	Avec le groupe des jeunes, les obstacles rencontrés pour obtenir un document d'identification incluent le manque de coopération des représentants des parents,	Avec la communauté étrangère, les obstacles rencontrés pour obtenir un document d'identification incluent l'éloignement des lieux d'établissement des documents, qui sont centralisés	Avec les leaders religieux , les obstacles majeurs rencontrés sont les ressources financières insuffisantes, la distance à parcourir parfois trop longue, et la complexité de la

Questions	MEAGUI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
en vue d'obtenir un document d'identification ?	fréquentes au niveau des démarches administratives, qui rendent l'obtention des documents plus difficile. *« Souvent l'argent qu'on demande est un peu trop pour un simple papier »* *« Ils font trop d'erreur sur les documents et c'est nous encore qui assumons »*	comme les oncles et tantes pour les orphelins, ainsi que l'éloignement des lieux de naissance. *« Moi je n'ai pas papiers et mon oncle qui a mes papiers refuse de me donner depuis ma maman est morte »*	uniquement à Abidjan, les coûts élevés de déplacement, notamment pour obtenir des documents comme la carte consulaire, et un délai d'attente trop long. *« Pour nous comme ça si on doit faire papier c'est pour aller à Abidjan et ça ne sort pas même jour, tu vois ce sont les dépenses »*	procédure de naturalisation, qui représentent des freins importants pour certaines personnes de la communauté. *« Bon à ce niveau il y a d'abord l'argent qui manque et puis il y a certains entre nous ici qui ne sont pas ivoiriens d'origine mais c'est ici ils sont nés là procédure pour avoir leurs papiers était un peu coûteuse et puis partir à Abidjan venir tout ça c'est l'argent mais heureusement on arrive à faire »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Avec le groupe des femmes, pour améliorer l'accès aux documents, il serait nécessaire de rapprocher les instances administratives des populations, en décentralisant au maximum les services capables de délivrer ces documents. Il est également primordial de lutter contre la corruption, notamment celle liée aux frais supplémentaires, afin de rendre les démarches plus accessibles. *« Il faut qu'on puisse trouver les services partout et facilement pour faire nos papiers facilement aussi »* *« Et puis il y a trop d'escroquerie dans les services là il faudrait que le gouvernement travaille sur ça »*	Les jeunes souhaitent une approche plus proche des populations en rapprochant les services administratifs. Le recrutement de personnes de bonne moralité et la décentralisation des agents sur le terrain peuvent permettre d'améliorer l'accès. De plus, l'uniformisation des services à travers tout le territoire et la digitalisation des démarches administratives sont des solutions importantes. La formation des agents pour l'utilisation efficace du matériel et la simplification des procédures sont également nécessaires. Des services spécialisés pour l'identification des analphabètes, l'évitement des erreurs dans les informations des documents, ainsi que la complémentarité des procédures physiques et digitales, peuvent améliorer l'accès de manière significative. *« On veut des services qui viennent à nous, pas besoin de courir partout pour un papier »* *Il faut recruter des gens propres, pas des gars qui compliquent tout avec les magouilles »* *« S'il y a des agents partout, même au village, tout le monde peut avoir ses papiers facilement »* *« Peu importe où tu es en Côte d'Ivoire, les démarches doivent être les mêmes, pas une histoire de région »* *« Si tout est en ligne, on gagne du temps au lieu de faire les va-et-vient inutiles »*	Les structures administratives doivent se déplacer vers les populations, tout en impliquant les leaders communautaires dans la sensibilisation. En outre, il est essentiel de réduire le coût des documents d'identification pour faciliter l'accès des membres de la communauté étrangère. *« Il faut que les services soient à proximité des populations »* *« Au niveau des coûts il faut que ça diminue parce que à tout moment on fait papier imagine toi »* *« Associez-nous et informez-nous, nous on sait comment parler à nos populations »*	Avec les leaders religieux, Il est essentiel que les structures administratives se déplacent vers les populations pour faciliter l'accès aux documents. De plus, il est crucial d'associer les leaders communautaires dans les efforts de sensibilisation pour garantir une plus grande mobilisation et participation des populations. *« Il faudrait que les structures se rapprochent plus des populations en travaillant avec les leaders de communauté pour faciliter et intensifier les sensibilisations »*

Questions	MEAGUI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
		« Les agents doivent savoir manier les ordinateurs et pas faire semblant de bosser » *« Il faut que les procédures soient claires, pas des trucs compliqués où tu dois connaître quelqu'un pour avancer »* *« Les vieux et ceux qui ne savent pas lire doivent aussi pouvoir s'identifier sans stress. »* *« Il faut éviter les erreurs sur les papiers, sinon c'est galère pour les corriger après »* *« Que ce soit en ligne ou en physique, ça doit marcher ensemble pour que chacun s'en sorte. »*		
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	Avec le groupe des femmes, pour susciter l'intérêt des femmes vis-à-vis des documents d'identification, il est nécessaire de réduire les coûts liés à l'obtention des documents. De plus, rendre les extraits de naissance entièrement gratuits permettrait de lever un obstacle majeur pour beaucoup de femmes. *« Si les prix diminuent seulement tu vas voir toi-même »* *« Surtout les extraits de naissance, faites ça gratuitement en même temps »*	Les jeunes sont plus enclins à s'intéresser aux documents d'identification si ceux-ci sont délivrés dans un délai court et respectent les normes internationales en matière d'identification. La rapidité et la transparence des démarches jouent un rôle crucial dans leur motivation. *« Si les documents sortent dans un bref délai ça sera très intéressant parce que les papiers souvent on fait pour aller faire autre chose si ça doit rester là-bas tout ce temps-là mon frère ça décourage »* *« Normalement l'homme a droit d'avoir ses papiers mais ici j'ai l'impression que ce droit se négocie parce que de la manière les choses se font ce n'est pas ça même »* *« Qu'ils nous respectent dans les services, qu'ils respectent nos droits c'est tout »*	Avec la communauté étrangère, la sensibilisation sur l'importance des documents d'identification est essentielle Il est également nécessaire de faciliter l'acquisition de ces documents pour encourager cette population à les obtenir et à en comprendre les bénéfices. *« Normalement c'est la sensibilisation même qui ne doit pas manquer … il faut sensibiliser beaucoup même »* *« Les choses doivent être faites de sorte que tout soit facile »* *« Les gens doivent comprendre l'importance par les sensibilisations et de votre côté faire en sorte que tout sorte dans un bref délai »*	Pour les leaders religieux, il est important de recruter des personnes honnêtes, motivées et prêtes à travailler pour faciliter l'accès aux documents d'identification. Ces personnes doivent avoir une réelle volonté d'aider les populations à comprendre l'importance de ces documents et à les obtenir facilement. *« Moi je pense que si le personnel est de qualité et bien éduqué bien formé vas faciliter les choses »* *« Il faudrait qu'ils aient la volonté d'aider et faire comprendre aux populations »*
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter	Pour les femmes, elles sont toutes d'accord avec ce projet, considérant qu'il simplifierait de nombreuses démarches administratives, ce qui faciliterait leur accès à divers services, tant au niveau social qu'économique. *« En tout cas nous sommes d'accord avec le projet et puis faites vite parce qu'en Côte d'Ivoire ici vous jouez avec les bonnes choses »*	Les jeunes, quant à eux, soutiennent également le projet, à condition qu'il soit mis en œuvre sur tout le territoire. Ils estiment qu'il y a un large consensus parmi eux et seraient ravis de voir des jeunes locaux impliqués dans sa mise en œuvre, ce qui contribuerait à une meilleure appropriation du projet par la population.	Enfin, la communauté étrangère perçoit également ce projet de manière positive. Selon eux, l'attribution d'un identifiant unique permettra une identification claire des individus et jouera un rôle important dans la lutte contre la criminalité. Ils soulignent que l'intégration de la biométrie pourrait également résoudre des problèmes comme la question de la double nationalité.	Selon les leaders religieux, le projet d'attribution d'un numéro d'identifiant unique est une excellente initiative de la part de l'État. Ils le soutiennent pleinement, car il permettrait de mieux identifier les individus et pourrait jouer un rôle crucial dans la lutte contre la criminalité, notamment en facilitant l'arrestation des voleurs et criminels.

Questions	MEAGUI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
leur accès aux services ?	*« Affaire de papier nous fais trop de mal j'espère qu'avec ce projet on pourra faire nos choses tranquillement maintenant »*	*« C'est très bon, je pense que quelqu'un ne peut pas dire qu'il n'est pas d'accord avec le projet, mais n'oubliez pas de me prendre pour travailler aussi quand ça va commencer »*	*« Nous sommes d'accord, avec ça là même je pense qu'on pourra prendre les bandits de grand chemin seront pris vite »* *« Et puis la biométrie là je pense que les cas de fraude seront identifiés facilement comme ceux qui ont double nationalité on ne sait pas comment ils font là ce n'est pas mauvais mais il y a une manière de le faire légalement »*	*« C'est une excellente idée, moi.je connais ce truc mais pas en Côte d'Ivoire ici en tout cas je suis très d'accord avec et je pense que les autres aussi »* *« Et puis quand tu penses à comment les choses seront facilitées pour nous et surtout qu'on pourra prendre les voleurs et criminels facilement »*
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Pour le groupe des femmes, aucun risque spécifique n'est perçu pour le moment, et elles ne voient pas d'obstacles majeurs à la mise en œuvre du projet, surtout en termes d'impact direct sur leurs communautés. *« Non je pense que tout est bon mais attend la réalisation d'abord »* *« Ahi ! Est-ce ça là il y a risque dedans »*	Les jeunes, en revanche, soulignent certains risques. Ils s'inquiètent du piratage des données personnelles, ce qui pourrait compromettre la sécurité des informations. De plus, il existe des craintes liées à un éventuel boycott du projet par des opposants, ce qui pourrait perturber son succès. Il y a également une incertitude quant à la continuité du projet, en particulier si le gouvernement change, ce qui pourrait créer des ruptures dans le processus. *« Oui il y a des risques, par exemple le piratage des données »* *« Maintenant si le gouvernement change est-ce qu'ils ne vont pas venir boycotter parce que ça ne vient pas d'eux ?*	Enfin, la communauté étrangère partage des préoccupations similaires à celles des leaders religieux. La distance par rapport aux structures d'identification reste un obstacle majeur, et l'éventualité de créer de nouvelles dépenses pour les populations concernées pourrait également poser problème, surtout pour celles déjà en situation de précarité. *« Si on doit voyager encore pour aller faire là c'est compliqué hein »* *« Il n'y a pas l'argent donc il ne faut pas que crée des dépenses »*	Selon les leaders religieux, un des risques majeurs du projet réside dans l'éloignement des services d'identification, ce qui pourrait obliger certaines personnes à parcourir de longues distances pour accéder aux structures nécessaires. Cela créerait des coûts supplémentaires pour les populations, qui devront supporter des dépenses imprévues liées à ces déplacements. *« Si dans la réalisation vous créez encore des services qui sont éloignés des populations ça va les faire dépenser donc voyez ce côté »*
Vos craintes par rapport au projet	Du côté des femmes, aucune crainte n'a été exprimée concernant le projet. Elles sont plutôt confiantes et ne perçoivent pas de risques immédiats qui pourraient nuire à leur participation ou à leurs intérêts. *« Nous on a confiance, on attend seulement de voir »*	Les jeunes, cependant, partagent quelques inquiétudes. Ils s'inquiètent particulièrement de l'inclusion effective des jeunes locaux dans le processus, craignant que certains d'entre eux ne soient pas suffisamment impliqués. De plus, la sécurité des données personnelles reste une grande préoccupation, surtout en ce qui concerne la protection des informations sensibles. *« Nous on veut seulement que vous nous recrutez aussi pour la réalisation du projet »* *« Pour la sécurité des données là nous sommes beaucoup inquiets »*	Enfin, la communauté étrangère exprime des craintes concernant la marginalisation de certaines populations, notamment les communautés étrangères et les apatrides. Il y a une crainte que ces groupes soient laissés de côté dans le processus et ne bénéficient pas des avantages du projet. *« Il ne faut pas qu'avec nous les étrangers ça va être compliqué, nous on craint ça beaucoup »*	Selon les leaders religieux, ils font pleinement confiance au gouvernement et n'expriment aucune crainte majeure par rapport au projet. Ils soutiennent l'initiative et estiment qu'elle pourrait avoir des effets positifs pour la société dans son ensemble. *« Je pense que le gouvernement est assez responsable donc je n'ai aucune crainte »*
Vos attentes / recommandations en	Le groupe des femmes, quant à elles recommande l'extension et la décentralisation des services d'identification.	Les jeunes, pour leur part, insistent sur l'importance de renforcer la sécurité des données personnelles dans le cadre de ce	Enfin, la communauté étrangère propose de confier l'opération de mise en œuvre à des structures privées après un appel d'offre. Cela permettrait de	Selon les leaders religieux, ils recommandent que l'État renforce la capacité des structures d'identification existantes sur l'ensemble du

Questions	MEAGUI			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
général et particulièrement pour la réussite du projet	Cela permettrait de toucher un plus grand nombre de personnes, en particulier celles qui vivent dans des zones éloignées des centres urbains. *« Ils n'ont qu'à beaucoup décentraliser les services de sorte que cela puisse atteindre les zones reculées >>*	projet. Ils suggèrent également d'envisager une option de récupération des codes en cas de problème. Par ailleurs, ils recommandent de recruter du personnel local pour faciliter le processus et garantir que les jeunes aient un accès direct et rapide aux services. *« Recrutez des experts pour gérer la sécurité des données parce que c'est délicat »* *« Prévoyez aussi des options de récupération de codes en cas d'oubli »* *« Pour la réalisation, recrutez les jeunes sur place »*	garantir la transparence et l'efficacité durant la phase de réalisation du projet, tout en évitant les risques de mauvaise gestion. *« Il faut créer une équipe privée pour gérer ce projet-là »* *« Eux au moins à cause de la concurrence ils vont bien faire les choses »*	territoire national. Cela garantirait une meilleure accessibilité et permettrait à toutes les populations, y compris les plus reculées, de bénéficier de ce projet. *« Les services qui existent déjà fournissent le matériel nécessaire comme eux ils sont un peu dedans déjà »* *« Les nouveaux services faites ça dans les zones très reculées »*

ÉTAPE DE L'EST

Zones géographiques	Districts	Régions	Départements	Sous-préfectures
Est	Comoé	Indénié Djuablin	Abengourou	Niablé
	Zanzan	Gontougou / Bounkani	Bondoukou et Bouna	Bondoukou

Questions	BONDOUKOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	**Jeunes**	**Communautés étrangères**	**Communautés religieuses**
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Pour les femmes de Bondoukou, un document d'identification sert à identifier une personne, à voyager à inscrire les enfants à l'école *« Une pièce d'identité c'est très très important parce que dans la vie sans une pièce tu n'es rien parce que tout ce que tu dois faire il faut une pièce ; sans ça les enfants ne vont pas à l'école, tu peux voyages grâce à la pièce ; une pièce sert à identifier une personne, aussi en cas de besoin on peut identifier une personne »*	Pour les jeunes de Bondoukou, un document d'identification sert à distinguer les individus, sert à faciliter l'accès aux documents administratifs *« Un document d'identification sert à voyager, il sert à faire mieux te connaitre, ça sert à t'identifier, ça sert à distinguer les individus, ça sert à faciliter beaucoup de document administratif, ça sert à voter aussi »*	Pour la communauté étrangère, un document d'identification sert à connaitre la personnalité d'une personne, sert à retrace une personne et même à éviter l'apatride *« C'est un papier qui présente, sert à renseigner la personnalité d'une personne, sa sert à voir la visibilité de la population qui vit sur le territoire pour la sécurité de nous qui vivons sur le territoire ; un document d'identification permet de connaitre la personne, conserver les informations de la personne ; sa sert à éviter l'apatride ; sa sert à retracer l'origine du détenteur du papier, sa sert à se déplacer plus facilement »*	Un document d'identification sert à voyager, à différencier l'homme de l'animal ; il sert à connaitre la personne *« Selon moi, avoir une carte d'identité, c'est un honneur, c'est pour se distinguer entre un animal et un humain parce qu'un animal n'a pas le droit d'avoir un papier, c'est un humain qui a le droit d'avoir un papier. Aussi pour se présenter partout il faut montrer des documents pour te présenter. »* *« Les papiers d'identité sont important, en cas de voyage lorsque y a un accident on puisse te reconnaitre que tu viens de tel coin tel pays. Il faut avoir les papiers ; aussi aujourd'hui quand tu rentres dans une structure on te demande d'abord les pièces d'identité »*
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	Pour les femmes de Bondoukou, la négligence, le manque de moyens financier, le manque des documents des parents décédés peut entrainer l'absence de document d'identification, la méconnaissance de l'importance des documents d'identification sont les raisons qui justifient l'absence de documents d'identification chez certaines personnes *« Moi je peux dire que y a d'autre il néglige, y a des gens aussi c'est par manque de*	Pour les jeunes de Bondoukou, l'ignorance des personnes, la négligence des parents, l'abandon des parents vis-à-vis des enfants, le manque de moyens financier, l'éloignement des services d'identifications constituent les raisons qui justifient l'absence des documents d'identification chez certaines personnes *« Pour moi, il Ya l'ignorance de la chose, il y a les gens qui ont tendance à vouloir*	Pour la communauté étrangère, l'absence d'extrait, la négligence des parents, le désordre dans les services d'identification sont les raisons qui justifient l'absence des documents d'identification chez certaines personnes *« Ceux qui n'ont pas de papiers c'est à cause du manque de l'extrait parce que c'est à partir de l'extrait qu'on peut tout faire ; aussi il y a la négligence des parents pour faire les papiers, en général ce qui fait que les personnes n'ont pas de papiers à la base les parents n'ont pas de papiers ,*	Pour la communauté religieuse, l'ignorance des personnes, la négligence sont les raisons qui justifient l'absence de document d'identification chez certaines personnes *« Moi je peux dire que c'est l'ignorance parce que d'autres disent qu'avoir un papier n'a pas d'importance, c'est le manque d'informations, ils ne connaissent pas la valeur de la chose »* *« Moi je peux dire que c'est la négligence parce que l'année dernière quand temps de covid, j'ai un ami il est venu on dit l'OMS a*

Questions	BONDOUKOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
	moyens ; aussi il y a les parents qui n'ont pas de pièce et ils sont décédés, tu ne peux pas toi enfant avoir une pièce ; y a des gens qui négligent même chez nous au village il y a des gens qui ont au moins cinq enfants mais ces enfants n'ont pas de papier, c'est la négligence des parents ; il y a d'autre qui ne connaisse pas la valeur d'un papier »	*dire que ça ne sert pas ce que ces documents vont me donner demain. Je pense que c'est au niveau des parents, ils n'ont pas les moyens pour le faire et aussi la distance pour aller faire vraiment c'est difficile. Selon moi c'est la négligence des parents. » « Aussi il y a l'abandon des parents vis-à-vis des enfants, Bondoukou était la première zone en termes de grossesse précoce, il y a eu donc de nombreux enfant qui sont nés sans père, pour ces enfants il peut arriver que l'oncle ou la famille de la mère décide de ne pas reconnaitre l'enfant. Aussi il y a la pauvreté des parents »*	*ce qui empêche les enfants d'en avoir aussi ; en plus de la négligence des parents , il y a l'Etat aussi qui constitue un problème, ils y a le désordre pour faire les papiers dans les administrations ; le nœud de tout ça est la négligence des parents» « Souvent il y a des enfants qui sont nés hors mariage les parents ne les déclarent pas, il y a les parents qui n'ont aucune connaissance de l'importance des papiers »*	*envoyé de l'argent qu'ils n'ont qu'a distribué aux populations, mon ami il a eu 400.000fcfa je lui ai demandé il a fait comment il m'a dit qu'il s'est inscrit à la mairie c'est pour ça qu'il a eu l'argent, donc je lui ai dit c'est que je vais aller faire carte CMU sinon je n'allais pas faire. Avant huer j'étais malade, j'ai su que carte CMU on ne joue pas avec, quand je suis parti ils m'ont demandé si carte CMU j'ai déjà utilisé j'ai dit non ils sont allés vérifier je devais 1000fcfa j'ai payé. Les médicaments faisaient 14.800fcfa et ils ont pris 4.000fcfa seulement avec moi Vraiment c'est la négligence »*
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Les femmes de Bondoukou n'ont pas vécu de situations ou des cas de ne pas pouvoir délivrer des services à cause de la non-possession des documents d'identification *« Humm moi je n'ai pas encore vécu sa ooh c'est plutôt lorsque tes documents sont complets que tu veux faire des papiers que tu les gens de te font tourner »*	Les jeunes de Bondoukou décrivent un cas de ne pas pouvoir faire l'inscription de sa fille à l'école en raison de l'absence d'extrait de naissance *« je veux prendre un exemple de ce papiers-là, ça fait deux semaines aujourd'hui parce que c'est au niveau de la sous-préfecture ils ont fait ce papiers c'est pour un enfant , mais ils ont fait l'erreur sur le papier , au niveau du nom et la date de naissance de l'enfant , je vais leur dire de rectifier l'erreur , ils me dise de partir à la sous-préfecture , mais je vais à la sous-préfecture en tant que qui , en quelle position , normalement c'est eux qui devrait me situer , avant-hier je vais là-bas on me demande de payer 3500fcfa , c'est maintenant que j'ai eu la somme alors que ma fille doit partir à l'école sans ce papiers-là , l'école refuse son inscription »*	Pour la communauté étrangère, certaines d'agences notamment orange, MTN leurs refusent des services à cause de la non-possession de la carte de résidence *« Moi c'est j'ai la carte consulaire, on ne demande d'avoir obligatoirement la carte consulaire, mais il y a des services qui nous refuse l'accès lorsqu'on présente la carte consulaire, quand on va dans les agences orange MTN ils nous refusent l'accès pourtant nous avons la carte consulaire. Dans d'autre services ils insistent sur la carte de résidence donc lorsqu'on pas la carte de résidence qu'on présente la carte consulaire il ne nous autorise pas à suivre la procédure du papier que nous sommes venus faire »*	Les membres de la communauté religieuse de Bondoukou n'ont pas vécu de situations ou des cas de ne pas pouvoir délivrer des services à cause de la non-possession des documents d'identification *« Moi je n'ai aucun problème avec ça, généralement nous n'avons pas de soucis pour faire nos papiers »*
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un	Pour les femmes de Bondoukou, les contraintes financières constituent des difficultés lors des démarches à l'obtention des documents d'identification	Pour les jeunes de Bondoukou, le fait de ne pas recevoir leurs pièces malgré qu'ils suivent la procédure pour avoir leurs papiers constituent les difficultés lors des démarches à l'obtention des documents d'identification	Pour la communauté étrangère, les contraintes financières constituent des difficultés lors des démarches à l'obtention des documents d'identification	Pour la communauté religieuse, les procédures constituent un obstacle lors des démarches en vue d'avoir un document d'identification *« Dans les administrations en majorité ils nous reçoivent bien, on n'a généralement pas de*

Questions	BONDOUKOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
document d'identification ?	*« Bon moi ils m'ont demandé l'argent afin d'avoir mon papier plus facilement, mais quand tu dis que tu n'as pas là, les gars ne te regardent plus, je suis allé plusieurs mais rien ils ne m'ont pas reçu mais c'est lorsque j'ai donné l'argent qu'ils ont fait sortir mon papier rapidement ; donc maintenant c'est une sélection ils font, ce n'est pas bien »*	*« Quand tu arrives tu dis que j'ai payé mes 5500fcfa, je n'ai pas reçu la pièce, et ce sont des trucs qui se répètent, même hier devant la sous-préfecture il y avait des femmes qui se plaignaient ce sont les mêmes choses qui se répètent, alors que quand tu t'en va pour récupérer ta pièce, ils ont plein de pièce qui sont remplies dans un carton ; mais je ne sais pas si c'est la paresse qui fait qu'il n'arrive pas à fouiller je ne sais pas, donc sa vraiment c'est un souci pour nous ici »* *« Moi aussi j'ai un cas aussi comme, j'ai attrapé la main de l'un de mes apprentis pour aller faire sa pièce, il a payé 5500fcfa, ils ont donné son reçu et tout, pour retirer sa pièce, on lui dit que ce n'est pas passée qu'il doit aller payer encore les 5500f pour avoir à nouveau, ce n'est pas bien quand c'est comme sa »*	*« c'était pendant les audience forets, je suis allé faire une déclaration pour ma fille, ils m'ont donné une date pour venir récupérer, je me rends dans l'administration pour récupérer, l'agent me dit de signer avant de recevoir mon papiers, je lui dit non je ne peux pas signer je veux voir d'abord le papiers si tout est correct, l'agent dit de signer sinon je ne pourrai pas avoir mon papier, c'est ainsi que j'ai signé et j'ai constaté qu'il y avait des erreurs sur tout le papiers, je demande qu'on rectifie l'agent me dit de payer 35.000fcfa, ce n'est pas gentil de leur part »*	*problème avec s, mais par exemple à la mairie tout dépend des papiers que tu veux faire, et c'est la procédure qui fatigue un peu sinon ils nous reçoivent bien, les gens dépensent trop dans les procédures surtout quand les papiers vont à la justice »*
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Pour améliorer l'accès aux populations, les femmes proposent que l'Etat baisse les tarifs pour avoir les documents d'identification *« Que l'Etat revoit les prix pour faire les papiers parce que peut être c'est sa qui bloque les gens ils ne vont pas faire leurs papiers »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les jeunes proposent que l'Etat affecte des agents dans les villages ; aussi qu'il y ait une surveillance afin d'évaluer le travail des agents *« L'Etat doit mettre dans personnes dans les quartiers dans les villages pour enregistrer les personnes, on voit que c'est un seul bureau, les rangs nous fatigues, aussi les agents doivent être des personnes sérieuses, faudrait qu'il y ait une surveillance afin de voir le travail des agents la manière dont il s'adresse à nous »* *« Faudrait que l'Etat revoie les administrations, leurs manières de fonctionner vraiment, il y a des personnes qui viennent te trouver et on les reçoit »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identifications, la communauté étrangère propose que les agents qui travaillent dans les administrations soient qualifiés. Elle propose aussi que l'Etat se fasse représenter partout afin de faciliter aux documents d'identifications *« L'Etat fait son travail c'est l'administration qui ne s'exécute pas ; faudrait que les agents des administrations soient qualifiés afin de faciliter notre accès aux documents d'identification ; l'Etat doit s'organiser dans les villages aussi, l'Etat doit venir vers la population afin d'avoir les papiers ; l'Etat doit se fait représenter partout dans les villes et villages pour faciliter l'accès au documents »*	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identifications, la communauté religieuse propose que l'Etat revoient les procédures voire les démarches en vue de l'obtention des papiers *« Vraiment que l'Etat voit ce coté dans les longues procédures parce que les gens abandonnent leurs papiers à cause des longues procédures qui ne finissent pas »*
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis	Les femmes proposent des sensibilisations afin que les populations connaissance l'importance de faire les papiers	Les jeunes proposent une sensibilisation auprès des personnes qui n'ont pas de papiers	La communauté étrangère propose qu'il y ait des sensibilisations afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification	Pour la communauté religieuse afin de susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, il faut insister sur la sensibilisation des populations et aussi

Questions	BONDOUKOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
des documents d'identification ?	*« Il faut sensibiliser, sensibiliser beaucoup afin qu'ils puissent connaitre la valeur de la chose »*	*« Il faut beaucoup parler pour convaincre ceux qui n'ont pas de pièce afin qu'ils partent les faire, il faut sensibiliser ceux qui n'ont pas de papiers »*	*« C'est la sensibilisation, on ne doit jamais arrêter la sensibilisation, il faut toujours insister sur la sensibilisation ; il n'y a pas d'autre alternative, si tu n'es pas musulman tu es chrétien, il faut faire des sensibilisations dans nos lieux de culte »*	faudrait poser à la population un ultimatum afin qu'ils puissent faire les papiers *« Il faut sensibiliser les gens, vous voyez dans les villages lorsque Ya un président des jeunes, le chef du village voit automatiquement le président des jeunes pour lui qu'il y a les pièces à faire, faudrait que le président des jeunes mobilise les jeunes. Après il donne une date délai, celui qui ne vient faire, ils vont envoyer les corps habillés sur eux parce qu'un être humain, il n'aime pas quand on fait doucement » « y a des gens quand y a pas de peur il ne va pas le faire jusqu'à sa mort »*
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services ?	Les femmes sont totalement d'accord par rapport au projet WURI *« C'est bon s'il fait ça, ça nous arrange, ça va nous permettre d'avoir tous des pièces, je suis totalement d'accord »*	Les jeunes sont d'avis avec le projet WURI *« On peut dire c'est une très bonne chose, ce qui va nous faciliter on ne peut pas rejeter ça, je pense que c'est un bon projet, il permettra d'avoir une sécurité sociale beaucoup plus apaisé »*	Les membres de la communauté étrangère approuvent le projet WURI *« Je pense qu'avoir ce numéro est nécessaire ; avoir ce numéro est salutaire pour nous autre ; c'est un très bon projet »*	Les membres de la communauté religieuse approuvent le projet WURI *« En tout cas moi je vois que c'est une bonne initiative, tout ce que l'Etat impose est bon ; pour moi c'est un bon truc que l'Etat a débuté »*
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Les femmes n'ont aucune inquiétude par rapport au projet *« Aucune inquiétude pour ce projet »*	Pour les jeunes, il ne faudrait pas que les structures d'enrôlement soient éloignées des habitations *« Il ne faudrait pas que les structures soient trop éloignées sinon ces personnes ne pourront pas se déplacer pour se faire enrôler »*	Pour eux comme inquiétude, ils pensent qu'il aura une discrimination voire du favoritisme dans les avantages du projet *« Il ne faudrait que cela soit équitable, il peut avoir un favoritisme au détriment des nationaux et non nationaux »*	Les membres de la communauté religieuse n'ont pas d'inquiétude par rapport au projet *« Bon je trouve que ce projet est bon, une belle initiative, si le préfet a déjà donné son cachet sur le papier nous avons confiance, on ne trouve pas de risque dans ce projet »*
Vos craintes par rapport au projet	Les femmes de Bondoukou n'ont pas de craintes par rapport au projet *« Non, on n'a pas de craintes par rapport à ce projet, c'est la numérotation chacun correspond à son numéro »*	Les jeunes de Bondoukou quant à eux craignent le fait que des personnes ayant deux pièces s'enrôlent deux fois. Ils craignent aussi qu'il y ait une contrainte financière afin de sécuriser leur numéro identifiant » *« Il y a des personnes qui ont deux pièces valables, est ce que ces personnes ne vont*	Les membres de la communauté étrangère n'ont pas de crainte par rapport au projet *« Il n'y a pas de crainte à notre sujet »*	Les membres de la communauté religieuse n'ont pas de craintes par rapport au projet *« Nous avons confiance, on n'a pas de craintes pour ce projet »*

Questions	BONDOUKOU			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
		pas s'enrôler deux fois avec deux noms différents » *« moi j'ai une crainte par rapport à ce projet, il ne faudrait pas qu'il nous dise que l'enrôlement est gratuit et après on nous dira de payer pour sécuriser notre numéro »*		
Vos attentes / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet	Les femmes souhaitent que l'Etat soit imprégné dans ce projet *« Que l'Etat soit bien imprégnés, qu'ils suivent sa bien, parce qu'il y a beaucoup de projet qui n'ont pas aboutir »*	Pour eux, l'Etat doit associer toutes les régions aux proposent et faudrait aussi que les agents enrôleurs soient dans les villes et les villages *« Moi à mon humble avis j'aimerai que l'Etat de Côte d'Ivoire associe toutes les régions, il ne faudrait pas qu'il prenne les gens à Abidjan seulement, faudrait qu'ils prennent des personnes qui comprennent la langues locales »* *« Il ne faudrait pas que l'état place des agents en ville, faudrait qu'il s'installe dans les villages aussi »*	La communauté étrangère propose qu'il y ait des sensibilisations *« Il faut sensibiliser la population pour que tout se passe bien ; sensibilisation au niveau des communauté, des églises ; faudrait aussi que les informations passent dans les radios locaux, à la télé aussi »*	La communauté religieuse propose qu'il y ait une sensibilisation sur le projet WURI et que l'Etat prenne comme agents les jeunes de la localité de Bondoukou *« Que l'Etat sensibilise beaucoup sur le projet afin que tout le monde soit informé du projet, et nous voulons que l'Etat prennent les jeunes de Bondoukou les formés et les envoyer sur le terrain aussi »*

Questions	NIABLE			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Selon vous à quoi sert un document d'identification pour les populations ?	Pour les enquêtées un document d'identification sert à reconnaitre une personne, à l'identifier, à savoir de qui il s'agit.	Un document d'identification pour les populations est, pour les enquêtés, un moyen de reconnaitre celui qui le possède. C'est un moyen de l'identifier à travers ce document.	Pour les enquêtés, un document d'identification pour les populations est un document qui permet de reconnaitre celui qui le possède. C'est un moyen de l'identifier à travers ce document	Selon les enquêtés, un document d'identification pour les populations sert à reconnaitre la personne qui le possède. Il permet de voyager et de faire ses activités tranquillement.
Pourquoi certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification ?	Les enquêtées affirment que c'est tout simplement de la négligence. Dans des cas de grossesse, certains parents refusent d'établir les documents de l'enfant. Aussi, elles affirment que les documents sont chers. Actuellement et le coût de la vie est cher.	Pour les enquêtés, certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers. Pour d'autres, c'est la distance qui les empêche et la lenteur administrative. Ils affirment que pour d'autres personnes, c'est la négligence car elles refusent d'aller établir parce qu'elles ne trouvent pas nécessaire de les faire soit à cause de leur âge ou de leur situation géographique.	Pour les enquêtés, certaines personnes ne disposent pas de documents d'identification parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers. Pour d'autres, c'est la distance qui les empêche et la lenteur administrative. Ils affirment que pour d'autres personnes, c'est la négligence car elles refusent d'aller établir parce qu'elles ne trouvent pas nécessaire de les faire soit à cause de leur âge ou de leur situation géographique.	Pour les enquêtés, les personnes qui ne disposent de documents d'identification sont négligentes. D'autres personnes n'ont pas les moyens financiers de s'en procurer. La distance aussi fait que les gens ne s'intéressent pas aux documents et encore, le manque de professionnalisme des agents administratifs.

Questions	NIABLE			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
Décrire des situations / des cas de ne pas pouvoir délivrer des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification ?	Selon les enquêtées, à cause de manque de documents d'identification, elles ne peuvent pas faire leurs commerces aisément parce que les policiers nous fatiguent sur la route. Elles ne peuvent pas avoir de prêts aussi avec les structures financières. Par manque de documents d'identification, les voyages sont difficiles à cause des contrôles routiers.	Selon les enquêtés, il y a plusieurs cas de ne pas bénéficier des services par manque de documents d'identification. C'est le cas dans les voyages. Lorsque les personnes voyagent et n'ont pas de documents, les hommes en armes leur prennent de l'argent. C'est aussi le cas des enfants qui vont à l'école. Ils doivent avoir un document pour pouvoir passer les examens de fin d'années	Selon les enquêtés, il y a plusieurs cas de ne pas bénéficier des services par manque de documents d'identification. C'est le cas dans les voyages. Lorsque les personnes voyagent et n'ont pas de documents, les hommes en armes leur prennent de l'argent. C'est aussi le cas des enfants qui vont à l'école. Ils doivent avoir un document pour pouvoir passer les examens de fin d'années	Pour la non-délivrance des services aux populations à cause de la non-possession de documents d'identification, les enquêtées affirment qu'elles n'ont pas accès à certains services comme la banque pour prendre des prêts, les voyages pour les activités, pour aller à l'hôpital et les enfants lorsqu'ils veulent aller à l'école.
Quels sont les obstacles / difficultés rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtenir un document d'identification ?	Les enquêtées interrogées trouvent une lenteur administrative dans la production des documents. Les documents ne sont pas établis dans les délais et les transports sont coûteux.	Lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés affirment que les difficultés se trouvent plus chez les administrateurs qui rendent lentes et indisponibles les démarches à cause de leur manque de professionnalisme. Les documents ne sont pas produits dans le délai et les populations dépensent assez dans le transport.	Lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés affirment que les difficultés se trouvent plus chez les administrateurs qui rendent lentes et indisponibles les démarches à cause de leur manque de professionnalisme. Les documents ne sont pas produits dans le délai et les populations dépensent assez dans le transport.	Concernant les difficultés rencontrées lors des démarches en vue d'obtenir un document d'identification, les enquêtés expriment la lenteur administrative et le comportement pas professionnel des agents administratifs.
Que faut-il faire pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification ?	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtées souhaitent que l'Etat se rapproche des populations et que les documents ne soient pas payants. Elles souhaitent aussi que les agents de l'administration chargés d'établir ces documents soient plus professionnels.	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés proposent l'on se rapproche de la population. Ils souhaitent que les documents soient vite établis et que ce soient gratuits.	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés proposent l'on se rapproche de la population. Ils souhaitent que les documents soient vite établis et que le coût soit moins cher.	Pour améliorer l'accès des populations aux documents d'identification, les enquêtés souhaitent les agents administrateurs chargés de les établir soient plus rapides et professionnels dans les rapports avec les populations. Aussi, souhaitent-ils que le service se fasse dans les localités, près des populations pour éviter les coûts de transport.
Que faut-il faire pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification ?	Pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtées proposent qu'il y ait une sensibilisation des populations.	Pour que les populations s'intéressent aux documents d'identification, les enquêtés suggèrent qu'on fasse une sensibilisation sur l'importance de ces documents et leur utilité dans la société.	Pour que les populations s'intéressent aux documents d'identification, les enquêtés suggèrent qu'on fasse une sensibilisation sur l'importance de ces documents et leur utilité dans la société.	Pour susciter l'intérêt des populations vis-à-vis des documents d'identification, les enquêtés souhaitent que les populations soient sensibilisées sur l'importance des documents administratifs et que cela soit gratuit.
Que pensez-vous du projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter	Les enquêtées approuvent avec joie le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter leur accès aux services.	Concernant le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter l'accès aux services, les enquêtes trouvent que c'est une très bonne idée car cela vient résoudre le problème des documents d'identification en ayant un accès facile à leurs documents qu'ils avaient et faciliter leurs travaux.	Concernant le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique à tous les résidents de la Côte d'Ivoire pour faciliter l'accès aux services, les enquêtés trouvent que c'est une très bonne idée car cela vient résoudre le problème des documents d'identification en ayant un accès facile à leurs documents qu'ils souhaitent et faciliter leurs activités.	Les enquêtés accueillent à bras ouvert le projet d'attribution de numéro d'identifiant unique. Pour eux cela leur facilitera l'accès aux différents services.

Questions	NIABLE			
	Groupes de personnes consultés			
	Femmes	Jeunes	Communautés étrangères	Communautés religieuses
leur accès aux services ?				
Les risques du projet concernant les populations en général et celles vulnérables en particulier (personnes handicapées, personnes âgées) ?	Selon les enquêtées, risques du projet pour les populations en général et celles vulnérables en particulier concernent les vols de leur identité par les malveillants qui pourraient l'utiliser à d'autres fins.	Concernant les risques, les enquêtés pensent que les handicapés et les personnes âgées peuvent ne pas avoir accès aux documents d'identification vu la distance et la lenteur administrative. Il y a aussi le risque de fuite de données et de vol d'identité qui peut mettre en danger la population.	Concernant les risques, les enquêtés pensent que les handicapés et les personnes âgées peuvent ne pas avoir accès aux documents d'identification vu la distance et la lenteur administrative. Il y a aussi le risque de fuite de données et de vol d'identité qui peut mettre en danger la population.	Les enquêtés pensent qu'à travers ce projet il y a le risque d'être espionner par l'Etat. Ils pensent que les personnes âgées et les handicapés trouvent du mal a se déplacer pour aller établir ces documents à cause de la distance, de la lenteur administrative et les coûts des documents.
Vos craintes par rapport au projet	Les enquêtées craignent que les informations que collectent les enquêteurs ne soient utilisées contres elles plus tard ou que leurs informations ne se retrouvent pas à d'autres endroits.	Les enquêtés, par leurs propos, craignent un vol de leur identité. Ils pensent que si les données ne sont pas bien conservées, les informations les concernant peuvent être divulguées et ils les populations ne seront pas en sécurité.	Les enquêtés craignent un vol de leur identité. Ils pensent que si les données ne sont pas bien conservées, les informations les concernant peuvent être divulguées et ils les populations ne seront pas en sécurité.	Les enquêtés craignent que leur identité ne soit volée et que leurs données personnelles ne soient divulguées. Ils craignent aussi que ce soit un moyen pour l'Etat de les espionner.
Vos attentes / recommandations en général et particulièrement pour la réussite du projet	Pour la réussite de ce projet, les enquêtées souhaitent que l'opération soit gratuite et qu'une grande sensibilisation soit faite.	Pour que le projet soit une réussite, les enquêtés souhaitent qu'il y ait de la proximité avec les populations. Ils souhaitent que les documents soient à moindre coût. Ils veulent que leurs identités soient bien conservées et que les agents soient bien formés et professionnels.	Pour que le projet soit une réussite, les enquêtés souhaitent qu'il y ait de la proximité avec les populations. Ils souhaitent que les documents soient à moindre coût. Ils veulent que leurs identités soient bien conservées et que les agents soient bien formés et professionnels.	Les enquêtés souhaitent qu'il y ait une large sensibilisation et que le projet soit promptement appliqué. Ils veulent que le projet soit gratuit afin que tout le monde puisse en profiter.